

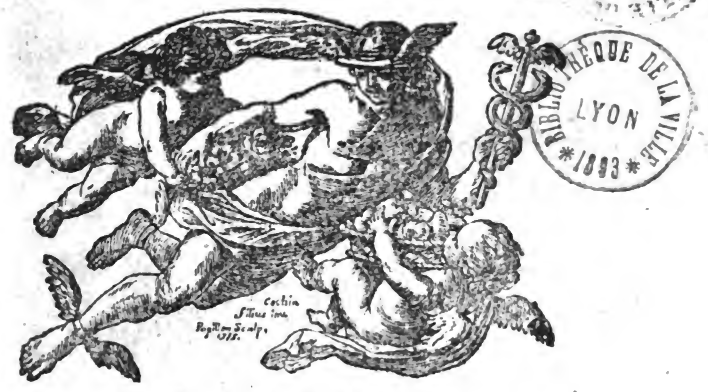


MERCURE DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROI.

NOVEMBRE. 1764.

Diversité, c'est ma devise. La Fontaine.



A PARIS,

Chez
CHAUBERT, rue du Hurepoix.
JORRY, vis-à-vis la Comédie Françoise.
PRAULT, quai de Conti.
DUCHESNE, rue Saint Jacques.
CAILLEAU, rue Saint Jacques.
CELLOT, grande Salle du Palais.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

AVERTISSEMENT.

LE Bureau du Mercure est chez M. LUTTON, Avocat, Greffier Commis au Greffe Civil du Parlement, Commis au recouvrement du Mercure, rue Sainte Anne, Butte Saint Roch, à côté du Sellier du Roi.

C'est à lui que l'on prie d'adresser, francs de port, les paquets & lettres, pour remettre, quant à la partie littéraire, à M. DE LA PLACE, Auteur du Mercure.

Le prix de chaque volume est de 36 sols, mais l'on ne payera d'avance, en s'abonnant, que 24 livres pour seize volumes, à raison de 30 sols piéce.

Les personnes de province ausquelles on enverra le Mercure par la poste, payeront pour seize volumes 32 livres d'avance en s'abonnant, & elles les recevront francs de port.

Celles qui auront d'autres voies que la Poste pour le faire venir, & qui prendront les frais du port sur leur compte, ne payeront comme à Paris, qu'à raison de 30 sols par volume, c'est-à-dire, 24 liv. d'avance, en s'abonnant pour seize volumes.

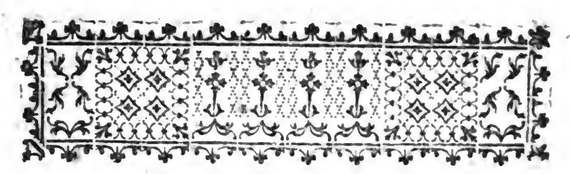
Les Libraires des provinces ou des pays étrangers, qui voudront faire venir le Mercure, écriront à l'adresse ci-dessus.

On supplie les personnes des provinces d'envoyer par la poste, en payant le droit, leurs ordres, afin que le payement en soit fait d'avance au Bureau.

Les paquets qui ne seront pas affranchis, resteront au rebut.

On prie les personnes qui envoyent des Livres, Estampes & Musique à annoncer, d'en marquer le prix.

Le Nouveau Choix de Piéces tirées des Mercures & autres Journaux, par M. DE LA PLACE, se trouve aussi au *Bureau du Mercure*. Cette collection est composée de cent huit Volumes. On en prépare une Table générale, par laquelle ce Recueil sera terminé ; les journaux ne fournissant plus un assez grand nombre de Piéces pour le continuer.



MERCURE DE FRANCE.

NOVEMBRE. 1764.

ARTICLE PREMIER.

PIECES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

SUITE & fin de l'Histoire raisonnée des Discours de CICÉRON.

Suite des Philippiques &c.

X. LES deux Chefs de la conspiration, *Brutus* & *Cassius*, après avoir quitté Rome & s'être retirés dans leurs Gouvernemens, laisserent passer un assez long espace de temps sans donner de leurs nouvelles : ils écrivirent enfin à *Pansa*

le détail de quelques heureux succès ; qui tout foibles qu'ils étoient, firent une impression assez vive sur toute la ville. Le Sénat s'assembla pour faire la lecture des dépêches adressées au Consul, qui saisit cette occasion de faire publiquement l'éloge de *Brutus*, & de proposer des actions de graces & des honneurs publics en sa faveur.

Fusius Calenus, beau-père de *Pansa*, étoit l'ami d'*Antoine*, & entretenoit une correspondance avec lui. Son gendre l'invita à déclarer le premier son opinion. Un intervalle fort court lui avoit suffi pour dresser par écrit sa réponse : elle portoit en substance » que la Let-» tre de *Brutus* étoit écrite *exactement* ; » mais qu'ayant agi sans autorité & » sans commission, il devoit être prié » de remettre ses forces à ceux qui se-» roient nommés pour les commander.

Cicéron invité ensuite à parler, prononça sa *dixiéme Philippique*. Il fit d'abord au Consul ses rémercîmens & ceux du Sénat de la satisfaction qu'il leur avoit procurée par la lecture qu'il venoit de faire des Lettres de *Brutus*. Il observa ensuite que le Consul en faisant l'éloge de *Brutus* avoit confirmé la vérité d'une maxime aussi ancienne que constante, *qu'on ne porte*

point envie à la vertu d'autrui, quand on trouve dans son cœur le témoignage de la sienne propre. Enfin après s'être étendu fort au long sur les louanges du Libérateur de la Patrie, il conclut sa harangue en proposant au Sénat de l'autoriser par un Décret à prendre la défense des Provinces de l'Empire, comme il avoit fait jusqu'alors. Cette résolution devint bientôt celle du Sénat, & on expédia le Décret dans la forme que *Cicéron* l'avoit conçu. (*a*)

XI. A quelque temps de là on reçut à Rome des nouvelles d'une na-

(a) *Cicéron* ne fit qu'un paquet de cette dixiéme harangue & de la cinquiéme, & l'envoya à *Brutus*, qui lui fit cette réponse *J'ai lu vos deux Discours : vous vous attendez sans doute aux éloges qu'ils méritent ; mais je suis embarrassé si c'est à votre courage ou à votre habileté qu'on doit en donner davantage. Je vous passe à présent de donner le nom de* Philippiques, *comme vous paroissiez me le faire entendre en badinant dans une autre Lettre . . . &c.* (Ad *Brut.* Lib. II. Ep. V.) Ainsi le nom de *Philippiques* qui avoit été donné d'abord à toutes ces piéces, sans aucune vue sérieuse & comme au hazard, fut si bien reçu & répandu avec tant de succès par ses amis, qu'il devint un titre fixe sous lequel tous les siécles suivans nous les ont conservés. On trouve néanmoins quelques Auteurs, tels qu'*Aulu-Gelle*, qui les ont appellées indifféremment *Antoniennes* & *Philippiques*.

ture bien différente. *Dolabella*, Gendre de *Cicéron* avoit quitté la Ville pour s'aller mettre en possession de son Gouvernement de Syrie, avant l'expiration de son Consulat. Il avoit peu de monde avec lui lorsqu'il se présenta devant Smyrne : il évitoit même avec soin toute apparence d'hostilité & paroissoit ne demander que la liberté du passage pour se rendre promptement dans sa Province. *Trebonius* Proconsul d'Asie, qui croyoit avoir de justes motifs de se défier de lui, refusa constamment de le recevoir dans la Ville, & consentit seulement à lui laisser prendre des rafraîchissemens hors des murs. Leur entrevue n'en fut pas moins accompagnée de politesses & de toutes les démonstrations d'une vive amitié. *Trebonius* séduit par les apparences, promit à *Dolabella* que s'il partoit tranquillement de Smyrne, on lui ouvriroit les portes d'Ephése qui se trouvoit aussi sur sa route. L'impuissance où *Dolabella* se trouvoit d'emporter Smyrne par la force, lui fit soutenir jusqu'à la fin le rôle qu'il avoit commencé de jouer. Mais à peine eut-il quitté le Proconsul, que recourant à l'artifice, il fit une marche de quelques milles pour laisser à ceux qui l'avoient conduit le temps de se

retirer. Ensuite s'étant posté dans un lieu favorable, où il attendit la nuit, l'obscurité ne commença pas plutôt à le favoriser qu'il retourna brusquement sur ses pas. Smyrne étoit gardée avec tant de négligence, qu'il fit appliquer des échelles aux murs avant qu'on eût la moindre défiance de son dessein. Ses Soldats, quoiqu'en petit nombre, furent répandus en un moment dans la Ville; & s'en étant saisis sans opposition, ils surprirent *Trebonius* lui-même dans les bras du sommeil.

Cette expédition n'auroit pas fait tort à l'honneur de *Dolabella* s'il n'eût souillé sa victoire par une horrible cruauté. (*b*) Il fit mettre pendant deux jours entiers *Trebonius* à la torture pour lui arracher tout l'argent qu'il avoit sous sa garde : ensuite il lui fit couper la tête & la fit porter au bout d'une pique : il donna ordre que

(b) *Interficere captum,* (Trebonium) *noluit* (Dolabella, *ne nimis, credo, in victoriâ liberalis videretur. Tunc verborum contumeliis optimum virum incesto ore lacerasset, tunc verberibus ac tormentis quæstionem habuit pecuniæ publicæ idque per biduum. Post cervicibus fractis caput abscidit idque ad fixum gestari jussit in pilo; reliquum corpus tractum ac laniatum abjicit in mare...&c.* (*Ph. XI. C. V.*)

ſon corps fût traîné par les rues & précipité dans la mer. Ainſi le ſang du malheureux *Trebonius* fut le premier que la haine fit répandre pour venger la mort de *Céſar*. Après les Chefs de la conſpiration, c'étoit la plus glorieuſe victime qui pût être immolée, puiſqu'il étoit non ſeulement un des principaux complices, mais le ſeul de rang Conſulaire. Auſſi ne douta-t-on point que cette action n'eût été concertée entre *Antoine* & *Dolabella* pour faire entendre hautement que c'étoit la mort de *Céſar* qui lui mettoit les armes à la main, & pour attirer par ce ſtratagême les Vétérans dans leur parti, ou pour leur inſpirer du moins de la répugnance à combattre contre eux. *Brutus* & ſes Partiſans ſe crurent aſſez avertis du ſort auquel ils devoient s'attendre, ſi la fortune ſe déclaroit pour des ennemis ſi cruels, & tous les honnêtes gens crurent leur perte aſſurée par le même préſage.

A la première nouvelle de la mort de *Trebonius*, le Sénat aſſemblé par les ſoins du Conſul, ne balança point à déclarer unanimement *Dolabella* ennemi de la République. Tous ſes biens furent confiſqués, & *Calenus* même

ayant opiné le premier contre lui, ajouta que si l'on ouvroit un avis plus sévere, il l'embrasseroit aussitôt. L'indignation qu'il voyoit peinte sur tous les visages, le força sans doute de céder aux circonstances, ou peut-être se flatta-t-il de jetter *Cicéron* dans quelqu'embarras, lorsque son alliance avec *Dolabella* (il étoit gendre de *Cicéron*) le porteroit à proposer un parti plus modéré. Mais s'il se trompa sur ce point, il l'embarassa effectivement par une autre proposition. Ce fut celle de choisir un Général pour commander les forces de la République contre *Dolabella*. Ainsi *Calenus* ouvrit à la fois deux avis : l'un que *P. Servilius* fût revêtu d'une commission extraordinaire du Sénat, l'autre que les deux Consuls se réunissent pour la conduite de cette Guerre, & qu'on leur donnât dans la même vue le Commandement des Provinces d'Asie & de Syrie. La seconde de ces deux ouvertures fut reçue avec des applaudissemens immodérés, non seulement de *Pansa* & de ses amis, mais encore de tout le parti d'*Antoine* qui prévoyoit tous les avantages qu'il pouvoit en recueillir. C'étoit tout à la fois, détourner l'attention des Consuls

de la Guerre d'Italie, donner à *Dolabella* le temps de se fortifier en Asie; jetter des semences de froideur entre les Consuls & *Cicéron*, & faire un mortel affront à *Cassius*, qui se trouvant actuellement sur les lieux, sembloit avoir plus de droit que personne à cette commission. Les débats ayant duré toute la journée sans qu'on pût prendre aucune résolution, l'Assemblée fut remise au lendemain. *Servilia*, Belle-mère de *Cassius*, & tous ses amis s'efforcerent dans cet intervalle d'engager *Cicéron* à retracter ses oppositions, en lui faisant craindre d'aliéner plus que jamais l'esprit de *Pansa*. Mais rien ne fut capable de l'ébranler; il étoit résolu de défendre à toutes sortes de risques l'honneur de *Cassius*, & le lendemain lorsque la délibération fut reprise avec une nouvelle chaleur, il déploya toute la force de son Eloquence pour obtenir un Décret en sa faveur.

Cette *onziéme Philippique*, l'une des plus longues & des plus belles, n'eut pourtant pas tout le succès qu'elle auroit mérité d'avoir. *Cicéron* sortit du Sénat après la conclusion de l'Assemblée pour aller droit au *Forum* où son dessein étoit de rendre compte au Peu-

ple de toutes les délibérations & de lui recommander l'intérêt de *Caſſius*. Mais *Panſa* ſe hâta de le ſuivre ; & pour affoiblir ſon autorité il déclara au Peuple que tous les points ſur leſquels *Cicéron* s'étoit efforcé de faire prévaloir ſon avis, étoient combattus par les amis de *Caſſius*. *Cicéron* à qui ſa conſcience ne reprochoit point cette mauvaiſe foi, juſtifia ſur le champ ſes intentions par une Lettre qu'il écrivit auſſitôt à *Caſſius*, & que nous avons encore : c'eſt la douziéme du VIIe Livre du recueil des *Epitres Familières*.

XII. Pendant que le Sénat s'étoit occupé de ces délibérations, *Decimus Brutus* avoit été pouſſé ſi vigoureuſement dans Modène, que ſes amis commencerent à s'allarmer beaucoup pour lui. On ne doutoit point que s'il tomboit entre les mains d'*Antoine* il ne fût exposé au même ſort que *Trebonius*. Cette cruauté agit ſi puiſſamment ſur le cœur de *Cicéron*, que, d'après quelques propoſitions de paix qui ſe firent au Sénat, non ſeulement il conſentit au Décret d'une ſeconde ambaſſade, mais il accepta lui-même cette commiſſion, avec *Servilius* & trois autres Conſulaires. Cependant ayant bientôt

remarqué que les amis d'*Antoine* n'avoient donné que de vaines espérances, il reconnut qu'il s'étoit engagé dans une fausse démarche, & dès la première Assemblée du Sénat il se hâta de retracter son opinion, en déclarant que le Décret auquel il se reprochoit d'avoir consenti, étoit aussi dangereux que déshonorant pour la République, & en s'étendant avec la force de son Eloquence sur les suites funestes d'une seconde Ambassade, il demanda instamment que cette résolution fût abandonnée.

Quoique cette *douzième Philippique* ne renfermât point absolument un refus, cependant les raisons d'abandonner l'Ambassade parurent si fortes qu'on en perdit tout-à-fait le dessein. Vers la fin du mois, *Pansa* se mit en marche vers la Gaule pour joindre son Collégue *A. Nirtius* & *César Octave*, & tenter de délivrer *Decimus* par une bataille décisive.

XIII. Peu de temps après son départ, *Lepidus* écrivit une Lettre publique au Sénat. Elle contenoit des exhortations à prendre de nouvelles mesures pour la paix, & à prévenir l'éffusion du sang des Citoyens, par quelque voie qui pût

rappeller *Antoine* & ſes Partiſans au ſervice de la Patrie : mais il n'y faiſoit aucune mention de ſa reconnoiſſance pour les honneurs publics qui lui avoient été nouvellement décernés. Cette affectation déplut au Sénat, & parut confirmer les ſoupçons qu'on avoit déja de ſon intelligence avec *Antoine*. Cependant ſon renouvellement d'inſtance de la part de pluſieurs perſonnes ſuſpectes, mit encore *Cicéron* dans l'embarras de leur répondre. Il proteſta en commençant ſon Diſcours, que perſonne n'avoit plus de conſidération que lui pour *Lepidus*, & qu'indépendamment d'une ancienne liaiſon d'amitié, il ne pouvoit lui refuſer la plus haute eſtime pour les ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat : qu'il avoit donné une preuve aſſez éclatante de ſon amour pour la Patrie, quand il avoit paru ſi affligé de l'offre du Diadême qu'*Antoine* avoit faite à *Céſar* dans la réſolution d'être ſon *Eſclave* plutôt que ſon *Collégue*. Ici l'Orateur s'emporte à ſes invectives ordinaires contre *Antoine*, & après avoir ſoutenu le même ton aſſez longtemps, il conclut enfin que les propoſitions & les eſpérances de Paix ſont inutiles avec lui.

Ce débat se termina comme *Cicéron* le desiroit ; tous les Citoyens se revêtirent du *Sagum* ou habit de Guerre, & l'éloquence victorieuse de cette *treiziéme Philippique* lui mérita la gloire de voir tout le monde embrasser son avis.

XIV. Les craintes & les allarmes ne furent pas de longue durée. On reçut bientôt à Rome la nouvelle que *Decimus Brutus* étoit prêsque délivré (*c*)

(*c*) Le siége de Modène dura environ quatre mois. C'est un des plus mémorables de l'Antiquité pour la vigueur de l'attaque & de la défense. *Antoine* s'étoit posté si avantageusement & serroit de si près la Ville, qu'elle ne pouvoit recevoir le moindre secours, & *Decimus*, quoique réduit depuis longtemps à la dernière extrémité, se défendoit avec une merveilleuse valeur. Les anciens Ecrivains, (*Frontinus*, *Pline*, *Diogenes*) nous ont conservé quelques-uns des stratagêmes qui furent employés dans les deux partis. *Hirtius* pour donner de ses nouvelles aux assiégés, s'étoit procuré quelques Plongeurs qui leur portoient entre deux eaux des avis gravés sur des lames de plomb. Mais *Antoine* qui s'en apperçut, lui coupa cette communication en faisant placer sous la rivière des trappes & des filets, ce qui força le Consul & *Decimus* à en établir une autre par les airs, en faisant porter leurs lettres par des pigeons.

V. l'Hist. de la vie de Cicéron, Vol. IV p. 145.

& qu'*Antoine* avoit perdu deux Aigles, ſoixante Drapeaux, & la plus grande partie de ſes Vétérans. La joie que l'on reſſentit alors, fut proportionnée à la terreur que d'autres rapports y avoient répandue. Le Peuple en Corps s'aſſembla auſſitôt devant la porte de *Cicéron*, le conduiſit au Sénat comme en triomphe, & le ramena de même à ſon retour.

Le Sénat ayant été encore convoqué le jour ſuivant, l'opinion de *Servilius* fut qu'il falloit ordonner des actions de graces aux Dieux, & faire quitter l'habit de Guerre aux Citoyens. Mais *Cicéron* qui parla enſuite, ſe déclara fortement contre cette propoſition : il prétendit que ce changement ſeroit *ridicule*, tandis que la cauſe de la Guerre ſubſiſtoit encore; que c'étoit l'envie qui l'avoit fait propoſer, & qui vouloit ôter à *Decimus* aux yeux de la poſtérité l'honneur immortel de pouvoir dire de lui *que le Peuple Romain avoit pris l'habit de Guerre dans le péril preſſant d'un Citoyen, & qu'il n'avoit repris ſa robe ordinaire qu'après l'avoir vu entièrement hors de danger.*

Les raiſons dont il ſe ſervit dans

cette *quatorziéme & dernière Philippique*, parurent si solides, ses démonstrations si convaincantes, son Eloquence si persuasive, que le Sénat ratifia sans exception le parti qu'il avoit proposé.

J'ai présenté au *Public* une esquisse & un sommaire des événemens qui donnerent lieu à *Cicéron* de prononcer les Chefs-d'œuvre que la postérité ne lit qu'avec admiration. Je souhaite que mon foible pinceau n'ait point défiguré le Héros que j'ai tâché de peindre. Au reste, c'est aux Grands Hommes à se faire connoître eux-mêmes, & les ouvrages du Père de l'Eloquence Romaine donneront de lui une plus haute idée que tout ce que j'en pourrois dire ici.

Par M. LAVERFED.

Fin de l'Histoire raisonnée des Discours de Cicéron.

N. B. *Dans un des Mercures prochains, on donnera un* Supplément *à cette* Histoire, *contenant une* notice abrégée *de tous les discours de* Cicéron *qui ne sont pas venus à la postérité.*

EPITRE *à Madame de* BUF...

SI des Beautés de ce Pays,
B... n'étoit que la plus belle,
J'irois comme on fait à Paris,
Tous les matins ſemer près d'elle
Les propos galans & fleuris:
J'irois en ſtyle de ruelle,
Dans des Madrigaux bien polis,
Vanter ſa grâce naturelle,
Peindre ſes roſes & ſes lys;
Puis vers quelque Beauté nouvelle,
Le caprice emportant mon cœur,
Pour être encore un infidelle,
J'oublîrois mon premier vainqueur.
Mais lorſqu'aux attraits de *Julie*,
Comme vous, charmante *Buf...*
On joint tout l'eſprit de *Sapho*,
Et tous les talens d'*Emilie*;
Lorſqu'on ſçait cacher *Uranie*
Sous les traits de la volupté,
Au ſceptre heureux de la beauté,
Joindre encor celui du génie;
On doit enchaîner ſous ſes loix
Des Amans la foule volage,
Et l'on peut prétendre à l'hommage
Des Philoſophes & des Rois.

La beauté ſur le cœur d'un Sage
B . . . ne perd jamais ſes droits;
Mais l'eſprit lui plaît davantage,
Et vous avez tout à la fois.
Oui, ſi j'avois un diadême,
Je le mettrois à vos genoux:
Je n'ai qu'un luth, & c'eſt pour vous
Qu'Amour en veut tirer lui-même
Chaque jour les ſons les plus doux.
A l'ombre d'un boſquet tranquile,
Quand verrai-je, au gré de mes vœux,
Renaître les momens heureux
Où votre voix tendre & facile,
Se marioit aux ſons touchans
D'un objet formé par les Grâces,*
Et dont le Dieu qui régne aux champs,
L'Amour embelliſſoit les traces?
Chaillot, ſéjour délicieux,
Quand vous daigniez nous y ſourire,
Sembloit habité par les Dieux:
L'Olympe fut toujours aux lieux
Où la Beauté tint ſon Empire.
Jeune *Buf*.... ſi quelquefois
L'Amour vous portant ſur ſes aîles,
Vous ramenoit parmi ces Bois**
Ornés pour le plaiſir des Belles

* *Mlle d'Ho....*
** *Le Bois de Boulogne.*

Et pour l'amusement des Rois ;
J'irois dans un tendre délire,
Mêler les accords de ma lyre
A la douceur de votre voix ;
J'irois sur la verte fougère,
Couronné des fleurs du Printemps ;
Chanter l'Amour près de sa Mère,
Et d'une guirlande légère,
Près de vous enchaîner le Temps,
Fixer les plaisirs de Cythère
Et mes desirs trop inconstans.
Comme autrefois une immortelle
Régna sur le cœur de *Pâris* ;
Soyez la *Minerve* fidelle
De mon cœur & de mes Ecrits.

Par M. LEGIER.

---

*EPITRE à M. le Comte de ***.*

ENTRE des Magots de la Chine,
Près d'un Singe en habit fourré,
D'une astronomique machine
Et de vingt Tomes entouré,
J'écris à ce Mortel aimable
Que *Vénus* dispute au Dieu *Mars*,
Au Dieu des Amours agréable,
Plus cher encore au Dieu des Arts.

Avec l'idôle de votre âme,
Vous allez donc courant les bois ?
Ainsi l'on voyoit autrefois,
Brûlant d'une constante flamme,
Des Chevaliers preux & courtois,
Courir le Monde avec leur Dame,
Montés sur des grands Palefrois.
Loin du séjour de la Folie,
Vous voilà, cher Comte, enterré
Dans la Province où tout ennuye;
Où plus d'un Sot se voit paré
Du nom pompeux de beau Génie;
Où l'on fait la triste partie
De quelque Prude aux cheveux gris
Et de quelque Sotte étourdie;
Où par complaisance on essuye
Les propos platement fleuris
De la petite Bourgeoisie,
Et des vieux Seigneurs du Pays
La fatigante courtoisie.
Dans un large fauteuil assis,
En s'enivrant de vin de Brie,
Ils vous accablent des récits
De leurs Campagnes d'Italie,
Vous parlent de leur Baronie,
De leurs Châteaux à pont-levis,
Et de leur grasse Métairie.
Ils vous vantent le goût exquis
De leur cuisinière chérie

Dans la maiſon de père en fils ;
Et ſouvent la vieille harpie
Vous ſert des mets qu'elle a ſalis.
Revenez donc vîte à Paris,
Goûter la céleſte ambroſie,
Et voir rouler autour des Ris,
Le cercle heureux de votre vie.
Dans un ſouper libre & charmant,
Près de quelque femme jolie,
Venez ici livrer gaîment,
Et votre eſprit à la ſaillie,
Et votre cœur au ſentiment.

Par le même.

A SOPHIE, *à qui on donna un Livre de papier blanc.*

Sur l'Air : *J'aime une ingrate Beauté.*

LES Grâces en vous formant,
Vous ont donné l'art de plaire ;
Daignez d'un Art ſi charmant
Nous dévoiler le myſtère :
Sophie, éclairez-nous,
Et tracez dans ce Livre,
Pour plaire comme vous ;
La route qu'il faut ſuivre.

Par M. L. F.

MADRIGAL

*A ****

En vain voudrois-je reconnoître
L'excès de vos bontés par un égal retour.
Vos bienfaits croissent chaque jour;
Mon amour ne sçauroit accroître.

N. B.

LES LAMIES,

CONTE GAULOIS.

Les Gaulois eurent différentes espéces de Dieux & différentes manières de les honorer. A *Esus*, à *Taranis*, à *Teutatès*, &c, on immoloit des victimes humaines ; mais les *Lamies*, Déesses qui se manifestoient souvent aux Hommes, en éxigeoient de plus doux sacrifices : elles n'obtenoient même, disoit-on, l'immortalité qu'en cédant aux desirs de quelque Mortel.

Beaucoup d'entre ceux ci briguoient l'honneur de la leur procurer : mais pour cela il falloit d'abord leur plaire, il

il falloit des agrémens & de la jeunesse. En un mot le choix que faisoient dans cette occasion ces demi-Déïtés, ressembloit parfaitement à celui que pourroient faire nos Femmes de goût.

Sémir, jeune Gaulois, eut en lui tout ce qui pouvoit plaire à ces Déesses; mais *Sémir* n'étoit qu'ambitieux. La route qui méne aux grandeurs étoit la seule où il prétendoit marcher. Il alloit un jour consulter l'Oracle de *Diane* sur quelques projets de conduite. Une jeune Prêtresse parut. Elle avoit tant de charmes qu'elle fit oublier à *Sémir* toute son ambition. Il sentit naître en lui d'autres desirs; ils étoient même beaucoup plus ardens que les premiers: mais ce n'étoit plus à *Diane* qu'il falloit recourir; *Diane* y pouvoit moins que sa Prêtresse. Malheureusement *Sémir* ne devoit point l'instruire de sa passion, ni elle y répondre, quand même elle en auroit été instruite. A cela près, on pouvoit consulter elle & ses semblables sur toutes les matières qui se consultent, même sur celles de l'Amour, dès que cet Amour ne les regardoit pas. On pouvoit leur dire: j'aime telle ou telle Beauté; je voudrois qu'elle m'aimât: on ne pouvoit pas leur dire je

vous aime, je desire que vous m'aimiez.

Sémir avoit oublié tous les points sur lesquels il vouloit d'abord consulter l'Oracle : il ne sçavoit comment répondre aux questions d'*Adella*, c'est le nom de la Prêtresse, & cependant il falloit une réponse. *Sémir* prit un parti que lui suggéra sa situation; ce fut de raconter son avanture en la déguisant.

J'allois un jour, dit-il, consulter l'Oracle de l'Isle de *Sain* : j'y portois une âme remplie de projets ambitieux : je regardois la fortune comme la Déesse la plus digne de nos hommages. En un instant je fus détrompé. Une jeune Prêtresse s'offrit à mes regards : on l'eût prise pour la Déesse de la Beauté. A peine elle touchoit à son quatriéme lustre. La blancheur de son teint égaloit celle de ses vêtemens, l'incarnat de la rose venoit s'y mêler; un œil à la fois tendre & vif, de la couleur des Cieux & où l'on voyoit les Cieux ouverts; des cheveux qui l'emportoient sur la plus parfaite ébène ; une bouche qui attiroit l'âme de quiconque la regardoit : une taille .... Dieux quelle taille !... Voyez la vôtre, dit-il à *Adella*, & vous en aurez l'idée la plus

entière, la plus exacte. *Adella* rougit; elle n'avoit même pas attendu jusques-là pour être émue. Le portrait étoit trop ressemblant pour s'y méprendre; mais aussi l'expédient lui parut trop heureux pour s'en irriter. La Prêtresse la plus scrupuleuse en eût usé comme elle. Quant à *Sémir*, il poursui oit son récit. Vous présumez bien, disoit-il, en fixant *Adella*, que je ne dus point résister à tout ce que je voyois? je cédai comme tout autre eût cédé à ma place. Mais que ne pouvez-vous sentir quelle contrainte j'éprouvois! ce qu'il en coûtoit à mon cœur pour cacher ses mouvemens! combien je trouvois injuste & barbare la loi qui m'imposoit le silence! combien ce silence même disoit alors de choses!..*Sémir* s'arrêta quelques momens, & *Adella* ne répondit rien: mais elle regardoit *Sémir*, & ses regards annonçoient de l'intention. Hé bien! ajouta-t-elle avec douceur, que pouvez-vous demander à la Déesse dont je dessers ici les Autels? Que puis-je moi-même lui demander pour vous?

Je n'ambitionne pas, reprit vivement *Sémir*, que *Diane* me guérisse de ma passion: je n'en veux point guérir; je ne puis plus être heureux que par l'A

mour : mais puis-je eſpérer de l'être jamais ? Voilà ſur quoi je deſire que vous m'éclairciſſiez. Ne doutez pas que je n'en croye votre Oracle.

Il eſt rare, lui répliqua la jeune Prêtreſſe en rougiſſant avec grâce, il eſt rare qu'on interroge l'Oracle de *Diane* ſur ces matières. Il faut avant de répondre à vos demandes que je ſache même ſi j'ai dû les écouter. Alors elle reſta quelque temps rêveuſe : après quoi elle dit à *Sémir* de ſe retrouver au même lieu le ſixiéme jour de la Lune. C'étoit un jour trés-reſpecté dans toutes les Gaules & ſurtout parmi leurs Prêtres. Cette réflexion déſeſpéroit *Sémir*. Je ſuis perdu, diſoit-il, ſi la Prêtreſſe à la bonne foi de conſulter *Diane* ſur un point qui ne regarde qu'elle, & où *Diane* ſera toujours de trop. Il fallut, cependant, qu'il ſe ſoumît à ce qu'*Adella* éxigeoit.

L'intervalle n'étoit pas long; mais il parut immenſe à *Sémir*. Chaque jour ſon réveil devancoit l'Aurore, & au jour indiqué lui-même la devança aux portes du Temple. Il y étoit encore ſeul quand elles s'ouvrirent, & il fut le premier que les yeux d'*Adella* rencontrérent. Elle ne lui reprocha point

cet empressement. N'avez-vous, lui dit-elle, rien de plus à demander à la Déesse, ou plutôt ne révoquez-vous point votre demande? Non, répondit *Sémir*; *Diane*, sans doute, ne me permettroit pas plus, & mon cœur ne peut se résoudre à moins. Mais reprit *Adella*, quel prix attendez-vous d'une pareille constance? Le bonheur d'être constant, repliqua *Sémir*. En est-ce un que de l'être sans espoir & sans but? ajouta encore la Prêtresse? Oui, s'écria le jeune Gaulois; le plus grand malheur que je puisse imaginer, seroit de n'aimer plus, ou que mon amour changeât d'objet.

Puisqu'il est ainsi, reprit *Adella*, écoutez votre Oracle. A ces mots un enthousiasme soudain parut saisir la jeune Prêtresse. Elle s'émut, son coloris redoubla; toute sa personne étoit vivement agitée. Le jeune Gaulois n'étoit pas plus tranquille. Ce moment alloit décider de son sort; il craignoit d'entendre sortir de la plus belle bouche du monde l'Oracle le plus éffrayant. Voici ce qu'elle proféra.

Ce Temple ne doit être ouvert ni à l'Amour, ni aux Amans. Il est d'autres Divinités qui leur sont plus favo-

rables. Cherchez-les dans la forêt prochaine, aux bords du lac de Néhémia.

Sémir troublé, jugea qu'il s'agissoit des *Lamies*, & ne crut pas qu'elles pussent le dédommager de ce qu'il perdoit. Il voulut sçavoir du moins, si l'accès du Temple de *Diane* lui étoit pour jamais interdit. Non, répondit la Prêtresse, vous y serez admis comme tout autre : mais gardez-vous de consulter *Diane* sur vos desseins amoureux ! Ne pourrois-je, au moins, ajouta *Sémir*, consulter sur d'autres sujets sa Prêtresse ? Oui, sans doute, repliqua-t-elle. Je parle de la même, poursuivit *Sémir* : & moi aussi, reprit *Adella*. Elle fit plus, elle l'instruisit des jours destinés à ses fonctions, chaque Prêtresse ayant les siens. L'amoureux Gaulois se promit bien de n'en pas oublier la datte, & fut toujours bien servi par sa mémoire.

Il rêvoit, en s'éloignant, à l'Oracle qu'il venoit de recevoir. Tout lui en paroissoit défavorable. Qu'ai je à espérer, disoit-il, des Divinités de cette forêt ? Je sçais qu'elles s'humanisent aisément, qu'elles ont moins de rigueur que les Prêtresses de *Diane* : mais je préfére un regard de la sévère *Adella*

à toutes les faveurs de ces Divinités trop humaines.

Il garda cette résolution & tout le reste du jour & toute la nuit suivante. Le lendemain il pesa de nouveau les paroles de l'Oracle : elles étoient claires : elles ne lui laissoient que deux partis à prendre, celui d'obéir ou de se résoudre à ne point changer de situation. Tout considéré, ce dernier parti l'éffraya, &, tout en se plaignant, il donna la préférence au premier.

Il s'avança donc vers la Forêt sacrée : on ne pouvoit y pénétrer sans ressentir quelque émotion. Un jour, qui tenoit de la nuit, n'y laissoit appercevoir aucune route suivie. La hauteur, l'épaisseur des arbres, formoit une voûte impénétrable aux rayons du soleil. *Sémir* erra quelque temps au milieu de ces ténébres ; mais il vit qu'insensiblement elles s'éclaircissoient ; bientôt même il se trouva dans un séjour aussi riant que les avenues en étoient lugubres : on eût dit que cette Forêt sauvage venoit d'être métamorphosée en un jardin délicieux ; des tapis de gazon, émaillés de fleurs, conduisoient à différens bosquets isolés : l'intérieur de ces bosquets avoit son usage & ses ornemens. *Sémir* entra dans

plusieurs ; il vit d'abord quelle en étoit la destination : tout y annonçoit l'asyle des plaisirs & du mystère. Dans l'un, il lut ces paroles gravées sur l'écorce d'un hêtre :

C'est ici que Zulmis *procura l'immortalité à la Nymphe* Elusia.

Dans un autre, il lut ces mots artistement formés par un tissu de fleurs :

Les cœurs de Tella *& d'*Asor *sont enchaînés comme leurs noms.*

Dans un troisiéme, il trouva ces vers gravés par un *Barde* sur une espéce d'obélisque.

Que d'autres dans leurs chants consacrent la victoire,
Qui des héros enflâme les desirs :
Trop long-temps j'ai chanté leur gloire ;
Je ne veux plus chanter que mes plaisirs.
Zilia m'enchaîne auprès d'elle,
Zilia comble tous mes vœux.
Mon amour la rend immortelle,
Et le sien des Mortels me rend le plus heureux.

En un mot, *Sémir* ne pénétra dans aucun de ces bosquets sans y trouver quelques traces d'un amour content &

réciproque. La plupart des autres bosquets lui parurent être occupés ; raison pour laquelle il n'y pénétra point : il lui étoit d'ailleurs prescrit de s'approcher du lac *Néhémia*, qu'il découvroit dans le lointain. Il s'en approche, visite une partie de ses bords & n'apperçoit rien : mais toujours occupé de sa Prêtresse, il desiroit peu la rencontre d'une Divinité. Enfin, jettant les yeux sur un bosquet voisin du lac, il voit une inscription suspendue à l'un des arbrisseaux. Il s'approche, & lit ces paroles :

Que Sémir *attende ici l'apparition & les ordres de* Séléna.

Sémir obéit ; il pénétre au sein de l'asyle qu'on lui indique, & cherche à y découvrir, comme dans les autres, quelque monument amoureux. Aucun ne s'offrit à ses regards : mais ce qu'il y apperçut, & qu'il ne cherchoit pas, furent des mets de différentes espéces. Le jeune Gaulois admira jusqu'où les Déesses portent la prévoyance. Il vit par le nombre de ces provisions que *Séléna* vouloit, sans doute, le garder plus d'un jour, & cette réflexion l'affligea. Il se craignoit lui-même.

Séléna, disoit-il, doit être belle : il est rare qu'une Déesse manque de beauté. Peut-être en a-t-elle moins qu'*Adella*; mais *Adella* est absente & *Séléna* doit bientôt paroître ici : j'aurai l'image de l'une dans le cœur, & la personne de l'autre sous les yeux : l'une m'interdit toute ésperance ; l'autre ne vient pas, sans doute, pour me déséspérer : qui me répondra d'une insensibilité à toute épreuve ?

Une grande partie du jour se passa dans des réflexions de cette nature, & cependant, *Séléna* ne paroissoit point. *Sémir* en étoit moins inquiet que surpris. Il ne restoit que par déférence pour l'Oracle, & trouvoit affreux qu'*Adella* eût pû se resoudre à lui servir d'organe.

Déja l'astre du jour avoit fait place à l'astre de la nuit, ou, pour parler plus simplement, déja la Lune avoit remplacé le Soleil, quand *Sémir*, couché sur un lit de gazon, entendit remuer quelques feuillage de son bosquet. Il léve les yeux, & voit une figure de femme s'avancer vers lui. Il étoit debout avant qu'elle l'eût joint. Elle l'aborde en silence, le prend par la main, le fait asseoir, se place à côté de lui, & cela sans proférer une parole. Ce fut *Sémir*

qui parla le premier. Déesse, ou qui que vous soyez, lui dit-il, daignez m'instruire de mon sort ; l'espoir de le changer m'a seul conduit dans cette forêt : j'y viens, d'ailleurs, sur la foi d'un Oracle ; tout Amant est crédule quand il peut espérer d'être heureux...... Heureux ! s'écria celle à qui *Sémir* parloit, il n'est pas encore ici question de bonheur : vous savez à quoi nous réduit notre condition, à quel prix nous devenons immortelles. Je vous jure par *Néhémia* que je n'ai point encore essayé de le devenir ; mais je renoncerois à ce privilége plutôt que de précipiter mon choix. Je ne parlois pas de rien précipiter, reprit *Sémir*, fort étonné qu'une Déesse le devinât si mal, mes vues s'accordent parfaitement avec les vôtres : je ne demande qu'à me montrer tel que je suis. Il est, sans doute, flatteur d'aider une Déesse à le devenir entiérement ; mais, vous l'avoûrai-je ? poursuivit-il d'un ton mal assuré .... Avouez tout, reprit la Nymphe. Apprenez donc, ajouta *Sémir*, apprenez, Déesse, qu'une simple Mortelle me rend le plus malheureux des hommes. Alors il lui détailla amplement & les charmes de la jeune Prêtresse, & l'amour qu'elle lui

inſpira dès la première vue, & le détour qu'il prit pour l'en informer, & ſa réponſe, & la douleur que cette réponſe lui cauſa. Repréſentez-vous, pourſuivit-il, un malheureux Amant, à qui un *je vous aime* eſt interdit auprès de celle qu'il adore, & qui peut encore moins attendre d'elle un ſemblable aveu ! .... Je vous plains, reprit encore la Nymphe, mais je ne puis me réſoudre à vous flatter: n'attendez rien d'une Prêtreſſe à qui l'amour eſt interdit, & qui plus eſt entiérement inconnu.

Ciel ! s'écria *Sémir*, que m'apprenez-vous ? Ce qu'il faut que vous ſachiez, pourſuivit *Séléna*, & ce que l'Oracle de *Diane* auroit déja dû vous apprendre. A ces mots elle ſe léve, exhorte *Sémir* à prendre un parti ſage, & paroît vouloir s'éloigner.

Sémir étoit abattu, conſterné, réſolu même de reſter fidéle à l'inſenſible *Adella*. Cependant il apperçut quelque choſe de ſi touchant dans l'air, la taille, & autant que la nuit pouvoit le permettre, dans les traits de *Séléna*, qu'il en fut ému : il craignit de la voir s'éloigner pour jamais. Belle Nymphe ! lui cria-t-il, ayez pitié d'un miſérable Mortel, à qui tout eſpoir vient d'être enlevé, qui

ne peut démêler les ſentimens qu'il éprouve, mais qui ſent déja que votre perte eſt un nouveau malheur pour lui. L'abandonnez-vous ſans retour ? Prenez ſur vous de m'attendre, lui répondit-elle, & vous en jugerez. Elle prononça ces dernières paroles d'un ton qui valoit bien une promeſſe.

Le jeune Gaulois obéit au ſigne qu'elle lui fit de ne point la ſuivre. Il paſſa le reſte de la nuit dans une agitation qui laiſſa peu de place au ſommeil. A peine le jour paroiſſoit qu'il eût voulu pouvoir ſe rendre au Temple de *Diane* : mais quelle route ſuivre pour y arriver ? L'amour lui ſuggéra un expédient, ce fut de s'avancer à la rencontre du Soleil ; le Temple étant, à l'égard de la Forêt, ſitué au levant de cet Aſtre. *Sémir* ſe trouva bien de la découverte, & ce n'eſt point la première que l'amour ait produite.

Sémir, chemin faiſant, ſe propoſoit d'exciter la jalouſie d'*Adella*. Il peut ſe faire, diſoit-il, qu'elle n'ait point de ce qu'on nomme véritablement de l'amour ; mais à coup ſûr elle a de l'amour-propre. Une Belle, fût-ce *Diane* elle-même, n'en eſt jamais dépourvue. Hé bien ! c'eſt cet amour-propre qu'il faut

aiguillonner au défaut de l'amour que je demande.

Plein de cette idée, & d'une efpéce de fatisfaction qui en étoit la fuite, il arrive au Temple. Il demande, il cherche à voir *Adella*. Elle paroît, & bientôt il perd l'envie de lui parler de tout autre objet que d'elle-même : en vain, difoit-il, voudrois-je lui perfuader qu'une autre l'égale en beauté ; il ne lui eft que trop permis de n'en rien croire.

Jamais il ne l'avoit trouvé fi charmante. Ses yeux brilloient d'un air de fatisfaction qui acheva de le déconcerter. Il voulut, quoique d'une manière détournée, entrer dans certaines explications. La Prêtreffe l'arrêta : elle prit un air férieux, & qu'elle parut même s'efforcer de rendre févère. En même temps elle rappella au jeune Gaulois & l'Ufage & l'Oracle qui s'oppofoient à fes difcours.

Sémir piqué, répondit que l'Oracle avoit eu déja une partie de fon effet. Je vous en félicite, reprit *Adella*, d'un air enjoué. Cet air contrifta encore plus *Sémir* que tout le férieux d'auparavant : mais lui-même s'efforça de prendre le ton gai. Il exalta les

charmes de la Nymphe qui lui étoit apparuë, appuya sur les détails de cette avanture, & sur les délices que lui en promettoit la suite. En parlant ainsi, il regardoit *Adella*, & voyoit avec désespoir que tout ce récit ne faisoit qu'accroître sa belle humeur. Je m'apperçois, lui dit-elle enfin, que de nouveaux Oracles vous deviendront superflus : vous me semblez très-enclin à les prévenir. Il me reste cependant à vous consulter sur un seul point, repliqua *Sémir*.

ADELLA.

Très-volontiers; expliquez vous.

SÉMIR.

Il me faut un Oracle sans ambiguité.

ADELLA.

Voyons d'abord ce que doit décider cet Oracle.

SÉMIR.

Il s'agit encore, mais pour la dernière fois, de cette Prêtresse qui m'avoit subjugué.

ADELLA.

Encore !

SÉMIR.

Pour la dernière fois, vous dis-je.

ADELLA.

L'Oracle a déja décidé la question,

& cet Oracle est clair, sans ambiguité.

SÉMIR.

En jugez vous ainsi ?

ADELLA.

N'en doutez pas, & faites plus, jugez-en ainsi vous-même.

SÉMIR.

Songez qu'à la fin il faudra vous en croire.

ADELLA.

C'est ce que je desire.

SÉMIR.

Encore un mot : vous desirez, dites-vous très-clairement, que j'en croye le premier Oracle. C'est-à-dire que je retourne dans la forêt des Nymphes ; que j'y attende une seconde apparition de celle qui paroît m'avoir distingué de mes semblables ; que je mette à profit le bien qu'elle paroît me vouloir.... Vous le desirez ?... Il faudra bien s'y résoudre !

ADELLA, (gaîment.)

C'est ce que vous pouvez faire de mieux.

Le reste au Mercure prochain.



VERS adressés par l'une des Demoiselles Pensionnaires de l'Abbaye du Lys, près Melun, à la Dame leur Maîtresse & Institutrice, le jour de sa fête.

CONDUITES, bien moins par l'usage
Que par les sentimens les plus affectueux,
Madame, dans ce jour heureux,
Nous venons vous offrir l'hommage
Et de nos cœurs & de nos vœux.
Par quels travaux, quels soins, par quel long esclavage,
N'avez-vous pas acquis ce foible témoignage
De notre sensibilité ?
Nos talens, nos plaisirs, nos mœurs, notre santé,
Sont de vos soins pour nous, & l'objet & l'ouvrage.
A quelques-unes des vertus
Dont on nous fait ici tant de leçons si belles,
Hélas ! si, dans un Monde & des Temps corrompus,
Malgré tant d'avis superflus,
Un jour nous étions peu fidelles ;
Il en est deux à qui nous jurons pour jamais
La plus parfaite obéissance,
C'est Madame, l'amour & la reconnoissance
Que nous imposent vos bienfaits.

COUPLETS à la même en, lui présentant un Bouquet.

Sur l'AIR : *Ne v'la-t-il pas que j'aime ?*

MADAME, agréez ce Bouquet,
Je l'ai pris à Cythère.
Un jeune Amour le dessinoit
Pour l'offrir à sa Mère.

Il avoûra certainement
L'emploi que j'ose en faire.
Ce Dieu, lui-même, en vous voyant
Eût oublié sa Mère.

---

*COUPLETS à Mde la Marquise de LUSIGNAN, le jour de S. LOUIS sa Fête, par Mlle de ***, qui l'appelle sa Maman.*

Sur l'AIR : *Nous jouissons dans nos hameaux.*

A CHANTER de Maman le nom,
Je passerois la vie.
Qu'elle eût chaque Saint pour Patron,
Seroit ma fantaisie.

Je m'éveillerois, le matin,
  Toujours pour l'amour d'elle;
Et je rendrois grace au Destin
  De la Fête nouvelle.

Plus que personne aimer Maman,
  Tenez, c'est ma folie.
Le lui prouver à tout moment
  C'est mon unique envie.
Si par fois m'advient ce bonheur,
  Ah! j'en suis si ravie;
Ce jour alors est pour mon cœur
  Le plus beau de ma vie.

D'aller lui cueillir un Bouquet
  Point trop n'avois envie:
De ces offrandes sans effet
  Je n'ai point la manie.
Mais si j'avois de mille cœurs
  Fait l'heureux assemblage;
Plutôt que celui de ces fleurs,
  Elle en auroit l'hommage.

ÉPIGRAMME.

PHILIS renonce au mariage;
Sa raison, je crois la voici:
C'est que, pour se mettre en ménage
Il faudroit trouver un Mari.

BETY.

VERS à M. DESHAYS le jeune, de l'Académie Royale de Peinture.

PEINTRE charmant, Artiste ingénieux,
Du pinceau le plus vrai j'admire en vous l'adresse.
Si vous eussiez vécu dans ce siécle fameux
Où les beaux Arts embellissoient la Gréce,
Aléxandre sans doute eût été trop heureux.
Pour peindre les transports de cette âme si fière
Et ses brillans exploits & ses faits généreux,
Il eût à ses rivaux préféré votre frère ;
Mais lorsqu'il eût voulu, dans des momens plus doux,
De son Portrait régaler quelque Belle,
Il n'eût point fait venir *Apelle*,
Et n'eût jamais choisi que vous.

Par M. BLAIN DE SAINMORE.

ESSAI sur la Question : JEANNE D'ARC a-t-elle subi réellement l'Arrêt qui la condamnoit au supplice du feu ?

QUEL outrage ne seroit-ce point faire à la mémoire de la *Pucelle d'Orléans*, que de dérober à cette illustre

Héroine la gloire d'être morte martyre de l'Etat ! Le vrai motif de sa mort, est le plus bel éloge de sa vie : & le courage extraordinaire qu'elle montra au milieu des horreurs du plus cruel de tous les supplices, rend moins incroyables ces merveilleux exploits par lesquels elle fit du Régne de *Charles VII* l'époque la plus fatale à la rivalité des Anglois contre les François. Cependant on propose aujourd'hui comme un Problême : *si elle a été brûlée ou non ?*

La négative se prend de deux Monumens, que la foiblesse de leur authenticité réduit à si peu de valeur, qu'ils ne sçauroient être d'aucun poids contre les raisons de l'affirmative.

Ces deux Monumens sont un Manuscrit & un Contrat de mariage, cités sur la foi du seul Père *Vignier* de l'Oratoire, mais contredits par l'Histoire & par la Tradition généralement reçue. Il résulte de ces deux Piéces, qui paroissent de même fabrique, & faites pour s'appuyer réciproquement, qu'en 1436, c'est-à-dire, cinq ans après la mort de notre Héroïne, on vit à Metz une soi-disante *Jeanne la Pucelle*, qui, après quelques courses & quelques aventures peu analogues au titre sous lequel elle

ſe produiſoit, épouſa un *Robert des Harmoiſes*, Chevalier. Doit-on inférer de là que la Libératrice d'Orléans n'ait point été brûlée ? La conſéquence ſeroit un peu forcée, & donneroit droit d'en tirer une pareille du perſonnage de deux autres fauſſes Pucelles qui, quelque temps après, jouerent à Orléans le rôle de *Jeanne d'Arc* avec autant de ſuccès que l'avoit fait Madame *des Harmoiſes*. Il eſt vrai que celle-ci fut plus habile que les deux autres, en ce que d'Orléans elle ne voulut jamais aller à la Cour, quoiqu'elle en fût aſſez près, au lieu que les autres trouverent à Paris un traitement digne de leur mérite. Que devint donc Mde *des Harmoiſes* ? On n'en ſçait rien. La fin de ſa vie eſt un myſtère que l'hiſtoire n'a pas cherché à développer : ce qui ne peut certainement point ſe concilier avec la célébrité d'une Héroine telle que la Libératrice d'Orléans. mais celle-ci a-t-elle été brulée ? On en jugera par les témoignages que je vais expoſer : Frère *Iſambert de la Pierre*, de l'Ordre de S. Auguſtin, Frère *Martin Ladvenu*, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, Me. *Guillaume Manchon*. Chanoine de l'Egliſe Collégiale de Notre-Dame d'An-

dely, & premier Greffier du procès de condamnation, Me. *Jean Maſſieu*, Prêtrê, &c, jadis Doyen de la Chrétienté de Rouen, tous obligés de rendre leurs auditions conſéquemment à une *commiſſion de Charles VII. à l'effet de revoir le procès de la condamnation de la Pucelle d'Orléans*, terminent, d'un commun accord, leurs dépoſitions par le détail du ſupplice de la *Pucelle*, auquel ils avoient été préſens. Voilà donc quatre témoins oculaires qui atteſtent l'éxécution de l'Arrêt auquel *Jeanne d'Arc* avoit été condamnée : & leur témoignage eſt conſtaté par un monument (manuſcrit de MM. *de Rohan* & *de Soubiſe*) bien plus reſpectables que les deux trouvés à Metz. A ces atteſtations ſe joint un fait d'une forte conſéquence, tiré d'un Auteur de réputation (*Philippe* de Bergame,) & que M. l'Abbé *Lenglet du Freſnoy*, dans l'hiſtoire qu'il a donnée de *Jeanne d'Arc*, rapporte de la manière ſuivante.
» *LOUIS* (XI) informé de l'innocence
» de cette illuſtre fille (*la Pucelle d'Orléans*) & de l'injuſte perſécution
» qu'elle avoit ſoufferte pour le bien
» de l'Etat, obtint du Pape *Pie II*,
» vers l'an 1462, d'autres Commiſſaires

» nouveaux, c'étoient deux célébres
» Jurisconsultes, pour informer de re-
» chef de la vie *de la Pucelle*; & com-
» me il avoit appris que deux de ses in-
» dignes Juges étoient encore vivans,
» il les fit arrêter; on leur fit juridi-
» quement leur procès comme à d'in-
» justes Juges; & après avoir confessé
» que *la Pucelle* étoit innocente, &
» par conséquent injustement condam-
» née, ils furent punis de la même peine
» qu'ils avoient fait souffrir à cette fille:
» ainsi ils furent brûlés vifs, & les
» cadavres ou ossemens des deux au-
» tres qui étoient décédés furent exhu-
» més & brûlés; leurs biens confisqués
» servirent à bâtir une Eglise au lieu
» même où *la Pucelle* avoit été brû-
» lée, & pour le repos de son âme, on
» y fonda une Messe qui devoit être
» célébrée chaque jour à perpétuité. »

Cette fondation, dont le titre est sans doute existant, la construction d'une croix au vieil Marché de Rouen, lieu de l'exécution de *la Pucelle*, & la chaudière qu'on montre encore, & où l'on assure que fut brûlée cette vertueuse fille, sont des monumens avec lesquels il seroit difficile de faire entrer en concurrence le manuscrit & le con-

trat

trat de mariage découverts par le Père *Vignier*. En partant de ce principe, il sera aisé de conclure que Mde *des Harmoises* étoit la véritable *Jeanne d'Arc*, comme on voit aujourd'hui en Pologne que l'Ex-époux de la Princesse de *Radziwil*, Sœur du Palatin de *Wilna*, est le fils de l'Econôme de *Nieswicz*. Par une suite de cette même conséquence, on ne trouvera pas de meilleur aloi un article des registres d'Orléans qui a failli m'échapper; mais par lequel il paroît, dit-on, *que cette Ville faisoit une pension à Jeanne la Pucelle dans des temps très-postérieurs à celui de son jugement.*

On sçait que la famille d'*Arc*, dont *Charles VII* avoit changé le nom en celui du *Lys*, jouit pendant très-long-temps d'une pension que lui faisoit la Ville d'Orléans en mémoire du service important que les Orléanois avoient reçu de *la Pucelle*. C'est donc au nom de cette dernière, que devoit être érigé, dans les registres de la Ville, le monument d'une reconnoissance aussi honorable aux Orléanois qu'à l'Héroïne qui en étoit l'objet.

Quel que soit le succès que pourront avoir les raisons que je viens de déduire en faveur de l'affirmative, sur la *Question*

proposée au sujet de la Pucelle d'Orléans; mon but est moins de faire valoir mon opinion, que de montrer le desir que j'ai de la voir mieux soutenue par quelqu'autre.

Par M. DE LANEVERE, *ancien Mousquetaire du Roi.*

A Dax, ce 22 Septembre 1764.

AUTRE LETTRE, *au sujet de celle insérée dans le Mercure d'Août 1764, sur* LA PUCELLE D'ORLÉANS.

On doit sçavoir gré à M. *De la Dixmerie* d'avoir proposé dans un Livre aussi répandu que le Mercure, le problême du sort *de la Pucelle d'Orléans*, afin d'engager quelque Curieux de recherches historiques, à faire part au Public de ses découvertes.

Les preuves du supplice de cette Héroïne sont combattues très-fortement par la pension mentionnée dans les registres de la Ville d'Orléans & par le mariage indiqué dans le manuscrit trouvé à Metz par le Père *Vignier*.

Le texte de ce manuscrit rapporté au Mercure, est assez mot pour mot

ce que l'on trouve dans la chronique de Metz par le Doyen de S. Thiebaut, imprimée depuis la mort du Père de *Vignier* dans les preuves de l'Histoire de Lorraine de *Dom Calmet.*

Il y a plus, on lit dans les preuves de l'histoire de Lorraine par le même *Dom Calmet*, la copie d'un Acte qui s'exprime comme il suit : *Nous Robert des Hermoises, Chevalier Seigneur de Tichiemont & Jeanne du Lys la Pucelle de France, ma femme . . . . avons vendu . . . . à Colard de Failly, demeurant à Marville . . . . toute la quarte partie que nous avons . . . . en la Ville & Ban . . . . de Haraucourt . . . . & encore avec ce dix muids de sel . . . . que nous avons . . . . sur les salines de Moyenvic & Marsal . . . . . qui furent faites . . . . l'an 1436 au mois de Novembre septiéme jour.*

Dom Calmet en citant cet Acte dans ses Hommes illustres, en place la datte à l'année 1445.

Le même *Dom Calmet*, dans le volume des Hommes illustres de Lorraine, assure qu'on a vu dans le Pays le contrat de mariage *de la Pucelle d'Orléans* avec *Robert des Hermoises*, & qu'il y a des Gentilhommes de Lorraine qui

prétendent descendre de cette alliance.

Il ajoute enfin dans une note de son Histoire, Livre XXVII que le Père *Vignier* assure avoir vu ce contrat de mariage & un acte d'acquisition de la Seigneurie de Fleville par lesdits conjoints, & il cite le Traité de la Noblesse par la *Rocque*.

Voilà des Piéces, ce me semble, bien convaincantes; mais dans une autre grande chronique de Metz par *Philippe Vigneulle*, Citoyen de cette Ville; voici ce qui est rapporté de cette apparition *de la Pucelle d'Orléans*, & de son mariage.

L'an mil quatre cens trente-sept, en cette année avint d'une nouvelleté qui se veut contrefaire pour autre; car en ce temps le XX Mai, une fille appellée Claude étant en habit de femme qui fut manifestée (annoncée) *pour Jeanne la Pucelle & fut trouvée en un lieu assez près de Metz nommé la Grange aux Ormes & y furent les deux frères de ladite Jeanne qui certifierent pour vrai que c'étoit elle, par quoi Messire Nicole Louve, Chevalier, lui donna un bon cheval & une bonne paire de houssels, & Seigneur Auber Boullay, un chaperon, & Seigneur Nicole Grognat,*

une épée, & depuis l'on connut la vérité, & fut cette fille mariée au Seigneur Robert des Harmoises, & enfin vinrent demeurer & s'établir à Metz.

Voilà bien les mêmes circonstances essentielles racontées par nos deux Chroniqueurs, le lieu où cette fille se fait connoître, la reconnoissance des deux frères, les présens qu'elle reçoit à Metz, son mariage avec *Robert des Harmoises*, leur demeure à Metz. Tout cela joint avec les voyages énoncés dans le manuscrit du Père *Vignier*, prouve que l'on a été longtemps convaincu de l'éxistence de *Jeanne d'Arc* après son prétendu supplice que le même *Vigneulle* n'a pas manqué de raconter sous l'an 1431, sans rien dire qui donne lieu de le croire douteux.

Mais ce *Vigneulle* qui écrivoit probablement longtemps depuis le Doyen de *S. Thiebaut* (Auteur suivant toute apparence de l'autre manuscrit) *Vigneulle*, dis-je, ajoute deux bouts de phrases qui donneroient lieu de soupçonner que l'on a depuis reconnu la supposition de cette fille : c'est quand il dit, 1°. *avint une nouvelleté d'une qui se veut contrefaire pour une autre.* 2°. Quand après avoir détaillé les pré-

ſens des Seigneurs de Metz, il ajoute, *& depuis on connut la vérité.* Ce qui ne peut ſignifier autre choſe, ſinon que ces bons Seigneurs furent déſabuſés & peut-être céla n'arriva-t-il que plu- ſieurs années depuis l'établiſſement à Metz. Ajoutez à cela, que *Vigneulle* avance décidément, que cette fille s'ap- pelloit *Claude* n'eſt-ce pas une nouvelle preuve qu'elle ne pouvoit être *la Pu- celle d'Orléans*, dont le nom étoit *Jeanne?*

On ſçait combien ſur des Sujets ſi problématiques, les Ecrivains poſtérieurs ont de poids au-deſſus de ceux qui les ont précédés & qui ont été plus près de ce qui faiſoit illuſion. Un Contem- porain eſt véritablement plus croyable ſur un fait dont on ne conteſte que l'éxiſtence ; ainſi peut-on regarder d'a- près le Doyen de *S. Thiebaut*, comme un fait certain qu'il a paru vers l'an 1436 ou 1437, une fille qui a été priſe bien ou mal pour *la Pucelle d'Orléans.* Mais un Auteur très - dèſintéreſſé à la choſe (qui vivoit au plus 50 ans après) confirmant ce fait & ajoutant que l'er- reur a été reconnue ; n'eſt-çe pas une démonſtration que l'on a fait des dé- c ouvertes poſtérieures, fruits ou d'un éxamen plus exact ou peut-être d'un de ces hazards que le temps améne ?

La Famille de MM. *des Hermoises* existe encore en Lorraine, c'est une des plus illustres & des plus anciennes. Ils ont été *Damoiseaux* & Souverains de Commercy, & ont beaucoup d'autres avantages qui les empêchent d'avoir besoin *de la Pucelle d'Orléans* dans leur généalogie. Cependant ils rendroient service à l'Histoire s'ils vouloient nous faire connoître plus particuliérement les titres qu'ils peuvent avoir sur ce fait.

Mde *des Harmoises de Fléville*, chez qui l'amour des Lettres contribue à completter bien d'autres genres de mérites, est suppliée particuliérement de vouloir bien faire faire des recherches dans les Archives de sa Maison sur ce fait.

LE MOYNE, aux Salines du Roi, à Moyenvic ce 12 Octobre 1764.

P. S.

Il seroit à souhaiter que M. *De la Dixmerie*, ou quelqu'autre personne, voulût bien nous dire quels sont les manuscrits laissés par le Père *Vignier*. Comme il étoit frère d'un des premiers Intendans établis à Metz dans le temps où l'on faisoit beaucoup de recherches

ſur les droits du Roi dans les trois Evêchés, & qu'il a travaillé à ces recherches; il doit avoir recueilli quantité de piéces importantes & curieuſes. Ainſi il ſeroit utile d'avoir une notice de ces Piéces & l'indication du dépôt où on les garde, ſçavoir ſi c'eſt dans une des Maiſons de l'Oratoire à Paris ou dans quelqu'autre Bibliothéque.

A CAROLINE, *qui vouloit ſe marier.*

Il eſt donc vrai, Maîtreſſe trop cruelle;
Sans regretter le beau nom de Pucelle,
Sans redouter le plus triſte deſtin,
Au vieux *Damon*, tu veux donner ta main! *
Ne t'attends pas à tendre Epithalame:
Epris pour toi d'une innocente flamme,
Hélas l'Amour à ce fatal moment,
D'un coup mortel a percé ton Amant...:
S'il te fut cher, partage ſon ſupplice....
Ecoute un ſonge auſſi vrai qu'éffrayant....:
Ecoute ingrate, & que ton cœur frémiſſe;
C'eſt le *Deſtin* qui parle en cet inſtant.
Tu veux ſçavoir le ſort de *Caroline*,
Hardi Mortel, dit-il en me voyant?
Tremble! & ſoudain, d'un regard foudroyant;

* *On s'eſt vu forcé de faire quelques retranchemens à cette Pièce.*

Il fait éclore une immense machine,
Autre Univers. C'est là que l'avenir
A reculons est venu s'établir.
Là fut placé par la vertu divine,
Tel qu'il sera ce qui doit naître un jour;
L'âge des jeux, l'enfance libertine,
Et la jeunesse esclave de l'Amour;
De l'homme fait l'ambition chagrine,
Et le vieillard courbé d'un fardeau lourd.
C'est un tableau de toute notre vie;
Le même objet croît & se multiplie
Dans tous les points assignés à ses jours.
Longtemps conduit par mille obscurs détours;
J'arrive enfin dans cette Gallerie.
Mais quel spectacle! ô prodige étonnant!
Tout se rassemble & tout est différent.
Me tromperois-je?... O Ciel! non, c'est la même.
Quoi, cette Veuve hier venant en deuil
De son Epoux pleurer sur le cercueil,
Vient aujourd'hui de ce cadavre blême
Couper le nez pour sauver son Amant?
Pauvres maris, voilà comme on vous aime!
Tu t'applaudis * de cet événement
Galant escroc, ta sottise est extrême:

* *On a un peu altéré le texte en cet endroit: les Lecteurs indulgens nous pardonneront cette liberté. On a mis cette note seulement pour faire voir qu'on avoit lû* Zadig.

Approche, vois, tiens, l'on t'en fait autant,
J'étois alors dans la classe des Veuves :
Mon Conducteur m'avoit mené trop bas ;
Il fallut donc revenir sur nos pas
Et voir la Classe où chacun fait ses preuves
Avant d'entrer dans celle de l'Hymen.
Que n'ai-je hélas ! le pinceau du *Corrége*,
Pour rendre au vrai l'air discret ou lutin,
Ou tendre, ou vif, qu'au sortir du Collége
Un Jouvenceau ne porte guère en vain !
Mais il faudroit encore une autre main,
Si je voulois décrire le manége,
Les petits soins & les grands intérêts,
La politique à masquer ses projets,
Tout l'art enfin de nos gentes fillettes.
Vous les verriez innocemment coquettes,
Se prodiguer pour avoir des Amans,
Puis recevoir leurs carresses discrettes
Pour d'autres Sots qui s'en donnent les gands.
Vous les verriez avides de nous plaire,
Lorgner l'Amour, le trahir pour son frère,
Sauf par la suite à revenir à lui.
De tels secrets, sont, sans doute, un mystère ;
Mais j'en sçaurai bien d'autres aujourd'hui.
On vous trouvoit encore dans cette classe,
O *Caroline* ! à votre air, à la grâce
Qui vous est propre & distingue vos traits,
Je reconnus celle que j'adorais.
Du Carnaval c'étoit le temps peut-être,

Car vous danſiez : une troupe de foux
Briguoit l'honneur de danſer avec vous.
Je m'approchois pour vous mieux reconnaître ,
Mon Conducteur me prenant par la main
Me fit paſſer dans le Sallon voiſin.
Dans ce Sallon, je ne voyois de même
Que bals parés, jeux brillans & feſtins,
Nôces ſurtout avec leurs lendemains ,
Par-ci, par-là, des repas de Baptême,
Bref du plaiſir les indices certains.
Je vous cherchois des yeux dans l'aſſemblée,
Mais vainement ; vous étiez exilée
De tous les lieux faits pour la volupté.
Dans un Faubourg éloigné de la Ville ,
Où les ennuis & la caducité
Ont établi leur ſombre domicile ,
Eſt un paſſage étroit, peu fréquenté :
Là s'apperçoit une antique mazure ,
Sorte de tour & non pas moins obſcure ,
Où l'on ne voit le jour que par des trous ;
Noire priſon , vrai repaire à jaloux.
J'allois paſſer cette horrible tanière ;
Mon Conducteur me dit de m'arrêter.
Ne vois-tu pas une ſombre lumière ,
Ajouta-t-il , en me faiſant porter
Vers une fente un regard très-oblique ?
C'eſt la clarté d'une lampe ; & l'unique
Qui luiſe encor dans ce ſéjour d'horreur.
A cette noire & funeſte lueur

Je reconnus mon infidelle Amante.
Quel changement ! Qu'elle étoit différente
Des temps heureux où je fus son Amant !
Au lieu de fleurs, de pompons & d'aigrette ;
De la jeunesse ordinaire ornement,
Ses yeux en pleurs mouilloient une cornette ;
Cornette platte, inutile bandeau
D'un front flétri par la douleur amère
Et d'un visage hélas ! déja moins beau .....
Ma *Caroline* ! Eh, que veut ton bourreau ?
Le malheureux ! en t'empêchant de plaire,
De tous ses soins lui-même il perd le fruit.
Auprès de toi, dans ce même réduit
Etoit un chien, gros dogue d'Angleterre,
Qui te veilloit & le jour & la nuit.
Tout le parquet de ta sombre retraite
Etoit couvert de cordons de sonnette
Dont le tocsin, quand tu faisois un pas,
Avertissoit une nonagénaire,
De ton jaloux & Servante & Géolière ...
Trop satisfait d'avoir dans ton Printemps
Sçu t'enlever à tes jeunes Amans,
Il s'occupoit fort peu de son emplette,
Dougeoit sa goutte & lisoit la Gazette,
Te gardoit bien, jamais ne te voyoit,
Et jouissoit des plaisirs qu'il ôtoit.
Ainsi souvent un bourgeois imbécille,
Fier de son *mien*, dans sa serre inutile,
Dont il défend l'entrée aux Connoisseurs ;

Laiſſe ſécher la plus rare des fleurs.
Je ne fus pas longtemps ſans voir paroître
Ce monſtre affreux que je voulois connoître :
Un bruit ſoudain de clefs & de verroux,
Accompagné d'une éternelle toux,
De ta *Duégne* annonça l'arrivée.
Elle venoit à l'heure accoutumée,
Pour ton dîner t'apporter un ragoût
De ſa façon, mais non pas de ton goût;
Car je te vis le jetter après elle,
Et le matin le prendre leſtement,
Le diſputer contre la ſentinelle,
Le dépêcher encor plus goulument;
Je m'écriai ; vîte, ôte-lui l'ecuélle !...
Oyant ce bruit, le Cerbère aboya ;
Et ton Amant, en ſurſaut, s'éveilla.

Par l'Auteur de l'Epitre à Ménalie.

---

*PORTRAIT de M. DEN****.*

Vous me demandez, Madame, un portrait de mon ami. Il faut, dites-vous que ce ſoit un homme extraordinaire, puiſqu'on vous en a dit tant de bien? Vous connoiſſez ſa figure, elle eſt l'image du ſentiment. Comme c'eſt l'avantage dont il eſt le moins curieux,

je respecterai sa modestie, c'est de son âme que je vais vous crayonner le tableau; l'amitié ne m'aveuglera pas, elle fera couler de ma plume ces traits de vérité que la prévention ou l'intérêt altérent trop souvent. Si je croyois au systême de la Métempsicose, je dirois sans hésiter que l'âme de *Socrate*, a choisi le corps de mon ami pour asyle. M. *Den***** aime la vertu par goût, par tempérament, par habitude. S'il fait du bien, c'est avec cette douce facilité qui semble le lui avoir rendu nécessaire; la vanité n'a pas la moindre part à ses bonnes actions, il ne croit pas être vertueux en évitant le vice, il tire de cette haine du vice un fond inépuisable de bonnes qualités. Comme il n'a jamais aimé a être répandu, c'est dans une société peu nombreuse qu'il concentre ses vertus. Adoré de quelques amis, il est comme un Dieu tutélaire qui préside à leurs actions: il couvre leurs foiblesses, les ménage, les rend tous semblables à lui. Etre utiles aux amis qu'il s'est choisi, prévenir leurs besoins, porter presque lui seul le poids de leurs chagrins, c'est, (comme il le dit lui-même) son devoir, (il ne faut pour cela qu'être un demi-honnête homme.)

Rarement M. *Den***** promet de rendre ſervice ; ſon cœur généreux a trouvé les moyens de prévenir la prière & il a ſouvent obligé avant qu'on ait penſé à invoquer ſon ſecours. Préſentez-lui un malheureux ; ah Madame ! c'eſt alors qu'on le peut connoître ; ſon cœur ſe fond dans les larmes de l'infortuné. N'attendez pas de lui ces plaintes froides, que prodigue la pitié ordinaire : il ne vivra pas un moment tranquille qu'il ne lui ait fait oublier ſes chagrins. Je l'ai éprouvé, Madame ; le ſort me fut contraire, il m'accabla ; je dépoſai le poids de ma triſteſſe dans le ſein de mon ami. O douce amitié ! que ta force eſt puiſſante ; ſes larmes arrêterent le cours des miennes ; il ſembloit plus malheureux que moi ; je fus obligé de le conſoler à mon tour. En ſoulageant les peines d'autrui il ménage les conſeils : j'ai peu connu de gens qui cherchaſſent moins à en donner que lui. Au-deſſus de la vanité des hommes ordinaires, il ſemble toujours demander des avis, & s'il hazarde ſon ſentiment, c'eſt avec cette timidité qui ménage l'amour-propre & concilie les ſuffrages. Il déteſte la médiſance, & on ne gagne rien à dire devant lui du mal d'un abſent ; il prend

ſa défenſe avec chaleur, & c'eſt dans ces occaſions ſeules que j'ai vu des preuves de la vivacité de ſon caractère. Quand je ſuis avec ce digne ami, je crois être auſſi bon que lui, & beaucoup meilleur que moi-même. Je ne finirois pas, Madame, ſi je voulois peindre ſon cœur entier : c'eſt le portrait de la vertu qu'il faut conſulter. Vous ne croyez pas ſans doute qu'un eſprit ordinaire ſerve d'ornement à cette belle âme ; l'eſprit de M. *Den***** eſt vif, orné, judicieux, il s'énonce avec préciſion ; on parle rarement auſſi bien. Sa lecture favorite eſt celle de *la Bruyere*, *de Pope*, & *de Monteſquieu*. Il ne juge un ouvrage qu'après l'avoir lu ſouvent ; encore ſon jugement eſt-il porté avec un doute modeſte qui laiſſe aux autres la liberté de penſer d'eux-mêmes & autrement que lui. J'oubliois, Madame, que vous ne vouliez connoître que ſon cœur, & ſes ſentimens, j'allois m'étendre ſur ſon eſprit : vous le jugerez mieux que moi. La Providence n'auroit-elle pas mieux fait de donner la modeſtie à des Etres auſſi eſtimables, & moins de vanités à des gens ordinaires ? Vous m'avez fait plaiſir de m'enſeigner le moyen de payer à mon ami le tribut de reconnoiſſance que je lui dois ; j'ai em-

prunté le langage de la vérité ; c'eſt le ſeul qui vous convienne. Je connois quelqu'un à qui ce portrait convient auſſi bien qu'à mon ami ; c'eſt à celle dont

J'ai l'honneur d'être &c.

IMITATION de l'Epitaphe du Duc de BUCKINGHAM * *par M. M. D....*

PRO Rege ſæpe, pro Republica ſemper.
Dubius, ſed non improbus vixi.
Incertus morior, non perturbatus.
Humanum eſt neſcire & errare.
Deo confido omnipotenti, benevolentiſſimo.
Ens Entium, miſerere mei !

Toujours à ma Patrie & ſouvent pour mon Roi,
J'ai vêcu dans le doute & non pas dans le crime.
Si je meurs incertain, c'eſt ſans aucun effroi,
Tranquille ſur le bord, je rentre dans l'abîme.
Je me confie à Dieu Tout-puiſſant & tout bon :

* Jean Schefield, *Duc* de Buckingham, *mourut à Londres, le 24 Février 1720. Il étoit grand Partiſan du Peuple & compoſa pluſieurs Ouvrages qui ont fait l'admiration de l'Angleterre.*

D'un hommage plus beau nos cœurs sont-ils les
maîtres ?
Si le pouvoir des sens égara ma raison ;
Pardonne à ma foiblesse, Etre infini des Etres !

INSCRIPTIONS mises au bas des Portraits de LL. AA. SS. EE. Palatines.

*Pour l'*ELECTEUR.

AUGUSTE & *Titus* sous ces traits,
Reparoissent dans *Théodore* ;
Et ce Prince que l'on adore,
Fait voir en un seul trois portraits.

*Pour l'*ELECTRICE.

L'Artiste même ne sçait plus,
En rendant si bien la Nature,
Sous cette adorable figure,
S'il a peint *Minerve* ou *Vénus*.

Par M. L. C. de C...



IMPROMPTU sur les piéces de Canon accordées par le ROI, & S. A. S. le Prince FERDINAND de BRUNSWICK, à M. le Baron de DIESBACH, Colonel d'un Régiment de son nom, & Maréchal de Camp, à l'occasion du Siége de CASSEL, où il commandoit.

DIESBACH, de *Cassel* sortit couvert d'honneur;
Sa défense héroïque égale une victoire.
LOUIS & FERDINAND, pour prix de sa valeur,
Consacrent à l'envi, ce trophée à sa gloire.

Par le même.

LE mot de la première Enigme du second Volume du Mercure d'Octobre est le *Champignon.* Celui de la seconde est *le Clavecin.* Celui du premier Logogryphe est *Echarpe*, dans lequel on trouve *perche*, *prêche*, *cher*, *crêpe*, *harpe*, *chape*, *pêche*, *pêcher*, *père*, *arche*, *arc*, *rape*, *carpe*, *pêche*, *race*, *acre*, *car*, *âpre*, *par*, *char*, *cap*, *parc*, *ri.* Celui du second est potage, dans lequel on trouve *pot* & *âge.*

ENIGME.

SUBTILE sans arrêt, sans forme, sans figure,
Rien ne paroît en laideur, en beauté,
Où je ne serve en quelque qualité;
J'embrasse toute la Nature,
Et suis libre sans liberté.
Si l'homme à qui les Dieux ont caché mon essence,
Veut me toucher pour trouver ma substance,
Je le remplis de douleur & d'effroi :
Avec peine il vivroit sans moi.
Quoique mortelle on ne peut me dissoudre ;
Si l'on me nuit, je suis plus vîte que la foudre.

Par M. MOLINE, de Montpellier.

AUTRE.

DEVINEZ qui je suis : mon corps n'est plus du monde :
J'habite la moitié d'une machine ronde.
Vivante, je n'avois qu'un sentiment brutal ;
Mais depuis que l'effort d'une main assassine
M'a fait donner le coup fatal,
Je renferme souvent la plus haute doctrine.

LOGOGRYPHE.

Je suis..., mais je ne peux te tracer mon portrait :
Tu sçaurois qui je suis, Lecteur, au moindre trait ;
Ainsi donc, pour me bien connoître,
Tu tenteras d'inutiles efforts,
Si tu ne prends le soin d'analyser mon corps.
Six lettres composent mon être.
Je t'offrirai d'abord & sans déguisement
Un Patriarche ancien & le chef & le père
D'une Tribu nommée au sacré Ministère ;
Ce que tu fais pour le présent ;
Ce qu'atteint un Nageur qui sort de la rivière ;
Ce qu'on n'estime nullement ;
Le synonyme de colère ;
Le nom qu'on donne à ceux qui, trop chargés de vin,
Ne peuvent sans broncher, aller droit leur chemin :
Un reptile ; ce que, dans le siécle où nous sommes,
Avec beaucoup de soin conservent tous les hommes ;
Une note avec un pronom :
Ce qu'aux fous l'on fait d'ordinaire ;

L'instrument dont joue *Apollon* ;
Ce que parmi le Peuple on ne recherche guère;
Ensuite..... mais, Lecteur, je dois m'appercevoir
Que je puis t'ennuyer ; adieu, jusqu'au revoir.

AUTRE.

Je suis du genre féminin,
En divers lieux à la fois on me trouve ;
Quand un voyageur fait chemin,
Avec plaisir il me découvre.
Arrête donc, Lecteur, si tu veux un moment
A toi je me ferai connoître,
Et du composé de mon être,
Je t'instruirai plus amplement.
D'abord je suis toujours en compagnie ;
Sans cesse près de moi j'ai mon ami *Simon* ;
Si de te régaler il me prenoit envie,
Je n'ai ni pain ni vin, mais un os & du son ;
Avec ce mets frugal, pour concert harmonique,
Je ne puis que t'offrir deux notes de Musique ;
Il fait toujours chez moi du Printemps la saison ;
On y demeure un an, un mois encore,
Et l'on n'y voit pourtant aucune fleur éclore.
J'offre à tes yeux la Ville de *Sion* ;
De *Siam* le Royaume y vient aussi paroître ;
Et pour mieux me faire connoître,


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1893


Tendrem.t
jeune et brillante Li-sette, De bon cœur daigne
accepter L'humble et douce violette Que j'o=
=se te presenter. Si la main qui te la
donne Sur la plus belle couronne Avoit
d'aussi justes droits, L'univers à l'instant
même Verroit la Beauté que j'aime Au des-
-sus des plus grands Rois.

A chaque inſtant je te montre mon nom.
Or maintenant ſi tu ne me devines,
A me trouver tu perdras tous tes ſoins.
Croi-moi, Lecteur, plus longtemps ne t'obſtines;
En cherchant plus, tu pourrois trouver moins.

Par M. DAREAU, de Guèret dans la Marche.

AUTRE.

Je ſuis un corps tranchant, dans mon tout étant pris:
Mais tranche-moi le chef, j'ai le rang des eſprits.

Par le même.

CHANSON.

Jeune & brillante *Liſette*,
De bon cœur daigne accepter
L'humble & douce violette
Que j'oſe te préſenter.
Si la main qui te la donne,
Sur la plus belle couronne
Avoit d'auſſi juſtes droits;
L'Univers, à l'inſtant même,
Verroit la Beauté que j'aime
Au-deſſus des plus grands Rois.

ARTICLE II.

NOUVELLES LITTERAIRES.

LA VIE Héroïque & privée de HENRI IV, en deux volumes in-4°. *avec figures ; par M.* DE BURI. *Proposée par souscription.*

LA vénération que tous les François conservent pour la mémoire d'HENRI IV, est si profondément gravée dans leurs cœurs, que j'ai pensé qu'ils recevroient avec plaisir l'Histoire de la Vie héroïque & privée de ce Prince. Quoiqu'il y ait beaucoup de personnes instruites des principaux faits de sa vie, elles seront sans doute flattées de les voir réunis dans un seul corps d'Histoire, & de connoître la liaison qu'ils ont entr'eux. Peut-on, en effet, leur offrir rien de plus agréable que le récit de ces grands événemens, si glorieux pour *Henri*, & si favorables pour la Nation ; de ces actions éclatantes, conduites par son courage intrépide & son expérience en

en l'Art Militaire, qui l'ont rendu vainqueur de tous ses Ennemis, & de ces traits de prudence consommée, qui ont remis l'Etat dans son ancienne splendeur, que les guerres civiles, la différence des Religions, l'ambition, l'intérêt des Particuliers, & la foiblesse des Princes avoient avilie & presqu'anéantie?

On le verra élevé, dans ses premiers ans, sous une discipline aussi dure que celle des anciens Lacédémoniens; toujours exposé aux injures du temps, nourri d'alimens simples & communs, courir à la chasse dans les forêts, vêtu grossièrement, la tête toujours découverte. On le verra ensuite recevoir une éducation convenable à sa naissance, sous les yeux de la Reine *de Navarre* sa Mère, & sous la conduite de *Florent Chrétien*, un des plus sages & des plus sçavans hommes de son siécle.

Conduit à la Cour de *Charles IX* pour épouser *Marguerite de Valois*, il est sur le point d'être enveloppé dans l'horrible proscription de *la S. Barthelemy*, dont il n'est garanti que par un coup de la Providence. Il est arrêté & gardé à vue pendant plus de deux ans. Il languit dans les délices de la Cour de

Henri III, la plus licencieuſe de l'Europe. Son courage s'irrite de cette indolence ; il s'échappe de cette Cour, & ſe met à la tête des Calviniſtes. Après pluſieurs expéditions il gagne la bataille de Coutras, au mois d'Octobre 1587. L'année ſuivante *Henri III*, chaſſé de ſa Capitale par un Sujet rebelle & audacieux, a recours au Roi de Navarre, qui joint ſes troupes à l'armée Royale : & dans le temps que les deux Princes étoient ſur le point de punir les Pariſiens de leur révolte, *Henri III* meurt aſſaſſiné à S. Cloud, & *Henri IV* eſt reconnu Roi de France.

C'eſt à cette époque que ſe manifeſte toute l'étendue du génie de ce Prince. Abandonné par les principaux Seigneurs Catholiques de l'armée du Roi, dont la plupart prennent les armes contre lui ; cette déſertion le réduit preſqu'aux ſeules troupes qui'il avoit amenées, & le met dans l'impuiſſance de continuer le ſiége de Paris. Une partie de ceux qui viennent le reconnoître pour leur Souverain, mettent à leur obéïſſance des conditions dures & intéreſſées, qui laiſſent entrevoir peu d'attachement pour ſa perſonne. Mais ſon courage & ſa fermeté le ſoutiennent.

Maître abſolu de ſes paſſions, il ne ſe laiſſe aveugler, ni par la colère, ni par la haine; il diſſimule tout. Il ſait, par ſa ſageſſe, ſon affabilité & ſa complaiſance, contenir ſous ſes ordres un corps prêt à ſe déſunir par l'ambition, les intérêts perſonnels, les animoſités & les brigues. Ceux qui ſe ſont donnés à lui ſans réſerve, forment un corps peu conſidérable, à la vérité, par le nombre, mais redoutable par ſa valeur, ſa fidélité & ſon union : c'eſt l'élite de la Nobleſſe & de la bravoure Françoiſe. A la tête d'une pareille troupe *Henri* triomphe en 1589, à la Journée d'Arques, d'une armée trois fois plus forte que la ſienne. Le 14 Mars 1590 il gagne la bataille d'Yvry, qui réduit ſes Ennemis à un tel point de foibleſſe, qu'ils n'oſent plus ſe préſenter devant lui. Mayenne retient ſes ſoldats dans les garniſons, afin de forcer *Henri* de conquérir ſon Royaume pied-à-pied : mais ce Prince, infatigable, continuellement à cheval, le caſque en tête, la cuiraſſe ſur le dos, bravant la rigueur des ſaiſons, eſt ſi bien ſecondé par ſes Généraux & ſes Soldats, qu'il s'empare des plus fortes Villes, & ſa puiſſance augmente de jour en jour.

Pour ménager le sang de ses Sujets, il s'accomode avec les Gouverneurs des Provinces & des Villes révoltées. Pour cet effet il répand l'or à pleines mains, dans la vue de donner à ses Peuples une plus prompte tranquillité. Il pardonne à tous ses ennemis; il ne met point de bornes à sa clémence : enfin l'abjuration qu'il fait de la Religion Protestante réunit tous les cœurs en sa faveur; & ses travaux sont couronnés par la paix avantageuse qu'il fait avec l'Espagne.

Lorsque *Henri* se voit paisible possesseur de son Royaume, il s'occupe tout des affaires civiles & politiques; il fait rendre la plus exacte justice; il fait fleurir l'Agriculture; il protége le Commerce & les Arts. Ses Finances sont dans la plus grande déprédation; aidé par *Sully*, Ministre aussi courageux que sage, prudent, laborieux, intelligent & éclairé, il les rétablit; il paie ses dettes qui sont immenses; il remet à ses Sujets vingt millions de tailles qu'ils devoient; il récompense le véritable mérite. Libéral avec discernement, économe sans avarice, il met en réserve, pour les occasions imprévues, quarante millions qui se trouvent dans ses coffres à son décès sans le revenu de l'année courante.

Il porte ſes vues juſques ſur les Etats de ſes Voiſins ; il voudroit leur procurer les mêmes avantages que ceux dont jouiſſent ſes propres Sujets. Il ſe rend Médiateur entre les différentes Puiſſances. Il termine le différend qui s'étoit élevé entre le Pape *Paul V* & les Vénitiens. Il force l'Eſpagne à faire la paix avec les Provinces-Unies. Toute l'Europe eſt en paix ; & c'eſt à ſes ſoins qu'elle doit ſon bonheur.

Tels ſont les principaux faits qui, rapportés dans plus un grand détail, compoſent l'Hiſtoire de la Vie héroïque & privée de *Henri IV*, à la fin de laquelle on fait le parallèle de ce Prince avec *Philippe* de Macédoine.

On y trouvera encore un grand nombre d'ornemens qui en ſont inſéparables. Ce ſont les actions courageuſes des grands Hommes de ſon temps. On y verra briller les deux Maréchaux de *Biron*, *Sully*, *Montmorenci*, *Leſdiguieres*, *Bouillon*, *Matignon*, *d'Aumont*, *Ornano*, *la Trimouille*, *Choiſeul* Marquis *de Praſlin*, les Marquis de *Vitry* & de *Mirabeau*, *Filhet de la Curée*, *Sancy*, *l'Amiral de Villars*, *de Vic*, *Termes*, *Boiſſy*, *Roquelaure*, & grand nombre d'autres braves Gen-

tilshommes qui, pendant le régne de *Henri*, se sont distingués, sous ses ordres & sur ses exemples.

J'ai aussi parlé de ces Ministres & de ces Magistrats, dont la profession éloignée du tumulte des armes, est de s'instruire des Loix, des Négociations & de la Politique ; tels que *Chiverny*, *Belliévre*, *Sillery*, *Villeroy*, *Phelippeaux*, *de Harlay*; *Molé*, *Jeannin*. Comme *Henri* n'entreprenoit rien sans les consulter, j'ai rapporté tous les traits qui peuvent faire connoître leur mérite & leur capacité dans les occasions où leurs conseils ont été utiles à l'Etat.

Enfin j'y ai inséré grand nombre de notes historiques, contenant des faits particuliers & intéressans pour les Familles de ceux dont j'ai parlé.

Comme on imprime actuellement cet Ouvrage dans une forme qui puisse répondre, en quelque maniére, à la beauté du Sujet, je me suis flatté que le Public voudroit bien y contribuer pour m'aider à en faire la dépense : c'est pourquoi je le lui offre par la voie de la souscription.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Il n'en sera tiré que cinq cens exem-

plaires. Ayant déja reçu près de cent cinquante souscriptions, il m'en reste encore environ trois cens pour les personnes qui voudront souscrire.

L'Ouvrage est en deux volumes *in-4°.* même papier & même format que le *Prospectus.* Je fais graver le portrait de HENRY IV, peint par *Porbus*, qui est le plus beau que nous ayons; j'y joindrai ceux de la Reine *Marie de Médicis*, de la Reine *Elisabeth* d'Angleterre, des deux Maréchaux *de Biron*, du Duc *de Sully*, du Duc *de Mayenne*, *de Gabrielle d'Etrées*, & de la Marquise *de Verneuil.* L'Ouvrage sera délivré dans le courant du mois de Mars prochain.

Chaque souscription sera de dix-huit livres pour un Exemplaire en feuilles; ceux qui n'auront pas souscrit le payeront vingt-quatre livres.

Les souscriptions seront délivrées chez le Sieur *de Bury*, Auteur de l'Ouvrage, rue Gille-cœur, vis-à-vis celle de l'Hirondelle, & chez les sieurs *de Bure*, Père & Fils, Libraires, quai des Augustins.

On ne délivrera des souscriptions que jusqu'au 1 Janvier 1765.

LETTRE de M. le Chevalier de MOUHY, de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de DIJON, à M. DE LA PLACE, Auteur du Mercure de France, sur l'Histoire abrégée du THÉATRE FRANÇOIS.

IL y a près de trois ans, Monsieur, que je travaille à une nouvelle édition des Tablettes dramatiques.

Cet Ouvrage est un abrégé de l'*Histoire du Théâtre François* qui parut en 1751, & dont on donna des supplémens d'années en années jusqu'en 1758.

Je ne me suis point borné à corriger les fautes prèsqu'inévitables dans une première Edition; & en jettant les yeux sur les différens essais qu'on a tenté dans ce genre, j'ai cru devoir me former un plan nouveau.

J'ai commencé par dresser deux Tables chronologiques de toutes les Piéces Françoises imprimées ou manuscrites qui avoient été omises dans la première édition, & toutes celles qui ont été jouées à Paris ou en Province depuis 1751.

J'ai vérifié article par article tous les faits ainsi que les dates. C'est un travail de deux années dont l'éxactitude est le seul mérite, & dont l'approbation publique sera peut-être la récompense.

Un Dictionnaire n'est point fait pour être lu, mais pour être consulté dans le besoin; & c'est pour le porter à la perfection dont je puis être capable, que je rends aujourd'hui publique cette Lettre que j'ai l'honneur de vous adresser. Je supplie instamment tous les Gens de Lettres qui ont travaillé pour le Théâtre, de me faire passer par écrit à mon adresse rue du Four * S. Germain, toutes leurs observations sur les fautes qui se sont glissées dans la première édition, de vouloir bien m'envoyer leurs noms tels qu'il les signent ainsi que leurs qualités, & de me faire part en même-temps de ce qu'ils desirent qu'on retranche ou qu'on ajoute dans les articles qui concernent leurs Ouvrages ou leurs personnes.

Je finis les en suppliant de m'envoyer au plutôt les observations dont ils vou-

* Après la rue des Canettes, Maison neuve à grand Balcon, au premier, vis-à-vis le Sellier.

dront bien m'honorer, n'attendant plus que le ſecours de leurs lumières pour mettre ſous preſſe l'Ouvrage prêſqu'entièrement refait, qui paroîtra ſans faute à l'ouverture du Théâtre.

J'ai l'honneur d'être &c.

Le Chevalier de MOUHY.

LETTRE à l'Auteur du Mercure.

JE viens de lire, Monſieur, dans le deuxiéme Vol. du Mercure de Juillet 1764, page 87, une lettre d'un de vos Abonnés qui m'offre de me communiquer pluſieurs recherches *très-curieuſes & très-utiles pour la République des Lettres*, au ſujet des Antiquités de Paris, ſi je veux indiquer mon nom & mon adreſſe : j'aurai beaucoup d'obligation à la généreuſe perſonne qui m'écrit, ſi je puis profiter de ſon offre obligeante : mais mon taudis littéraire n'étant pas trop fait pour recevoir dignement perſonne, je vous prie de vouloir bien inſérer cette reponſe ou toute autre que vous pouvez juger meilleure, dans votre prochain Journal, & avertir que j'ai

donné mon nom & ma demeure à M. *Lutton* Avocat, Commis au recouvrement du Mercure, qui a bien voulu s'en charger, & auquel on pourra s'adresser pour les sçavoir & conférer avec moi.

J'ai l'honneur d'être &c.

F.

ANNONCES DE LIVRES.

THÉORIE de la Musique; par M. *Balliere*, de l'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Rouen; avec cette Epigraphe : *Musica tota quid est, nisi numeri cantibus apti.* (Frangueri, Schola Platonica.) A *Paris*, chez *Duchesne*, rue S. Jacques, au Temple du Goût, & chez *Didot*, le jeune, quai des Augustins, à la Bible d'or; & à Rouen, chez *Machuel*, rue S. Lo, vis-à-vis le Palais; 1765; un volume in-4°. de 180 pages, avec des Planches gravées.

L'Auteur de ce Traité ne considére que la théorie de la Musique en général, & la théorie de la Musique moderne. Il n'a pris dans les Auteurs anciens que ce qui lui a paru nécessaire pour ap-

puyer ce qu'il avance dans ſon Ouvrage; & il convient que MM. *Rameau* & d'*Alembert* ont été ſes premiers guides, & qu'il leur doit ce qu'il y a de bon dans ſon Livre.

LETTRES ſur diverſes Sujets, écrites de Paris à un Magiſtrat de Province, par *J. E. D. Phylarèthe*,* *A. E. P.* à *Chryſinople*, chez *Phylarèthe*, à la Penſée; 1764; brochure in-12 de 132 pag.

Les trois Lettres qui compoſent cette Brochure, traitent de l'eſprit & du jugement; des Jéſuites & de l'éducation. On définit ce que c'eſt que l'eſprit & le jugement; on rappelle pluſieurs traits vrais ou faux contre les Jéſuites; on y montre l'excellence de l'éducation dans la Religion Chrétienne.

DISSERTATION ſur la propreté & la conſervation des Dents; par M. *Beaupreau*, Chirurgien-Dentiſte, Membre du Collége & Académie Royale de Chirurgie de Paris; à *Paris*, de l'Imprimerie de *Sébaſtien Jorry*, rue & vis-à-vis la Comédie Françoiſe, au Grand Monarque, & ſe trouve chez l'Auteur rue & vis-à-vis de la Comédie

* M. d'*Argent*, Avocat en Parlement, rue de la Feuillade.

Françoise; 1764; avec approbation & permission. Brochure in-8°. de 30 pag.

On montre dans cette Brochure, que la propreté des Dents est à la fois une chose agréable, utile & nécessaire; & on y apprend comment on peut se la procurer & la conserver.

L'AMANT Auteur & malheureux; à *Amsterdam*, & se trouve à *Paris*, chez *Dufour*, Libraire, au Cabinet Littéraire de la Nouveauté, au Pont Notre-Dame; 1764; Brochure in-12 de 34 pages.

En lisant les premières pages de cet écrit, on est d'abord fâché de l'espéce d'indécence avec laquelle on y parle de l'état des Gens de Lettres; mais on est bientôt rassuré, lorsqu'en poursuivant cette lecture, on s'apperçoit que l'Auteur les connoît peu, & que son Livre est écrit d'une manière à lui faire peu de Partisans & à lui procurer peu de Lecteurs.

DISCOURS qui a remporté le Prix à l'Académie de Besançon en 1764; par M. *Cosson*, Maître ès-Arts en l'Université de Paris, & Professeur Royal à l'Ecole de la Flêche; à *Paris*, chez *Brocas* & *Humblot*, rue S. Jacques,

au Chef S. Jean; 1764; in-8°. de 46 pages; prix, 15 sols.

Les progrès des Modernes ne dispensent point de l'étude des Anciens; c'est le Sujet de ce Discours; Sujet qui n'est point neuf, & qui donne lieu à l'Auteur de rappeller les beaux Siécles si souvent cités de *Péricles*, d'*Auguste*, de *Leon X* & de LOUIS XIV. La fameuse dispute sur les Anciens & les Modernes reparoît de nouveau; & de ce fond très-riche, quoique très-rebattu, M. *Cosson* a tiré la matière d'un Discours bien écrit, & digne du prix qu'il a remporté sur ses Concurrens.

NOUVELLE Méthode contenant en abrégé tous les principes de la Langue Espagnole, avec des Dialogues familiers; dédiée à Mgr le DAUPHIN; Par *M. B. A. Bertera*; à *Paris*, chez *Nyon*, quai des Augustins, à l'Occasion; 1764; avec approbation & privilége du Roi; vol. in-12.

Depuis quarante ans que M. *Bertera* enseigne l'Espagnol, il a dû observer beaucoup de choses qui avoient échappé aux Grammairiens qui ont traité de cette Langue avant lui, soit dans la prononciation & dans l'orthographe, soit dans

l'expoſition des parties du Diſcours & dans la Syntaxe. On trouvera tout cela dans cette nouvelle Grammaire avec beaucoup d'ordre & de clarté.

MAXIMES d'Etat, ou Teſtament politique d'*Armand Dupleſſis*, Cardinal, Duc de *Richelieu*, Pair & Grand-Amiral de France, Premier Miniſtre d'Etat ſous le régne de LOUIS XIII du nom, Roi de France & de Navarre; à *Paris*, de l'Imprimerie de *le Breton*, premier Imprimeur ordinaire du Roi; 1764; 2 vol. in-8°.

L'Homme de Lettres qui a préſidé à la réimpreſſion de cet Ouvrage ſi connu, a mis à la tête de cette nouvelle édition, une Préface très-bien écrite, où il rend compte de ce qui s'eſt paſſé au ſujet de la conteſtation Littéraire excitée par M. *de Voltaire* ſur ce fameux *Teſtament*. Il prouve enſuite que ce Livre eſt véritablement du Cardinal de *Richelieu*, & laiſſe ſans replique ce point conteſté par M. *de Voltaire*. Ayant remarqué des différences conſidérables entre les manuſcrits du *Teſtament politique* & le Texte imprimé, l'intelligent Editeur a comparé les diverſes leçons & a choiſi la meilleure

après un éxamen réfléchi. Ce travail l'a néceſſairement conduit à un autre ; il a cru devoir éclaircir le Texte par des notes hiſtoriques , & corriger quelquefois par des obſervations critiques, des expreſſions & des maximes qui, peu exactes dans tous les temps, ne ſeroient pas ſouffertes dans celui-ci. On a ajouté dans cette nouvelle édition ; 1°. la ſuite du premier Chapitre, tirée d'un manuſcrit de la Bibliothéque du Roi ; 2°. des obſervations hiſtoriques qui ont été imprimées en 1745, & qui ſervent d'éclairciſſement & de correctif à quelques endroits du Texte que l'on publie aujourd'hui ; 3°. une lettre de M. *de Foncemagne*, très-curieuſe ſur ce Sujet.

INSTITUTIONES Catholicæ in modum Catecheſeos, in quibus quidquid ad religionis & eccleſiæ dogmata, mores, ſacramenta, preces, uſus & ceremonias pertinet totum id brevi compendio ex ſacris fontibus ſcripturæ & traditionis explanatæ ; ex Gallico idiomate in Latinum ſermonem tranſlatæ ; adjectis ſingulis è ſcripturâ & traditione petitis probationibus & teſtimoniis ; autore eodem & interprete

FRANCISCO AMATO POUGET, *Montispessulanæo, Presbytero Congregationis Oratorii Gallicani, sacræ Facultatis Parisiensis Doctore Theologo. Nova editio, ad normam ultimæ editionis Parisiis excussa, anno 1725, diligenter elaborata; Nemauso, apud Michaelem Gaude, Bibliopolam; 1764.*

Ce que nous annonçons ici, est la traduction en Latin, du fameux Cathéchisme de Montpellier, qui contiendra six volumes in-4°. proposés par souscription. On souscrit à *Paris*, chez *Panckoucke*, rue & à côté de la Comédie Françoise. On sçait que l'Auteur de cet Ouvrage si connu, pour le rendre utile à toutes les Nations, le traduisit en Latin, & y ajouta tous les Passages de l'Ecriture, des SS. Pères, des Conciles, & des autres Auteurs qui y ont rapport. La plus exacte des éditions de ce grand Ouvrage fut celle qu'on publia à Paris, en 1725, chez *Nicolas Simon*; les exemplaires en sont devenus rares; ce qui a déterminé à faire cette édition nouvelle sur le même modèle; on l'a suivi exactement & scrupuleusement partout. La seule différence est du côté de la forme; le Libraire a cru que le format in-4°. seroit plus du

goût du Public que les volumes *in-folio* toujours difficiles à manier. Le prix de la souscription est de 24 livres pour les 6 volumes in-4°. d'environ 700 pages chaque volume. En souscrivant on payera 9 livres en recevant les Tomes 1 & 2 au mois de Mars prochain, 6 livres en recevant les Tomes 3 & 4 au mois d'Août 1765, 6 livres en recevant les Tomes 5 & 6, au mois de Janvier 1766, 3 livres. Le prix de l'Ouvrage, sans souscription, sera de 36 livres.

EXPLICATION de la Mappemonde Physique, Politique & Mathématique, extraite par le Sieur *Denis*, des Cartes de MM. *de Lisle*, *Damville* & autres Géographes. in-12 de 24 pages.

Cet écrit n'a été composé que pour faire connoître une nouvelle Mappemonde, la plus parfaite qui ait paru jusqu'à présent. On y a réuni toutes les découvertes nouvelles des plus fameux Astronomes, & corrigé les fautes échappées aux Géographes précédens. Cette Mappemonde offre aux yeux des espèces de chaînes de terres qui traversent les mers. C'est une nouvelle découverte dont on est redevable à M.

Buache, de l'Académie des Sciences. On en donne l'explication, & on en fait voir l'utilité. Nous renvoyons, pour ces détails, nos Lecteurs au petit écrit que nous annonçons, ainſi qu'à la Mappemonde qui en fait l'objet. Pour peu que l'on deſire ſçavoir la Géographie, il n'eſt guère poſſible de ſe paſſer de l'un & de l'autre. On donnera quatre parties du Monde ſelon ce même ſyſtême de M. *Buache*; le ſieur *Denis*, qui débite cette belle & grande Mappemonde, demeure, rue S. Jacques, vis-à-vis le Collége de Louis-le-Grand.

ATLAS Méthodique & Elémentaire, par M. *Buy de Mornas*, Géographe du Roi & des Enfans de France; vingt feuilles ou Cartes nouvelles.

Ces vingt Cartes font la cinquiéme livraiſon de l'Atlas de M. *de Mornas*, dont nous avons déja parlé tant de fois, & qui mérite à ſi juſte titre l'attention du Public. Cette partie a été longtemps attendue par la maladie de l'Auteur, dont la vue un peu affoiblie ne lui a pas permis de ſe livrer entièrement à ſon travail. Il ne pourra même le recommencer que vers le mois de Mars prochain; & il compte de donner la fin de l'Hiſtoire ancienne dans le courant du mois

d'Août ſuivant. Dans cet intervalle ; pour répondre aux vues des perſonnes qui deſirent faire ſous lui un cours de Géographie & d'Hiſtoire, il a établi, à commencer dès à préſent, des conférences relatives à ces deux Sciences. Elles ne ſeront point publiques ; chaque ſéance durera deux heures, & il y en aura trois par ſemaine ; il prendra les jours & les heures qui conviendront le mieux aux Etudians de l'Univerſité. Nous donnerons dans le *Mercure* ſuivant, une explication détaillée des vingt Cartes qui viennent de paroître.

SUPPLÉMENT au Mémoire contre la légitimité des naiſſances prétendues tardives ; par M. *Louis* ; 1764 ; à *Paris*, chez *Cavelier* ; rue S. Jacques, in-8°. de 109 pages.

Nous avons annoncé dans les *Mercures* précédens le premier Mémoire de M. *Louis*, ſur cette matière importante, & la réponſe faite à ce Mémoire par M. *Lebas*. Nous nous en ſommes rapportés à ce ſujet qui n'eſt nullement de notre reſſort, aux Gens de l'Art ; c'eſt encore à eux que nous renvoyons le fond de cette replique, qui d'ailleurs eſt très-bien écrite, & nous paroît bien raiſonnée.

ARTICLE III.

SCIENCES ET BELLES-LETTRES.

ACADEMIES.

OPUSCULES MATHEMATIQUES; ou Mémoires sur différens sujets de Géométrie, de Méchanique, d'Optique, d'Astronomie, &c, Tome III. Par M. d'ALEMBERT, de l'Académie Françoise, des Académies Royales des Sciences de France, de Prusse, d'Angleterre & de Russie; de l'Académie Royale des Belles-Lettres de Suéde, & de l'Institut de Bologne. A Paris, chez Briasson, *in-4°. 1764.*

POUR donner une idée de cet Ouvrage, nous insérerons ici une partie de la Préface de l'Auteur.

» Ce troisiéme volume, dit M. *d'A-*
» *lembert*, est principalement destiné à

» des recherches ſur les moyens de per-
» fectionner les lunettes, matière dont
» pluſieurs ſçavans Géométres & habi-
» les Artiſtes ſe ſont occupés dans ces
» derniers temps. Les recherches par-
» ticulières que j'ai faites ſur les queſ-
» tions déja traitées à ce ſujet, m'ont con-
» duit à l'éxamen de pluſieurs autres
» queſttions qui y ſont relatives, & qui
» n'avoient pas encore éte diſcutées... »

» Dans le premier Chapitre, je don-
» ne les formules néceſſaires, non ſeu-
» lement pour anéantir l'aberration qui
» provient de la diverſe réfrangibilité
» des rayons, mais encore pour dimi-
» nuer cette aberration en raiſon don-
» née; recherche qui peut, ce me ſem-
» ble, être utile, lorſque l'aberration
» de réfrangibilité, ſuppoſée égale à
» zéro, donne une trop grande aber-
» ration de ſphéricité, ou trop de cour-
» bures aux ſurfaces. Cette queſtion eſt
» réſolue pour trois eſpéces de lentilles,
» 1°. pour une lentille compoſée de deux
» différentes matières contigues; 2°.
» pour une lentille qui en renferme une
» autre d'une matière différente; 3°. pour
» deux lentilles de différente matière
» ſuppoſées très-proches l'une de l'autre.

» J'éxamine à cette occaſion les rai-
ſons qui peuvent avoir engagé M.

» *Euler* à ſuppoſer quatre ſurfaces au
» lieu de trois ſeulement, pour dé-
» truire l'aberration ſeule de réfrangi-
» bilité ; & je montre les modifications
» qu'il faut apporter à la ſolution de
» ce Problême.

» Dans le Chapitre II, j'éxamine
» l'effet que l'épaiſſeur des lentilles peut
» produire dans l'aberration de réfran-
» gibilité ; je donne le rapport des épaiſ-
» ſeurs que doivent avoir les différentes
» parties de la lentille, pour que l'a-
» berration qui réſulteroit de cette épaiſ-
» ſeur ſoit nulle ; & je réſous d'ailleurs
» beaucoup d'autres queſtions relatives
» à cet objet, & d'où il réſulte plu-
» ſieurs conſéquences utiles.

» En réſolvant ces queſtions pour les
» lentilles, j'ai ſuppoſé l'épaiſſeur très-
» petite par rapport aux diſtances foca-
» les & aux rayons des ſurfaces, ainſi
» qu'elle l'eſt en effet dans les lunettes ;
» mais comme dans l'œil l'épaiſſeur des
» matières réfractives n'eſt pas très-petite
» par rapport aux rayons de leurs cour-
» bures, j'ai employé le troiſiéme Cha-
» pitre à déterminer rigoureuſement le
» foyer d'une lentille, en ayant égard
» à l'épaiſſeur ; je fais à cette occaſion
» pluſieurs remarques analytiques eſſen-
» tielles à la ſolution de ce Problême ;

» je donne ensuite les moyens d'appli-
» quer ma théorie à la réfraction dans les
» humeurs de l'œil, en prouvant néan-
» moins, contre l'opinion d'un sçavant
» Géomètre, qu'il n'est pas nécessaire
» pour la vision distincte, que les aber-
» rations des images tracées au fond de
» l'œil, soient absolument nulles.

» Le quatriéme Chapitre contient les
» formules non seulement pour détruire
» l'aberration de sphéricité dans les trois
» espéces de lentilles dont il est parlé
» au premier Chapitre, mais encore
» pour diminuer cette aberration en rai-
» son donnée, ou pour la rendre la plus
» petite qu'il est possible, lorsqu'on ne
» peut pas l'anéantir entièrement; ce
» qui arrive quand il y a entre les rap-
» ports de réfraction, certaines équa-
» tions dont je donne les formules. De
» plus, je détermine les cas où l'aber-
» ration de sphéricité peut être détruite
» dans les microscopes formés d'une
» lentille simple; je compare les aber-
» rations de sphéricité, tant avec les
» aberrations de réfrangibilité qu'avec
» elles-mêmes, dans différentes lunet-
» tes ou télescopes; enfin je détermine
» les cas où la somme des deux aber-
» rations (de sphéricité & de réfran-

» gibilité)

» gibilité) eſt la moindre qu'il eſt poſ-
» ſible. Cette dernière recherche peut
» ſurtout être utile, lorſque l'anéantiſ-
» ſement ſuppoſé de l'une des deux aber-
» rations rendroit l'autre trop grande,
» ou lorſque l'anéantiſſement ſuppoſé
» de toutes les deux, donneroit trop de
» coubure aux rayons des ſurfaces. De-là
» je paſſe à quelques réfléxions ſur la
» manière la plus avantageuſe de dé-
» terminer les rayons des ſurfaces, lorſ-
» qu'il y a quatre indéterminées, &
» qu'on veut anéantir les deux aberra-
» tions; & je termine toute cette théo-
» rie par quelques remarques ſur l'a-
» berration de ſphéricité dans certaines
» lentilles particulières, analogues à
» celles dont M. *Newton* a parlé dans
» ſon Optique, & qui renfermeroit dans
» leur intérieur, ou de l'air, ou une
» lentille de matière différente.

» Le cinquiéme Chapitre a pour ob-
» jet l'aberration des rayons lorſque le
» point rayonnant eſt hors de l'axe de
» la lentille. Cette queſtion eſt traitée
» avec beaucoop d'étendue & avec toute
» la ſimplicité & l'exactitude dont j'ai
» été capable; je donne, ſoit en né-
» gligeant l'épaiſſeur, ſoit en y ayant
» égard, les formules neceſſaires pour

E

» détruire cette aberration, autant qu'il
» est possible, car je fais voir qu'on
» ne doit pas se flatter de l'anéantir
» entièrement, quoiqu'à la vérité la
» partie restante & indestructible de l'a-
» berration soit peu considérable, &
» d'autant moins que le foyer de la
» lentille est plus éloigné d'elle.

» L'objet du sixiéme Chapitre est l'a-
» berration des lunettes, eu égard à
» l'effet que cette aberration produit dans
» l'œil, & à la proportion qui doit en
» résulter entre les objectifs, les ocu-
» laires & les ouvertures des lunettes &
» des microscopes; matière que les
» Opticiens ont traitée, mais avec bien
» peu de détail, &, si j'ose le dire,
» encore moins d'éxactitude; comme je
» crois qu'on en sera persuadé par la
» lecture de mes recherches sur ce sujet.
» Ces recherches sont une des princi-
» pales parties de mon ouvrage, & je
» me flatte que l'Optique pourra en
» tirer quelque fruit pour déterminer,
» la forme la plus convenable des ocu-
» laires, & l'ouverture la plus avanta-
» geuse des objectifs, lorsqu'on aura
» trouvé les formes de ces objectifs les
» plus propres à réduire l'aberration prés-
» qu'à rien, & qu'on aura fixé par le

» calcul la petite partie d'aberration qui
» y reste encore.. Je dis *la petite partie d'aberration qui y reste encore.*
» Car je fais voir en détail dans le Chapitre suivant par des considérations
» assez délicates, & fondées sur l'expérience, que pour les rayons mêmes
» qui partent d'un point pris dans l'axe,
» il reste toujours une partie de l'aberration, que l'art le plus subtil ne
» peut parvenir à détruire.

» Cette dernière discussion n'est pas
» le seul objet du septiéme chapitre.
» J'y donne les valeurs arithmétiques
» des dimensions des trois espéces de
» lentilles composées, dont il a été
» fait mention au Chapitre premier, &
» les moyens d'employer l'épaisseur de
» ces lentilles à les rendre plus parfaites.
» Je fais ailleurs plusieurs remarques,
» 1°. sur la précaution qu'on doit apporter aux quantités qu'on négligé
» dans ces sortesde Problêmes. 2°. Sur les
» suppositions les plus favorables qu'on
» puisse faire, quant à l'aberration des
» rayons de différentes couleurs, pour
» rendre l'aberration réfractante, la
» moindre qu'il est possible. 3°. Sur les
» moyens qu'on peut employer dans
» les télescopes catoptriques pour y di-

» minuer encore l'aberration, déja si » petite dans ces télescopes. 4°. Sur » la construction d'une lunette dont l'o- » culaire & l'objet seroient chacun en » particulier d'une seule matière, mais » l'une d'une matière différente de l'au- » tre; les formules en sont fort simples, » & ces lunettes éxemptes de l'aberra- » tion de réfrangibilité, pourroient être » utiles dans plusieurs occasions.

» Enfin dans le huitiéme Chapitre, » après avoir montré l'insuffisance des » raisonnemens mathématiques par les- » quels on a combattu les hypothéses » de MM. *Newton* & *Euler* sur la pro- » position de réfrangibilité entre les dif- » férentes couleurs, je développe dans » le plus grand détail les moyens que » MM *Newton* & *Dollond* ont donné » pour trouver la loi de la réfraction » des différentes couleurs, soit par le » moyen des lentilles, soit par le moyen » des prismes. Les formules que je don- » ne sur ce sujet ne sont assujetties à » aucune hypothèse particulière, & » fournissent les moyens les plus géné- » raux & les plus sûrs de déterminer » cette réfraction par l'expérience. Ce » Chapitre qui est le dernier de l'Ou- » vrage, est terminé par des réfléxions

» ſur la nature de la lumière, & ſur
» les loix de la réfraction.

» On ne doit pas s'attendre à trou-
» ver ici des recherches d'analyſe ſça-
» vantes & profondes. Laplûpart des
» queſtions que j'ai diſcutées dans cet
» Ouvrage, ont plus d'utilité que de
» difficulté. C'eſt auſſi le premier de
» ces motifs qui m'a engagé à les ap-
» profondir. Il s'en faut pourtant beau-
» coup que la matière ſoit épuiſée; & je
» ne doute pas qu'on ne parvienne à
» perfectionner de plus en plus les lu-
» nettes dioptriques, ſoit par la com-
» binaiſon des matières dont on for-
» mera les objectifs, ſoit peut-être en
» formant les oculaires eux-mêmes de
» différentes matières, ſoit en faiſant les
» objectifs avec certaines matières, &
» les oculaires avec d'autres, ſoit en
» multipliant les objectifs & les ocu-
» laires. Déja un ſçavant Phyſicien de
» Péterſbourg a trouvé le moyen de
» compoſer des matières réfringentes,
» qui doivent beaucoup contribuer à
» la perfection des lunettes, comme on
» le verra dans l'Appendice que j'ai
» ajoutée à la fin de ce troiſiéme volume.

M. *d'Alembert* annonce déja à la fin
de cette Préface le quatriéme volume

de ces Opuscules & la plûpart des matières dont il doit traiter ; il indique les réponses qu'il a faites dans les Journaux à quelques Critiques des deux premiers volumes, & déclare qu'il ne répondra plus à aucune critique que dans les volumes suivans, *bien entendu*, ajoute-t-il, *que ces critiques en vaudront la peine, soit par elles-mêmes, soit par le mérite de leurs Auteurs.*

MÉDECINE.

VERTUS des Pilules toniques du Docteur BACHER, Médecin à Thann en Alsace.

CES Pilules se dissolvent facilement dans l'estomac le plus débile, aident la digestion, rendent du ressort aux fibres affoiblies, remettent en mouvement les humeurs croupissantes, combattent les obstructions, secondent les sécrétions & les filtrations, & opérent doucement par toutes les voies éxcrétoires; vertus assurément très-propres à guérir la plupart des maladies chroniques, en y comprenant les affections hypocondriaques & vaporeuses.

Leurs vertus précises sont de remettre en mouvement oscillatoire uniforme le méchanisme des sécrétoires & excrétoires languissans : il faut les continuer assez long-temps pour rétablir l'uniformité du mouvement péristaltique.

* La poudre des *Pilules toniques* est, en certains cas urgens, préférable aux Pilules mêmes, parce que la poudre se délayant plus vîte, opére aussi plus promptement : parmi ces cas, je compte les maux de tête, la migraine & les accès vaporeux.

On n'interrompt pas l'usage des Pilules ni de la Poudre dans le temps des régles ou des hémorrhoïdes.

* *On prend de cette Poudre d'heure en heure, & pour l'ordinaire la troisiéme dose calme le mal, sinon on va à la quatriéme & cinquiéme. La dose pour les adultes est de vingt grains : elle est de quinze dans l'âge de dix à quatorze ans. Pour les tempéramens forts, on peut augmenter la dose jusqu'à en prendre trente grains ou un demi-gros à la fois, & même davantage. La façon la plus commode d'avaler cette Poudre, est de l'envelopper de pain à chanter, de la mettre sur le devant d'une cuiller où l'on aura mis un peu de vin, de tisane, du thé ou du bouillon pour lui servir de véhicule. Dans les accès vaporeux, il vaut souvent mieux la donner dans une cuillerée de quelque liqueur spiritueuse ; dans ce dernier cas, la dose ordinaire est de douze à quinze grains.*

Plusieurs personnes d'un tempérament délicat se servent, depuis longues années, des *Pilules toniques* par forme de préservatif, & cela par l'avis, & sous les yeux des Médecins célébres : elles prennent tous les mois au déclin de la Lune pendant trois jours de suite, & à l'entrée de leur souper, depuis neuf jusqu'à quatorze Pilules. Une santé plus parfaite est le fruit de cette pratique, & dépose en faveur des *Pilules toniques*. Les personnes du Séxe suivent cette même méthode pour prévenir les accidens fâcheux, & qui ont coutume d'accompagner ou de suivre le temps critique.

Il est nécessaire de vivre de régime les jours que l'on prend, soit des Pilules, soit de la Poudre.

On trouve chez M. VINCENT, Imprimeur, rue S. Severin à Paris, la méthode de préserver & de guérir les femmes enceintes & en couches de la plupart de leurs fâcheux accidens par le moyen des *Pilules toniques* ; mais leur principal effet est de guérir les hydropisies, & nommément celles de la poitrine : voici le précis de la méthode qu'il faut suivre pour cela.

Les Hydropiques prennent à six,

huit & dix heures du matin à chaque fois dix Pilules : les Perſonnes d'un tempérament robuſte en prennent quinze ou vingt à la fois ; de manière que le total monte juſqu'au nombre de trente, quarante-cinq ou ſoixante par jour : ſur chaque priſe de Pilules, il faut prendre du bouillon ou du petit-lait citronné, chauffé chaque fois, ou de la tiſane ; tout cela ſe fait trois jours conſécutifs. Si dans l'hydropiſie de poitrine la difficulté de reſpirer augmente vers la nuit, il convient alors de recommencer à prendre des Pilules vers les quatre, ſix & huit heures du ſoir, & de la même manière qu'il a été dit de le faire le matin. On interrompt l'uſage des Pilules chaque quatriéme jour ; & l'on continue ainſi pendant ſix à ſept ſemaines.

Les Hydropiques ne prennent pour l'ordinaire d'autre nourriture le premier & même le ſecond jour de la cure, que du bouillon, une ſoupe & du petit-lait citronné, ou d'une tiſane appropriée.

La nourriture la plus convenable durant les autres jours de la cure, ſe ſont les carottes, les raves, les ſcorſoneres, les ſalſifis, les aſperges, les chouxfleurs,

les endives, le séleri, le ris, de la bouillie claire de gruau d'avoine, des œufs au lait, de la crême brûlée, des pommes & des poires en compottes & mangées chaudes, la viande de poule & de veau, peu de pain, beaucoup de bouillon. Il eſt permis à ces Malades, il leur eſt même utile de boire à leur ſoif d'une boiſſon convenable. Ils ne doivent pas ſe raſſaſier à dîner, & doivent ſouper légérement. Si l'urine n'eſt pas échauffée, & qu'il n'y ait point d'autres indices du trop de chaleur, ou ſi les forces manquent, il eſt permis de boire du vin & par préférence du vin blanc, & même ſans eau : dans ce cas il convient encore de prendre de temps en temps une cuillerée de vin d'Eſpagne, ou quelque cuillerée de bon vin ordinaire, avec du bouillon, ou avec de l'eau chaude & un peu de ſucre.

Il eſt ſalutaire de prendre du mouvement, mais il faut qu'il ſoit modéré. Le vin rouge, ſur-tout le gros, les liqueurs, le caffé, la pâtiſſerie; la graiſſe, les alimens groſſiers, & de difficile digeſtion, le froid, les efforts, les troubles de l'âme ſont très-nuiſibles.

S'il prend des ſueurs aux Malades pendant la cure ou la convaleſcence;

où même après, ils doivent s'y prêter & même les seconder.

Les Convalescens doivent s'abstenir long-temps des plaisirs de l'amour, & prendre tous les mois au déclin de la Lune, pendant trois jours consécutifs, quatorze *Pilules toniques* à l'entrée de leur souper par forme de préservatif.

L'Hydropisie par induration, par densité & ténacité d'humeurs, demande un autre traitement que celle qui provient d'autres causes, comme d'une diarrhée excessive, ou d'une hémorragie immodérée, &c. Il est donc important d'examiner si c'est une hydropisie par érosion, si elle a pour cause le scorbut, ou une acrimonie bilieuse, & si elle est la suite des évacuations supprimées, d'une matière éréſipellateuse, rhumatismale ou goutteuse répercutée, ou de quelque autre maladie, comme de la fiévre quarte, &c. Il est utile de dire que pour remédier à ces diverses causes d'hydropisies, il faut des traitemens variés. Les *Pilules toniques* opérent des effets surprenans dans tous ces cas, si vous en exceptez l'hydropisie enkystée ou à sac : souvent elles guérissent sans aucun secours que celui d'un régime

convenable. Certains cas cependant exigent des remédes préliminaires ou entremis & appropriés à l'espéce d'hydropisie. Leur bonté & leur vertu surtout dans l'hydropisie de poitrine, sont amplement justifiées par quantité d'observations vérifiées par une multitude de certificats les plus authentiques, & par nombre de Lettres missives, par lesquelles on redemande de ces Pilules ; & qui font foi des heureux succès opérés par leur moyen : elles ont en outre pour elles l'approbation de la *Commission Royale de Médecine*, en vertu de laquelle SA MAJESTÉ en permet & en autorise la distribution dans toute l'étendue du Royaume.

Tous les Praticiens, après s'être servi des *Pilules toniques*, même dans des cas qu'on regardoit comme désespérés, avouent qu'ils en ont vu des effets, qu'ils n'auroient osé se promettre de tout autre Reméde connu jusq'uà nos jours. Ils ont également observé que plusieurs personnes attaquées d'anevrisme ou de polype, causes d'hydropisie ineffaçables, n'avoient pas laissé, quoiqu'elles fussent d'un âge avancé, que de jouir d'une assez bonne santé

pendant dix, vingt ans & plus par l'uſage des *Pilules toniques.*

Ces Pilules ſont très-petites, & par conſéquent fort aiſées à prendre : elles ſe conſervent ſans altération, & ſe trouvent à Paris, chez M. *Bacher* fils, Docteur en Médecine, rue de l'Arbre-ſec, la porte cochère vis-à-vis la rue Baillet.

A Baſle, chez M. *François-Jéroſme Bernouilli*, Droguiſte.

A Strasbourg, chez M. *Goëtz*, Chirurgien Major de la Maiſon de Force.

A Montpellier, chez Mlle *Jourdan*, vis-à vis les Capucins.

On eſt prié d'affranchir les Lettres.



ARTICLE IV.

BEAUX-ARTS.

ARTS UTILES.

CHIRURGIE.

LETTRE de M. MAGET, ancien Chirurgien Major de la Marine, & brévété du Roi pour la guérison des Hernies ou Descentes, à M. DE LA PLACE, Auteur du Mercure de France.

MONSIEUR,

CONNOISSANT votre zèle pour tout ce qui peut contribuer au bien de l'humanité, je ne doute pas que la méthode nouvelle que j'ai de guéiir les Hernies ou Descentes, ne trouve une place dans votre Ouvrage. La nécessité de remédier aux accidens que ces incommodités occasionnent, à fait ima-

giner des ressorts de toute espéce, pour en arrêter les progrès & les désordres; mais l'expérience journaliére démontre l'insuffisance des Bandages, le moindre dérangement de ces ceintures gênantes la force, le poids de la Descente elle-même, en repoussant cette foible barrière, ramenent la maladie avec ses accidens toujours douloureux, & souvent mortels. Le moyen que j'emploie est aussi simple que sûr dans son effet: il n'a aucun des inconvéniens que l'on a reproché aux méthodes anciennes, la constitution la plus délicate, l'ancienneté de la maladie ne sont point des obstacles à la guérison. Les certificats de MM. *Le Thuillier* l'aîné, Docteur-Régent & ancien Doyen de la Faculté de Médecine de Paris, *Gauthier*, Chirurgien Major des Chevaux-Légers, & *Martin*, Me Chirurgien du Collége de Paris, prouvent incontestablement que cette méthode qui paroît appuyée sur les meilleurs principes d'Anatomie & de Chirurgie, mérite l'attention des Personnes affligées des maladies pour lesquelles elle est propre, & même des Personnes dévouées au bien public.

M. *Maget* demeure chez M. *Lauzeret*, Me de Pension, rue d'Orléans au

coin de celle du Gril près le Jardin du Roi à Paris.

J'ai l'honneur d'être, &c.

MAGET.

Paris, ce 15 Octobre 1764.

HORLOGERIE.

Le ſieur LEFEBVRE, fils, Horloger des menus Plaiſirs du Roi à Fontainebleau, fait de petites pendules à réveil, propres à être placées ſur des cheminées ou ſur des conſoles à côté d'un lit. Les boëtes de ces Pendules, couronnées d'un petit dôme, dans lequel eſt placé le timbre, ſont preſque entiérement en filagrame de cuivre ou léton doré d'or moulu, d'excellente dorure & de fort belle couleur. Le travail en eſt élégant, d'une grande délicateſſe, & fort artiſtement fini. Les ornemens bien diſtribués, dans celles qui en ſont le plus chargées, ſont de bon goût, & forment un effet auſſi brillant dans l'enſemble, qu'agréable au détail. Il y a de ces Pendules qui ſonnent les heures, les quarts & les demi, indépendamment du réveil, le tout à volonté. Elles ſont

très-commodes à transporter ; ensorte qu'au moyen d'une double boëte ou étui, on peut s'en servir en voyage. LEURS MAJESTÉS, la Famille Royale & une grande partie de la Cour ont de ces pendules, tant de la composition du sieur LEFÈVRE le père, que de celle du fils, qui les a beaucoup perfectionnées. Nous croyons obliger nos Lecteurs en leur indiquant cette sorte de bijoux, qui réunissent l'éclat & l'agrément de la décoration à l'utilité de de l'usage. Cet Artiste en fournit depuis dix louis jusqu'à vingt-cinq & trente, suivant le travail des Mouvemens & des Boëtes.

Le sieur LEFEBVRE, demeure à Fontainebleau, rue & vis-à-vis de la Paroisse.



ARTS AGRÉABLES.

MUSIQUE.

Lettre à l'Auteur du MERCURE.

MONSIEUR,

COMME il eſt du reſſort de votre Journal d'annoncer ou les découvertes ou les progrès des Arts, c'eſt ce qui m'a déterminé à avoir l'honneur de vous adreſſer cette Lettre, pour vous prier de vouloir bien l'y inſérer, ſi vous jugez néanmoins qu'elle puiſſe intéreſſer le Public. Il eſt queſtion d'une Nouveauté concernant la Lyre. M. *Favier*, Muſicien, Maître de goût, de guittare & de Lyre, dont les talens méritent peut-être d'être plus connus, m'a communiqué il y a quelque temps, l'arrangement d'une nouvelle Lyre qu'il a ſimplifiée le plus qu'il lui a été poſſible; ſon intention a été par là de rendre l'inſtrument moins couteux, & la manière de l'apprendre plus aiſée, deux choſes eſſentielles qui concourent

à le faire mieux goûter. En effet on veut bien se procurer quelque agrément, mais lorsqu'il en coûte des sommes pour avoir un instrument & l'apprendre, & & qu'il faut un long temps pour le posséder, on y renonce; on veut jouir, à peu de frais, & promptement, & je trouve qu'on a raison: il n'y a que le temps présent qui nous appartienne. La nouvelle Lyre de M. *Favier*, ne présente donc aucun de ces inconvéniens: en outre elle est très-commode; dans sa forme elle ressemble assez à celle des Anciens; une Dame avec cet instrument aura l'air de la Muse qui préside à la Musique; d'ailleurs cette Lyre ne tient pas un grand volume. J'ai eu beaucoup de plaisir à entendre M. *Favier*: sa manière d'accompagner les airs, est simple, & facile; & par le passage heureux du travail des grands accords au silence harmonique, il fait éprouver ces sensations voluptueuses qui caractérisent & forment le charme de la Musique. Au surplus, comme je ne prétends pas faire passer mon goût pour une autorité, tout le monde est à portée d'en juger soi-même, en s'adressant à M. *Favier*; il se fera toujours un plaisir de se prêter à satisfaire le goût des

personnes qui desireront connoître & entendre cette Lyre. Il a fait aussi une Ariette avec accompagnement de Lyre, qui est gravée & se vend actuéllement à Paris chez M. *Bordet*, rue S. Honoré, près celle S. Thomas du Louvre, vis-à-vis le Palais Royal, à la Musique modernes. Les bornes de votre Journal ne me permettant pas de m'étendre davantage, je finis en vous assurant de l'estime avec laquelle

J'ai l'honneur d'être &c,

WAROQUIER.

A Paris, le 13 Août 1764.

M. *Favier*, demeure rue du Bacq, entre le Pont Royal & la rue de Bourbon, chez M. *Duchesne*, Maître Bourrelier, au troisiéme.

JOURNAL de Clavecin, composé sur les Ariettes-des Comédies, Intermédes & Opéra-Comiques qui ont le plus de succès; par M. *Clément*, rue & Cloître S. Thomas du Louvre, & aux adresses ordinaires. La souscription pour l'année entière est de 12 liv. à Paris. Année 1765, abonnement à renouveller

dans le mois de Décembre, ou Janvier prochain.

Le Public ne cesse d'encourager l'Auteur de ce Journal à continuer le bon choix qu'il fait des Ariettes dont il a composé ses Piéces de Clavecin, & de bien accueillir l'arrangement qu'il y met par le nombre des Abonnés qui soutiennent cet agréable Ouvrage depuis trois ans, que l'Anteur l'a commencé.

Il prie MM. les Abonnés de Province de s'adresser directement à lui, rue & Cloître S. Thomas du Louvre, pour le recevoir franc de Port, en affranchissant seulement la Lettre d'avis & l'argent de l'abonnnement, Il leur fera tenir également les années précédentes franc de port, en se conformant au présent avis.

DUO à la Grecque, à deux violons, Par M. *Papavoine*. Prix, 1 liv. 4 sols. chez l'Auteur, seulement, rue Mauconseil, la quatriéme porte-cochère, après la rue Françoise.

SYMPHONIE, avec Haut-bois, Flutes, Cors-de-chasse, Par le même, à la même adresse, Prix, 2 liv, 8 sols,

GRAVURE.

LES Traits de l'Hiſtoire Univerſelle, ſacrée & profane, d'après les plus grands Peintres & les meilleurs Ecrivains ; par le Sieur *Le Maire*, Graveur. Chez ledit Sieur *Le Maire*, rue S. André des Arts ; chez *Deſſaint & Saillant*, Libraires, rue Saint Jean de Beauvais ; & chez le Sieur *Joullain*, Marchand d'Eſtampes, quai de la Mégiſſerie.

SUPPLÉMENT à l'Art. des Nouvelles Littéraires.

ON a oublié, en annonçant *le Flambeau des Comptoirs*, &c. dans le premier Mercure d'Octobre, de dire que cet Ouvrage ſe trouvoit chez *Ducheſne*, Libraire, au Temple du Goût, rue S. Jacques. Le Livre eſt in-4° & non in 8°.

HISTOIRE de *Guſtave-Adolphe*, Roi de Suède, compoſée ſur tout ce qui a paru de plus curieux, & ſur un grand nombre de Manuſcrits, & principalement ſur ceux de M. *Arkenholtz* ; par M....

Professeur, &c. quatre volumes in-12 ou un volume in-4°. Prix, 10 liv. brochés. A Amsterdam, chez Q. *Chatelain* & fils; *Arkstée* & *Markus*; *Marc-Michel Rey*; & se trouve à Paris chez *Dessaint* & *Saillant*, rue S. Jean-de-Beauvais.

Nous rendrons compte de cet intéressant Ouvrage.

ARTICLE V.

SPECTACLES.

SUITE des Spectacles de la Cour, A FONTAINEBLEAU.

LE Samedi 13 Octobre, les Comédiens Italiens jouerent les *Rendez-vous nocturnes*, Comédie Italienne en deux Actes, de M. GOLDONI. Nous avons précédemment annoncé, dans l'Article de Paris, cette Piéce pour ce qu'elle est, c'est-à-dire, comme le jeu d'un grand homme, qui a voulu enchaîner dans une espéce de Farce, un grand nombre de *lazzis* de la Scène Italienne,

lesquels, exécutés avec l'art des Acteurs de ce Théâtre, produisent un spectacle fort comique, dont la Cour n'a pas dédaigné de s'amuser.

Cette première Piéce fut suivie de *Rose & Colas*, paroles de M. SEDAINE, Musique de M. MONCINI. Ce petit Ouvrage, en deux Actes, mêlé d'Ariettes, dont nous avons parlé dans le temps de sa nouveauté, est naïf & agréable : la représentation, qui en est amusante, ne pouvoit être plus convenablement placée que dans le Spectacle de ce jour, destiné à la gaîté d'un comique simple & gracieux.

Le Mardi suivant (16 Octobre) les Comédiens François représenterent l'*Avare*, Comédie de MOLIERE en cinq Actes & en prose. Ce chef-d'œuvre du Comique François fut généralement bien rendu, & fit grand plaisir à tous les Spectateurs. Le sieur BONNEVAL jouoit l'*Avare*. Le sieur MOLÉ *son Fils*. Le sieur d'AUBERVAL *Valére*. Le sieur BLAINVILLE, *Anselme*. Le sieur PRÉVILLE, l'âme de notre bon Comique, jouoit *Me Jacques*. Le sieur ARMAND, toujours plaisant malgré l'ancienneté de ses services, jouoit le rôle de la *Fléche*. Le sieur BOURET, celui de *Me Simon*.

Le

Le ſieur DUBOIS, celui du *Commiſſaire.* La Dlle HUSS jouoit le rôle d'*Eliſe*, fille de l'*Avare.* La Dlle DOLIGNI celui de *Mariane.* La Dlle SANLAVILLE, Débutante, celui de *Froſine.*

Après la grande Piéce, on donna le *Rival ſuppoſé*, Comédie en un Acte & en proſe de M. de SAINT-FOIX, de laquelle nous avons rendu compte par un Extrait & des Remarques dans le temps de ſa nouveauté Le ſieur MOLÉ repréſentoit le *Roi.* Le ſieur BELCOUR D. *Frédéric* ſon Favori. Le ſieur BONNEVAL D. *Felix.* La Dlle DOLIGNI *Léonore.* La Dlle BELLECOUR *Florine*, Suivante.

Le Jeudi (18 Octobre) les Sujets de la Muſique du Roi & de l'Académie Royale, repréſenterent *Titon & l'Aurore*, Paſtorale héroïque en trois Actes, avec un Prologue (dont le Sujet eſt *Prométhée* animant les figures qu'il avoit faites) (*a*), Poëme de feu M. DELAMARRE, Muſique de M. MONDONVILLE.

Il nous ſuffira de citer les noms de quelques-uns des principaux Acteurs,

(*a*) Cet Opéra fut donné à Paris pour la première fois en Janvier 1753, repris en 1763.

pour rappeller la mémoire du plaisir qu'ils ont fait pendant long-temps dans l'exécution des rôles de cet Ouvrage à Paris.

Dans le Prologue, le sieur LARRIVÉE chantoit le Rôle de *Prométhée* avec tout l'éclat de sa belle voix, & l'agrément qu'il donne à son chant. La Dlle DUBOIS celui de l'*Amour*. Le sieur DAUBERVAL, les sieurs CAMPIONI & LEGER exécutoient les principales Entrées du premier Divertissement, sous le caractère d'*Esprits du feu*. La Dlle GUIMARD, accompagnée des Dlles PETITOT & GODOT, dansoit les *Grâces* à la suite de l'*Amour*, au second Divertissement du Prologue.

Dans la Pastorale, le sieur JELIOTTE, Ordinaire de la Musique du Roi, & Pensionnaire de l'Académie Royale, chantoit le Rôle de *Titon*. Les charmes de sa voix & l'art admirable qui lui ont acquis tant de célébrité, ont fait cette année la même impression, & par conséquent le même plaisir que les années précédentes. Le rôle de l'*Aurore* a été rendu par la Dlle LARRIVÉE avec toutes les grâces de la voix, du chant & de l'action. Le sieur GELIN exécu-

toit le rôle d'*Eole*. Celui de *Palès* étoit très-bien rendu par la Dlle CHEVALIER. L'*Amour* étoit joué, ainsi qu'au Prologue, par la Dlle DUBOIS. Le sieur DURAND a chanté le rôle d'*Aquilon*, &c.

Le Ballet du premier Acte est composé de Bergers, de Bergères, de Pastres & de Pastourelles. La Dlle GUIMARD dansoit les premières Entrées de la Bergerie, avec le charme d'une volupté d'autant plus séduisante, que la décence ne la désavoue jamais. Ce genre de talent devient tous les jours de plus en plus le caractère distinctif de ce jeune Sujet, pour lequel on ne peut épuiser les éloges. Le sieur LANI & la Dlle LYONOIS animoient, par la gaîté franche, toujours gracieuse & légère de leurs pas, les Entrées des Pastres & Pastourelles.

Le Ballet du second Acte étoit partagé en deux Divertissemens. Dans le premier le sieur LAVAL, à la tête des Vents, par la force & la rapidité de sa danse, peignoit fort bien l'impétueuse fureur de ces tyrans de l'air.

Dans le second Divertissement, le sieur VESTRIS & la Dlle sa SŒUR exécutoient des Pas de Deux en *Faunes* &

Dryades, avec le moëleux & les autres parties du grand talent de la Danſe. Ils étoient ſecondés dans le même genre par la Dlle GUIMARD, le ſieur GARDEL & le ſieur CAMPIONI.

Le Ballet du troiſiéme Acte étoit embelli par la ſupériorité des talens du ſieur VESTRIS, qui exécutoit une Chaconne, & de la Dlle LANI, (actuellement épouſe du ſieur GELIN,) de laquelle le nom ſeul, depuis long-temps, renferme tous les éloges : elle danſoit des Pas ſeuls & en Pas de Deux avec le ſieur CAMPIONI. Le ſieur LIONOIS danſoit auſſi dans cet Acte, accompagné des ſieurs RIVIERE & LEGER. Les Perſonnages de ce Divertiſſement ſont les Jeux & les Plaiſirs qui accompagnent l'Amour.

Nous devons à nos Lecteurs une légère deſcription du Spectacle dont on a enrichi à la Cour la repréſentation de cet agréable Opéra.

Le Palais de *Prométhée*, au Prologue, étoit un beau & vaſte Salon de forme ovale, avec des pilaſtres d'ordre dorique, au-devant deſquels étoient groupés ſur des gradins, deux à deux, un homme & une femme des Chœurs, repréſentant des Statues. Ces Groupes

étoient dans des attitudes faciles & agréables, contraſtées artiſtement & ſans affectation. Elles étoient toutes en blanc, ainſi que les divers attributs qu'elles portoient, comme guirlandes, couronnes, branches, &c. Les Eſprits de la Sphère du feu, portant des flambeaux allumés, pénétroient dans le Palais par des ouvertures judicieuſement ménagées dans l'architecture du Plafond.

Prométhée étoit habillé pittoreſquement, & avec magnificence. Les *Eſprits du feu* danſans étoient à peu-près tels qu'on les a vus dans un des bals du ROI à Verſailles, où l'on danſoit une Entrée des quatre Élémens. *L'Amour*, deſcendoit dans un Groupe de nuages fort bien peints, avec quelques groupes d'enfans en Peinture, qui produiſoient un bon effet dans cette petite machine.

Au premier Acte on voyoit une Campagne agréable. Un petit pont de perches garnies de verdure & de fleurs couvroit la chûte d'un torrent : au-delà, étoit un premier rideau, en tranſparent, chargé de nuages obſcurs & rougeâtres. Ce rideau s'enlevoit & laiſſoit voir en arrière des Groupes de

nuages éclairés; au-dessus desquels montoit d'un côté du Théâtre à l'autre, un fort joli Char garni de diamans, dont les roues chargées de pierreries tournoient réellement. Une *comparse* représentant l'*Aurore*, étoit dans ce Char & tenoit les rênes de deux chevaux célestes dont celui de devant portoit l'étoile du matin. L'Aurore, étoit habillée en gaze d'or avec une étoffe rouge endessous, dont la transparence répondoit assez bien à l'effet du Ciel dans ce premier moment du jour. Les ornemens de l'habit étoient des Perles & des roses. *Palès* étoit convenablement habillée; le brun ou *moredoré* dominoit; des feuillages & quelques fleurs de couleurs fortes ornoient cet habit. *Titon* avoit un vêtement à la Grecque, croisé de satin bleu avec des agrémens de découpures blanches, redrapé d'une mante jaune, qui venoit sur le côté & sur les devants, passée dans une écharpe en ceinture de satin blanc avec des franges de même couleur. *Eole* portoit un habit de même forme grecque, drapée d'une peau brune. La forme & les couleurs de cet habit étoient nobles, mâles & d'un grand effet. Sa coëffure étoit bien caractérisée & pittoresque.

Les Bergers & les Paſtres danſans dans le premier Acte formoient un Spectacle très-agréable, par la galanterie & le brillant des couleurs de leurs habits.

Au ſecond Acte, les aîles du Théâtre repréſentoient des Arbres. On voyoit au fond, ſur une colline aſſez élevée, un Palais de l'*Aurore*, d'un fort bon goût, léger & bien peint; au-devant de ce fond, ſur une petite fermé, étoit peinte une grotte.

Les Vents & les Faunes, dans le Ballet, étoient bien caractériſés par les habillemens.

Le Hameau du troiſiéme Acte étoit une des plus jolies décorations qu'on ait vues pour la compoſition agréable, variée, naturelle, & piquante, peinte avec beaucoup d'intelligence. On a fait, pour le moment du rajeuniſſement, ce qui n'avoit pas été pratiqué à Paris. *Titon*, après le morceau de la vieilleſſe & ſes Adieux à l'*Aurore*, retombe ſur le même lit, de manière que ſa tête eſt dérobée derrière le corps de la fontaine, où il peut remettre du rouge. Cette petite intelligence d'action ſauve le déſagrément & le peu de vérité qu'il y avoit aux repréſentations de Paris, lorſque *Titon*, dans ſa foibleſſe, étoit

obligé de ſe tenir appuyé contre une couliſſe à la vue du Spectateur, & de rentrer en dedans pour remettre le rouge.

La Gloire, dans laquelle deſcend l'Amour, eſt formée de groupes de nuages qui occupent tout le fond du Théâtre juſqu'au troiſiéme chaſſis du devant. Ces nuages ſont chargés d'Enfans ou petits Amours en Peinture, diſtribués avec beaucoup de goût & un art infini dans les groupes & dans l'enchaînement pittoreſque qu'ils produiſent. Les nuages portent un Trône de diamans ſurmonté d'un pavillon de même, dont les rideaux ou pentes d'étoffes d'argent ſont relevés & ſoutenus par des Amours ainſi que la calotte ou petit Dôme qui couronne le Trône ſur lequel deſcend l'Amour au milieu de pluſieurs Danſeurs & Danſeuſes repréſentant les Jeux & les Plaiſirs.

Cette partie de décoration a paru faire très-grand plaiſir. Elle le mérite en effet, n'y en ayant point eu encore ſur le Théâtre, de peinte avec plus d'intelligence. L'air paroît paſſer entre tous les grouppes; tous les plans ſont diſtincts quoique ſe tenant les uns aux autres dans un enſemble agréable. Le ton de la

couleur eſt chaud, vif, éclatant, & malgré cela d'un accord doux & harmonieux. La diſtribution des Pierreries au Trône & au pavillon, étoit bien ménagée; elle y produiſoit l'éclat & la magnificence convenable, ſans confuſion. Elle a été conduite & éxécutée par M. l'Eveque, *Garde-Magaſin général de Menus Plaiſirs du Roi*, dont nous avons eû lieu de faire remarquer le goût & la ſingulière intelligence en cette partie, lorſque nous avons rendu compte les années précédentes, des magnifiques décorations en pierreries, tant ſur les Théâtres, que dans les diverſes ſalles de Bal de Sa Majeſté.

La Cour a montré généralement la plus grande ſatisfaction de ce Spectacle, dont toutes les parties ont été fort goûtées, ainſi que l'éxécution de la Muſique & des Ballets. La Muſique conduite par le Surintendant en Semeſtre (M. Francœur) ſecondé de M. Rebel auſſi Surintendant, & de M. de Buri, en ſurvivance : les Ballets compoſés & dirigés par MM. Laval, Père & Fils, Maîtres des Ballets du Roi.

Le Samedi 20, les Comédiens Italiens jouerent les *Métamorphoſes d'Ar-*

lequin, Comédie Italienne qui a tant amusé à Paris, & dans laquelle l'adresse, l'agilité, les grâces comiques & la prestesse des *lazzi* du Sieur CARLIN, ont produit le même effet à la Cour.

Cette Piéce fut suivie *du Chasseur & la Laitiere*, Comédie mêlée d'Ariettes, paroles de M. ANSEAUME, Musique de M. DUNI.

Le Mardi 23 on représenta *le Méchant*, Comédie en cinq Actes & en vers de M. GRESSET, donnée dans sa nouveauté en 1747.

Le sieur GRANDVAL a joué *Cléon* ou le *Méchant*. Le sieur BONNEVAL, *Géronte*. Le sieur DUBOIS, *Ariste*. Le sieur MOLÉ, *Valére*. Le sieur PRÉVILLE, *Frontin*. Le rôle de *Florise* a été joué par la Dlle PRÉVILLE. Celui de *Chloé* par la Dlle DOLIGNI; & *Lisette* par la Dlle BELLECOUR. Cette Comédie, dont il seroit superflu de relever ici les beautés, a été généralement très-bien jouée, & écoutée avec beaucoup de plaisir & d'attention.

Cette première Piéce étoit suivie de l'*Isle sauvage*, Comédie en un Acte & en prose de M. DE SAINT-FOIX, qui fut jouée avec une vivacité & une chaleur singulière par tous les Acteurs. La

naissance, les progrès & les diverses nuances du sentiment que peint cette petite Piéce, étoient exprimés avec une justesse & une vérité admirables par le sieur MOLÉ, la Dlle DOLIGNY & la Dlle HUSS. La Dlle PRÉVILLE, qui avoit joué admirablement *Florise* dans la première Piéce, rendit avec la même intelligence le rôle de *Béatrix* dans celle-ci. Le sieur BONNEVAL y jouoit le rôle de l'*Esclave noir*. (*b*). A la fin de la petite Piéce on exécuta un Divertissement de *Matelots & de Matelotes* Espagnols, composé de chants & de danses, dont l'effet étoit fort agréable par la galanterie & la gaîté qui en faisoient le caractère. Le sieur DAUBERVAL, la Dlle GUIMARD, les sieurs & Dlles LYONOIS danserent plusieurs Entrées coupées par le corps du Ballet général. La Dlle DUBRIEUL, de l'Académie Royale de Musique, chanta deux airs, avec une jolie voix & du talent : mais ce qui fit le principal ornement de cette

(*b*) Voyez dans le Mercure du mois d'Avril 1762, ce que nous avons écrit sur cette Piéce en rendant compte de la dernière édition des Œuvres de M. de SAINT-FOIX.

fête, fut le début de la Dlle AVENEAUX, nouvellement reçue à la Musique du Roi. Elle chanta un air d'une fort grande étendue (*c*). Malgré le saisissement que doit occasionner, & qu'éprouvoit sensiblement cette jeune Débutante, qui n'avoit jamais chanté en public, elle fit entendre une des plus belles voix que l'on puisse se rappeller d'avoir entendue depuis la Demoiselle LEMAURE. Cette voix est en effet du volume le plus plein dans tous les tons, facile & agréable aux extrémités comme dans le *medium* de son étendue. La qualité du son est moëleuse & sensible, d'un timbre éclatant sans nulle aigreur, & disposée naturellement à toutes les infléxions qu'éxige l'art enchanteur d'exprimer tous les sentimens. Les agrémens du chant paroissent si propres à cette voix, qu'aucun ne semble lui coûter d'efforts; & elle réunit à la *plénitude* de volume (si l'on peut s'exprimer ainsi) la légéreté des voix les plus délicates dans les passages. La figure de la jeune Débutante est extrêmement

(*c*) Cet Air est *Fille de l'Onde, mère des Amours*, &c. dans *Pirithoüs*, Opéra de feu M. MOURET.

agréable : elle s'embellit en chantant, ſans le ſecours des minauderies; & ſa phyſionomie paroît heureuſement diſpoſée à repréſenter également bien tous les caractères différens du Théâtre Lyrique. La taille eſt très-correctement formée, & d'une hauteur avantageuſe. On a peu vu de Sujets réunir plus de ſuffrages ſans aucune contradiction.

La ſuite des Spectacles de la Cour au prochain Mercure.

SPECTACLES DE PARIS.

OPERA.

On a continué les repréſentations de *Tancréde.*

COMÉDIE FRANÇOISE.

Le 13 Octobre on donna la ſeiziéme & dernière repréſentation du *Cercle*, ou *la Soirée à la mode*, petite Piéce dont

nous avons rendu compte dans le premier volume du Mercure du mois dernier.

Le 15 on a remis le *Rival ſuppoſé*, *Deucalion & Pirrha*, *l'Iſle ſauvage* & *les Grâces*, Comédies de M. de SAINT-FOIX, ornées de chants & de danſes. La repriſe de ces Piéces a eu beaucoup de ſuccès. Les Acteurs & les Actrices qui jouent dans ces trois Comédies, ſont fort applaudis, & méritent de l'être. Le jeu de Mlle LUZZI, ſa figure & l'agrément de ſon action, ont particuliérement ſaiſi le Public dans le rôle de l'*Amour*, qu'elle joue & qu'elle inſpire, au milieu des trois Grâces, qui font le ſujet d'un des plus jolis Drames de notre Théâtre.

COMEDIE ITALIENNE.

LUNDI 8, on donna *la Bohémienne*, *les Sœurs rivales*, *le Maître en Droit*.

Mardi 9., *les Talens à la mode* & *Ninette*.

Mercredi 10, *la Servante maîtreſſe*, *les Sœurs rivales*, *les Boulevards*.

Jeudi 11, *les Troqueurs*, *la Fille mal gardée*, *on ne s'aviſe jamais de tout*.

Vendredi 12, *l'Epreuve*, *l'École des Mères* & *les Caquets.*

Samedi 13, *la Servante maîtresse*, *les Troqueurs* & *le Cadi.*

Dimanche 14, *les fausses Confidences*, & *le Cadi.*

Lundi 15, *le Peintre amoureux de son modèle*, *le Roi & son Fermier.*

Mardi 16, *Arlequin bouffon de Cour.*

Mercredi 17, *les Chasseurs*, *les Rendez-vous*, *Rose & Colas.*

Jeudi 18, *le Cadi*, *les Inimitiés d'Arlequin & de Scapin*, & *le Sorcier.*

Vendredi 19, *le jeu de l'Amour & du hazard* & *les Caquets,*

Samedi 20, *Ninette* & *la Servante maîtresse* (pour le début de Mlle *Frédéric.*)

Dimanche 21, *la Fille mal gardée*, *le Maitre en Droit* & *l'Apparence trompeuse.*

Lundi 22, *la Servante maîtresse*, *Arlequin crû mort*, *Rose & Colas.*

Mardi 23, relâche.

Mercredi 24, *les Frères vivans*, *le Cadi* & *le Ballet d'Ulysse dans l'Isle de Circé.*

Jeudi 25, *le retour d'Arlequin*, *le Peintre* & la seconde représentation d'*Ulysse.*

Vendredi 26, *la Mère confidente* & *l'Ecole des Mères.*

Samedi 27, *les Caquets*, *l'Epreuve*; *les Aveux indiscrets*, & la troisiéme représentation d'*Ulysse*.

ARTICLE VI.

NOUVELLES POLITIQUES qui n'ont pas pu entrer en Octobre.

De WARSOVIE, le 14 Juillet 1764.

ON voit ici une relation du combat qui s'est donné le 26 du mois dernier, entre les Troupes de la République & celles du Prince Radziwill: suivant cette Relation publiée de la part de ce Prince, il partit le 26 de Kepla pour se rendre dans ses Terres, & arriva à Hadzviltowize, à deux lieues de Slonim. Après avoir soutenu en chemin son Avant-Garde continuellement harcelée par de fausses attaques dès son arrivée en cet endroit, il apprit que l'Avant-Garde des Russes étoit renforcée, & que le Colonel Block étoit rangé en bataille sur les hauteurs avec un Corps de cinq mille hommes. Le Prince Radziwill se détermina à l'attaquer à trois heures après midi, le délogea & le poursuivit jusqu'à Slonim où ce Colonel, qui avoit déja fait préparer les Batteries se forma de nouveau. Alors la Cavalerie du Prince Radziwill fut attaquée de toutes parts & essuya seule le feu des Batteries depuis cinq heures jusqu'à dix: ayant été jointe par l'Infanterie, le combat devint général & dura jusqu'à minuit. Les Russes furent rompus deux fois & poussés derrière

leurs Batteries: un Boulet rouge ayant fait ſauter le Magazin des poudres du Prince Radziwill, le feu de ſes Troupes ceſſa ainſi que celui des Ruſſes. Les deux Partis paſſerent la nuit ſous les armes. Le Prince ſe retira à trois heures du matin, en très-bon ordre, du côté de ſes Terres entre la Poleſie & la Volhynie. Il n'a eu dans cette occaſion que quatorze hommes tués, & vingt-deux bleſſés. Suivant le rapport des Eſpions, les Ruſſes ont enterré deux cent ſoixante-trois hommes, & ont eu plus de cinq cens bleſſés; mais ces détails ne ſont pas encore bien conſtatés.

De POSNANIE, le 1. Juillet 1764.

On apprend que le Prince Radziwill, Palatin de Wilna, a emporté d'aſſaut la Ville de Tereſpol, a forcé la Garniſon de ſe rendre à diſcrétion, & a mis à contribution la Place & ſes dépendances; après quoi il a marché droit au ſecours de ſon Château de Nieſwien. Mais on a appris, comme on l'a annoncé, que le Commandant de ce Château l'avoit rendu par Capitulation aux Confédérés & aux Ruſſes qui l'aſſiégeoient. Ceux-ci ſeront joints par les Généraux Poniatowski & Ronicker qui commandent un Corps de Troupes de la Couronne, ainſi que par le Prince Repnin, Miniſtre Plénipotentiaire de Ruſſie, qui a ſous ſes ordres un Détachement conſidérable de Troupes de ſa Nation. Leur projet eſt de combattre le Prince Radziwill, & de mettre en même temps à couvert les Terres du Prince Czatoriski. Les huit mille Ruſſes qui paſſerent dernierement à Minsk, & le Corps de Troupes de la même Nation qui eſt arrivé à Novogrodeck, ſont auſſi deſtinés pour la même expédition.

De COPPENHAGUE, *le 17 Juillet 1764.*

Le 11 de ce mois, vers les onze heures du soir, le Temps étant serein & calme, on apperçut à Torschildstrup dans l'Isle de Falster un globe de feu dont le mouvement rapide étoit dirigé du Sud au Nord, & dont la lumière, très-éclatante dans sa partie antérieure, diminua insensiblement & se termina par une étincelle semblable à une Etoile.

De LISBONNE, *le 10 Juillet 1764.*

Le Chevalier de Saint Priest, Ministre de la Cour de France auprès du Roi, vient de faire savoir aux Négocians François, qui, pendant cette derniere guerre, s'étoient fait naturaliser Portugais, que Sa Majesté très-Fidéle les relevoit de leur serment de Naturalisation, & leur permettoit d'en remettre l'Acte au Secrétariat des *Embargo* & des Dépêches.

De GENES, *le 21 Juillet 1764.*

La nouvelle de la prise de la Tour de Ciraglia, qui est à la pointe du Cap Corse, vient d'etre confirmée par une de nos Galères arrivée de Corse le 18 de ce mois : trois soldats de la garnison ont profité de l'absence de deux Officiers pour livrer ce poste aux Rebelles. Comme cette Tour servoit d'abri à nos Bâtimens, surtout dans le trajet de la Bastie de Saint Florent, la perte qu'on en a faite nous devient très préjudiciable. La même Galère a rapporté que les Rebelles armoient à Centuri une Barque Toscane de huit pièces de Canon pour faire la course contre les Bâtimens Génois; ils continuent le Siége de Saint Florent, mais toujours avec la même lenteur.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

De COMPIEGNE, *le 15 Août 1764.*

LES Régimens de la *Marine*, Infanterie, ceux de *Royal Normandie*, & de *la Reine*, Cavalerie, ainsi que la Brigade de Desmazis, du Corps-Royal de l'Artillerie, ont eu ordre de se rendre à Compiegne, où ils sont arrivés successivement du 1 au 18 du mois dernier: ces différens Corps ont campé séparément.

Le 15, Leurs Majestés, accompagnées de toute la Famille Royale, se sont rendues au Camp de l'Artillerie. La Brigade, après avoir éxécuté les différens temps de l'éxercice prescrits par la nouvelle Ordonnance, a défilé devant le Roi, & a ensuite éxécuté, en présence de Leurs Majestés & de la Famille Royale, l'école des bombes, des obus & du canon. Le Roi a paru très-satisfait de la précision avec laquelle cette Troupe a fait l'Exercice, & sur-tout de la justesse avec laquelle les Canoniers ont tiré les différentes bouches à feu.

Le 17, le Roi s'est rendu une seconde fois avec la Reine & toute la Famille Royale au Camp de l'Artillerie, & les Canoniers ont éxécuté de nouveau, en présence de Leurs Majestés, l'Exercice de la Bombe, de l'Obus & du Canon, & le cheminement de la Sappe.

Le 18, le Roi & la Reine, accompagnés de

la Famille Royale, & du Duc de Chartres, du Prince de Condé & du Prince de Lamballe, se sont rendus au Camp de la Cavalerie. Les deux Régimens qui le composoient ont éxécuté en présence de Leurs Majestés, différentes manœuvres dont le Roi a paru très-satisfait.

Le 22, Leurs Majestés & toute la Famille Royale, accompagnées du Duc de Chartres, du Prince de Condé, & du Prince de Lamballe, se se sont rendues au Camp du Régiment de la Marine, qui a éxécuté devant le Roi, & à la satisfaction de Sa Majesté, les différens temps de l'Exercice, & les manœuvres prescrites par l'Ordonnance du 20 Mars dernier.

Ces différens Corps sont partis de leurs Camps pour se rendre à leurs destinations respectives. Le Regiment de *Royal Normandie* est parti le 23, celui de la *Reine*, Cavalerie, le 24, & celui de la *Marine*, ainsi que la Brigade d'Artillerie, le 25. Sa Majesté se propose de faire venir successivement & chaque année les différentes parties de ses Troupes, afin de juger par Elle-même si ses Ordonnances sont bien éxécutées. Le Sieur Amelot ayant été nommé à l'Intendance de Bourgogne, le Roi a nommé pour remplir la place de Président du Grand-Conseil, dont il étoit pourvu, le Sieur de Monthyon, qui, en cette qualité a été présenté le 18, à Sa Majesté.

Le Comte de Guerchy, Ambassadeur du Roi auprès du Roi de la Grande-Bretagne, est arrivé ici le 24, & a été présenté le 25 au matin à Sa Majesté. Avant que de quitter la Cour de Londres, il a présenté à Sa Majesté Britannique le Marquis de Blosset, Colonel d'un Régiment de Grenadiers-Royaux, que le Roi a nommé pour rési-

der à ladite Cour en qualité de Ministre pendant l'absence de son Ambassadeur.

Les Sieurs Amelot, Intendant de Bourgogne, le Peletier de Morfontaine, Intendant de la Rochelle, & Rouillé-d'Orfeuil, Intendant de Châlons en Champagne, furent présentés le 22 au Roi par le Sieur de l'Averdy, Contrôleur-Général des Finances. Le même jour la Marquise de Maulde fut aussi présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale, par la Comtesse de Maulde.

Le 28, Leopold-Charles de Choiseul, Archevêque de Cambrai, a prêté serment de fidélité entre les mains du Roi.

Le 23, le Comte de Woronzow, Grand Chancelier de Russie, a été présenté à Leurs Majestés & à la Famille Royale.

Le 29, le sieur de Maupeou, fils du Premier Président du Parlement de Paris, a eu l'honneur d'être présenté au Roi par son Père, & a remercié Sa Majesté de l'agrément qu'elle a bien voulu lui accorder pour une Charge de Conseiller au même Parlement, & pour celle de Président à Mortier dont son Père étoit revêtu.

Le Marquis de Paulmy, Ministre & ci-devant Secrétaire d'Etat, ayant le Département de la Guerre, Ambassadeur du Roi auprès de la République de Pologne, arriva ici le 6 de ce mois, & fut présenté par le Duc de Praslin.

Le Cardinal de Bernis a prêté serment, le 9, entre les mains du Roi, dans la Chapelle du Château, pour l'Archevêché d'Alby. Il s'étoit rendu, le 3 de ce mois, à Sens où il a été sacré dans la Cathédrale par le Cardinal

de Luynes qui avoit pour Assistans l'Evêque d'Auxerre & celui de Béziers.

Le Sieur Turgot, Président à Mortier au Parlement de Paris, ayant donné la démission de sa Charge, le Roi vient d'y nommer le Sieur Peletier de S. Fargeau, Avocat Général dudit Parlement, dont la Place a été donnée au Sieur Barentin. Le Sieur le Peletier de S. Fargeau & le Sieur Barentin ont eu l'honneur d'être présentés, à cette occasion, à Sa Majesté.

Le sieur de Lamoignon de Montrevault ayant donné sa démission de la Charge de Président à Mortier du Parlement de Paris, le Roi y a nommé le sieur de Gourgue, qui, à cette occasion, a eu l'honneur d'être présenté, le 8, à Sa Majesté.

Le 7, le Sieur Mathieu, Principal du Collége Royal de cette Ville, a eu l'honneur de présenter au Roi, à Monseigneur le Dauphin, à Monseigneur le Duc de Berry & à Monseigneur le Comte de Provence le Programme de l'exercice qui s'est fait le 9 dans ledit Collége pour la distribution solemnelle des Prix accordés par Sa Majesté. Monseigneur le Duc de Berry en a accordé un particulier au sieur Herbet qui a soutenu l'exercice.

Le Roi a accordé au Duc de Tresmes & au Comte de Guerchy les entrées du Cabinet.

Sa Majesté à donné l'Abbaye de S. Méen, Ordre de S. Benoît, Diocése de S. Malo, à l'Abbé de Mostueges, Sous-Précepteur des Enfans de France; l'Abbaye Régulière & Elective de S. Nicolas d'Arrouaize, Ordre de S. Augustin, Diocése d'Arras, à Don Floride Tabary, Religieux de la même Abbaye; & celle de Bon-

deville, Ordre de Cîteaux, Diocése de Rouen, à la Dame de Fontenailles, Religieuse de l'Abbaye de Bonlieu, même Ordre, Diocése du Mans.

La Reine donna, le 4 de ce mois, le voile noir à deux Religieuses Carmelites ; la Cérémonie en fut faite par le Cardinal de Rochechouart. Le Père Cesaire, Carme Déchaussé, prêcha, à cette occasion, en présence de la Reine.

Le Sieur Malisset, Munitionnaire chargé de la fourniture du pain pour les Troupes du Camp de Compiegne & de l'approvisionnement de Paris, se transporta, le 22 du mois dernier, au Camp du Régiment de la Reine, Cavalerie, en conséquence des ordres du Duc de Choiseul, & eut l'honneur de présenter au Roi, après la revue, le pain qu'il avoit fait suivant la nouvelle méthode qu'il a imaginée. Sa Majesté en fit Elle-même l'essai, ainsi que les Princes qui l'accompagnoient, & en parut satisfaite. Les Troupes auxquelles il a été distribué, l'ont trouvé très-bon. On donnera bientôt au Public la coupe des différens moulins nécessaires pour la nouvelle mouture que le sieur Malisset emploie & par laquelle on gagne un sixiéme sur le produit du grain, en même temps qu'on donne au pain une qualité supérieure non seulement pour le goût, mais même pour la couleur.

L'Evêque de S. Omer a donné le *Pallium* à l'Archevêque Duc de Cambrai : cette Cérémonie s'est faite dans la Chapelle des Dames de la Congrégation de cette Ville, le 4 de ce mois.

Monseigneur le Duc de Berry & Monseigneur le Comte de Provence sont partis d'ici le 13

pour retourner à Verſailles. Le Roi ſe propoſe de partir demain pour ſe rendre à S. Ouen où Sa Majeſté ſoupera avec Monſeigneur le Dauphin, Madame la Dauphine, Madame Adélaïde, & Meſdames Victoire, Sophie & Louiſe, qui s'y rendront auſſi; le ſoir, Sa Majeſté ira coucher au Château de la Muette, d'où Elle partira le lendemain pour ſe rendre à Verſailles, ainſi que Monſeigneur le Dauphin, Madame la Dauphine, Madame Adélaïde, Meſdames Victoire, Sophie & Louiſe. La Reine quittera cette Ville le 17 pour retourner à Verſailles.

De PARIS, le 10 Août 1764.

Claude Rouſſelet, Chanoine Regulier de la Congrégation de France, Licencié en Droit Canonique & Civil, & Profeſſeur en Théologie dans l'Abbaye Royale de Ste Geneviéve, nommé par l'Abbé à la place de Chancelier de Ste Geneviéve & de l'Univerſité de Paris, a été reçu en cette dernière qualité dans une Aſſemblée extraordinaire de l'Univerſité tenue aux Mathurins le 3 de ce mois.

LOTERIES.

Le quarante-troiſiéme tirage de la Loterie de l'Hôtel-de-Ville s'eſt fait le 24 Juillet, en la manière accoutumée. Le Lot de cinquante mille livres eſt échu au numéro 2853; celui de vingt mille livres au numéro 5447, & les deux de dix mille livres aux numéros 972 & 16213.

Le 6 Août, on a tiré la Loterie de l'Ecole Royale Militaire. Les numéros ſortis de la roue de fortune, ſont, 70, 21, 35, 77, 23.

BAPTEME

BAPTEME.

Auguste-Charlotte, née le 7 Mars dernier de Charles-Joseph-François Boudart, Marquis de Couturelle, & de Catherine-Charlotte de Wignacourt, Fille du Baron d'Humbercourt, fut baptisée le 22 Mai suivant par l'Evêque de Perpignan à Couturelle en Artois. Elle a eu pour Parrain & Marraine Leurs Altesses Electorales Palatines, représentées par le Comte de Couturelle, Chambellan actuel de l'Electeur, & par Demoiselle de Wignacourt.

SERVICE.

Le 27 Juillet, on a célébré dans l'Abbaye Royale de S. Denis en France le Service anniversaire du Vicomte de Turenne; le Sieur de Merlet, Colonel du Régiment de Paris y a assisté, ainsi que tous les Officiers de ce Corps.

MORTS.

François Duc de Fitz-James, Pair de France e ancien Premier Aumônier du Roi, Evêque ds Soissons & Abbé Commendataire des Abbaye, Royales de S. Victor, Ordre de S. Augustin Diocése de Paris, & de Bocherville, Ordre de S. Benoît, Diocése de Rouen, est mort à Paris le 29 Juillet, âgé de cinquante-cinq ans.

Henri de Sabrevois, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & ancien Lieutenant-Général & Directeur en Chef de l'Artillerie, ayant le Département Général d'Alsace, & du Duché & Comté de Bourgogne, est mort en sa Terre de Corbereuse, près de Dourdan, le 25 Juillet, dans la quatre-vingtiéme année de son âge.

Guy-Marie de Lopriac, Comte de Donge, Maréchal de Camp, est mort à Paris le 19 Juillet, dans la soixante-deuxiéme année de son âge.

De CONSTANTINOPLE, *le* 1 *Août* 1764.

On est informé que le Prince Radziwill est arrivé en Moldavie avec une Suite de douze cens hommes. La Porte lui a accordé sureté & protection pour ses effets & pour ses gens, & il se propose, dit-on, de se rendre avec peu de gens de sa Suite, à la Cour de Berlin.

De WARSOVIE, *le* 20 *Août* 1764.

La Confédération formée à Hallicz par le Comte Potocki, ancien Castellan de Lubackow, réuni à trois autres jeunes Potocki, a été attaquée par les Troupes Russes du Corps du Prince d'Aschow sous Stonislawow, Forteresse appartenante à la Maison de Potocki. Les Confédérés, après un combat très-vif, dans lequel il y a eu des morts & des blessés de part & d'autre, ont été forcés de se retirer dans la ville. Le Commandant Russe les ayant sommés de se rendre, ils ont répondu qu'ils étoient disposés à capituler, à condition qu'ils resteroient neutres, qu'ils n'agiroient point pendant tout le reste de l'interrégne, & qu'ils auroient la liberté de se retirer chacun de leur côté avec leurs Troupes respectives. Sur ces entrefaites le Général Branicki, Staroste de Hallicz, ayant formé une Confédération contraire dans ce même Canton, est survenu & a prétendu que le Commandant Russe n'avoit pas de pouvoir pour accorder une pareille Capitulation, & qu'il n'avoit pas dû traiter avec les Chefs du Parti contraire; en conséquence, il a annullé tout ce qui a été fait, & a éxigé que les Confédérés remissent la Place & se rendissent à discrétion. Ainsi ces quatre Seigneurs ont été faits prisonniers avec leurs Troupes, & la Confédération de Hallicz a été dispersée. On a trouvé dans la Forteresse quarante-deux piéces de canon.

De FRANCFORT, le 2 Septembre 1764.

Le différend qui étoit survenu entre les Etats-Généraux & le Landgrave de Hesse-Cassel au sujet de la conduite tenue par la Régence de Cassel à l'égard du Comte de Warstensleben, Ministre de Leurs Hautes Puissances auprès du Cercle du-Haut-Rhin, vient d'être terminé. Le Sieur de Moser, Conseiller Privé, que le Landgrave avoit envoyé pour cet effet en qualité de son Ministre à la Haye, fut introduit, le 30 du mois dernier, dans la Chambre de Treves; il y fit en François aux Députés des Etats-Généraux la Déclaration suivante qu'il leur remit ensuite par écrit en Langue Allemande.

» Son Altesse Sérénissime Mgr le Landgrave » Régnant de Hesse-Cassel, en conséquence de » l'estime & de l'amitié qu'il a vouées de tout » temps aux Seigneurs les Etats-Généraux, a appris » avec sensibilité le mécontentement que Leurs » Hautes Puissances, contre toute attente, se croyent » autorisées à prendre de la conduite tenue par » la Régence de Cassel, pour des raisons con» nues, à l'égard du Comte de Wartensleben.

» Comme Son Altesse Sérénissime est très-éloi» gnée de conniver en aucune manière, avec au» cun de ses Collégues de justice, en ce qui » pourroit léser les droits & les dignités d'un » Etat voisin & ami, Elle m'a envoyé expressé» ment ici, par considération particulière d'a» mitié, pour témoigner & réitérer qu'en tout » Son Altesse Sérénissime n'a jamais eu la vo» lonté ni l'intention d'offenser la République » ou de porter la moindre atteinte à ses droits » & prérogatives.

» Son Altesse Sérénissime espére & se flatte

» que Leurs Hautes Puissances trouveront cette » Déclaration conforme au desir sincère avec » lequel Mgr le Landgrave demande l'amitié » & la bienveillance de l'Etat, tant pour le pré- » sent que pour l'avenir.

Les Etats-Généraux ont fait répondre au Sieur Moser par leurs Députés, qu'ils étoient contens de cette Déclaration, & que c'étoit avec bien de la satisfaction qu'ils voyoient terminer par là les différends survenus entre eux & le Landgrave de Hesse-Cassel, & rétablir la bonne intelligence & l'amitié qui de tout temps ont subsisté entre la République & la Maison de Hesse, & au maintien desquelles Leurs Hautes Puissances se proposent de concourir de tout leur pouvoir.

Le 4 du même mois, le sieur de Moser eut une nouvelle conférence avec les Députés des Etats-Généraux, & leur remit un Mémoire concernant les Griefs de Landgrave de Hesse contre le Comte de Wartensleben qui, de son côté, a envoyé à Leurs Hautes Puissances un autre Mémoire, par lequel il justifie sa conduite.

De CADIX, le 14 Août 1764.

Ces jours derniers, on a débarqué ici un cadavre enseveli dans une longue peau à peu près semblable à celle d'un Ours : il a été trouvé, ainsi que plusieurs autres de la même espèce, dans des cavernes des Isles Canaries, où l'on assure qu'ils avoient leur sépulture avant la conquête qui fut faite de ces Isles en 1407, par Jean de Betancourt, Gentil'homme Normand, & en 1483 par Pierre de Vera, Espagnol. Les chairs de ce Cadavre, quoique désséchées, se sont néanmoins conservées elles n'ont aucune fléxibilité & sont aussi dures que du bois; de sorte

qu'au fait ce cadavre paroît pétrifié, quoique réellement il ne le soit pas. Les traits du visage sont parfaitement marqués & paroissent être ceux d'un jeune homme : on n'y reconnoît pas la moindre détérioration, non plus qu'à aucune autre partie du corps : le ventre n'est pas plus affaissé que si la personne fût morte depuis deux jours ; on y remarque seulement un petit pli à la peau ; ce cadavre a été envoyé à Madrid pour y être déposé à l'Académie Royale de Chirurgie ; on avoit joint à la caisse qui le renfermoit, une autre caisse contenant deux ou trois vases & un petit moulin à main trouvés dans la même caverne, ce qui fait juger que chez les anciens habitans des Isles Canaries la coutume étoit de mettre dans le lieu de la sépulture à côté des morts qu'ils inhumoient des vases remplis de liqueurs & de grains.

De Naples, le 11 Août 1764.

Le Supérieur du Convent de la Trinité des Espagnols a été assassiné la nuit du 8 au 9 de ce mois par quatre Religieux qui composoient avec lui ce Monastere. Le lendemain, à la pointe du jour, ces scélérats descendirent le corps dans l'Eglise, préparerent son Catafalque & commencerent le Service. Des Gens du voisinage qui avoient entendu pendant la nuit des cris venans de la Chambre du Supérieur, ayant oui-dire le matin que ce Religieux étoit mort d'un coup de sang, conçurent des soupçons & allerent faire leurs dépositions chez le Nonce. On envoya des Gardes & un Médecin au Couvent ; le Cadavre fut découvert, & l'on trouva qu'il avoit reçu vingt-six coups de couteau, & que les plaies avoient été bouchées avec de la cire. Les quatre Criminels furent conduits dans les prisons de la Non-

ciature, & l'on instruit actuellement leur procès.

De GENES, le 18 Août 1764.

On a appris de Corse que Pascal Paoli s'étoit rendu maître du Poste de Brando, qui lui a été livré par trahison, & où il a fait quelques prisonniers. Comme les Rebelles s'approchent toujours plus près de la Bastie, le Commissaire Général de la République a résolu de faire évacuer le Poste des Capucins, situé près de ladite Ville, pour ne pas exposer les Troupes qui y sont à être enlevées par les Rebelles. Il y a eu près d'Algaiola, entre nos Troupes & les Rebelles une escarmouche dans laquelle ces derniers nous ont fait dix prisonniers; ils continuent toujours de bloquer S. Florent par terre & par mer.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

De COMPIEGNE, le 16 Août 1764.

HIER, Fête de l'Assomption de la *Ste Vierge*, Leurs Majestés, accompagnées de Mgr le Dauphin, de Madame la Dauphine, de Madame Adélaïde, & de Mesdames Victoire, Sophie & Louise, se rendirent à l'Eglise de l'Abbaye Royale de *S.* Corneille. Leurs Majestés y assisterent aux Vêpres & ensuite à la Procession qui se fait chaque année le même jour dans tout le Royaume pour l'accomplissement du vœu de LOUIS XIII. Dom Devis, Grand-Prieur de l'Abbaye, y officia. Le Chapitre de *S.* Clément, le Clergé des deux Paroisses & tout le Clergé Régulier s'y

trouverent, ainsi que le Bailliage & le Corps de Ville, qui eurent leur place dans le Chœur; le Chapitre de S. Clément & le Clergé des deux Paroisses furent placés dans le Sanctuaire. Après la Procession qui se fit dans l'Eglise, Leurs Majestés entendirent le Salut; Elles furent reçues & reconduites, avec les Cérémonies ordinaires par le Grand-Prieur de l'Abbaye accompagné de ses Religieux.

Le Roi, ayant fait choix des Officiers qui doivent composer la Maison, & être chargés de l'éducation de Monseigneur le Comte d'Artois, a nommé le Duc de la Vauguyon, Gouverneur de la Personne de ce Prince, premier Gentilhomme de sa Chambre, Grand-Maître de sa Garde-Robe, & Surintendant de sa Maison; l'ancien Evêque de Limoges, Précepteur; le Chevalier de la Ferrieres, le Chevalier de Beaujeu, le Marquis de Sineti & le Marquis de Fougieres, Sous-Gouverneurs; l'Abbé de Radonvilliers, l'Abbé de Mostueges & l'Abbé Gaston, Sous-Précepteurs; l'Abbé d'Argentré, Lecteur; le Comte de Luppé, le Marquis de Montesquiou, le Marquis de Marbeuf, le Comte d'Angivillé, le Comte de Montaut, le Vicomte de Boisgelin le Baron de Lieurrai, & le Marquis de Baglion, Gentilshommes de la Manche.

De VERSAILLES, le 12 Septembre 1764.

Le 19 du mois dernier, le Maréchal de Clermont-Tonnerre, prêta serment entre les mains du Roi pour la Lieutenance Générale & le Commandement du Dauphiné.

Le 24, Dom Nicolas Chanlatte, nommé le 4 à l'Abbaye de Pontigni, eut l'honneur d'être présenté à Sa Majesté.

Le 25, Fête de S. Louis, les Haut-bois de la Chambre ont joué, au lever du Roi plusieurs morceaux de symphonie de la composition du Sieur Dard, Ordinaire de la Musique. Ce soir, Leurs Majestés ont soupé à leur grand Couvert. Les Musiciens du Roi ont exécuté pendant le souper plusieurs morceaux de symphonie de différens Auteurs, sous la direction du Sieur de Bury, Surintendant de la Musique de Sa Majesté, en survivance du Sieur Rebel.

La veille, le Corps de Ville se rendit ici où, ayant à sa tête le Duc de Chevreuse, Gouverneur de Paris, il eut audience du Roi avec les cérémonies accoutumées. Il fut présenté à Sa Majesté par le Comte de S. Florentin, Ministre & Secrétaire d'Etat, & conduit par le Sieur de Nantouillet, Maître des Cérémonies. Le Sieur Bignon, Conseiller d'Etat, Commandeur des Ordres du Roi & Bibliothécaire de Sa Majesté, nouveau Prévôt des Marchands ; & les Sieurs Martel, Conseiller du Roi, Notaire honoraire Conseiller-Quartinier de l'Hôtel-de-Ville, & Gauthier de Rougemont, Négociant, nouveaux Echevins, prêterent entre les mains du Roi le serment de fidélité dont le Comte de S. Florentin fit la lecture, ainsi que du Scrutin qui fut présenté par le Sieur de la Porte, Premier Avocat du Roi au Châtelet. Après cette Audience le Corps de Ville eut l'honneur de rendre ses respects à la Reine & à la Famille Royale.

Le même jour, Leurs Majestés ainsi que la Famille Royale, ont signé le Contrat de mariage du Comte de la Rochefoucault avec Demoiselle de Lannion.

Le 2, le Comte de Woronzow, Grand-Chancelier de Russie, prit congé de Leurs Majestés & de la Famille Royale.

Le lendemain, les Députés du Parlement de Bretagne eurent audience du Roi. Ils furent présentés à Sa Majesté par le Comte de S. Florentin, Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le Département de cette Province, & conduits par le Sieur de Nantouillet, Maître des Cérémonies. Sa Majesté les reçut dans son fauteuil en présence de ses Ministres & de ses Grands Officiers, & leur permit de lui présenter les remontrances dont ils avoient été chargés par leur Compagnie.

Le Roi a nommé l'Evêque de Tulle à l'Evêché de Soissons, & l'Abbé de S. Sauveur, Vicaire Général du Diocèse d'Amiens à l'Evêché de Tulle.

Sa Majesté a donné l'Abbaye de S. Evroul, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Lizieux, à l'Evêque de Rennes, & l'Abbaye d'Annay, Ordre de Cîteaux, Diocèse d'Arras, à la Dame de Brifœuil, Religieuse de la même Abbaye.

Le 31, les Députés du Parlement de Bretagne furent présentés au Roi au nombre de sept par le Comte de S. Florentin, & conduits par le Sieur Bourlier de S. Hilaire, Maître-d'Hôtel Ordinaire de Sa Majesté. Le Roi les reçut dans son fauteuil en présence de ses Ministres & des Grands Officiers, & leur fit part de ses intentions au sujet des représentations qu'ils avoient présentées le 26 à Sa Majesté de la part de leur Compagnie.

La Comtesse de Sommyevre, ayant été nommée pour accompagner Madame Adélaïde, à la place de la Comtesse de Narbonne, a été présentée au Roi, le 2 de ce mois, en cette qualité par Madame Adélaïde.

Le 3, les Députés de Languedoc eurent audience de Sa Majesté. Ils furent présentés par le Comte d'Eu, Gouverneur de la Province, & par le Comte de S. Florentin, & conduits par

le Sieur de Nantouillet, Maitre des Cérémonies.
La Députation étoit composée, pour le Clergé, de l'Archevêque de Toulouse qui porta la parole; pour la Noblesse, du Vicomte de Polignac; & pour le Tiers-Etat, du Sieur Alison, Lieutenant-Maire de Nismes, du Sieur Gaulard, Maire d'Anet, & du Sieur de la Fage, Syndic Général de la Province. Ils furent ensuite conduits à l'Audience de la Reine & de la Famille Royale.

Le 8, Leurs Majestés ainsi que la Famille Royale, signerent le Contrat de mariage du Sieur Bignon, Fils du Prévôt des Marchands de la Ville de Paris, avec Demoiselle de Hennot du Rozel.

Le même jour, le Sieur de Clugni, Conseiller au Parlement de Dijon, ci-devant Intendant de S. Domingue, fut présenté à Sa Majesté par le Duc de Choiseul.

Le Roi ayant nommé Chevaliers des Ordres Royaux, Militaires & Hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare de Jérusalem le Comte de Redmond, Lieutenant-Général de ses Armées, & le Comte d'Amblimond, Lieutenant de Vaisseau, ces Chevaliers furent reçus, le 9, dans l'appartement & en présence de Mgr le Duc de Berry, Grand-Maître desdits Ordres, après avoir fait leur profession & l'émission de leurs vœux entre les mains du Comte de S. Florentin, Gérent & Administrateur de ces Ordres, pendant la minorité de Mgr le Grand-Maître dont les nouveaux Chevaliers eurent l'honneur de baiser la main en signe d'obédience. Plusieurs Chevaliers & Commandeurs, ainsi que les Grands Officiers desdits Ordres, ont assisté à cette Cérémonie. La Messe a été célébrée par l'Abbé Frottier, Chapelain du Roi.

Le même jour, l'Evêque d'Avranches fut sacré dans la Chapelle du Chateau, par l'Archevêque de Reims, assisté de l'Evêque de Senlis & de celui de Soissons, ci-devant Evêque de Tulle.

L'Abbé, le Bibliothécaire & le Procureur de Sainte Geneviéve eurent l'honneur d'être présentés au Roi, le même jour, par le Comte de S. Florentin, Ministre & Secrétaire d'Etat, & de faire leurs remercîmens à Sa Majesté à l'occasion de la Cérémonie du 6. Ils furent présentés le même jour, à Mgr le Dauphin.

Le 10, l'Evêque d'Avranches & celui de Vabres prêterent serment entre les mains du Roi pendant la Messe, dans la Chapelle du Château.

L'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres eut l'honneur de présenter, le 3 de ce mois, à Leurs Majestés & à la Famille Royale les XXIXe & XXXe Volumes de ses Mémoires. Le sieur de Fontanieu, Conseiller d'Etat, Intendant-Général des Meubles de la Couronne, a présenté au Roi deux Sucriers d'Or très-artistement travaillés & faits par le sieur Roettiers, Orfévre ordinaire de la Maison de Sa Majesté.

Le Sieur Gallonde, Chanoine Régulier de Ste Génevieve, a eu l'honneur de présenter au Roi le premier Volume d'un Abrégé Chronologique de l'Histoire de France écrit de sa main en lettres Romaines.

Le sieur Duchesne, fils du Prévôt des Bâtimens du Roi, & âgé de seize ans, a eu l'honneur de présenter au Roi un Livre intitulé. *Manuel Botanique contenant les propriétés des Plantes utiles pour la nourriture, d'usage en Médecine, employées dans les Arts, ou d'ornement pour les jardins, & que l'on trouve à la Campagne aux environs de Paris.*

Le ſieur Blondeau de Charnage, Penſionnaire du Roi, a eu auſſi l'honneur de préſenter à Sa Majeſté le quatriéme Volume de ſon Dictionnaire *des Titres Originaux concernant les Droits de la Couronne ; les Fiefs, l'Hiſtoire, la Généalogie,* &c.

Le ſieur Valeyre fils, Imprimeur Libraire, eut l'honneur de préſenter à Monſeigneur le Duc de Berry, à Monſeigneur le Comte de Provence & à Monſeigneur le Comte d'Artois, *le Spectacle Hiſtorique ou Mémorial des principaux événemens tirés de l'Hiſtoire Univerſelle.*

De PARIS, *le 10 Septembre 1764.*

Le Corps de Ville a tenu, le 16 du mois dernier, une aſſemblée générale dans laquelle le ſieur Bignon, Conſeiller d'Etat Commandeur des Ordres du Roi & Bibliothécaire de Sa Majeſté, a été élu Prévôt des Marchands ; les ſieur de Martel & Gauthier de Rougemont, ont été nommés Echevins.

Le 8 du même mois l'Univerſité s'aſſembla dans les Ecoles de Sorbonne pour la diſtribution de ſes Prix. Cette cérémonie, à laquelle le Parlement aſſiſta, fut précedée d'un Diſcours Latin que prononça le ſieur Pierre Jacquin, Profeſſeur d'Eloquence au Collége de la Marche. L'Auteur de l'ouvrage qui a mérité le Prix d'Eloquence ne s'étant point fait connoître, ce Prix, fondé pour les Maîtres-ès-Arts par le ſieur Jean-Baptiſte Coignard, Secrétaire du Roi & Conſervateur des Hypothéques, a été remis à l'année prochaine, le Sujet prononcé étoit : *ibi optimam eſſe juventutis inſtitutionem, ubi viget maximè maſcula & virilis diſciplina.*

Le 25, Fête de S. Louis, la Proceſſion de

Carmes du Grand-Couvent à laquelle le Corps de Ville assista ; se rendit, selon la coutume, à la Chapelle du Palais des Tuileries, où ces Religieux chanterent la Messe.

L'Académie Françoise célébra cette Fête dans la Chapelle du Louvre où l'Abbé Varé prononça le Panégyrique de S. Louis. La même Fête fut célébrée par l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres & par celle des Sciences dans l'Eglise des Prêtres de l'Oratoire, l'Abbé Rousseau prononça le Panégyrique du Saint.

Le même jour l'Académie de S. Luc a fait l'ouverture de son Sallon de Peinture & de Sculpture à l'Hôtel d'Aligre, rue S. Honoré.

L'Académie Royale des Sciences a nommé les sieurs Hellot, Macques, de Montigny, Leroi & Tillet pour examiner la nouvelle porcelaine de la composition du Comte de Lauraguais. Après en avoir comparé la pâte avec celle de la porcelaine du Japon, ces Académiciens ont certifié n'y avoir apperçu aucune différence.

On a appris que, le 9 du mois dernier, l'Eglise des Pères Chartreux de Bourbon-lez-Gaillon, à sept lieues de Rouen, a été entierement consumée par un incendie. Cet accident a été occasionné par la négligence d'un Plombier qui travailloit au-dessus du Chapitre attenant à l'Eglise ; il avoit envoyé chercher du feu dans un réchaux pour fondre de la soudure : le manœuvre qui l'apportoit laissa tomber le réchaux, & le Plombier se contenta de jetter de l'eau sur les charbons allumés qu'il apperçut : mais il en resta vraisemblablement quelques-uns qui embraserent la charpente ; car à trois heures après minuit le feu prit avec tant de violence que l'Eglise, le Chapitre, la Cellule du Sacristain & la Tour où étoit l'hor-

loge furent réduits en cendres en moins d'une heure de temps : on n'a pu ſauver ni les ornemens d'Egliſe, ni le linge, ni l'argenterie qui étoient renfermés dans ces différens endroits.

Le 4 de ce mois, l'AcadémieRoyale des Inſcriptions & Belles-Lettres nomma le ſieur de l'Averdy, Controlleur-Général des Finances, à la Place d'Académicien Honoraire vacante par la mort du Comte d'Argenſon.

LOTERIES.

Le quarante-quatriéme tirage de la Loterie de l'Hôtel-de-Ville s'eſt fait le 23 Août, en la manière accoutumée. le Lot de cinquante mille livres eſt échu au numéro 37764 ; celui de vingt mille livres au numéro 21897 ; & les deux de dix mille livres aux numéro 27550 & 35424.

Le 5 Septembre, on a tiré la Loterie de l'Ecole Royale Militaire, les numéros ſortis de la roue de fortune, ſont 61, 41, 12, 84, 52.

SERVICES.

Le premier Septembre, on célébra, dans l'Egliſe Paroiſſiale de N. D. à Verſailles, un Service pour le repos de l'âme de Louis XIV, auquel officia le ſieur Allard, Curé de cette Paroiſſe.

Le même jour, on célébra auſſi dans l'Abbaye Royale de S. Denis le Service annuel fondé pour le repos de l'âme de Louis XIV. l'Evêque de Saint Omer y officia : le Duc de Penthiévre & le Prince de Lamballe y aſſiſterent, ainſi que le Maréchal Duc de Noailles.

MORTS.

Marc-Pierre de Voyer de Paulmy, Comte d'Argenſon, Grand-Croix & Chevalier Garde des

Sceaux Honoraire de l'Ordre de S. Louis, Ministre & ancien Secrétaire d'Etat au Département de la Guerre & de Paris, Honoraire de l'Académie des Inscriptions & de celle des Sciences, ci-devant Surintendant-Général des Postes & Relais de France, est mort à Paris le 22 Août, âgé de soixante-huit ans.

Charles-Nicolas-Matthieu de Boele, Marquis de Moulins, Chevalier de l'Odre de S. Louis & Maréchal de Camp des Armées du Roi, est mort, le 4 Septembre, de la petite vérole, âgé de soixante-cinq ans.

Pierre-Christ-Edouard-François de Thumery de Boissise, Chevaleer de S. Jean de Jérusalem, Commandeur de Haute-Avesne, est mort à Paris le 29 Août, âgé de soixante-dix-neuf ans.

Louise-Françoise Heuze de Vologer, épouse de Christian-Fréderic Dagobert, Comte de Walduer de Freundstein, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Grand-Croix de l'Ordre du Mérite Militaire & Colonel d'un Régiment Suisse, est mort, le 21 Août, dans son Château d'Elleweiller en Alsace, âgée de soixante-treize ans.

Anne Geoffroi d'Autrechaux, épouse du sieur de Fortia, Marquis de Pilles, Gouverneur de Marseille, est morte à Hieres en Provence, âgée de cinquante ans.

Elisabeth de Fieubet, Veuve d'Antoine-Louis-François Lefevre de Caumartin, Marquis de Saint-Ange & Conseiller d'Etat, est morte à Paris, le 29 Août, dans la soixante-quatriéme année de son âge.



CÉREMONIES PUBLIQUES.

LE 9 Septembre, l'Archevêque de Colosse, Nonce Ordinaire du Pape, fit son entrée publique en cette Ville. Le Prince de Marsans & le sieur la Live de la Briche, Introducteur des Ambassadeurs, allerent le prendre dans les carrosses de Leurs Majestés au Couvent de Picpus, d'où la marche se fit dans l'ordre suivant: un détachement du Guet à cheval, le Commandant à la tête; le carosse de l'Introducteur; celui du Prince de Marsans; deux Suisses de l'Ambassadeur à cheval; la Livrée à pied; six de ses Officiers à cheval; un Ecuyer & six Pages à cheval; le carosse du Roi à côté duquel marchoient la Livrée du Prince de Marsans & celle de l'Introducteur; le carrosse de la Reine, dans lequel étoient l'Auditeur de la Nonciature & le sieur de Sequeville, Sécrétaire Ordinaire du Roi à la conduite des Ambassadeurs, ses Gens aux portieres; le carrosse de Madame la Dauphine; ceux du Duc d'Orléans, du Duc de Chartres, du Prince de Condé, du Comte de Clermont, de la Princesse de Conty, du Prince de Conty, du Comte de la Marche, de la Comtesse de la Marche, du Comte d'Eu, de la Comtesse de Toulouse, du Duc de Penthievre, du Prince de Lamballe & celui du Duc de Praslin, Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le Département des Affaires Etrangères. Les quatre carrosses du Nonce marchoient ensuite a une distance de vingt à trente pas. Un second détachement du Guet à cheval fermoit la marche. Lorsque le Nonce fut arrivé à son Hôtel, il fut complimenté, de la part du Roi par le Duc de Fleury, premier

Gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté ; de la part de la Reine, par le Chevalier de Talaru, son premier Maître-d'Hôtel en survivance ; de la part de Madame la Dauphine, par le Comte de Mailly, son premier Ecuyer, & de la part de Madame Adélaïde, par le Marquis de L'hôpital, premier Ecuyer de cette Princesse.

Le 11, le Prince de Marsans & le sieur la Live de la Briche, Introducteur des Ambassadeurs, allerent prendre le Nonce en son Hôtel dans les carrosses du Roi & de la Reine, & ils le conduisirent à Versailles où il eut sa premiere audience publique du Roi : le Nonce trouva à son passage, dans l'avant-cour du Château, les Compagnies des Gardes-Françoises & Suisses sous les armes, les tambours appellant ; dans la cour, les Gardes de la Porte & ceux de la Prévôté de l'Hôtel sous les armes, à leurs postes ordinaires, & sur l'escalier, les Cent-Suisses la hallebarde à la main. Il fut reçu, en-dedans de la Salle des Gardes, par le Marquis de Villeroi, Capitaine des Gardes du Corps, lesquels étoient en haie & sous les armes. Après l'audience du Roi, le Nonce fut conduit à l'audience de la Reine, à celles de Monseigneur le Dauphin & de Madame la Dauphine, par le Prince de Marsans & par l'Introducteur des Ambassadeurs ; après quoi il fut conduit à celles de Monseigneur le Duc de Berry, de Monseigneur le Comte de Provence & de Monseigneur le Comte d'Artois ; ensuite à celle de Madame Adélaïde, & à celle de Mesdames Victoire, Sophie & Louise ; &, après avoir été servi à son traitement par les Officiers du Roi, il fut reconduit à Paris dans les carrosses de Leurs Majestés.

Le Marquis *de Montpesat*, créé Duc par le feu

Pape *Benoît XIV*, a eu l'honneur d'être présenté au Roi, à la Reine & à la Famille Royale, le 12 Octobre par le Duc d'Aumont, premier Gentilhomme de la Chambre.

NOUVELLES POLITIQUES pour le mois de Novembre 1764.

De CONSTANTIOPLE, *le premier Septembre 1764.*

On mande de Moldavie que le Prince Radziwill & son épouse en sont partis pour la Hongrie avec une suite de cent Chevaux. Quelques Troupes Russes, commandées par le Knès d'Ascow, sont entrées à Jwanietz, qui n'est séparée de Rotzym que par le Niester, & se sont approchées ensuite de Kaminietz, qu'elles ont sommé de se soumettre à l'autorité du Grand Régimentaire. Sur le refus du Commandant, elles ont investi cette Forteresse; mais il a fait tirer sur elles le canon, & les a contraintes de se retirer promptement, après avoir perdu quelques hommes.

De PÉTERSBOURG, *le 28 Août 1764.*

Les circonstances de l'événement qui s'est passé dans la Forteresse de Schlusselbourg & qui a fait perdre la vie au Prince Iwan, ayant été rapportées de différente manière, l'Impératrice a publié à cette occasion le Manifeste suivant.

» *Catherine II, par la grace de Dieu, Impéra-*
» *trice & Souveraine de toutes les Russies, &c. &c.*

» Lorsque, par la volonté de Dieu & au gré

» des vœux unanimes de tous nos fidéles Sujets,
» nous montâmes sur le Trône de Russie, nous
» étions instruite que le Prince Jean, né du ma-
» riage du Prince Antoine de Brunswick-Wol-
» fenbuttel avec la Princesse Anne de Mecklen-
» bourg, étoit encore existant. Ce Prince, comme
» on le sçait, avoit à peine reçu le jour, qu'il fut
» illégitimement désigné pour porter la Couronne
» Impériale de Russie; mais par les Décrets de la
» Providence il en fut peu de temps après exclus
» pour toujours, & le Sceptre revint à la légitime
Héritière fille de PIERRE-LE-GRAND, notre très-
» chère Tante l'Impératrice ELISABETH de glo-
» rieuse mémoire.

» A notre avénement au Trône, nos premiers
» soins, après avoir rendu nos justes actions de
» graces au Ciel, furent, par un effet de l'huma-
» nité qui nous est naturelle, d'adoucir, autant
» qu'il seroit possible, le sort de ce Prince détrô-
» né par la volonté Divine & malheureux dès son
» enfance. Nous nous proposâmes d'abord de le
» voir pour juger par nous-mêmes des facultés
» de son âme & lui assurer, convenablement à son
» caractère & à l'éducation qu'il avoit reçue jus-
» ques-là, une vie aisée & tranquille. Mais quelle
» fut notre surprise de voir qu'outre un bégaye-
» ment incommode pour lui-même & qui rendoit
» ses discours presque incompréhensibles aux
» autres, il étoit absolument dépourvu d'esprit &
» de raison! Tous ceux qui se trouvoient alors
» avec nous virent combien notre cœur souffroit
» à la vue d'un objet propre à exciter notre com-
» passion; ils furent en même temps convaincus
» qu'il ne nous restoit d'autre secours à donner à
» ce Prince, né si malheureusement, que de le
» laisser où il étoit, & de lui procurer toutes les

» aiſances convenables à ſa ſituation. Nous don-
» nâmes nos ordres en conſéquence ; mais ſon
» état ne lui permit pas d'y être ſenſible, ne con-
» noiſſant point les gens & ne ſçachant pas diſtin-
» guer le bien d'avec le mal, ni faire uſage de la
» lecture pour ſe préſerver de l'ennui, mettant
» au contraire toute ſa félicité dans des choſes
» qui marquoient le déſordre de ſon eſprit.

» Ainſi, pour empêcher que, par des vues
» particulières, quelque mal intentionné ne cher-
» chât à l'inquiéter en aucune manière, ou ne
» voulût ſe ſervir de ſa perſonne pour troubler le
» repos public, nous lui fîmes donner une garde
» ſûre, & mîmes auprès de lui deux Officiers de
» la Garniſon, connus par leur probité & leur
» fidélité, l'un le Capitaine Wlaſſieff & l'autre le
» Lieutenant Tſchekin, qui, par leurs longs ſer-
» vices militaires, avoient mérité une récom-
» penſe & un emploi tranquille pour le reſte de
» leurs jours. Il étoit recommandé à ces deux
» Officiers de prendre les plus grands ſoins de la
» Perſonne de ce Prince.

» Cependant, malgré toutes ces précautions, il
» a été impoſſible d'empêcher qu'un Scélérat, par
» une méchanceté des plus noires & au mépris
» même de ſa vie, ne commît à Schluſſelbourg
» un attentat dont la ſeule penſée fait frémir. Un
» Sous-Lieutenant du Régiment de Smolensko,
» Infanterie, nommé Baſile Mirancwitz, né en
» Ukraine, petit-fils du premier Rebelle qui ſuivit
» Mazeppa, & en qui il paroît que le parjure
» s'étoit tranſmis par le ſang, ayant paſſé ſa vie
» dans la débauche, la diſſipation & le déſordre,
» s'étoit privé par-là des moyens légitimes de
» faire un jour une fortune honorable : ayant en-
» fin perdu de vue ce qu'il devoit à la loi de Dieu

» & au serment de fidélité qu'il nous avoit prêté, » ne connoissant le Prince Jean que de nom, & » bien moins encore les qualités de son corps » & celles de son âme, il se mit en tête de faire » par son moyen une fortune éclatante, à quel- » que prix que ce fût, & quelque sanglante que la » scène pût devenir pour le Public.

» Pour l'exécution de ce projet aussi détestable » que dangereux pour la Patrie & pour l'Auteur » même, ce Sous-Lieutenant demanda pendant » notre voyage en Livonie qu'on l'envoyât, quoi- » que ce ne fût pas son tour, faire la garde qui » se relève tous les huit jours dans la Forteresse » de Schlusselbourg : la nuit du 4 au 5 du mois » dernier à deux heures après minuit, il éveilla » tout d'un coup sa grand'garde, la rangea de » front, & lui ordonna de charger à balles. Be- » rednikoff, Commandant de la Forteresse, » ayant entendu du bruit, sortit de son quartier » & en demanda la cause à Miranowitz lui-mê- » me; mais, pour toute réponse, ce Rebelle lui » donna sur la tête un coup de la crosse de son » fusil, & le fit arrêter. Il alla ensuite à la tête de » sa troupe attaquer avec furie le petit nombre » des Soldats qui gardoient le Prince Jean; » mais ceux ci, qui se trouvoient sous les ordres » des deux Officiers nommés ci-dessus, le reçurent » de manière qu'il fut obligé de se retirer. Par » une disposition particulière de la Providence, » qui veille à la conservation de la vie des hom- » mes, il faisoit cette nuit là un brouillard fort » épais qui, joint à la situation intérieure de la » Forteresse, empêcha qu'il n'y eût personne de » blessé ni de tué.

» Le peu de succès de cette première tentative » ne pouvant faire désister de son projet de rébel-

» lion cet ennemi du repos public, le désespoir
» lui suggéra de faire amener d'un bastion une
» piéce de canon avec les munitions nécessaires,
» ce qui fut d'abord exécuté. Le Capitaine Wlas-
» sieff & son Lieutenant Tischekin, voyant une
» force à laquelle ils ne pouvoient résister, crai-
» gnirent un malheur beaucoup plus grand si le
» Prince qui leur étoit confié venoit à être déli-
» vré; & voulant épargner le sang innocent qu'il
» en coûteroit à la Patrie dans de pareils trou-
» bles, ils prirent entre eux l'unique parti qu'ils
» croyoient leur rester, celui d'assurer la tran-
» quillité publique en abrégeant les jours de l'in-
» fortuné Prince. Considérant d'ailleurs que s'ils
» lâchoient un prisonnier qu'on s'efforçoit de leur
» arracher avec tant d'acharnement, ils risquoient
» d'être punis suivant toute la rigueur des Loix,
» ils ôterent la vie au Prince, sans être retenus
» par la crainte de recevoir la mort de la
» main d'un Scélérat réduit au désespoir. Ce
» monstre, voyant devant lui le corps du
» Prince sans vie, fut si frappé de ce coup inat-
» tendu, qu'il reconnut à l'instant même sa témé-
» rité & son crime, & en marqua son repentir en
» présence de sa troupe qu'une heure auparavant
» il avoit séduite & rendue complice de son for-
» fait.

» Ce fut alors que les Officiers qui avoient
» étouffé cette révolte dès sa naissance, s'assure-
» rent, conjointement avec le Commandant, du
» Rebelle, ramenerent les Soldats à leur devoir,
» & envoyerent à notre Conseiller-Privé-Actuel
» & Sénateur Panin, sous les ordres duquel ils se
» trouvoient, le rapport de cet événement qui,
» quoique malheureux, avoit cependant, par la
» protection du Ciel, détourné un plus grand
» malheur encore.

» Ce Sénateur fit partir sur le champ le Lieute-
» nant-Colonel Caschkin chargé d'instructions
» suffisantes pour assurer la tranquillité & le bon
» ordre dans la Forteresse, & nous envoya en
» même temps un Courier avec le détail de cette
» affaire. En conséquence nous ordonnâmes à
» notre Lieutenant-Général Weymarn, de la di-
» vision de Pétersbourg, de se transporter sur le
» lieu pour y faire les informations nécessaires:
» après les avoir finies, il vient de nous remettre
» les interrogatoires, les dépositions des témoins,
» les preuves, & enfin le propre aveu du Scé-
» lérat.

» Ayant reconnu la grandeur de ce crime &
» combien il intéressoit le repos de la Patrie,
» nous avons renvoyé cette affaire à notre Sénat,
» & lui ordonnons, ainsi qu'au Synode, d'inviter
» les trois premières Classes & tous les Présidens
» de tous les Colléges pour en entendre le rap-
» port de la bouche du Lieutenant-Général Wey-
» marn qui en a poursuivi les informations; de
» prononcer ensuite la Sentence selon les loix de
» l'Empire, & de nous la présenter lorsqu'elle
» aura été signée, afin que nous la confirmions.

» (L. S.) (*Signé* CATHERINE.

» *Imprimé au Sénat Dirigent à Pétersbourg, le*
» *17 Août 1764.* »

De WARSOVIE, *le 29 Août 1764.*

La confédération du grand Duché de Lithuanie, a rendu contre le Prince Radziwill, Palatin de Wilna, un Décret par lequel ce Prince est déchu pour toujours de sa qualité de Palatin, déclaré incapable d'exercer désormais aucun emploi & dépouillé des biens des Ordinations de Nieswicz & d'Osyka, ainsi que de ses autres biens,

la confédération a adjugé une partie au Comte de Flemming, grand Trésorier de Lithuanie en dédommagement des pertes qu'il a faites à Terespol; une autre partie aux Créanciers du Prince Radziwill, & le reste au plus jeune de ses frères; le même Décret exclut de toutes fonctions pendant six années, les deux Comtes Rzewuski, l'un Enseigne, & l'autre Sous-Pannetier de Lithuanie, & les autres adhérans de ce Prince, à l'exception du Prince Wolokowic, dont la tête est mise à prix, & dont tous les biens sont confisqués.

De COPPENHAGUE, *le 8 Septembre 1764.*

On célébra au Palais de Christianbourg, le premier de ce mois, le Mariage de la Princesse Guillelmine-Caroline, avec le Prince Héréditaire de Hesse-Cassel.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour de Paris, &c.

De VERSAILLES, *le 3 Octobre 1764.*

LE Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, est arrivé de Lunéville ici, le 16 du mois dernier, & il est parti aujourd'hui pour retourner à Lunéville.

Le Chevalier Turgot, Gouverneur, Lieutenant-Général de la Guyane, & le sieur de Béhague, Commandant en Chef dans cette Colonie, ont eu l'honneur de prendre congé le 9 de Leurs Majestés & de la Famille Royale: ils se disposent à partir incessamment pour Rochefort, où ils doivent s'embarquer pour passer à Cayenne.

La

La Comtesse de Bercheny, nommée Dame pour accompagner Mesdames à la place de la Marquise de Soulanges, a été en cette qualité présentée au Roi le 20.

Le Roi a accordé les entrées de sa Chambre au Duc de Villars, Pair de France, Gouverneur & Commandant en Provence.

Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé le 30 le contrat de mariage du Marquis de Rochechouart avec Demoiselle de Courteille. Le même jour le sieur de S. Priest, Intendant de Languedoc, qui a obtenu la Place de Conseiller d'Etat, vacante par la mort du sieur de Lucé, Intendant d'Alsace, a eu l'honneur d'être présenté au Roi en cette qualité.

Le même jour le Comte de Guerchy, Ambassadeur du Roi auprès de Sa Majesté Britannique, & la Comtesse de Guerchy, son épouse, ont pris congé de Leurs Majestés & de la Famille Royale, pour retourner à Londres.

Le 29, le sieur de Fleury, ancien Professeur Royal de Mathématique, de Génie & d'Artillerie, a eu l'honneur de présenter à Leurs Majestés & à la Famille Royale, ainsi qu'au Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, un Ouvrage intitulé : *Essai sur les moyens de réformer l'éducation particulière & générale.*

Le Roi a nommé Lieutenans-Généraux des Armées Navales le Prince de Beauffremont-Listenois, le Comte de Blenac, le Chevalier d'Aubigny & le sieur de Bompar, Chefs d'Escadre. Le Marquis de Saint-Aignan, le Comte de Cousages, les sieurs Rosily, Maurville, Kerusoret & le Borgne, le Chevalier d'Eaux de Raimondis, le sieur de Sabran, le Vicomte d'Urtubie, les sieurs Beaussiers de l'Isle, de Rochemore & de Panat, le

Vicomte de Bouville, les sieurs d'Orvilliers, du Chaffault & le Chevalier de Rohan, Capitaines de Vaisseaux, ont été faits Chefs d'Escadre. Sa Majesté ayant rétabli le grade de Capitaine de Frégate, a avancé à ce grade cinquante Lieutenans de Vaisseau. Elle a accordé le grade de Lieutenant de Vaisseau à soixante-deux Enseignes, & celui d'Enseigne de Vaisseau à quatre-vingt-six Gardes du Pavillon & de la Marine. Elle a aussi fait un remplacement de six Gardes de la Marine.

Sa Majesté a rendu le 14 du mois dernier deux Ordonnances; l'une concernant les régles qu'elle prescrit pour l'avancement aux différens grades de la Marine & sur l'uniforme des Officiers de la Marine; l'autre, sur la composition, le service, la discipline & l'instruction des Compagnies des Gardes du Pavillon & de la Marine, & sur l'admission des Volontaires qui seront agréés pour servir sur les Vaisseaux de Sa Majesté.

Le Roi a disposé de sa Lieutenance des Gardes du Corps dans la Compagnie de Luxembourg, vacante par la retraite du Marquis de Vareille, en faveur du Marquis de Laubepin, qui étoit premier Enseigne de la même Compagnie, & qui a été remplacé par le Marquis de Floressac. Le sieur de Bonsol a obtenu le Bâton d'Exempt.

De FONTAINEBLEAU, *le* 10 *Octobre* 1764.

Le Roi & Monseigneur le Dauphin sont partis le premier de ce mois de Versailles pour Choisy, d'où ils se sont rendus ici le 2. La Reine, Madame la Dauphine, Madame Adelaïde & Mesdames Victoire, Sophie & Louise sont arrivées le 3. Monseigneur le Duc de Berry, Monseigneur le Comte de Provence & Monseigneur le Comte d'Artois, le 4. Les jeunes Princesses Filles de Mon-

feigneur le Dauphin sont restées à Versailles, où elles demeureront pendant le séjour du Roi ici.

Le 8, l'Evêque de Sisteron prêta serment entre les mains du Roi pendant la Messe qui s'est dite dans la Chapelle du Château.

De NANTES, le 25 Septembre 1764.

Le Maréchal Duc de Richelieu est arrivé ici, le 22 de ce mois, & y a été reçu avec tous les honneurs dûs à son rang. Parmi différentes Fêtes que le Duc d'Aiguillon lui a données, on a tiré devant lui, après un soupé de cent couverts, un feu d'Artifice représentant la Conquête de Mahon. Ce Maréchal a soupé à la Bourse, le 23 avec deux cens personnes des plus considérables de la Province. Le lendemain, après avoir visité tous les embellissemens que le Duc d'Aiguillon a fait faire ici, il a assisté au Concert de la Ville auquel s'étoit réunie la Musique du Duc d'Aiguillon. Ces différentes Fêtes ont été terminées par un grand Bal. Le Maréchal de Richelieu est parti ce matin pour l'Orient.

De PARIS, le 12 Octobre 1764.

Le Prince de Conty se rendit, le 24 du mois dernier, à l'Abbaye des Dames de Saint Antoine de cette Ville où il posa la premiere pierre des nouveaux bâtimens qu'on y construit pour la réédification prèsque totale de cet Edifice, dont l'antiquité remonte à la fondation de l'Abbaye même, c'est-à-dire, à la fin du douziéme siécle. Son Altesse Sérénissime fut reçue & haranguée à l'entrée de l'Eglise par l'Abbé Général de l'Ordre de Cîteaux, qui la conduisit, suivi de son Clergé, à la porte du Choeur, où Elle fut reçue & complimentée par l'Abbesse à la tête de sa Commu-

nauté. La pierre fut bénite par l'Abbé de Cîteaux ; & le sieur Goupy, Entrepreneur du nouvel Edifice, eut l'honneur de présenter au Prince les instrumens nécessaires à la pose. Pendant la cérémonie on exécuta une très-belle Musique. Le sieur Lenoir le Romain, Architecte de l'Abbaye, présenta à Son Altesse Sérénissime le plan & le modéle du nouveau Bâtiment.

EXTRAIT d'une Lettre de Warsovie, du 8 Septembre 1764.

» Hier 7, le Comte Stanislas Poniatowski, » Stolnick du Duché de Lithuanie, a été élu » & proclamé Roi de Pologne par les Nonces » & Sénateurs assemblés dans le Szoppa ou » Champ d'Election. Cette Election s'est faite » avec la tranquillité & l'unanimité qu'on pou- » voit attendre de la situation présente des af- » faires. L'Evêque de Cracovie s'étoit retiré & » n'a point assisté à cet événement.

Le Sieur Bonvenant Poix a inventé une machine propre à cribler le bled, qui a la forme d'un Cône tronqué, dont la propriété est de nettoyer parfaitement le bled & de séparer en même-temps le bon grain d'avec les pailles, l'ivraie, les grains altérés & les charençons ; l'épreuve en a été faite, en présence de l'Académie des Sciences & de la Société Royale d'Agriculture, au Couvent des Chartreux & à l'Abbaye de S. Nicolas des Champs, & les Commissaires nommés par l'Académie ont rendu des témoignages avantageux de la machine.

LOTERIES.

Le quarante-cinquieme tirage de la Loterie de l'Hôtel-de-Ville s'est fait, le 25 Septembre,

en la manière accoutumée. Le Lot de cinquante mille livres est échu au numéro 48146 ; celui de vingt mille livres au numéro 47174, & les deux de dix mille au numéro 42275 & 58104.

Le 5 Octobre, on a tiré la Loterie de l'Ecole Royale Militaire. Les numéros sortis de la roue de fortune, sont, 21, 79, 7, 60, 53.

MARIAGE.

Toussaint-Alphonse de Fortia, Marquis de Pilles, Gouverneur-Viguier de la Ville de Marseille, & Lieutenant de Roi de Provence, épousa le 20 Septembre, dans son Château de Peyrais, Marie-Félicité de Jarente, veuve du Marquis de Felix.

NAISSANCE.

Madame la Marquise d'Esparbès, épouse de François de Lussan, Marquis d'Esparbès, Colonel du Régiment de Périgord, est accouchée d'une fille à Paris le 19 Octobre 1764.

SERVICE.

L'Académie de S. Luc a fait célébrer en sa Chapelle le 17 Septembre, un Service Solemnel pour le repos de l'ame du Comte d'Argenson Ministre d'Etat, & Protecteur de cette Académie de Peinture. Le Marquis de Paulmy, Protecteur actuel, a assisté à cette cérémonie.

MORTS.

Jacques le Febvre du Quesnoir, Evêque de Coutances, Abbé Commendataire de l'Abbaye Royale de Saint Sauveur-le-Vicomte, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Coutances, est mort en son

Abbaye, le 9 Septembre, âgé de cinquante-sept ans.

L'Abbé de Bragelongne, ancien Doyen & Grand-Vicaire de Beauvais, Abbé Commendataire de l'Abbaye Royale de Longuai, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Langres, est mort en cette Ville le 23, âgé de soixante-quatre ans.

Le sieur de Bertet, Marquis de la Clue, & Lieutenant-Général des Armées Navales, est mort à Passy le 3 Octobre, âgé de soixante-huit ans.

Le sieur de la Broue de Vareille, Maréchal de Camp, Lieutenant des Gardes du Corps & Commandant de la Compagnie de Luxembourg, est mort le premier Octobre, âgé de cinquante-six ans.

Jean-Philippe Rameau, Compositeur de la Musique du Cabinet du Roi, dont le nom & les Ouvrages seront une époque dans l'Histoire de la Musique, est mort ici le 12 Septembre dans la quatre-vingt-deuxiéme année de son âge.

Description de la Cérémonie de l'Election du Roi de Pologne.

Extrait d'une Lettre écrite de Warsovie, le 8 Septembre 1764.

Voici quelques détails sur ce qui s'est passé à l'occasion de l'Election du Roi.

Le 6 à huit heures du matin, les Nobles de onze Palatinats, arrivés *viritim* pour la Diete d'Election, défilerent par division pour se rendre au Szoppa, ainsi que les Députés des autres Pala-

tinats : ils étoient précédés de leur Chambellan ou l'ancien des Nonces, ayant en main la Butawa *, & monté sur un cheval harnaché à la Turque, de même que les autres Officiers des Palatinats, Territoires & Districts, qui portoient l'Enseigne de chacune des Divisions. Chaque Division étoit suivie d'un grand nombre de Seigneurs attachés à son parti. Les Palatins de Russie, d'Inowroclaw & de Poldachie, le Grand Veneur de la Couronne, le Prince Lubomirski, Général de l'Avant-Garde & plusieurs autres Seigneurs précédoient à cheval leurs Palatinats assemblés *viritim*, ou les Nonces, du nombre desquels ils étoient ; les Nonces du Palatinat de Mazovie, du Territoire de Czerki & des autres qui sont compris dans ce Palatinat, étoient tous au nombre de quatre-vingt, vêtus d'écarlate. Le Primat qui, suivant les Loix, auroit dû monter à cheval pour recueillir les voix de chaque Palatinat étoit, à cause de son âge avancé, dans une espéce de palanquin Chinois de la plus grande magnificence, traîné par quatre chevaux dont les harnois étoient de velours verd. A peine eut-il adressé la parole aux Nonces, qui étoient à un bout du Champ d'Election, que ceux qui étoient placés a l'autre bout crierent à haute voix : *Nous voulons le Grand Panetier de Lithuanie.* Quatre Palatinats, & entr'autres ceux de Podolie & de Kiovie, furent lents à répondre. Le Palatin de Kiovie, interrogé sur celui qu'il desiroit pour Roi, répondit, *celui que les autres veulent. Ce n'est pas assez*, reprit le Primat, *il faut le nommer*

* *Bâton semblable à celui que porte le Grand-Général.*

à haute voix. Le Palatin dit alors, *le Grand Panetier de Lithuanie*. Le Palatin de Podolie & les deux autres se déterminerent aussi à crier à haute voix, *le Grand Panetier de Lithuanie*. Ensuite les Sénateurs, les Ministres & les Nonces des Palatinats, Territoires & Districts, ainsi que la Noblesse, rentrerent dans la Ville & dans leurs Camps, où ils resterent jusqu'au lendemain.

Hier, toute la Noblesse se rendit au Szoppa vers les deux heures après-midi, dans le même ordre que la veille, si ce n'est que plusieurs des premiers Officiers de chaque Palatinat n'avoient pas leurs casques, & qu'un grand nombre de Chefs & de Nonces arriverent en carrosse, ainsi que le Prince Palatin de Russie. Celui-ci, en entrant dans le Szoppa, salua d'abord le Primat, les Sénateurs & les Nonces, leur recommanda le nouveau Roi & adressa la parole à plusieurs Gentilshommes qu'il embrassa ensuite. Une heure après & au second coup de canon le Comte Poniatowski fut proclamé. On députa aussi-tôt à la Ville le jeune Comte Wielopolski, fils du Grand-Ecuyer de la Couronne, pour annoncer au Comte Poniatowski son Election, & le féliciter de la part de la République. Le Grand Chambellan de la Couronne se rendit ensuite chez le nouveau Roi pour lui faire sa cour, & il fut suivi peu de temps après de tous les Seigneurs. La Noblesse voulut à son tour se ranger devant le Palais ; mais y ayant été prévenue par les Nonces & par la Noblesse du Territoire de Warsovie qui avoit à sa tête le Nonce Szydtowski, elle fut obligée de se placer au Fauxbourg de Cracovie. Alors le nouveau Roi se présenta à une fenêtre, & l'on entendit crier de toutes parts : *Vivat Stanislaus-Augustus* : il salua

les Nonces du Palatinat de Warsovie, & l'Enseigne de ce Palatinat lui fit les honneurs d'usage. A quatre heures, le Primat arriva avec les autres Sénateurs & les Ministres: il offrit son carrosse au nouveau Roi pour le conduire à la Collégiale; mais Sa Majesté jugea à propos de s'y rendre à cheval précédée par le Primat & par les Sénateurs & Ministres qui étoient dans leurs carrosses, & accompagnée par les autres qui étoient à cheval & vêtus d'écarlate, ainsi que le Roi. Le Comte Wielopolski, Grand-Ecuyer, le Comte Potocki, Grand Général d'Artillerie de Lithuanie, le Prince Adam Czatoriski, le Général Poniatowski, le sieur Poniatowski, Grand Chambellan de la Couronne, & plusieurs autres Nobles entouroient Sa Majesté. Le concours du Peuple & le nombre des carrosses étoient si considérables, que le Roi n'arriva qu'après une heure de marche à la Collégiale où l'on entonna le *Te Deum*, pendant lequel il se fit une décharge de cent coups de canon. Après cette cérémonie, Sa Majesté fut conduite au Château, où Elle soupa à une Table de six couverts. Aujourd'hui il y a grand gala, & les Seigneurs, ainsi que l'Ambassadeur de Prusse, se sont rendus de bonne heure au Château. Demain, le Prince Repnin donnera un bal à Ujasdow.

On a joui d'une sûreté entière, tant dans la Ville qu'au Champ d'Election, où les Dames mêmes ont eu la liberté de se promener.

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Warsovie, le 15 Septembre 1764.

Le Roi n'a pas prêté serment sur les *Pacta Conventa* immédiatement après sa proclamation,

comme il est d'usage, parce que le 7 le Primat avoit assuré les Etats assemblés qu'on ne remettroit à Sa Majesté le Diplome de son Election, qu'après qu'il auroit été muni des Sceaux de tous les Sénateurs, des Ministres & de deux Nonces de chaque Palatinat & District, & confirmé par le seing des Députés nommés à cet effet, ce qui a été exécuté dans l'intervalle du 7 au 11 de ce mois. En conséquence, le Roi ne se rendit qu'avant-hier à l'Eglise Collégiale pour prêter le serment. Sa Majesté étoit précédée des Maréchaux, & accompagnée du Primat, de plusieurs Magnats & d'un grand nombre d'Officiers de la Cour. Le Roi fut reçu à l'Eglise avec les cérémonies accoutumées : il s'assit sous un dais près du grand Autel vis-à-vis duquel on avoit placé une table couverte d'un tapis de velours, & sur laquelle étoient, entre deux cierges allumés, un Crucifix & la Bible. Après quelques Prières, entonnées par l'Evêque de Kiovie & chantées en musique, le Primat & le Maréchal de la Diete s'approcherent de la table, suivis du Secrétaire de l'Interrégne, portant le Diplome d'Election, qui étoit relié magnifiquement, & auquel étoient suspendus dans des cassettes d'argent les Sceaux de plusieurs Grands & de deux Nonces de chaque Palatinat. Alors le Roi quitta son dais & alla présenter au Primat les *Pacta Conventa* signés de sa main : il se mit à genoux, & jura de les observer exactement, la main posée sur les saints Evangiles. Après cette cérémonie, Sa Majesté se releva, & le Primat le félicita de nouveau sur son avénement au Trône, la supplia de se ressouvenir de son serment, l'assura de la fidélité de la Nation, & lui annonça qu'on alloit lui remettre le Diplome de son Election. Le Maréchal de la Diete

félicita également Sa Majesté, à qui il remit le Diplome qu'il avoit pris des mains du Secrétaire de l'Interrégne. Le Roi l'ayant reçu, adressa au Primat & au Maréchal de la Diete, ainsi qu'à toute la Nation, un Discours à la fin duquel Sa Majesté s'attendrit au point de verser des larmes qui firent couler celles de toute l'assemblée. Ensuite le Roi se tourna du côté de l'Autel & pria Dieu de répandre ses bénédictions sur son Régne. Après cette Prière, l'Eglise retentit de mille cris d'allégresse, mêlés au son des trompettes & des tymballes. Pendant ce temps-là Sa Majesté reprit place sous le dais & assista au Service Divin, qui fut célébré pontificalement par l'Evêque de Kiovie: après quoi Elle retourna à son Palais, où Elle reçut de nouveaux complimens de félicitation.



SUPPLÉMENT à l'Aticle des Spectacles.

Comédie Italienne.

M. RENAUD, dont nous avons déja parlé dans le Mercure précédent, a continué ses débuts par le rôle de *Lucas* dans *les Aveux indiscrets*, & a repris quelques-uns des mêmes qu'il avoit joués d'abord. La timidité si naturelle à un Débutant avoit paru nuire à l'action de son jeu qu'il a développé depuis, & l'on peut dire, qu'il a justifié les encouragemens que l'on lui a donnés. Il y a tout lieu d'espérer qu'il deviendra un Sujet très-utile pour ce Spectacle.

Le 24 Octobre, on a donné la première représentation d'*Ulysse dans l'Isle de Circé*, Ballet sérieux Héroï Pantomime, de la composition de M. *Pitrot*, dans lequel lui & son Epouse (ci-devant connue à ce même Spectacle & à l'Opéra sous le nom de Mlle *Rey*) ont dansé les principales Entrées.

La magnificence de ce Ballet, la beauté des situations, les grâces & les

variétés du dessein, l'ensemble de l'éxécution, tout a répondu à la célébrité que M. *Pitrot* s'est acquise dans tous les Pays de l'Europe où il a fait admirer ses talens.

Le Public attendoit avec impatience le moment de le revoir paroître sur un Théâtre où il avoit laissé un vuide trop sensible pour n'être point regretté. Les applaudissemens continuels qu'il a reçus l'ont assuré du nouveau plaisir qu'il a fait, surtout dans le belle Chacone de M. le *Berton*, dans laquelle M. *Vestris* s'étoit distingué d'une façon si brillante à l'Opéra. La comparaison n'a point nui à M. *Pitrot* ; c'est assez faire son éloge.

La légéreté, sa précision & les grâces réunies dans la Danse de Mle *Pitrot*, lui ont mérité des suffrages unanimes. Elle étoit déja reconnue pour une des premières Danseuses dans le genre brillant ; on a remarqué avec la plus vive satisfaction combien les leçons d'un grand Maître ont servi en elle à l'entière perfection d'un Art où elle a si peu de rivales. Nous ne devons pas oublier non plus de donner aux talens naissans de Mlles *Louise* & *Mion Rey*,

ses Niéces, les justes éloges qu'elles méritent. Elles prouvent l'une & l'autre que les grâces sont héréditaires dans leur Famille.

Nous donnons ici le Programme de ce Ballet avec l'Epître au Public tels que M. *Pitrot* les a donnés lui-même.

AU PUBLIC.

MESSIEURS,

VOUS êtes les Juges & les Protecteurs des Talens : vous les voyez naître ; vous les encouragez ; vous les éclairez, & ils se forment pour vous plaire. Vous seuls avez des droits sur leurs hommages, & c'est à vous que j'adresse les miens. Vous avez daigné m'accueillir, lorsque sur la fin de l'année 1758, j'ai présenté à vos yeux les Ballets héroïques de *Télémaque dans l'Isle de Calypso ; du Sultan généreux ; de la Dispute des Faunes & des Bergers, pour les Amadryades, &c.* Et je viens aujourd'hui soumettre à vos lumières celui d'*Ulysse dans l'Isle de Circé.* Ce genre de Ballets, en action & en expression, longtemps

inconnu dans la Capitale, demande, vous le sçavez, une exposition, une intrigue, des situations, un dénouement; j'ai fait tous mes efforts pour réunir ces quatre parties essentielles; & les suffrages que vous m'avez accordés, m'ont fait croire que j'avois rempli, du moins à quelques égards, l'idée que vous aviez conçue de mes Poëmes; je sens combien ils sont loin encore de la perfection: mais ma docilité à suivre vos conseils toujours sages & refléchis, à me conformer à votre goût toujours sûr, y aura bientôt corrigé ce que vous y trouverez de défectueux. Cependant plus j'apporterai de soin à la composition de ces Poëmes, & plus l'éxécution en deviendra difficile. Il faut de l'âme, du sentiment, de la pratique, pour en saisir & en rendre les nuances & les finesses; en un mot, il faut des Acteurs. De quelle indulgence, MESSIEURS, ne vont donc pas avoir besoin des Danseurs & des Danseuses, qui, accoutumés à figurer dans de petits divertissemens, ne connoissent point encore cette expression nécessaire dans les Ballets que je vais donner. Ces Danseurs & ces Danseuses, animés du zéle le plus ardent, ont recours à vos bontés: vous

ne les refusez jamais à ceux qui ont envie de réussir ; & je les sollicite pour eux, & surtout pour moi, que des affaires & quelques accidens ont obligé de négliger un talent, que l'on n'entretient & que l'on n'augmente que par un exercice continuel. J'ose me flatter des plus grands succès, MESSIEURS, si un travail assidu, si un dévouement entier à vos moindres volontés, si le desir enfin que j'ai de vous amuser & de vous intéresser, suffisent pour les mériter.

ACTEURS DU BALLET.

ULYSSE, Roi d'Itaque. M. *Pitrot*, l'aîné.

CIRCÉ, Fille du Soleil & Fameuse Magicienne. Mde *Pitrot.*

CHEFS DES MATELOTS.

MM. *Berquelaure*, *Restier*, *Grenier*, *Giguet* *Salpetier*, *Bataille.*

GUERRIERS DE LA SUITE D'ULYSSE.

MM. *Leclerc*, *Clausse*, *Guillet*, *Auger*, *Bertinazzi*, *Desombrages*, *Beaupré*, *Dorigni.*

NYMPHES COMPAGNES DE CIRCÉ.

Mlles *Riviere*, *Carlin.*

AUTRES NYMPHES.

Mlles *Louise Rey*, *Mion Rey*, *Dumalgé*, *Dubuisson*, *Lefevre*, *Colombe*, *Dauviliers*, *Marlet*, *Verdot*, *Desjardins*, *Galodier*, *Marquise*.

PETITS AMOURS, JEUX ET PLAISIRS.

MM. *Alix*.	Mlles *Le Roi*.
Simonnet.	*Audinot*.
Beaulieu.	*Dervieux*.
Romain.	*Adelaïde*.

Plusieurs Comparses en Guerriers & Matelots de la suite d'Ulysse, dont une partie est transformée en Bêtes féroces par le pouvoir de Circé.

Première Décoration du Ballet.

Le Théâtre représente, sur le devant, une grande Fôret parsemée de quelques Bosquets agréables : dans le fond l'on voit la Mer entourée de Rochers escarpés.

Deuxième Décoration.

Le Théâtre représente, sur le devant, un Jardin magnifique, aboutissant à un Parterre qui conduit au Palais enchanté de *Circé*.

Troisiéme Décoration.

Même bois de la première Décoration, & la Mer qui se couvre des Vaisseaux de la Flotte d'*Ulysse*.

ARGUMENT.

ULYSSE, Roi d'Ithaque, fut un de ceux qui contribuerent le plus à la destruction de la fameuse Ville de Troye. Peu de temps après cette destruction, il remonta sur ses Vaisseaux pour retourner dans sa Patrie ; mais la Divinité, qui lui étoit contraire, fit susciter des vents & des tempêtes qui l'obligerent de relâcher dans une Isle habitée par *Circé*, fameuse Enchanteresse.

C'est ici que commence l'action représentée par le Ballet.

Avant d'aborder sur le rivage, *Ulysse* envoye quelques-uns de ses Compagnons pour reconnoître l'Isle. Ces Guerriers rencontrent *Circé*; lui découvrent qui ils sont, & lui apprennent que le grand *Ulysse*, Roi d'Ithaque, est avec

eux : elle témoigne beaucoup de plaisir à les voir, & leur offre toute ſorte de rafraîchiſſemens. Ils les acceptent : & auſſi-tôt qu'ils ont bû certain breuvrage qu'elle leur fait donner, ils ſe trouvent transformés, les uns en Statues, & d'autres en Bêtes féroces, comme Lions, Tigres, Ours, Loups & Sangliers. *Ulyſſe* ne les voyant point revenir, fait mettre une Chaloupe en Mer pour les venir chercher; mais auſſitôt qu'il y entre, cette Chaloupe eſt changée en un Char tiré par des Chevaux marins. La Mer à l'inſtant ſe couvre de Tritons & de Néréïdes qui compoſent un Concert avec des Conques Marines. *Circé* reçoit *Ulyſſe* avec de grandes démonſtrations de joie, tandis que ſes Nymphes s'empreſſent autour des Chefs des Matelots. Dans le moment qu'ils ſont arrivés, la Mer & les Rivages ſe changent en un lieu de délices, où l'on voit un Palais & des Jardins magnifiques. *Ulyſſe* eſt étonné de ces enchantemens; mais comme il a vû que cela s'eſt fait par un ſeul coup de baguette, il commence à croire qu'il eſt chez une Magicienne : ſurpris de plus en plus de n'appercevoir qu'une partie de ſes Compagnons, il ſoupçonne qu'ils

ſont métamorphoſés ; & que ſi cela eſt, il ne pourra les délivrer que par ruſes. Pour en ſçavoir la vérité, il feint d'être amoureux de *Circé*, & ordonne aux Matelots de ſa ſuite de former, avec les Nymphes du lieu, des danſes & des Jeux pour la divertir. *Circé*, qui a ſenti la plus vive paſſion pour *Ulyſſe* dans le premier moment qu'elle l'a vû, cherche les moyens de ſe l'attacher pour toujours. Elle ſuppoſe avoir quelques ordres à donner dans ſon Palais & ſe fait ſuivre par ſes Nymphes & par les Matelots de la Suite du Roi : prétexte dont elle ſe ſert pour aller compoſer un breuvage qui ſoit capable de l'arrêter auprès d'elle autant de temps qu'elle le deſirera.

Ulyſſe ſe voyant ſeul, profite de ce moment pour chercher les Guerriers qu'il avoit envoyés à la découverte de l'Iſle ; & s'approchant, par hazard, de quelques Statues, il entend des ſons mal articulés, qui lui font comprendre que ſes fidéles Ithaciens ont été ainſi métamorphoſés. Un inſtant après, il voit venir à lui des Bêtes féroces, qui au lieu de l'effrayer ſemblent lui faire des careſſes : il reconnoît aiſément que ce ſont encore là quelques-uns de ſes

Compagnons, ce qui le met au désespoir ; mais la réflexion lui revient, & il songe à employer quelque ruse pour les délivrer, & se sauver lui-même des périls dont il est menacé. *Circé* revient bientôt accompagnée des mêmes Pesonnes avec qui elle s'étoit rétirée dans son Palais ; & voyant à *Ulysse* un air chagrin, elle l'attribue au séjour que la tempête le force de faire dans son Isle, lui propose de prendre du repos, dont elle croit qu'il doit avoir besoin, lui offre des rafraîchissemens, parmi lesquels est le breuvage qu'elle lui a préparé. Mais *Ulysse*, qui se défie de tout, sçait éviter de le prendre, & feint si bien, qu'elle le croit aussi amoureux qu'elle le desire : elle fait aussitôt paroître une troupe de petits Amours qui, avec des guirlandes de fleurs forment des danses charmantes, pendant lesquelles *Ulysse* a l'adresse d'obtenir de *Circé* la baguette magique, dont il se sert bientôt pour faire cesser ses enchantemens, & rendre la première forme à ses Compagnons : le Palais, les Jardins, tout s'évanouit en un clin d'œil ; l'on voit à leur place reparoître la Mer couverte des vaisseaux d'*Ulysse*, dans lesquels il court s'embarquer. Ses Guerriers brûlants de se venger des enchantemens

de la Magicienne, emménent ses Nymphes avec eux : *Circé* veut s'y opposer & est arrêtée par un coup de baguette. La flotte se met en mouvement, & on la perd bientôt de vue. *Circé* ainsi abandonnée, se livre à son désespoir : elle décrit quelques signes magiques, à la fin desquels paroît un Char traîné par des Dragons aîlés qui vomissent feu & flamme. Le Ciel s'obscurcit ; les éclairs brillent ; le tonnèrre gronde ; au milieu de ce fracas épouvantable, *Circé* monte avec précipitation sur son Char, fend les airs, & vole à la suite de son Amant.

LETTRE à M. DE LA PLACE, Auteur du Mercure, sur feu M. LE CLAIR, premier Symphoniste du ROI.

MONSIEUR,

SI c'est un tribut dû à la mémoire des hommes célébres que les éloges que la reconnoissance de leurs Concitoyens consacre après leur mort en leur honneur dans les fastes des beaux-Arts ; il me semble aussi qu'ils sont une consolation touchante pour ceux qui les ont

connus plus particuliérement ; j'avois, avec les bons Citoyens, versé des larmes à ce Service funébre si bien exécuté par l'Académie Royale de Musique, pour ce génie profond qui a changé en Science la Méchanique de son art ; je ne pensois point que j'aurois sitôt à regretter un homme aussi sçavant (M. *Leclair*) que l'assassinat le plus tragique, nous a enlevé la nuit du 22 au 23 du présent mois d'Octobre.

Il étoit né à Lyon, le 16 Mai 1697, du mariage d'*Antoine Leclair*, Musicien de Sa Majesté *Louis XIV*, & de *Benoîte Ferriere. Jean-Marie Leclair*, celui que nous regrettons, fut dans sa jeunesse attaché à M. *Bonnier* père, & à son fils M. *Bonnier de Lamosson*, Trésorier des Etats de Languedoc. Bientôt il eut la place de premier Symphoniste de Sa Majesté *Louis XV*. Il fut même honoré des bontés d'un Monarque, Père de ses Peuples & des beaux Arts. Un Brevet expédié au sieur *Leclair* du 5 Avril 1734, signé par le Duc de *Gêvres*, lui assura un honneur qui étoit autant une justice qu'une récompense.

L'envie de voyager le fit passer en Hollande, il y fut comblé des bienfaits de S. A. Madame la Princesse d'*Orange*,

& revint à Paris jouir en paix de sa réputation & de l'estime des gens de bien.

Il ne faisoit plus d'Ecoliers, & n'étoit plus qu'Amateur, quand M. le Duc de *Gramont* crut rendre service au Public en faisant une douce violence à cette inaction qui ensevelissoit des talens aussi supérieurs.

Ce Seigneur le pensionna, & cet art heureux de conduire à ne vouloir que leurs volontés, dont les Grands font un usage si glorieux, quand le goût des Arts le consacre; cet Art enchanteur rendit à *Leclair* tout son amour pour le travail.

Il avoit composé dans sa jeunesse quatre Livres de Sonates à violon seul, deux Livres de Duo, deux divertissemens sous le titre de *Récréations*, deux Livres de Trio, deux Livres de Concerto, & l'Opéra de *Scilla & Glaucus*, dont la partie harmonique ne le céde en rien aux plus beaux morceaux de *Rameau*. A l'âge de soixante ans, toute la vigueur de son génie sembla prendre de nouvelles forces pour répondre aux bontés d'un Seigneur dont il avoit été le maître.

Il avoit composé pour lui l'Acte d'*Apollon & Climene*, dont les paroles sont de M. le Marquis *de Senneterre*, exécuté aux

aux charmantes Fêtes de *Puttau*. Depuis, il a fait un divertissement pour la *Provençale;* deux Ariettes supérieures, l'une pour la *Gouvernante*, l'autre pour le *Tuteur*, dont le rôle n'avoit rien de brillant à chanter.

Rameau avoit pris du Ballet *des Arts*, dont les paroles sont de M. *de la Mothe*, & la Musique de M. *de la Barre*, l'Acte de *Pigmalion*, qu'il a refait entièrement. M. le Duc de *Gramont* suivit la même idée pour les quatre autres Actes : il fit travailler *le Clair* & *Naudé*, cet homme si connu par son goût supérieur pour le chant. Le premier se chargea de l'harmonie, & le second de la mélodie. Ainsi les quatre Actes sont entièrement retravaillés, & surtout celui de la Peinture, où le goût & le génie semblent avoir épuisé leurs connoissances.

Ces deux hommes ainsi réunis par une concorde si rare parmi les personnes d'un même Art, ont travaillé encore le Ballet des *Saisons*, Paroles de *Pic*, Musique de *Lulli* & de *Colasse*, & la Tragédie d'*Arion* de l'Abbé *Pellegrin*, dont la Musique est de M. *Matho*. *Le Clair* travailloit à cette Tragédie quand il est mort. Il ne manquoit pour

rendre l'Ouvrage parfait, que quelques airs de violon.

M. le Duc *de Gramont*, toujours attentif à consacrer à la postérité la mémoire des hommes de génie, avoit fait une collection des plus beaux morceaux de Musique d'un homme étonnant, mort chez lui à l'âge de trente ans. Il se nommoit *Martin* & avoit été Violoncéle à l'Opéra. M. le Duc *de Gramont* se l'étoit attahé par ses bienfaits, & a de lui des Ouvrages de la première beauté. C'est en réunissant le génie de ces trois Compositeurs qu'il est parvenu à mettre en ordre tant d'Ouvrages différens, dont il pourra faire présent au Public, s'il paroît les desirer, & les recevoir comme des monumens de ce que peut l'union des talens consacrée par l'amitié.

Le Clair étoit fait pour la connoître & la rendre aimable. Il avoit dans les mœurs cette noble simplicité, caractère distinctif du génie. Il étoit sérieux & penseur, n'aimoit point le grand monde. Il n'avoit ni cette modestie intéressée qui mandie des éloges, ni cet orgueil qui en rend indigne. Il étoit assez grand Homme pour oser dire qu'il étoit content de ses Ouvrages, & pour les retoucher s'il croyoit qu'un

meilleur avis lui eut découvert des beautés qu'il n'avoit point saisies.

L'Europe entière connoît ses *Sonates*; & si la France a des *Gaviniès* & des *Capron*, ce sont ses Ouvrages qui les ont formés. Il débrouilla le premier l'art du violon; il en décomposa les difficultés & les beautés. Il manqua un *le Clair* à *Lulli*; il est créateur de cette éxécution brillante qui distingue nos Orchestres, & *Rameau* lui doit autant qu'à son propre génie.

La surveille de sa mort il apporta à M. le Duc de *Gramont* un morceau de Musique plein de feu & d'enthousiasme. il falloit le voir, à soixante-sept ans, éxécuter avec une vigueur étonnante, communiquer à un Orchestre tout son feu, & si près du jour fatal, goûter le plaisir d'être admiré avec cette joie modeste & pure qui conviendroit si bien à un jeune homme qu'on loueroit pour la première fois.

Il semble que l'amitié ait des préssentimens. Celle de M. le Duc de *Gramont* pour *le Clair*, je me sers de ses expressions, en eut d'affreux. Il lui offrit mille fois un logement chez lui, & l'avoit déterminé à l'accepter quand il fut assassiné. Il est sans doute des monstres qui ne sont

ni de leurs pays, ni de leur siécle. Que d'êtres n'ont de l'homme que la figure humaine !

Persuadé, Monsieur, que les talens de l'esprit sont peu de chose sans les sentimens de l'âme, ma première étude a toujours été de jouir des affections de la mienne. J'ai connu *le Clair*, j'ai pu l'admirer & l'estimer. Je vous écris l'âme encore saisie de l'affreux récit de sa mort. S'il est impossible de consacrer à tous les grands Hommes des monumens en marbre, & d'y graver des vers à leur honneur, en voici que j'ai trouvé gravés pour lui dans mon cœur & que le Public au moins daignera peut-être agréer.

Le premier des François, *le Clair*, à son génie
Sçut l'art d'asservir son archet.
Du grand *Rameau* rival par l'harmonie,
Il est mâle, élégant, tendre & toujours parfait;
Lui seul méritoit bien de rendre ses Ouvrages;
L'amitié caressa ses mœurs :
Il fut estimé par les *Sages*,
Admiré par les Connoisseurs.

J'ai l'honneur d'être &c,

Le 26 Octobre 1764.

DE ROZOI.

SUPPLÉMENT à l'Art. des Sciences

MÉDECINE.

Gouttes sciatiques & Rhumatismes.

AUTANT le traitement de la Goutte effrayoit ceux qui en sont affligés, & trouvoit des contradicteurs, autant les succès répétés depuis dix années d'une pratique aussi douce que simple & méthodique, portent le calme & la confiance dans les esprits prévenus. Les maux des Goutteux ne se bornoient pas à la seule violence des tourmens & des révolutions les plus funestes ; le plus cruel de tous étoit le défaut d'aucune espéce de soulagement. Je dois leur mettre sous les yeux ce que l'expérience m'a appris en leur faveur.

La Poudre balsamique infusée dans de l'eau, en forme de thé, ou dans une eau de veau conformément au tempérament de chacun, calme les accès les plus vifs, & agit uniquement par les urines & par une transpiration un peu augmentée sans sueur ; les succès plus

ou moins prompts dépendent de l'administration propre à chacun. Ce reméde empêche que les nodosités se forment & s'oppose aux révolutions suivant l'attention qu'on apporte dans son usage. Le Baume végétal, par ses qualités propres à l'estomach, rend les digestions parfaites, forme un sang bien travaillé & donne du ressort; c'est par ce moyen qu'il éloigne les accès; son action n'échauffe point, & il est parfait anti-scorbutique. Ceux qui ne peuvent se gêner sur rien pendant qu'ils en font usage, ou qui ont des complications qu'ils ne déclarent point, sont dans le cas d'en recevoir peu d'effets. Le fruit que j'ai tiré de ma pratique, est une connoissance particulière des effets des différens remédes employés en Europe; leur danger, leur inutilité, ou leurs vrais moyens, ce qui forme l'objet le plus intéressant par les funestes accidens qui en résultent. Je me flatte par mes soins continués de rendre de jour en jour le traitement de la Goutte aussi familier que celui des fiévres intermittentes; c'est-à-dire, d'assurer les moyens calmans dans tous les cas, & ceux d'éloigner les accès; c'est tout ce que l'on peut proposer;

il faut être précis & net sur son état en me consultant. Je ne reçois que les Lettres affranchies. Je loge rue du Gros Chenet, Quartier Montmartre, à Paris.

C. DE MONGERBET, Médecin du Roi & Ordinaire de ses Bâtimens.

AVIS DIVERS.

On a établi depuis peu dans cette Capitale, par privilége exclusif, un Bureau Général d'Indication, d'Avis, d'Adresse & de Rencontre.

Cet Etablissement, consacré à l'utilité publique, a pour but d'indiquer par voies d'adresse, tous les objets à vendre ou à louer tant à Paris qu'en Provinces, comme Terres, Maisons, Domaines, Rentes, Charges, Fonds de Commerce, Meubles, Bijoux, &c. Meubles ou Appartemens meublés ou non-meublés; en sorte que les personnes tant de Paris que des Provinces qui ont quelques objets à vendre, à louer ou à acheter, peuvent en adresser à ce Bureau une note circonstanciée, franche de port, en payant seulement pour tous frais; sçavoir, pour les objets à vendre, une livre quatre sols, pour ceux du prix jusqu'à 1000 liv. 3 liv. pour ceux jusqu'à 10000 liv. & 6 liv. pour ceux de 10, 15, 20000 liv. & au-dessus. A l'égard de ceux à louer, les enregistremens sont de six sols pour le loyer jusqu'à 300 liv. de douze sols jusqu'à 1000 liv. & de vingt-quatre sols jusqu'à 3000 liv. & de trois liv. pour ceux de 3000 liv. & au-dessus. L'on paye le double de ce prix pour le renseignement, & lorsque les personnes ne s'accommodent pas de l'ob-

et dont on a délivré lé renseignement, on leur en donne d'autres *gratis*, jusqu'à ce qu'elles soient satisfaites.

Ce Bureau présente enfin au Public un avantage supérieur à toutes les voies dont on s'est servi jusqu'à présent, soit pour vendre, soit pour rencontrer l'objet que l'on a envie de se procurer : 1°, par la réunion générale de toutes les choses qui se trouvoient auparavant dispersées, & qui échappoient à ceux qui en faisoient la recherche : 2°, parce que les objets que l'on y fait enregistrer ne sont supprimés du Tableau qui leur est propre, qu'après que l'on en a disposé.

Les Etrangers qui desireront aussi trouver à leur arrivée à Paris un appartement prêt à occuper, pourront écrire directement à ce Bureau, qui se chargera de leur en procurer, en joignant seulement à leur Lettre un Mandat payable à Paris, au moins pour le montant du premier mois.

On peut aussi s'y adresser pour les Extraits de Baptême, Mariages, Sépultures, &c. & pour toutes autres recherches & expéditions.

Ce Bureau, pour ne négliger aucun des objets utiles à la Société, enregistre aussi les diverses Pensions Collégiales, Conventuelles & Bourgeoises, tant de Paris que des Provinces, moyennant un abonnement de 3 liv. par année seulement, & à la faveur du Tableau détaillé que l'on y a fait insérer des prix, nourritures, soins & éducations qu'on y reçoit, le Particulier ou le Pere de Famille seront moins embarrassés dans le choix que leur fortune ou les circonstances exigeront.

On a encore réuni un nouvel objet à ce Bureau qui intéresse particuliérement les Etrangers qui

venant à Paris, n'ayant pas de domicile absolument fixe & permanent, sont souvent exposés à perdre les Lettres ou effets qui leur sont adressés, soit par les fréquens changemens de demeure, ou par la négligence de ceux chez qui l'on pourroit se les faire adresser, soit enfin pour éviter les incommodités qui peuvent résulter de la curiosité, souvent même de l'indiscrétion de ceux entre les mains de qui pourroient tomber ces Lettres. Or ce Bureau présente un moyen facile de prévenir ces sortes de désagrémens, par la raison qu'on peut s'y faire adresser directement ces Lettres comme à un domicile qui devient commun à tous Etrangers & Citoyens; & que par l'ordre qu'on y tient, elles sont exactement remises à la volonté des Commettans, ce qui s'entend pareillement de toutes les Villes où l'on se propose d'établir de semblables Bureaux.

Il est essentiel d'observer qu'on ne se charge de la réception desdites Lettres, qu'autant que le port en est acquitté, ou que l'on auroit pris avec le Bureau des arrangemens particuliers & relatifs à cet objet, en payant deux sols pour la remise de chacune desdites Lettres.

N. B. *Ceux qui desireront former un pareil Etablissement dans les principales Villes du Royaume, s'adresseront, pour en traiter, au Bureau Général, rue S. Honoré, à l'Hôtel d'Aligre.*

Quoique ce que nous venons d'annoncer ne soit qu'un extrait fort abrégé de l'utilité de cet établissement, nous pensons qu'il est suffisamment étendu pour que chacun juge en particulier de l'avantage qu'il peut y trouver.

Les Négocians, les Marchands ou Artistes, qui étant disposés à augmenter leur Commerce & à quitter leur Etat, & qui n'attendent souvent

que l'occaſion favorable de céder leur fond, ou enfin les Charges ou Privilèges auxquels ils ſont attachés, & ceux qui n'attendent également qu'une ſemblable rencontre pour former leur Etabliſſement, enviſageront aiſément la facilité que leur préſente à cet égard ce nouveau Bureau. En effet tous ceux qui ſont dans l'un & dans l'autre cas pouvant uſer de la voie qui leur eſt ouverte, il eſt évident qu'ils ſeront plus à portée qu'auparavant de remplir réciproquement leurs vues.

On conçoit qu'il en peut être la même choſe à l'égard des perſonnes qui deſirent ſe procurer un Secrétaire, un Intendant, un Régiſſeur, &c, & de celles qui deſirent ſe placer en cette qualité.

Nous remarquons auſſi qu'il ne ſeroit pas moins intéreſſant aux Négocians, aux Marchands, ſoit en gros, ſoit en détail, & à bien d'autres Particuliers, de faire mettre leurs adreſſes audit Bureau chaque fois qu'ils changent de demeure, parce que ſi quelques circonſtances les obligent à quitter un quartier où ils auront acquis une réputation avantageuſe, les perſonnes qui leur ſeront attachées auront par-là un moyen ſûr de les retrouver.

M. DE LA CROIX, Généalogiſte de l'Ordre de Malthe & de la Maiſon & Collége de Boiſſy, qui travaille depuis quelques années à donner une nouvelle Généalogie de la poſtérité des Fondateurs de cette Maiſon pour y ajouter les Branches qui étoient ignorées lors de l'enregiſtrement au Grand-Conſeil le 29 Juin 1680 & les nouveaux Rejettons des Branches déja connues, invite les perſonnes qui ont intérêt à cette Fondation, de lui faire remettre les Titres juſtificatifs de leur deſcendance, pour conſtater leur droit & completter

cette Généalogie. Il se propose de suivre à-peu-près la forme de la Généalogie imprimée en 1680 in-4°, en ajoutant une Planche gravée qui contiendra les armoiries de toutes les Familles comprises dans la Généalogie. On pourra lui adresser les paquets francs de port rue Phelippeaux, près le Temple.

Le Sieur LANGUIGNEUX, Fils, Marchand Tapissier, qui s'est fait annoncer dans les Papiers publics au mois de Mars dernier, avec Permission, pour un Siége portatif dont il est le premier & le seul Inventeur, & qu'il continue de vendre, lequel sert dans les Parterres des Spectacles, sans craindre les flux & reflux; l'on ne perd point de sa hauteur, vû que l'on jouit de plusieurs dégrés, & au moyen d'une augmentation simple il devient commode pour la Promenade. Il a simplifié sondit Siége par la suppression d'un Ecrou & par la légéreté du Strapontin qui se met dans la Poche & s'adapte sur une Canne dans son entier, de grosseur ordinaire, imitant le Jai; l'on peut aussi y placer un parasol.

De plus, avec une nouvelle Permission du 31 Juillet, il fait sçavoir qu'il vient d'imaginer un nouveau Tabouret portatif, utile pour la Promenade, la Campagne & autres Lieux, lequel se démonte en trois & se renferme dans un Sac moins gros que celui d'un Parasol; ce Tabouret étant très-léger, donne la facilité de le porter dans la Poche, sous le bras ou dans un Sac à Ouvrage; les Dames y trouveront une assise commode & solide.

Il a encore trouvé le moyen de placer un Siége sur un Fusil, sans l'endommager, ce qui devient très-utile pour les Personnes qui vont à la Chasse.

On trouvera desdits Siéges propres à tous Fusils.

Il vend aussi un Siége en Acier très-solide formant un triangle, qui se renferme tout entier dans une Canne, dont le poids est très-léger : les prix sont à la portée de tout le monde, & l'on trouvera à choisir.

Il demeure chez son Père, Marchand Tapissier, rue de la Harpe, vis à-vis celle des Mathurins, à la VILLE DE ROME ; qui fait, vend, loue, troque, achete & tient Magasin de toutes sortes de Meubles tant neufs que de rencontre : le tout à juste prix. A PARIS.

COPIE de la Lettre d'un Curé de Campagne, à M..... Médecin à Paris.

MONSIEUR,

J'AI trouvé dans les papiers de mon Prédécesseur le reméde contre la rage, que je joins à la présente, & tous les Habitans de ma Paroisse persuadés de son utilité, il m'a été rapporté des effets si salutaires de ce reméde, que connoissant la bonté de votre cœur & l'étendue de vos lumières, j'ai vu que je pouvois vous prier de l'éxaminer, afin qu'appuyé de votre autorité, il puisse acquérir dans le Royaume le crédit qu'il a dans ma Paroisse.

J'ai l'honneur d'être &c,

Reméde contre la Rage.

Prenez des coquilles d'huîtres mâles (celles de dessous) faites les calciner au feu ou au four jusqu'à ce qu'elles se rompent sans effort, reduisez-les en poudre & la passez au tamis, faites la prendre ensuite au malade comme il est dit ci-après.

Il y a trois manières de la prendre.

La première qui opére le plus promptement est d'en donner en bolle comme le Quinquina en mettant cette poudre simplement dans du pain à chanter mouillé, & en multipliant ces bolles à proportion de la facilité avec laquelle le malade pourra la prendre.

La deuxiéme est de la donner dans du vin blanc.

La troisiéme est de battre cette poudre dans quatre œufs frais, d'en faire une omelette que l'on fera cuire avec de l'huile au lieu de beurre qui en empêcheroit absolument l'effet. Il la faut faire manger au malade sans pain & sans le faire boire.

La dose ordinaire pour ceux qui sont dans l'accès, est le poids de six gros pour la première fois, & que l'on doit donner au malade le plus promptement qu'il est possible après qu'on s'en est apperçu, & les deux jours suivans il faut lui en donner chaque jour quatre gros à jeun, & qu'il ne prenne aucune nourriture ni boisson que trois heures après.

La dose pour ceux qui sont mordus à sang & pour ceux qui ont été manqués à la mer est de quatre gros chacun des trois jours.

La dose pour ceux qui n'ont été que pincés,

léchés ou éraflés, ou qui craignent la Rage; ce qui est souvent aussi dangereux que la morsure à sang, n'est que de deux gros, & il n'en faut prendre qu'une seule fois.

Par Permission de Monseigneur le Lieutenant-Général de Police.

Le Sieur *Roussel* donne avis au Public qu'il a trouvé un Reméde efficace pour les Cors des pieds. Jusqu'ici ces maux avoient paru ne pas mériter une attention particuliere, & l'on s'est contenté de chercher dans les secrets douteux de quelques Empyriques un soulagement, trop souvent inutilement attendu. Il suffisoit, en diminuant leur volume par l'amputation, d'en rendre les douleurs un peu plus supportables. Beaucoup de personnes, ou risquoient les inconvéniens dangereux qui résultent tous les jours de pareilles opérations, ou aimoient mieux souffrir les maux que causent les Cors, plutôt que d'endurer la compression ou l'introduction d'aucun corps étranger. Aujourd'hui l'expérience a fait trouver une Topique aussi sûr contre ce mal, qu'il est aisé de l'employer. Un morceau de toile noire, ou de soie, enduit du médicament dont il s'agit, a la vertu d'ôter très-promptement la douleur des Cors, de les amollir, & de les faire mourir par succession de temps. On en forme une Emplâtre un peu plus large que le mal, que l'on enveloppe d'une bandelette après avoir coupé le Cors. Au bout de huit jours on peut lever ce premier appareil; & remettre une autre Emplâtre pour autant de temps. Ce Reméde est aussi efficace pour les Verrues ou Poireaux, ayant soin d'en relever l'Emplâtre, d'en substituer une autre à la place, tous les deux jours, pendant l'espace de huit ou dix jours.

Un grand nombre de personnes ont été parfaitement guéries par l'usage de ce Topique; entr'autres :

M. de la Place, Auteur du Mercure, *rue Fromenteau.*

M. Baret, Maître de Langues de la Cour de Munich actuellement à Paris, *rue S. Etienne des Grès, près le Collége de Lysieux.*

M. David, Marchand Mercier & Négociant, *rue Beaurepaire.*

M. & Madame Thibault, Maître Plombier, *rue S. Sauveur.*

Madame la Comtesse de Stainville, *rue S. Dominique, au coin de la rue de Bourgogne.*

L'Epouse de M. de Menjeville, Maréchal de Camp, *rue couture Sainte-Catherine au Marais.*

Mademoiselle Thumérie, sa tante, *rue de Limoges au Marais.*

Madame Pelerin, *rue du Rempart S. Honoré.*

M. Billecoq, Fermier du Roi & Receveur à la Barrière du Roulle.

M. l'Abbé l'Huillier, chez M. de Grassin, *rue Sainte-Croix de la Bretonnerie.*

Le Maître d'Hôtel de M. de Sainte-Croix, *même rue.*

Mademoiselle Maignon, à l'Hôtel Torpanne, *rue des Bernardins.*

Madame Forbet, Marchande de Ceinturons, *sur le Pont S. Michel.*

Mademoiselle Thomas, Maîtresse Couturiere, au Bras d'or, *rue S. Louis, près le Palais.*

M. Duclos, Marchand Horloger, & sa gouvernante, *dans la même rue.*

M. Ritter, Horloger, dans la maison de M. Barat, *Place Dauphine.*

Madame Michel, Horlogere, dans la maison de M. le Normand, *Place Dauphine.*

Dom de Méromont, Feuillant.

M. Langevin, Marchand de Parasol, *dans S. Denis de la Chartre, dans le grand Escalier.*

M. Gosset le jeune, chez Monseigneur le Comte de Saint-Florentin.

La Gouvernante des Enfans de M. de Norville, Receveur Général des Maréchaussées de France, *rue du grand Chantier.*

Plusieurs personnes de Génève ont écrit à M. Bernier, Bourgeois, chez M. Rousseau, *rue Notre-Dame des Victoires*, qu'ils étoient très-contens de l'onguent du sieur ROUSSEL pour les Cors, & qu'ils le prient de vouloir bien leur en renvoyer quatre Boëtes, tenant un quarteron chacune, c'est-à-dire une livre d'Onguent.

Le prix des Boëtes à douze Mouches est de 3 livres.

Celui des Boëtes à six Mouches est de 1 livres 10 sols.

La demeure du sieur ROUSSEL *est chez le sieur Dumont, rue Jean-de-l'Epine, près la Grève, à l'Hôtel du S. Esprit, où on le trouvera toujours, ou une Personne qui le représentera.*

Le sieur ROUSSEL donne avis au Public qu'il a découvert une Poudre approuvée, pour guérir les maux ordinaires de tête, en moins d'un quart-d'heure après en avoir fait usage, les migraines, les rhumatismes de tête & les étourdissemens. Cette Poudre débouche les narines, dégage le tympanon de l'ouie & éclaircit la vue, en faisant distiller par le nez des eaux âcres qui occasionnent les maladies ci-dessus rapportées.

Manière de s'en servir,

Il faut se bien moucher avant de prendre cette Poudre. On n'en prend qu'une pincée, comme

une prise de tabac, & on la respire de même par le nez; on ne se mouche qu'après avoir éternué trois à quatre fois, ce qui annonce l'effet du Reméde. Si cette prise n'est point assez forte pour procurer cet effet, on en reprend un peu, alors la personne est guérie ou soulagée. Pour achever & assurer une entière guérison, on en prend, pendant trois à quatre jours, une prise le matin, une à midi & une le soir avant de se coucher. Si après ce temps l'on ressentoit encore quelques légères douleurs, on pourroit continuer encore quelques jours. Cette Poudre n'a point un goût disgracieux. Le prix des boëtes est de trois liv. & d'une liv. quatre sols.

Noms de quelques Personnes du nombre de celles qui ont été guéries.

Le Fils de Mde Gillet, rue de Berry, vis-à-vis l'Hôtel de Polignac.

Mlle Thomas, Maîtresse Couturiere, rue S. Louis, proche le Palais, au bras-d'or. Dans la même maison Mlle Boudet, M. & Mde Reveliard, Horloger.

Il a aussi un Elixir approuvé, qui guérit le mal de dents dans le moment, les blanchit & les raffermit, & fortifie les gencives.

Manière de s'en servir.

On prend un peu de coton que l'on imbibe dans cet Elixir, on l'applique sur la gencive proche la dent qui fait mal, ou dans la dent si elle est creuse.

Pour blanchir les dents, en ôter le tartre & blanchir les mains.

Il faut prendre environ la moitié d'un verre

d'eau, y verser deux à trois gouttes de l'Elixir: qui fait devenir l'eau blanche comme du lait, on imbibe de cette eau un linge, dont on se frotte les dents & les gencives deux à trois fois la semaine. Toutes les Personnes qui en ont fait usage en ont été fort satisfaites. Les bouteilles sont de trois liv. & d'une liv. quatre sols.

On trouve aussi chez le sieur ROUSSEL une Pommade approuvée, qui guérit les glandes, rhumatismes, mal de gorge & la goutte, en frottant de cette Pommade la partie malade; on met ensuite un papier brouillard, une compresse & une bande par-dessus.

Noms de quelques Personnes du nombre de celles qui ont été guéries.

GLANDES.

M. de Gaumincourt, Commissaire des Chevaux-Legers de la Garde, rue Montmartre, près S. Joseph, de glandes au col.

La Fille-de-Chambre de Mde Poriquet, rue Baillet.

Mle Leprince, Marchande, & sa Sœur, Marchande Fruitière, au Marché S. Germain.

Mle Chopin, rue de Varenne, vis-à vis l'Hôtel de Biron.

La Fille du sieur Flechy, Jardinier, vis-à-vis S. François-de-Sales, à Issy.

RHUMATISMES.

Mde Olivier, Garde de Dames en couches, rue Quinquampoix, chez Mde Cadot.

Mde de Goüy, rue de la Planche, à la Bourse Royale.

Mde la veuve Lebrun, Marchande de bourses, rue Fromenteau.

La Sœur du Maître d'Ecole, à Issy.

La Fille du sieur Carbonnet, à Vanvres.

GOUTTES.

M. Toutain, Marchand d'Eventails, rue Quinquampoix.

Le sieur Comtois, Cocher de M. le Lieutenant-de-Roi, aux Invalides.

La Femme du sieur Flechy, Jardinier, vis-à-S. François, à Issy.

MAUX DE GORGES.

Mde Beline, Bourgeoise, rue S. Honoré, chez le Boulanger, au coin de la rue S. Roch.

La Femme du sieur Rosé, Chef-de-cuisine chez Mde la Maréchale de Broglie, rue S. Dominique, Fauxbourg S. Germain, & autres.

La demeure du sieur ROUSSEL est rue Jean-de-l'Epine, chez M. Dumont, à l'Hôtel du S. Esprit, proche la Grêve, où on le trouve toujours, ou quelqu'un qui le représente.

Le sieur DUBOIS, Fils, Maître en Chirurgie de la Communauté de Menars-la-Ville s'étant trouvé obligé, faute de Médecin dans sa Ville, de s'adonner au traitement des maladies aigues vulgairement appellées maladies en régles, & Pleurésies, Fluctions de poitrine formées, & Fiévres inflammatoires ou malignes, a depuis un an trouvé un moyen pour les guérir sûrement & sans craindre les dangers de la mort.

Son adresse est à M. Dubois, Fils, Maître en Chirurgie, demeurant grande rue près l'Ecu de France, à Menars-la-Ville, près Blois.

Le sieur Derbanne, Marchand de Tabac, rue Sainte-Anne, Butte S. Roch, du côté de la rue S. Honoré, vis-a-vis l'Ebéniste du Roi possède le Secret d'une Eau merveilleuse pour la guérison des yeux attaqués de taies, & même celles qui se forment par la petite-vérole, rougeurs & inflammations, comperes-loriots & boutons qui se forment autour des paupières. Elle a aussi la vertu d'affermir la vue des personnes qui l'ont foible. Le sieur Derbanne s'attire la confiance du Public par les guérisons qu'il a faites & qu'il fait continuellement, suivant les Certificats des Personnes qu'il a entiérement guéries, qui sont déposés & passés devant M. Fortier, Notaire.

Guérisons faites à Paris.

La Dame Delaval, Maîtresse Serrurière, rue de Guisarde, qui avoit presqu'entiérement perdu la vue; M. Bertin, Intendant de Mde la Duchesse d'Elbeuf, rue S. Nicaise; M. de la Reyne, Chirurgien de Mde la Duchesse d'Elbeuf, a guéri différentes Personnes avec cette Eau; la fille de la Dame Saulnier, Marchande Epicière à Pureaux, d'un reste de petite-vérole qui s'étoit jettée sur ses yeux; le sieur de la Chapt; la Domestique du sieur Maubeuge, & le Valet-de-Chambre de Mde la Duchesse d'Elbeuf; le fils des Sieur & Dame Grignon, Maître Boulanger à Paris; la fille des Sieur & Dame Troussel, d'un reste d'humeur, tous demeurans à Paris.

Guérisons faites à Elbeuf.

La Dame Lefebvre, la Dame Flavigny, la Dame Bourdon, la Dame le Noble, la Dame Violet, le sieur Lavent, le sieur Renard, la Dame Luce, la Dame Morel, le sieur Tellée, le sieur

Cantel, la Dame Gabot, la Dame Bardesse, le sieur Cobasse, la Dame Potteau, les sieurs Duhamel frères, la Dlle Sylvestre, le sieur Duhamel, le sieur Albert & la Dame Fréville, demeurans tous audit Elbeuf. La Dame Leroi, demeurante à Saint-Martin-la-Corneille.

Mde la Duchesse d'Elbeuf a emporté à ses Terres de cette Eau pour en donner aux Habitans.

Manière de se servir de ladite Eau.

Il faut prendre une petite éponge grosse comme une noisette, la mettre sur le bord du gouleau de la bouteille, qu'il faut bien remuer, & presser l'éponge sur les yeux malades.

Le prix de chaque Bouteille est de vingt-quatre sols pour les petites, & les grandes sont de 3 liv.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, le Mercure du mois de Novembre 1764, & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, ce 31 Octobre 1764.

GUIROY.



TABLE DES ARTICLES.

PIÉCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

ARTICLE PREMIER.

SUITE & fin de l'Histoire raisonnée des Discours de *Cicéron*. Page 5

ÉPITRE à Madame *de Buf*... 19

ÉPITRE à M. le Comte de ***. 21

A *Sophie*, à qui on donna un Livre de papier blanc. 21

MADRIGAL à ***. 24

LES Lamies, *Conte Gaulois*. *ibid.*

VERS adressés par l'une des Dlles Pensionnaires de l'Abbaye du Lys, près Melun, à la Dame leur Maitresse & Institutrice, le jour de sa fête. 41

COUPLETS à la même, en lui présentant un Bouquet. 42

COUPLETS à Madame la Marquise de *Lusignan*, par Mlle de ***. *ibid.*

ÉPIGRAMME. 43

VERS à M. *Deshays le jeune*, de l'Académie Royale de Peinture. 44

ESSAI sur la Question : *JEANNE D'ARCQ a-t-elle subi réellement l'Arrêt qui la condamnoit au supplice du feu?* *ibid.*

LETTRE, sur celle insérée dans le Mercure d'Août 1764, au sujet de *LA PUCELLE D'ORLÉANS*. 50

A *Caroline* qui vouloit se marier. 56

PORTRAIT de M. *Den* ****. 61

IMITATION de l'Epitaphe du Duc de *Buckingham*, par M. M. D.... 65
INSCRIPTIONS mises au bas des Portraits de LL. AA. SS. EE. Palatines. 66
IMPROMPTU sur les piéces de Canon accordées par le ROI, & S. A. S. le Prince *Ferdinand de Brunswick*, à M. le Baron de *Diesbach*, &c. 67
ÉNIGMES. 68
LOGOGRYPHES. 69 & 70
CHANSON. 71

ART. II. NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LA VIE héroique & privée de *Henri IV*, par M. *de Buri*. 7?
LETTRE de M. le Chevalier *de Mouhy*, à M. *De la Place*, Auteur du Mercure, sur l'Histoire abrégée du Théâtre François. 80
LETTRE à l'Auteur du Mercure. 82
ANNONCES de Livres. 83 & *suiv.*

ART. III. SCIENCES ET BELLES-LETTRES.

ACADÉMIES.

OPUSCULES Mathématiques ou Mémoires sur différens Sujets de Géométrie, &c. par M. d'*Alembert*. Extrait. 93

MÉDECINE.

VERTUS des Pilules toniques du Docteur *Bacher*, Médecin. 102

ART. IV. BEAUX-ARTS.

ARTS UTILES.

CHIRURGIE.

LETTRE de M. *Mazet*, ancien Chirurgien

Major de la Marine, &c. à M. *De la Place*, Auteur du Mercure de France. 110

HORLOGERIE. 112

ARTS AGRÉABLES.

MUSIQUE.

LETTRE à l'Auteur du Mercure. 114

GRAVURE. 118

SUPPLÉMENT à l'Art. des Nouvelles Littéraires. *ibid.*

ART. V. SPECTACLES.

SUITE des Spectacles de la Cour à Fontainebleau. 119

SPECTACLES de Paris. Opéra. 133

COMÉDIE Françoise. *ibid.*

COMÉDIE Italienne. 134

ART. VI. Nouvelles Politiques. 136

CÉRÉMONIES publiques. 160

SUPPLÉMENT à l'Art. des Spectacles. 180

LETTRE à M. *De la Place*, Auteur du Mercure, sur feu M. *Leclair*, premier Symphoniste du Roi. 190

SUPPLÉMENT à l'Article des Sciences. 197

AVIS divers. 199

De l'Imprimerie de SEBASTIEN JORRY, rue & vis-à-vis la Comédie Françoise. 1764.

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI.
DÉCEMBRE. 1764.

Diversité, c'est ma devise. La Fontaine.



A PARIS,

Chez
CHAUBERT, rue du Hurepoix.
JORRY, vis-à-vis la Comédie Françoise.
PRAULT, quai de Conti.
DUCHESNE, rue Saint Jacques.
CAILLEAU, rue Saint Jacques.
CELLOT, grande Salle du Palais.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

AVERTISSEMENT.

LE Bureau du Mercure est chez M. LUTTON, Avocat, Greffier Commis au Greffe Civil du Parlement, Commis au recouvrement du Mercure, rue Sainte Anne, Butte Saint Roch, à côté du Sellier du Roi.

C'est à lui que l'on prie d'adresser, francs de port, les paquets & lettres, pour remettre, quant à la partie littéraire, à M. DE LA PLACE, Auteur du Mercure.

Le prix de chaque volume est de 36 sols, mais l'on ne payera d'avance, en s'abonnant, que 24 livres pour seize volumes, à raison de 30 sols piéce.

Les personnes de province ausquelles on enverra le Mercure par la poste, payeront pour seize volumes 32 livres d'avance en s'abonnant, & elles les recevront francs de port.

Celles qui auront d'autres voies que la Poste pour le faire venir, & qui prendront les frais du port sur leur compte, ne payeront comme à Paris, qu'à raison de 30 sols par volume, c'est-à-dire, 24 liv. d'avance, en s'abonnant pour seize volumes.

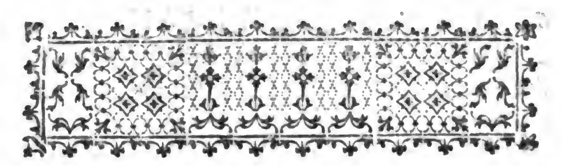
Les Libraires des provinces ou des pays étrangers, qui voudront faire venir le Mercure, écriront à l'adresse ci-dessus.

On supplie les personnes des provinces d'envoyer par la poste, en payant le droit, leurs ordres, afin que le payement en soit fait d'avance au Bureau.

Les paquets qui ne seront pas affranchis, resteront au rebut.

On prie les personnes qui envoyent des Livres, Estampes & Musique à annoncer, d'en marquer le prix.

Le Nouveau Choix de Piéces tirées des Mercures & autres Journaux, par M. DE LA PLACE, se trouve aussi au *Bureau du Mercure.* Cette collection est composée de cent huit Volumes. On en prépare une Table générale, par laquelle ce Recueil sera terminé ; les journaux ne fournissant plus un assez grand nombre de Piéces pour le continuer.



MERCURE
DE FRANCE.

DECEMBRE. 1764.

ARTICLE PREMIER.

PIECES FUGITIVES

EN VERS ET EN PROSE.

SUITE DES LAMIES,

CONTE GAULOIS.

CE dernier trait mit le comble à l'étonnement de *Sémir.* Il avoit assez d'amour-propre pour s'estimer ce qu'il valoit. D'après cela, il ne concevoit point comment une femme, Prêtresse ou autre, pouvoit rejetter son hommage & le rejetter avec une telle aisance. Il s'efforça lui-même d'en mettre beau-

coup dans ſes derniers diſcours ; mais il étoit facile à la Prêtreſſe de ne point s'y méprendre.

Sémir la quitta de l'air d'un homme qu'elle ne devoit plus revoir ; & en effet, il étoit réſolu de ne plus reparoître au Temple. Il reprit le chemin de la forêt avec une promptitude égale à ſon dépit. C'en eſt trop, diſoit-il, fuyons l'objet qui nous dédaigne, & courons à celui qui nous cherche. La préférence que *Sélena* me donne eſt toujours d'un grand prix, quel qu'en ſoit le motif ; & d'ailleurs il eſt dans l'ordre qu'une Déeſſe faſſe toutes les avances auprès d'un ſimple Mortel.

Il étoit à peu-près nuit quand la Nymphe reparut aux yeux de *Sémir*. Soit qu'il fût moins agité, ou plus curieux que la veille, il crut découvrir en elle de nouveaux charmes. Il deſiroit qu'elle pût égaler en beauté l'ingrate *Adella* ; il deſiroit, ſurtout, qu'elle pût l'arracher à ſes fers : mais il ſentoit qu'on n'aime point une Déeſſe comme une ſimple Mortelle ; qu'il y a fort loin de la vénération à l'amour. Il eut lieu de juger que *Séléna* le ſentoit comme lui : elle ſongea d'abord à le mettre à ſon aiſe, à le faire paſſer de l'ennuyeux reſpect à l'aimable confiance.

Je vois, lui dit-elle, que vous m'attendiez, puiſque je vous retrouve ici; mais avouez que je ne ſçais pas faire attendre? Déeſſe, reprit *Sémir*, l'attente pourroit être encore moins longue. N'eſt-ce qu'au ſein des ténébres que je puis jouir de votre préſence? Ils me dérobent une partie de cette faveur. Elle deviendra complette avec le temps, reprit la Nymphe. Dailleurs, où falloit-il vous chercher ce matin? Au Temple de *Diane*?

Le jeune Gaulois, ſurpris d'être ainſi deviné, reſta muet & confus. La Nymphe indulgente eut pitié de ſon embarras. Vous êtes, lui dit-elle, ſi mécontent de votre voyage qu'il y auroit de la barbarie à vous le reprocher. Je fais plus, je vous en permets d'autres.

Nouveau motif d'étonnement & d'embarras pour *Sémir*. Il eût préféré une défenſe préciſe à cette ample permiſſion. *Séléna*, diſoit-il, devine les actions & penétre juſques dans les penſées. Elle me permet des voyages, parce que ſans doute, elle en prévoit l'inutilité. Peut-être auſſi parce que le ſuccès lui en eſt indifférent.

Cette idée piquoit ſon amour-propre. Il ne vouloit déja plus être indifférent

à *Séléna*. Déesse, lui dit-il, je vois que rien ne peut vous être caché : vous connoissez donc l'objet de mes premiers soins. Jugez moi : devois-je, ou pour mieux dire, pouvois-je résister à tant de charmes ?

Ignoriez-vous, reprit la Nymphe, ignoriez-vous qu'une Prêtresse de *Diane* est, ou doit être inaccessible aux traits de l'Amour ?

Je n'ai jamais cru que cette loi fût bien sérieuse, & encore moins scrupuleusement observée, repliqua *Sémir* ; il falloit *Adella* pour m'en convaincre... Hé bien ! cette *Adella* qui vous paroît si séduisante, la croyez-vous sans égale? Plût aux Dieux qu'il n'en fût rien ! s'écria le jeune Gaulois. C'est-à-dire, ajouta la Nymphe, qu'il faut l'égaler en beauté pour fixer votre attention ? Tant-mieux ?

Ce tant-mieux parut d'un augure favorable à *Sémir*. Il lui fit envisager de plus près la Déesse ; mais l'obscurité nuisoit à ses découvertes. L'intérieur du bosquet n'étoit que foiblement éclairé par la Lune ; de manière que *Sémir* en voyoit assez pour juger que la Nymphe pouvoit dire vrai, & trop peu pour le décider entièrement.

Elle paroissoit jouir de son inquiétude. Je vois ce qui vous occupe, lui dit-elle, enfin ; mais rassurez vous ; je ne le céde point en attraits à votre *Adella.*

Cette assurance combla *Sémir* de joie. Ce n'est pas qu'il ne fût instruit qu'une femme se croit rarement inférieure en beauté à toute autre ; mais il crut devoir penser autrement d'une Déesse. Il desiroit cependant que ses yeux pussent en juger, non pour vérifier un doute, mais pour accroître son plaisir.

Ce fut encore inutilement pour cette fois. La Nymphe le quitta comme la nuit précédente. Elle lui fit seulement espérer qu'il la reverroit & rien de plus. *Sémir* en murmura, & commençoit à s'étonner beaucoup du peu d'empressement qu'elle marquoit à devenir immortelle.

Il eut encore avec elle plusieurs entrevues nocturnes sans qu'il lui fût même permis de mettre en question cet atricle. Ce qu'il obtint de plus qu'à l'ordinaire, fut la liberté d'accompagner *Sélénæ* hors du bosquet. Il vit, à la clarté de la lune, des traits qui le charmerent. Il y remarqua même un rapport des plus frappans avec ceux d'*Adella* : mais, à la lueur pâle & toujours équivoque de

l'aſtre de la nuit, il ne put décider ſi cette reſſemblance étoit complette. Quoi, lui diſoit-il, jamais le Soleil ne ſera-t-il témoin de la faveur que je reçois ? Ne vous en plaignez pas, reprit la Nymphe, ni vous, ni lui ne me verriez que ſous l'enveloppe d'un voile : telle eſt la loi que nous impoſe notre condition. Il n'y a qu'un ſeul moyen de lever cet obſtacle. Quel eſt-il, demanda vivement *Sémir*. Que vous importe ? vous n'êtes pas dans le deſſein d'en faire ſi-tôt uſage, ni moi non plus. Je veux, cependant, bien vous l'apprendre, dès aujourd'hui, ajouta la Déeſſe après quelques momens de réfléxion : ſachez qu'il ne nous eſt plus permis de paroître ſans voile, en plein jour, qu'aux yeux de celui que nous avons choiſi pour Epoux, & qui eſt en poſſeſſion de ce titre.

A ces mots, elle s'éloigne avec une extrême rapidité, & en défendant de nouveau à *Sémir* de la ſuivre. Pour lui, il reſta plus étonné que jamais. Il jugea qu'on vouloit l'éprouver ; mais l'épreuve lui parut longue, & cettte impatience vouloit déja dire beaucoup. Ce n'eſt pas qu'il eût encore oublié ſa Prêtreſſe. Il s'en occupoit ſouvent ; mais ſon cœur

étoit partagé entre elle & *Séléna*. Il ne pouvoit oublier l'une & craignoit de perdre l'autre.

Quelquefois il étoit tenté de reparoître au Temple : mais comment tromper une rivale pour qui rien n'est caché ? De plus, il se rappelloit avec dépit les dernières paroles d'*Adella*. Il les comparoit avec celles de la Nymphe. Celles-ci lui donnoient tout à espérer ; les autres lui ôtoient toute espérance. Il s'en tint au plus sûr parti, & ne rendit plus qu'un léger combat pour le prendre.

Mais la Nymphe elle-même se montra encore longtemps indécise. Bien des fois *Sémir* l'attendit en vain. De son côté il n'habitoit pas sans cesse la forêt mystérieuse ; mais il y revenoit avec empressement. Sa constance augmentoit avec les difficultés. *Séléna* crut enfin l'avoir assez mis à l'épreuve. Elle céda aux instances, aux transports du jeune Gaulois. Ce ne fut, cependant, qu'après l'avoir instruit des conditions attachées à cette faveur. Ces conditions étoient une fidélité à toute épreuve & le nom d'Epoux reçu de part & d'autre. *Sémir* jura, selon l'usage, de toujours garder ce titre. Le même usage dis-

penſoit la Nymphe de faire un pareil ſerment. Il lui étoit libre de rompre cette alliance, quand elle lui deviendroit à charge; privilége très-convenable à une Déeſſe.

Mais *Sémir* ne ſoupçonnoit point *Séléna* d'en vouloir uſer. Il en jugeoit bien. Le jour les ſurprit : c'étoit la première fois qu'il les trouvoit enſemble: mais plus il éclaire les traits de *Séléna*, plus *Sémir* y voit de reſſemblance avec la jeune Prêtreſſe de *Diane*. Ce n'étoit pas même là le ſeul rapport qu'il apperçut entre elles deux : il en trouvoit & juſques dans la taille, & juſques dans le ſon de la voix. Sa ſurpriſe etoit trop réelle & trop bien fondée pour qu'il n'en témoignât rien. O Ciel ! s'écria t-il, croirai-je à un prodige de cette nature ? D'où provient cette exclamation, lui dit *Séléna*, qui marquoit elle-même beaucoup d'étonnement ? Eh, ne le devinez-vous pas, reprit *Sémir*, s'il eſt vrai que vous deviniez tout, ou que vous ſoyez ce que je ſoupçonne ? Expliquez vous, repliqua la Nymphe..... Pardonnez, interrompit le nouvel Epoux, peut-être je vous outrage; mais la ſituation où vous me voyez eſt mon excuſe. Ou vous êtes

Adella, ou *Adella* fut modélée ſur vous. La Nymphe alors prit un air d'enjoûment qui déconcerta encore plus *Sémir* que n'avoit fait tout le reſte. Ne vous ai-je pas inſtruit d'avance, lui dit-elle, que j'égalois, pour le moins, votre *Adella* en beauté? Vous jugez que je lui reſſemble : hé bien tant mieux? C'eſt, ſans doute, le plus ſûr moyen de vous plaire. Cette réponſe ne ſatisfit point *Sémir* : il perſévéra dans ſes queſtions & dans ſes doutes : mais la Nymphe ne changea point de ton. Elle finit même par exhorter ſon Epoux à faire encore un voyage au Temple de *Diane*. La Prêtreſſe, lui diſoit-elle, pourra mettre fin à vos ſoupçons : revoyez-la, j'y conſens : puiſque, ſelon vous, je lui reſſemble, je ne dois pas la craindre.

Elle le quitta après ce diſcours ; mais ſans l'inſtruire ni du motif, ni du lieu de ſa retraite. Il ne lui fit à cet égard nulle queſtion : il ſçavoit que toutes les Déeſſes de ſa ſorte en uſoient ainſi envers leurs Epoux, & que ces derniers en uſoient comme lui envers elles. *Séléna* ſeulement l'avoit inſtruit du moment où elle reparoîtroit, & cette attention étoit une faveur. Il dut même

s'appercevoir qu'elle le quittoit à regret, & juger qu'elle le reverroit avec empressement. Il ne pouvoit douter que la Déesse ne l'aimât. Il sentoit le prix de cet amour ; il y répondoit. La ressemblance de la jeune Prêtresse avec *Séléna* étoit encore un attrait de plus à ses yeux. Peut-être eût-il desiré que la Nymphe & la Prêtresse ne fissent qu'une seule personne ; mais il aimoit déja la première pour elle-même.

Un seul obstacle empêchoit son bonheur d'être complet : c'étoit la qualité même de *Séléna*. L'Amour cherche l'égalité. Il peut aussi se résoudre à descéndre : *l'Aurore* aimoit *Céphale*, mais *Céphale* n'aimoit que *Procris*. L'Epoux de *Séléna* regrettoit que son amour en eût fait une Déesse : il eût préféré de n'avoir fait de cette Déesse qu'une simple Mortelle.

Ce n'est pas que cette Divinité fît trop valoir son rang auprès de lui. Tout annonçoit en elle une tendre compagne. Loin d'éxiger son hommage, elle prévenoit ses soins : mais *Sémir* n'en étoit guères plus libre auprès d'elle. Certain respect suivi toujours de la contrainte, nuisoit à sa félicité. Bientôt même il cessa de se croire heureux ;

bientôt l'ennui fut empreint sur son front & dans ses regards. Il ne falloit pas être Déesse pour deviner une partie de ce qu'éprouvoit son âme. *Séléna* parut avoir tout deviné. Mon cher *Sémir*, lui dit-elle un jour, tout décéle vos déplaisirs secrets. Qu'est devenue cette première ardeur, cette satisfaction qui éclatoient & sur votre visage & dans vos discours ? La sombre mélancolie les a seule remplacés. Je trouve en vous des égards, du respect ; je n'y voudrois que de la tendresse. Banissez une contrainte si ennuyeuse : l'Amour sçait tout rapprocher; & d'ailleurs, un Mortel que nous aimons est plus qu'un Dieu pour nous.

Ah ! plût au Ciel, s'écria *Sémir*, plût au Ciel que l'Amour pût vous faire perdre à mes yeux la qualité de Déesse !

Eh en quoi, reprit *Séléna*, cette qualité peut-elle vous déplaire ? Je n'épargne rien pour vous la faire oublier ; je l'oublie moi-même ...... Et moi je m'en souviens, interrompit *Sémir*, je m'en souviens, & c'est là ce qui trouble mon bonheur. Je contemple avec admiration vos charmes ; je sens tout le prix de vos faveurs ; mais peut-être le sentois-je trop : l'hom-

mage que mon cœur vous rend, tient, malgré moi, de la vénération. Ce n'eſt pas ce que vous éxigez, c'eſt encore moins ce que je voudrois vous offrir.

Ce diſcours fit la plus vive impreſſion ſur l'âme de *Séléna.* Elle parut ſe troubler, & garda longtemps le ſilence. Elle le rompit; mais ſa parole étoit mal aſſurée, ſes yeux parurent prêts à ſe couvrir de larmes, tout en elle annonçoit l'agitation & la douleur. Elle oppoſa aux raiſons de *Sémir* d'autres raiſons qui ne le perſuaderent point, & elle finit par lui demander s'il étoit donc vrai qu'elle ne dût plus compter ſur ſa tendreſſe.

Comptez, reprit *Sémir*, comptez à jamais ſur les ſentimens que je viens de vous expoſer : comptez ſur une fidelité à toute épreuve, ſur une reconnoiſſance égale à cette fidélité; en un mot, ſur tout ce qui n'éxige pas cette confiance familiere que l'égalité inſpire.

Non, interrompit *Séléna*, je ne puis me ſoumettre à cette reſtriction cruelle. Cette confiance eſt ce que l'Amour offre de plus doux, & *Sémir* me propoſe d'y renoncer ? Périſſe plutôt le rang qui la détruit en vous !

Que faire donc ? repliqua triſtement *Sémir* : vous la promettre eſt beau-

coup plus que je ne puis effectuer.

Un profond ſoupir fut toute la réponſe de la Déeſſe. Enſuite jettant un regard fixe ſur *Sémir* : parlez, lui dit-elle, mais ſoyez ſincère : avouez que vous euſſiez eu cette confiance envers *Adella ?*

Sémir ne répondit que par ſon trouble, & il fut remarqué de la Nymphe. Je veux, pourſuivit-elle, que vous me répondiez expreſſément.

L'Epoux de la Déeſſe, toujours plus embarraſſé, eût bien voulu éluder la queſtion : mais il falloit y répondre. Il le fit avec toutes les précautions qu'éxigeoit un aveu ſi délicat, & fut très-ſurpris encore de n'avoir pas révolté celle à qui il parloit.

Elle n'étoit que rêveuſe : elle paroiſſoit, en même-temps, être indéciſe & fort agitée. Elle jettoit de loin à loin les yeux ſur *Sémir*, elle fixoit encore plus ſouvent la terre. Enfin cette incertitude ceſſa. Le jeune Gaulois vit la Nymphe reprendre un air plus ſerein, plus tranquille. Raſſurez-vous *Sémir*, lui dit-elle ; vous pouvez m'aimer ſans contrainte & bannir tout reſpect déplacé ; je ne ſuis point une Déeſſe.

Ciel, qu'entens-je ! s'écria ſon Epoux

transſporté, le croirai-je? Vous n'êtes pas une Déeſſe? Ah, c'en eſt fait, je vous adore!

Apprenez tout, reprit-elle... je ſuis *Adella*.

Sémir, à ce nom, penſa expirer de joie. Il étoit aux genoux d'*Adella*, lui ſerroit les mains dans les ſiennes, les couvroit de baiſers, en couvrit bientôt ſa bouche, & toujours ſans prononcer une parole. O mon cher *Sémir*! pourſuivit-elle avec attendriſſement, je viens de vous confier un dangereux ſecret: que n'ai-je pas fait pour vous le taire? Vos jours & les miens en dépendent; votre bonheur & le mien y ſont attachés. N'importe, il faut vous le dévoiler ſans réſerve. Alors elle l'inſtruiſit de ce qu'il ſoupçonnoit déja; c'eſt-à-dire que ces *Lamies*, ces Déeſſes ſi renommées dans toutes les Gaules, n'étoient autre choſe que des Prêtreſſes condamnées aux mêmes régles, à la même gêne qu'*Adella*. Toutes avoient recours au même moyen pour l'adoucir. Ce ſtratagême étoit devenu, avec le temps, un point de Religion pour les Gaulois. Il devint dès-lors impénétrable, &, qui plus eſt, à l'abri de tout éxamen.

Adella fit connoître à *Semir* un vaste souterrain qui du milieu de cette forêt conduisoit jusqu'au Temple. Il servoit d'issuë aux Prêtresses pour venir jouer le rôle de Nymphes & de là retourner à leur premier emploi. *Sémir* garda pour lui seul toutes ces découvertes. *Adella*, qu'il ne recevoit plus comme une Déesse, & qui ne lui en devint que plus chère elle-même, préféroit d'être aimée à titre de simple Mortelle. Tous deux, par la suite agirent en égaux, & n'en furent que plus heureux.

EPITRE à un jeune Homme sur le BONHEUR.

Hærent perpetuò mærorque & gaudia nexu.

Anti-Lucréce. Liv. II.

Le plaisir & la peine sont liés par un enchaînement continuel.

MON cher D....., ne formons point de vœux ;
Que pourroient-ils ajouter à notre être ?
Toujours, toujours souhaiter d'être heureux,
Seroit-ce donc un vrai titre pour l'être ?
Non. Le bonheur où nous aspirons tous,
Est en nos mains, tout homme en est le maître;

De mon destin que je serois jaloux,
Si je pouvois vous le faire connoître !

N'en croyons pas ces fastueux Mondains,
Qui dans leurs jours tissus d'or & de soie,
Laissent sans cesse échapper de leurs mains
Les plaisirs purs que le Ciel leur envoye,
Pour embrasser des spectres faux & vains.
Fuyons aussi ces foux atrabilaires,
Qui des couleurs de nos longues misères,
Ont faussement surchargé leur pinceau;
Imitant ceux qui, vaincus par l'orage,
Près de la terre, & regagnant la plage,
Facilement, vont montrant un tableau,
Exagérant les horreurs du naufrage.

Il est des maux: avec eux j'en conviens;
Mais convenons qu'il est aussi des biens
Distribués par la sage Nature,
Pour démentir l'affligeante imposture
De ces esprits aigris contre le Ciel,
Cœurs détrempés dans l'absynthe & le fiel.

Cette vie est une constante chaîne,
Où, tour-à-tour, par de foibles anneaux,
Sont figurés le plaisir & la peine
Représentés sous différens métaux.
Ce ne sont point de cruelles entrâves,
Dont les Humains accablés de malheurs,

Soient enchaînés comme de vils esclaves,
Nés dans la fange & noyés dans les pleurs.
Leur influence agit sur notre vie,
A chacun d'eux tour-à-tour asservie;
Mais si plusieurs sont du fer le plus dur,
Plusieurs aussi sont de l'or le plus pur.

L'homme, en naissant, de plaisirs & de peines
Aura toujours deux mesures certaines:
Dans tous les temps il fut trop constaté,
Pour que ce point puisse être contesté.
L'une des deux peut-être plus remplie ...
Quoiqu'il en soit, il est dans cette vie
De vrais plaisirs qui la font supporter;
Mais aux revers elle est trop asservie,
Pour que jamais on dût la regretter.
Donc le Mortel, dont l'âme ferme & libre
Sçaura le mieux conserver l'équilibre,
Sera celui qui, plus près du bonheur,
Entreverra le but où tend son cœur.
Usons, n'abusons pas: voilà le terme
Des vrais plaisirs, comme c'en est le germe;
Voilà le point immuable & central
Du cercle étroit du bien-être moral.

Tel qui, voguant sans boussole & sans guide,
A pleine voile, au gré de ses desirs,
Court trafiquer sa somme de plaisirs,
Donne à la fin contre un écueil perfide.

Lors ne trouvant qu'une mer de douleurs,
Et d'autre part découvrant tout le vuide
De ces faux biens dont il fut trop avide,
Il ose au Ciel reprocher ses malheurs.
Sans doute il est injuste. Mais un homme
De ses plaisirs plus habile économe,
N'altére point par trop d'empressement
Le fond d'un bien sujet au changement.
Trop bien instruit par sa trompeuse amorce;
Il n'en saisit que la première écorce,
Persuadé qu'à l'instant qu'il séduit,
Il disparoît & cherche qui le fuit,
Pour le séduire & disparoître encore :
Semblable aux feux de ce vain météore
Qui dans le cours d'une profonde nuit,
Eblouissant par son léger phosphore,
Trompe les yeux du passant qui le suit,
Et disparoît dès que le soleil luit.

Mais ce Soleil, cet astre inaltérable
Vivifiant par sa chaleur durable,
La répandant sans mesure & sans choix
Sur les Bergers ainsi que sur les Rois;
C'est le Bonheur. Quelquefois un nuage
Vient à mes yeux éclipser son image;
Mais à son tour chassant l'obscurité,
Il rend au ciel toute sa pureté.
Souvent aussi dans sa longue carrière,
Il laisse en proie aux plus cruels fléaux,
Tout un climat, qui loin de sa lumière,

Semble plongé dans la nuit des tombeaux ;
Mais remontant ſous ce vaſte hémiſphère,
Il vient encor créer des jours nouveaux :
Tout s'embellit, & ſa brillante aurore,
A nos deſirs vient l'annoncer encore.

Le Bonheur eſt dans la ſécurité,
Dans cette Paix qu'aucun trouble n'altère,
Dans la Vertu, ſon immortelle mère,
Dans le Travail, père de la ſanté ;
Dans ces plaiſirs dont la ſimplicité,
Des ſeuls vrais biens eſt le vrai caractère.
Un vin chargé d'étrangère liqueur,
Porte à la tête & ſuffoque le cœur ;
Mais s'il eſt tel que dès ſa ſource pure,
Il a coulé des mains de la Nature,
Il verſe alors dans nos cœurs ſatisfaits,
L'oubli des maux & des biens imparfaits.

Pour vous, mon cher, qu'une pente facile,
A vos devoirs rend encore docile ;
Mais qui touchez à l'âge impétueux,
Qui peut corrompre un cœur né vertueux ;
(Tel qu'aux beaux jours de la ſaiſon fleurie,
Lorſque tout frappe & ſéduit les regards,
Un Courſier jeune, errant dans la prairie,
Bondit & vole à de fougueux écarts ;
Fanne les fleurs dans ſa courſe ſuperbe,
Diſperſe au loin le pâturage & l'herbe.

Cédant enfin à des bonds impuissans,
Tombe affoibli sur ses trésors naissans)
Si vous voulez dans la froide vieillesse,
Ne point sentir les torts de la jeunesse;
Il ne faut point, trop ardent aux plaisirs,
Tarir en soi la source des desirs.
Mais c'est bien pis quand la honte & le vice
Sont les soutiens de leur base factice;
On doit toujours s'attendre à des remords
Qui du cœur même altérent les ressorts.

Par M. GUILLEMARD.

ÉPIGRAMME.

SUR un C . . . . qui avoit coutume de semer des morceaux de FLECHIER *dans de mauvais Sermons.*

Le bon Père *Pascal* * enrichit ses discours
Des morceaux qu'à *Fléchier* sans scrupule il dérobe:
C'est comme s'il prenoit des morceaux de velours,
Pour refaire sa robe.

*Par M. le Marquis D***, abonné au Mercure.*

* *Nom en l'air.*

AUTRE.

AUTRE.

Sur un Menteur que le même C..... cita en Chaire comme un exemple de vertu.

Pere *Paſcal* dans ſon ſermon
A cité *Damis* par ſon nom ;
Ce fait a lieu de nous ſurprendre.
Qui jamais auroit pû s'attendre,
Que *Damis* eût été cité,
Dans la Chaire de vérité ?

Par le même.

VÉRITÉS.

Air. *Eh ! mais oui da, comment peut-on trouver du mal à ça ?*

Vous qui de vos richeſſes
Paroiſſez enivrés,
Sans toutes vos foibleſſes
Vous ſeriez ignorés :
L'égarement
Chez vous éclate autant que votre argent.

Trop ſouvent on encenſe
L'eſprit colifichet ;
Trop ſouvent le ſilence
Pour le mérite eſt fait :
C'eſt le talent
Qu'il faut louer, & non pas le clinquant.

Avec une embraſſade,
Un ſerrement de main,
On dreſſe une embuſcade
A tout le genre humain.
Geſte impoſteur,
Tu n'es pas fait pour le chemin du cœur.

Communément on trouve
De prétendus *Catons*,
Qui veulent qu'on approuve,
Qu'on ſuive leurs leçons :
Donneurs d'avis,
Dans le beſoin en avez-vous ſuivis ?

Si la galanterie
Pour vous a des attraits,
D'être un inſtant chérie,
Ne vous flattez jamais.
Sans la vertu,
Votre beauté ne vaut pas un fétu.

Fuyez, plumes amères,
Critiques effrénés,

Ou ſoyez moins ſévères
Quand vous nous reprenez :
Que la Raiſon
En vous guidant chaſſe un jaloux poiſon.

On veut paroître ſage,
Rempli de ſentimens :
On ſe croit en partage
L'eſprit & les talens :
Mais entre nous,
Voit-on un Sage ? on voit dix mille Foux.

Avant le mariage,
Fait pour nous enflammer,
On blâme un cœur volage,
On jure de s'aimer.
Six mois après
On bat de l'aîle, on ſe voit de moins près.

Toute une Compagnie
Complimente *Daphné.*
Sitôt qu'elle eſt ſortie,
Elle a le teint fané,
Les yeux hardis,
La taille gauche & trénte ans accomplis.

Alcippe eſt-il en place ?
L'encens brule ſoudain.
Il n'eſt rien qu'il n'efface,

C'eſt un homme divin.
Son temps fini,
Eſt-ce un génie ? On vous dira.... nanni.

Par M. Fusilier, à Amiens.

Lettre de Mlle Reydellet, à M. de la Place, Auteur du Mercure, ſur le Diſcours aux Welches. *contenant l'apologie des François.*

Monsieur,

Si, comme le dit un célébre Poëte François (*Boileau*) d'après un Poëte Latin, non moins célébre (*Horace*) *la colère ſuffit & vaut un Apollon*, j'eſpère que les réfléxions que j'ai l'honneur de vous adreſſer ſur le Diſcours aux *Welches*, ſeront dignes de votre indulgence, & par conſéquent de celle du Public. Dans une Compagnie aſſez bien compoſée, j'aſſiſtai à la lecture de ce Diſcours, & je fus très-courroucée des applaudiſſemens qu'on lui donna. Vous ſçavez, Monſieur, que l'Auteur entend par le mot *Welches*, les François, & que ſon objet eſt de

maltraiter avec beaucoup d'injustice une Nation qu'il honore par son esprit. Je vous avoue que je ne pus entendre sans me fâcher, la satyre qu'il en fait. Je fis connoître mon mécontentement à la Compagnie : mais l'enthousiasme avoit gagné tous les esprits, & je ne fus point écoutée. Doublement piquée, je résolus de recueillir les connoissances que j'avois acquises dans mes lectures, & de justifier ce que j'avois avancé. Cette espéce de travail m'a procuré assez de faits pour venger ma Patrie. Ce sont ces faits, Monsieur, qui sont le sujet de ma Lettre, & que je soumets à votre Jugement.

L'Auteur du Discours aux *Welches* nous reproche de n'être pas le premier Peuple du Monde pour les inventions des Arts, & voici comme il le prouve. *N'est-ce pas*, dit-il, *à Jean Goya de Memphis à qui on doit la boussole?* Non, Monsieur: *Jean Goya* vivoit au treiziéme siécle, & la boussole est connue depuis le onziéme. C'est un instrument qu'on doit aux François. La fleur-de-lys qu'on y voit désigne assez les Auteurs de son invention. En effet, l'Histoire nous apprend que dans le douziéme siécle les Matelots François tiroient parti de la

propriété de l'aimant. Ils tailloient cette pierre en forme de grenouille, & ils l'appelloient *calamite* ou *marinette*. Tout le monde connoît ces vers François, que *Guio de Provins* composa au commencement du treiziéme siécle.

Icelle étoile ne se meut;
Un art fort qui mentir ne peut,
Par vertu de la *marinette*,
Une pierre laide & noirette,
Où le fer volontiers s'y joint....

Donc *Jean Goia* n'a pas inventé la boussole : il a seulement appris à suspendre une aiguille aimantée dans une boëte.

2°. *Vous avez des télescopes*, continue l'Auteur du Discours, *remerciez-en Jacques Metius le Hollandois & Galilei Galilée le Florentin.* Je ne crois pas, Monsieur, que ce soit ni *Metius* ni *Galilée* que nous devons remercier. Plusieurs Auteurs très-respectables font honneur de l'invention de cet instrument à *Roger Bacon*, Anglois. D'autres soutiennent avec d'aussi bonnes raisons que c'est une idée de *Jean-Baptiste Porta*, Napolitain. Des troisiémes veulent que *Lippersheim*, constructeur d'instrumens

d'Optique à Middelbourg, en a fait la découverte; & enfin *Borelli* ne doute pas que *Johnson* n'en soit l'Auteur. Mais parmi tous ces prétendans, aucun n'est François. Cela est vrai. Il ne faut pas cependant chanter victoire. Cette découverte est l'ouvrage du hazard, qui est entre les mains de toutes les Nations, & non le fruit du génie. Ce fut en tenant sans aucun dessein un verre concave & un verre convexe l'un derrière l'autre, qu'on s'apperçut de la propriété qu'ont ces verres ainsi placés, de rapprocher les objets éloignés.

3°. *Si vous vous divertissez quelquefois avec des Baromètres & des Thermomètres, à qui en avez-vous l'obligation? A Toriccelli, qui inventa les premiers, & à Drebellius, qui inventa les seconds.* Ce sont les paroles de l'Auteur auquel je réponds: mais cela n'est pas exact. Pour remonter à l'origine du Baromètre, il faut dire que c'est un Jardinier de Florence qui l'a trouvé: car il s'apperçut le premier que l'eau ne remonte plus dans une pompe au-dessus de trente-deux pieds. *Galilée*, à qui il communiqua cette observation, conjectura que le poids de l'air pouvoit bien être la cause de l'ascension de l'eau dans les pompes,

& non l'horreur du vuide, comme on le croyoit alors. *Toriccelli* en Italie & *Paſcal* en France, firent pluſieurs expériences pour vérifier cette conjecture, & ce ne fut qu'après l'avoir bien conſtatée, que le Baromètre vit le jour. Ainſi *Paſcal* partage la gloire de cette invention. A l'égard de *Drebellius*, la plaiſante invention que ſon Thermomètre : c'étoit un air enfermé dans de l'eau que contenoit une bouteille, & qui ſuivant qu'il ſe condenſoit par le froid & ſe raréfioit par la chaleur, faiſoit monter l'eau ou la faiſoit deſcendre. Cet inſtrument a bien donné l'idée des Thermomètres : mais en eſt-ce un ? Qu'étoit-ce même que les Thermomètres de Florence au commencement de ce ſiécle ? Une bouteille de verre ſoufflée au bout d'un long tuyau, qu'on rempliſſoit d'eſprit de vin. La chaleur, en dilatant l'eſprit de vin, & le froid en le condenſant, faiſoit connoître la température de l'air : c'étoit une connoiſſance bien vague. Un Thermomètre ſans terme de comparaiſon eſt un joujou d'enfans, qui ne peut être d'aucune utilité dans l'étude de la Nature. C'eſt ce terme de comparaiſon qu'il falloit découvrir pour faire un véritable Thermo-

mètre, & c'eſt ce qu'a fait M. *de Réaumur*, François, vers le milieu de ce ſiécle. Il a déterminé le terme de la congélation, celui de la plus grande chaleur, & a découvert une graduation générale, avec laquelle on peut comparer non-ſeulement les dégrés de froid du même pays, mais de tous les climats.

4°. *Pluſieurs d'entre vous étudient le vrai ſyſtème du Monde Planétaire. C'eſt un homme de la Pruſſe qui devina ce ſecret du Créateur.* Ainſi parle l'Auteur du Diſcours aux *Welches* : mais il ſe trompe. Cet homme de la Pruſſe, qui eſt *Copernic*, n'a pas deviné du Créateur que la Terre tourne. Il y a plus de deux mille ans que ce ſecret eſt connu. C'eſt *Philolaé*, Diſciple de *Pythagore*, qui en a fait la découverte. Cent ans après lui *Ariſtarque*, de Samos, ſoutint le mouvement double de la Terre, & prétendit que les Etoiles fixes & le Soleil ſont immobiles. Parmi les Modernes, *Nicolas de Cuſan* a renouvellé le ſentiment d'*Ariſtarque*, & l'homme de la Pruſſe n'a d'autre mérite en adoptant ce ſentiment, que d'avoir expliqué dans cette hypothèſe le mouvement des Planettes.

5°. Il n'eſt pas vrai que les François aient nié l'expérience de *Newton* ſur les ſept rayons primitifs & inaltérables de la lumière, au lieu de la faire comme ledit Auteur auquel je réponds. Les Perſonnes qui ont lu l'Hiſtoire des Sciences, ſçavent que M. *Mariote* fit cette expérience de *Newton*, dès qu'on la connut en France, & qu'il n'y réuſſit pas, quelqu'habile qu'il fût à faire des expériences, parce que les priſmes, dont il ſe ſervoit, étoient défectueux. Le Cardinal de *Polignac* fit venir des priſmes d'Angleterre, avec leſquels il fit faire devant lui l'expérience, & elle réuſſit.

6°. Ces paroles de l'Auteur du Diſcours aux Welches ſont remarquables : *il vous démontre*, dit-il aux François, *la gravitation, & vous lui oppoſez pendant quarante ans le Roman impertinent des tourbillons de* Deſcartes. *Vous ne vous rendez enfin que quand toute l'Europe entière rit de votre obſtination.* C'eſt une nouveauté inconnue à tous les Mathématiciens, que la démonſtration de la gravitation. *Newton* n'en ſçavoit pas tant. Il a ſuppoſé la gravitation, & d'après cette hypothèſe il a démontré les loix du mouvement des corps céleſtes.

Voilà ce qu'on trouve dans le Livre des *Principes de Mathématique de Newton*, & dans tous les Ouvrages modernes de Physique. Mais Personne n'a écrit que *Newton* a démontré la gravitation. En second lieu, on n'a pas opposé au systême de *Newton* le systême des tourbillons de *Descartes*; mais plusieurs grands Mathématiciens l'ont mieux aimé que l'autre, parce qu'ils l'ont trouvé plus naturel, & l'Europe entière n'a pas ri de leur obstination : car *Leibnitz*, le plus grand Philosophe d'Allemagne, n'a jamais voulu adopter le systême de *Newton* & lui a préféré celui de *Descartes*. Le grand *Bernoulli*, Suisse, a attaqué avec avantage le systême de *Newton*, & a démontré que celui de *Descartes* étoit plus simple, plus vrai & plus naturel. (Voyez sa *nouvelle Physique céleste* & ses *nouvelles Pensées sur le Systême de* Descartes.) C'est ce *Bernoulli*, l'illustre ami de *Leibnitz*, dont M. *de Voltaire* a dit :

» *Son esprit vit la Vérité*,
» Et son cœur connut la Justice :
» Il a fait l'honneur de la Suisse,
» Et l'honneur de l'humanité.

Enfin *Clarke*, l'un des plus grands Philosophes que l'Angleterre ait produit, & grand Newtonien, a enrichi de ses Notes une édition de la Physique de *Rohault*, qui n'est autre chose que la Physique de *Descartes*. L'Europe n'a donc pas ri de la prétendue obstination ?

7°. *La méthode de l'inoculation sauve ailleurs la vie à des milliers d'hommes, & nous employons*, selon l'Auteur, *plus de quarante ans à décrier cet usage salutaire.* Quel raisonnement ! l'inoculation peut être fort bonne dans certains pays, & très-préjudiciable dans un autre. Ce qui est bon ici peut être très-mauvais ailleurs. Dans Paris la petite vérole est dangereuse, & dans les pays méridionaux elle n'est pas plus fâcheuse qu'un rhume. Il est rare d'y voir mourir quelqu'un de la petite vérole, & l'inoculation y seroit aussi inutile que le vinaigre des *quatre voleurs* pourroit l'être en Turquie contre la peste. D'ailleurs, quand il s'agit de risquer la vie des Citoyens, on ne sçauroit assez prendre de précautions.

8°. On nous reproche dans l'Ecrit contre les *Welches*, ou les François, d'avoir soutenu des Thèses contre *Har-*

vey, quand il eut découvert la circulation du sang, & cependant toute l'Europe sçavante sçait que *Descartes* est le fauteur de cette découverte ; qu'elle n'etoit rien entre les mains de *Harvey* ; mais que le Philosophe François la fit valoir & la démontra. Il est encore écrit dans l'Histoire de la Philosophie que *Descartes* éprouva en Hollande toutes sortes de mauvais traitemens, quand il procura aux hommes cette connoissance, dont on lui faisoit un honneur absolu.

9° On n'a condamné personne aux Galères en France pour avoir soutenu les Cathégories d'*Aristote*. L'Auteur auroit dû dire que *Ramus*, François, est le premier qui s'est élevé contre la doctrine d'*Aristote* ; qu'il a soutenu avec une fermeté héroïque des véxations sans nombre, qu'on lui a suscitées pour cela de toutes parts ; que *Gassendi* a fait voir à l'Univers la fausseté de cette doctrine, malgré les clameurs des Scholastiques de tous les pays, & que *Descartes* a enfin désillé les yeux & a déchiré le voile qui enveloppoit l'Europe entière dans les ténebres de l'ignorance. Il seroit aisé de démontrer que sans *Descartes* il n'y auroit point eu de *Newton*,

comme il l'est que c'est à sa methode admirable qu'on doit *Locke*, *Mallebranche*, *Puffendorff* & *Clarke*.

10°. Ce n'est plus que dans des Almanachs qu'on fait honneur à *Schwart*, Cordelier, de l'invention de la poudre. Cette composition est décrite dans un Ouvrage de *Roger Bacon* d'une manière très-claire, qui l'a tirée d'un Auteur Grec nommé *Marc*, lequel a écrit sur la composition des feux. Mais ceci ne regarde point les François ; c'est à quoi il faut se fixer. Encore dois-je finir, pour ne pas passer les bornes d'une Lettre, sauf à y revenir, si celle-ci mérite d'être lue. Je la terminerai par ce dernier trait.

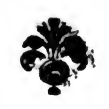
L'Antagoniste des François les appelle *Welches*, parce que nous devons aux Grecs les élémens des Sciences : mais en ce cas il faut appeller les Anglois *Welches*, les Allemands *Welches*, les Italiens *Welches :* car tous ces Peuples ont profité des lumières des Grecs. Peut-être l'Auteur veut-il dire que les Grecs étoient plus sçavans que nous. Si telle étoit sa pensée, elle feroit bien hasardée, & il ne feroit que renouveller une question usée, sçavoir, si les Modernes l'emportent sur les An-

ciens. Mais certainement il entend que nous devons toutes nos Sciences aux Grecs, comme *l'atteſtent*, dit-il, *les noms de ces Sciences & de ces Arts.* Quelle preuve ! Les mots *Baromètre*, *Thermomètre*, *Hydromètre*, *Pyromètre*, *Sonomètre*, ce ſont des mots Grecs : en conclura-t-on que ces inſtrumens inventés ou à la fin du dernier ſiécle, ou au commencement de celui-ci, viennent des Grecs ?

La ſeule choſe à laquelle nous excellons, ſi l'on en croit l'Auteur critique, c'eſt en Poëſie : il trouve que *Racine*, *Corneille*, *Quinaut*, *Moliere*, *Boileau*, & même l'inimitable *la Fontaine*, ſont des excellens Poëtes. Il a oublié de citer le grand *Rouſſeau*, le terrible *Crébillon* & l'illuſtre *Voltaire*. Mais eſt-ce que nos Moraliſtes ne ſont point eſtimables ? *Montagne* & *Charron* ne ſont-ils pas les plus grands Moraliſtes qui aient paru dans le Monde ? Trouve-t-on dans quelques pays des hommes qui ayent ſi bien peint le cœur humain que *la Bruyere* & *la Rochefoucault*, un plus grand Dialecticien que *Bayle*, des Hiſtoriens plus exacts & meilleurs Ecrivains que *De Thou*, *Rapin de Thoiras*, l'Abbé *de Vertot*, &c. des Géométres plus profonds que

Viete, (à qui on doit l'Algébre) *Fermat*, *Descartes*, *Parral.*, *Varignon*; de plus grands Naturalistes que *Tournefort*, *Réaumur* & *Jussieu*, &c. Je pourrois étendre cette Liste, & je n'appréhenderois pas d'être contredit par aucun Sçavant, de quelque Nation qu'il fût. Si j'avois quelque crainte, ce seroit d'abuser, Monsieur, de votre patience, & de trop présumer de celle du Public. C'est déja beaucoup d'en avoir tant dit pour une Débutante. Permettez-moi néanmoins d'ajouter un aveu bien sincère : c'est que je ne suis point Mathématicienne, que je ne sçais que l'Histoire des Sciences, que tout le monde peut lire ; que j'estime infiniment l'Auteur du Discours aux *Welches*, & qu'on ne peut rien ajouter à la considération très-distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, &c.

MÉLANIE REYDELLET.



LA DEMOISELLE ET LE FRELON,

FABLE

Imitée de celle de M. GAY, Poëte Anglois.

Au temps que les bêtes parloient
(Ce temps n'eſt pas peut être auſſi loin qu'on le penſe)
Les frêlons auſſi s'en mêloient.
Un d'eux, franc petit-maître & paîtri d'élégance,
Portant aîle dorée & d'un joli contour,
De la toilette d'une Belle
Faiſoit depuis peu ſon ſéjour,
Juſques au jour
Où l'on pût ſe vanter *d'être aſſez bien près d'elle.*
Déja l'Inſecte entreprenant,
Quand elle prend ſon thé, voltige ſur ſa taſſe,
Bientôt redoublant ſon audace,
Sur le ſein de *Doris* ſans façon il ſe place,
Et puis s'envole en bourdonnant.
Ah ! *Liſette*, chaſſez l'impertinente bête
Qui m'excéde & me fend la tête,
Diſoit *Doris*. L'animal à ſon tour,
Reprit d'un ton de Cour :
Ah bon ! Quelle folie ! ai je pu vous déplaire ?
Ma Belle, à quoi bon ce courroux ?
Si je vous parois téméraire,
Sur mon honneur ! n'en accuſez que vous.

Vos attraits ſeuls en ſont la cauſe :
J'ai pris vos lévres pour la roſe,
Elles en ont la douce odeur,
Elles en ont la brillante couleur.
Ma mépriſe m'eſt encore chère...
Hélas ! ſi je ne puis calmer votre colère,
Frappez ; mais en mourant laiſſez-moi mon erreur.
Ce compliment d'abord lui conſerva la vie ;
Bientôt il fut ſouffert, puis excita l'envie ;
Juſqu'à ce que *Doris* ſentit que ce frêlon,
Etoit armé d'un aiguillon.

Guillemard.

Stances à Flore, à qui un petit Bonhomme faiſoit la cour, & qu'elle diſoit maltraiter beaucoup.

Puisqu'il vous aime, il eſt coupable,
Ce Nain que vous repouſſez tant,
Et c'eſt bien fait d'être intraitable
Pour tout autre que votre Amant.

De vos rigueurs je vous eſtime ;
Mais ces ſoufflets ne font pas bien :
La peine ſuppoſe le crime,
Et l'on n'eſt pas repris pour rien.

D'une ardeur plus vive que ſage,
Un tel châtiment eſt le fruit ;
Et l'on reçoit ſuivant l'uſage,
Son ſupplice au lieu du délit.

Il eſt beau ſans doute, ô ma *Flore*,
De punir le rapt d'un baiſer :
Mais ne vaut-il pas mieux encore
S'en défendre que s'en venger ?

Ah ! de cette foible vengeance
Un cœur jaloux eſt peu touché :
Au riſque de la pénitence,
Qui ne commettroit le péché ?

Par l'AUTEUR de l'Epître à MÉNALIE.

EPITAPHE.

CY gît *Rameau*
Qui mérita tous les ſuffrages.
Si ſon corps eſt dans le tombeau,
Son âme vit dans ſes Ouvrages.

Par M. D. V...

Le Songe d'IRUS ou le Bonheur.

O BONHEUR ! Objet si désiré ! Divinité qu'on recherche & qu'on ignore ! Où sont tes Temples & tes Autels ? Brilles-tu dans les Palais des Rois ? Te caches-tu dans la cabane du Berger ? Ou ne daignes-tu visiter que la médiocrité ?

Ainsi parloit *Irus*, le pauvre *Irus*, accablé de fatigue & de chagrin, & qui venoit de s'endormir au pied d'un chêne, lorsque les Dieux lui envoyerent ce songe.

Il vit d'abord une Ville superbe, où venoit d'entrer en triomphe un Roi puissant, environné d'une Cour brillante, & suivi d'un Peuple nombreux, dont les acclamations portoient jusqu'aux Cieux le nom du Prince. On bénissoit la clémence & la justice de son régne. La grâce & la majesté dont il recevoit des hommages si touchans ravissoit *Irus*. Assurément, disoit-il, voilà l'homme heureux. S'il est doux & flatteur d'avoir un ami tendre & fidele, quelle doit être la joie de ce grand Monarque ! Il voit voler après

lui tous les cœurs de la Nation. *Irus* arriva comme les autres au Palais, où le Roi se mit à table avec sa Cour. Il étoit si accessible qu'il voulut qu'on laissât entrer tout le monde sans distinction. Chacun admiroit la pompe & la délicatesse du festin; la satisfaction & la bonté brilloient dans les regards du Prince, quand Sa Majesté poussa un cri aigu, & se fit transporter dans son appartement. *Irus* fut étrangément surpris. C'étoit un accès de goutte qui se faisoit sentir, & qui troubloit l'allégresse publique. Ah! dit *Irus*, ce bon Roi méritoit bien un bonheur sans mélange.

La scène changea. Il parut un Sultan, qui n'avoit point la goutte. Il étoit jeune, bien fait, & rassembloit autour de lui tous les plaisirs. Une musique céleste se faisoit entendre. Il étoit assis à côté de sa Favorite, dont l'amour & les grâces ne se peuvent décrire. Cependant une sombre tristesse altéroit le visage de ce beau Prince. Il avoit même un air farouche, & le trouble de son âme étoit sensible dans ses yeux. Un bruit terrible frappe *Irus*. On enfonce les portes; un homme suivi de plusieurs autres, paroît la hache à la main; il ose en

frapper le Sultan, en criant de toutes ses forces : *meurs, Tyran !* ... La confusion & l'horreur s'emparent du Palais ; on déchire les membres du Prince, on les disperse, & sa Maîtresse elle-même insulte aux restes palpitans de cette déplorable victime. Hélas ! s'écrie *Irus*, il faut bien que cet homme soit coupable, & le bonheur n'est pas le partage du crime.

Tous ces objets s'évanouirent. *Irus* ne vit plus rien qu'une petite vieille décharnée, qui, s'approchant de lui & le tirant brusquement : regarde-moi bien, dit-elle,.... Madame, je vous regarde .... Hé bien, tu vois le bonheur même ; je suis la plus fortunée des femmes. Un jour, que j'avois quinze ans, mon père me dit : je veux vous marier, ma fille,... Comme il vous plaira, mon père .... Je vous destine un homme riche. Tant-mieux ... Il n'est pas jeune .... Que m'importe ? Il est un peu bossu .... Qu'est-ce que cela me fait ? J'épousai le bonhomme. Je paroissois bien indifférente, comme vous voyez. J'étois insensible à tout, excepté au plaisir de dominer mon chèr mari. J'eus tant de caprices, je fus si dévote, si impérieuse, si acariâtre que le pauvre homme ne tarda pas à mourir

de chagrin. Il me laiſſa de grands biens, avec un imbécille de fils que je gouverne en Deſpote, ainſi que ma vieille cuiſinière, mon ſinge & mon perroquet, deux animaux qui ſeuls me font ſoupçonner que j'ai un cœur. Je vous admire, répondit *Irus* : une auſſi bonne tête que la vôtre devoit commander au ſort même. Je n'envie pourtant pas votre félicité ; elle me paroît plus digne d'un tigre ou d'une panthère que d'une créature humaine.

La vieille diſparut. *Irus* découvrit un ſpectacle plus riant ; un village ſur le penchant d'un côteau fertile au bas duquel couloit une belle rivière. Après avoir long-temps ſerpenté dans la prairie, elle alloit ſe jetter dans l'Océan entre deux montagnes, qui formoient une perſpective régulière & majeſtueuſe. Un jeune garçon & une jeune fille couronnés de fleurs & proprement vêtus, ſortirent de ce village. Une gaîté naïve les animoit. Ils étoient accompagnés de tous les habitans qui les félicitoient ſur leur mariage qu'on venoit de célébrer. *Irus* enchanté contemploit cette agréable fête. Il vit une table dreſſée ſous des arbres, à laquelle ces bonnes gens le firent aſſéoir. Il fit aſſez bonne

chère, but souvent & long-temps à la santé des jeunes époux. Il dansa ensuite avec cette joyeuse assemblée. On se remit à table vers le soir ; après quoi l'on conduisit l'heureux couple au logis.

C'étoit une chaumière, où l'on n'appercevoit qu'un mauvais lit & quelques vieux meubles. Je ne m'attendois pas, dit *Irus* à celui qui étoit près de lui, à l'extrême simplicité de cet asyle, après avoir vu de pareilles réjouissances. Camarade, lui répondit cet homme, ces jeunes gens feront comme nous. Ils travailleront demain comme les autres, & feront des enfans aussi misérables que leurs pères * . . . . *Irus* effrayé soupira & dit, je m'étois flatté de trouver ici le Bonheur.

L'instant après *Irus* rencontra près d'une maison d'assez bonne apparence un vieillard vénérable. Une longue barbe blanche couvroit sa poitrine ; son teint frais & coloré, ses yeux vifs & rians annonçoient une âme satisfaite & tranquille. *Irus* le salua profondément & lui dit : oserai-je demander qui vous êtes ? Mon ami, lui répondit le vieillard, je suis le maître de la maison que tu

* *On a fait ici quelques retranchemens.*

vois,

vois, je fais valoir mes terres, je vis en bonne intelligence avec ma femme & mes enfans; j'exerce volontiers l'hofpitalité, il ne tient qu'à toi de l'éprouver. Avec de tels fentimens, lui dit *Irus*, vous devez être content de la vie. Affez, répondit le vieillard; j'ai le néceffaire, & j'efpére établir honnêtement mon fils & mes deux filles. Cependant j'aurois bien defiré leur faire un fort plus brillant. Mon voifin, qui n'eft pas plus que moi, vient de marier fa fille à un Seigneur. Ce bonheur inefpéré m'importune depuis quelques jours & je ferai tout pour l'égaler. Je fuis venu trop tard, reprit *Irus*, & je m'en félicite. Vous n'êtes pas mon homme; & foudain il le quitra.

Il vit près de là un gros garçon qui ronfloit étendu par terre. Il étoit jeune & robufte; mais tout fon extérieur étoit celui d'un gueux. *Irus* l'éveilla. L'inconnu le regardant fixement, lui demanda ce qu'il vouloit. Mon ami, dit *Irus*, fi je puis vous être utile, difpofez de moi. Je n'ai befoin de rien, dit le ruftre; que ne me laiffiez-vous dormir? Oh, oh! reprit *Irus*, voilà qui eft plaifant! Celui qui me paroît le plus à plaindre eft le plus content

de ſon ſort. Oui, mon cher ami, dit l'autre, en ſe levant. Je demande mon pain, ie n'ai point d'affaires, & j'ai le ſecret de me divertir aux dépens de tout le monde. Je ne fais rien, je vis ſans ſoins, & tous mes vœux ſont remplis. En diſant ces mots, il tâchoit de tirer une bourſe de cuir qui ſortoit un peu de la poche d'*Irus*, lorſqu'un homme habillé de bleu qui parut derrière eux, ſaiſit le gueux, & commanda à ſes gens de l'enchaîner & de l'emmener ; ce qui fut éxécuté. Homme heureux, dit alors *Irus*, crois-tu l'être maintenant ?

Mais quelle image attendriſſante & lugubre ſuccéde aux autres, & vient émouvoir *Irus* ! Une femme jeune encore & mourante, attache ſes regards prèſque éteints ſur un homme de cinquante ans, qui s'éfforce de retenir ſes larmes, & d'écarter par ſes diſcours tendres & ſublimes les horreurs d'une mort prochaine. Chère épouſe ! dit-il, ton courage égale ta ſageſſe ; oſe en contempler le prix. Trente ans de bonheur !... Ils ont paſſé comme un inſtant : ils vont renaître & briller ſans nuage dans l'éternité, & mon âme à jamais unie à la tienne... Je vivrai quelque

temps encore pour le précieux dépôt que tu m'as confié, pour ces enfans chéris, gages d'un amour si pur, images d'une mère si tendrement aimée.... Mais tu n'attendras pas longtemps la moitié de toi-même. Va, digne épouse; ce Dieu, dont les bontés infinies ont guidé ta vertu sur la Terre, veut la couronner dans le Ciel; il t'ouvre son sein paternel, il répand dans ton âme l'avant-goût des plaisirs immortels qui te sont réservés. Puissé-je les partager bientôt!

Mon ami, reprenoit cette femme avec une constance héroïque, tu me donnes à présent les plus tendres marques de ton amour; je sens mieux que jamais combien je te suis chère. C'est dans ma sensibilité que tu puises la force que tu me communiques. Inspire à nos enfans des sentimens si rares, & daigne leur parler quelquefois de ceux que j'avois pour eux. Je sens que je m'affoiblis.... Votre souvenir me suivra, & mes ardentes Prières... Cher époux! laisse-moi consacrer à mon Dieu ces derniers momens; j'ose t'en priver, je me fais cet effort, fais le sacrifice de ta femme, l'éternité s'approche, il faut nous séparer pour quel-

que temps : tu chériras ma mémoire ; j'emporte cette idée consolante ... Le vertueux époux , saisi de respect , & de douleur , abandonne en tremblant une main déja froide , qu'il vient de serrer pour la dernière fois ; il s'éloigne à pas lents , & ses yeux ne peuvent quitter ce qu'il aime. Il disparoît enfin & verse un torrent de pleurs. On vient lui annoncer que tout est fini. Ses avides regards percent les Cieux , cet époux désolé semble y chercher ce qu'il a perdu. Il embrasse ses enfans avec transport , & sans laisser échapper le moindre soupir. Les apprêts funébres entouroient déja la chambre du mort. Cet homme incomparable prend la main de son fils & de sa fille , les conduit jusqu'au lieu qui renferme les dépouilles chéries de leur mère; il se prosterne avec eux , & tous avec un religieux silence impriment leur bouche sur cet objet sacré. La famille éperdue se retire , & l'on emporte le digne objet de leur douleur. Les yeux d'*Irus* se remplissent de larmes. Respectable époux , disoit-il , qu'il est grand , mais qu'il est cruel de s'arracher ainsi l'un à l'autre ! Qu'il a dû vous en coûter de n'avoir pû mourir ensemble !

Irus apperçut ensuite une espéce d'hermitage, dont la porte étoit ouverte. Il entre, il traverse une petite chambre, qui le méne à une allée de tilleuls, d'où l'on découvroit la campagne. La vue en étoit charmante. Un petit homme entre deux âges, qui se promenoit dans une allée, paroissoit enseveli dans une profonde méditation. Il léve la tête, & voit *Irus* qui s'excuse d'être entré si librement, & marque un peu de surprise du facile accès qu'il a trouvé. Cela vous étonne, dit le Solitaire : *Je ne fais ni ne dis jamais rien que je ne veuille que tout le monde voye & entende, & j'ai toujours regardé comme le plus estimable des hommes ce Romain qui vouloit que sa maison fût construite de manière qu'on pût voir tout ce qui s'y faisoit.*

Ce Discours intéressoit *Irus* ; il lui sembloit que le génie du Solitaire s'emparoit du sien ; les yeux de cet homme lançoient des éclairs, ses manières vives & circonspectes étoient pleines d'humanité. Il y avoit sur un banc de gazon un manuscrit ouvert & qui n'étoit pas achevé. Je suis persuadé, dit *Irus*, que vous consacrez votre loisir à l'étude. Vous ne m'avez encore dit que deux

mots, mais ils annoncent un Sage: daignez m'inſtruire & me conſoler. L'aſyle que vous habitez me paroît digne de fixer le bonheur que je cherchois comme les autres hommes, mais avec auſſi peu de ſuccès. Plût au Ciel, répondit le Solitaire, que je puſſe juſtifier une idée ſi flatteuſe! Monſieur, je n'ai qu'un nom célébre, des infirmirés & des malheurs. Je ne courois pas après tant de réputation & de peines. J'ai tâché de dire la vérité aux hommes, je m'en ſuis fait un devoir; mais qui ſe ſoucie d'elle? On me perſécute, on me calomnie. Je puis me tromper ſans doute; mais, à Dieu ne plaiſe, que je puiſſe manquer de bonne-foi! Je me trouvai l'autre jour en bonne compagnie près d'un homme qui ne me connoiſſoit pas. Il avança d'un air convaincu que j'étois un véritable Epicurien; car, ſelon lui, je croyois à la Métempſycoſe. Un autre auſſi hardi & non moins charitable, ne craignit point d'aſſurer que j'étois un athée, moi qui bénis à chaque inſtant la Providence, qui *ſens ſes leçons dans mes diſgraces, & ſes faveurs dans mes plaiſirs*. Au reſte, Monſieur, la ſolitude calme mon âme; &, comme je tiens peu aux choſes humai-

nes, & point du tout à l'opinion, je me plains peu de mon ſort. Je fais le bien que je puis, & ce qui, ſans doute, eſt plus eſſentiel & plus difficile, je m'efforce de ne nuire à perſonne. Je ſuis maintenant auſſi heureux que je puis l'être. Cependant, ſi jamais l'appas de la célébrité peut vous ſéduire, comptez que l'obſcurité vaut bien mieux. Pardonnez à mon expérience l'avis que j'oſe vous donner. *Irus* embraſſa le Solitaire, & fut très-fâché de le voir diſparoître.

Un nuage épais confondit & brouilla tout. *Irus* ſe trouva dans le Palais de la Juſtice. Un Avocat célébre parla long-temps avec beaucoup d'éloquence; il ſe plaignit de ces abus accrédités qu'on toléré par habitude, de cet Art de faire dépenſer aux Plaidoyers des ſommes conſidérables pour un objet qui l'eſt beaucoup moins. Tandis qu'on admiroit la ſcience, les talens & la probité de l'Orateur, *Irus* fut irrité d'une nouvelle ſcène qui s'offrit tout-à-coup à ſes regards. Il ſe crut transporté chez la femme du grave Interprête des Loix. Elle étoit encore au lit, & *Irus* vit avec indignation qu'elle n'étoit pas ſeule. Il ne put s'empêcher de faire cette réflexion: » C'eſt donc pour ſatisfaire les

» fantaiſies de Madame, & pour lui fa-
» ciliter les moyens de l'outrager, que
» cet honnête homme uſe ſes poulmons
» après avoir pâli ſur les Livres ! » L'Avocat rentra chez lui, & Madame s'étant levée, courut embraſſer tendrement ſon époux. Qu'il eſt heureux ! diſoit *Irus* : on le trompe, mais il croit être aimé. Homme de bien, rends grace à ta femme de ton erreur.

Enfin *Irus* vit un Solitaire exténué de jeûnes & de mortifications ; il lui parut content de ſon état. Mon père, dit-il, ce genre de vie ne vous a-t-il jamais affligé ? Souvent, mon fils ; mais, ſi la vie eſt longue pour les peines, qu'elle eſt courte pour le bonheur ! Je ſouffre, ſans doute ; mais j'eſpére que ces maux paſſagers me vaudront une paix inaltérable.

Je ne blâme pas, dit *Irus*, vos exercices de pénitence ; mais, mon père ! les bonnes œuvres & l'aumône feroient-elles moins agréables à Dieu que vos macérations & votre oiſiveté ?

La Ville du bon Prince reparut aux yeux d'*Irus*, qui, levant la tête, apperçut une figure aîlée, qui voltigeoit au-deſſus des toîts. Elle avoit une forme humaine ; mais ſon viſage paroiſ-

ſoit à la fois celui d'un homme & d'une femme, & n'étoit ni l'un ni l'autre. Le pauvre *Irus* ne pouvoit démêler le ſéxe de cet être ſingulier. A peine demeuroit-il en place ; il reſtoit fort peu ſur les toîts des Grands, un peu plus longtemps ſur ceux des Pauvres ; mais il s'arrêtoit plus volontiers ſur les maiſons où régnoit la médiocrité, & ſe détournoit de l'indigence. Tu vois, dit-il, en s'avançant vers *Irus*, que je ne me fixe nullepart. Conſerve ta ſanté, travaille pour le néceſſaire ; ſurtout ſois juſte, & modére tes deſirs : alors tu pourras me voir quelquefois. Toutes les conditions, les différens ſéxes me ſont égaux ; je ſuis partout, & perſonne ne peut me retenir. Car la ſanté, la vertu, la paix de la conſcience, le néceſſaire & la modération n'ont jamais été, ou ne ſont pas longtemps le partage d'un mortel, & je ne me plais que parmi de pareils hôtes. Dès qu'il en part un ſeul, je déloge avec lui. Tâche de ſuivre mes conſeils ; ſouviens-toi que les plus faciles ſont auſſi les plus ſatisfaiſans, & que l'on riſque à tout perdre en s'éloignant de la ſimplicité de la Nature.

---

*On a envoyé à M. de C*** les vers suivans sur le livre intitulé* ses Loisirs. *Comme il n'a pu découvrir par qui ils lui ont été adressés, il a cru devoir les faire insérer dans le Mercure avec sa réponse, afin que l'Auteur soit instruit de sa reconnoissance & de sa sensibilité.*

C*** ma solitude
M'offre le fruit de tes loisirs.
T'imiter sera mon étude,
Souvent te lire, mes plaisirs.
Quiconque, ami de la Nature,
Verra ta naïve peinture,
Préférera ce champêtre séjour,
Ce silence des bois, des eaux le doux murmure,
Au bruit éclatant de la Cour.
Que l'amitié tendre & sincère
Par ta voix te soumet de cœurs!
Par toi, combien de traits vainqueurs
A lancé l'enfant de Cythère!
Quels Dieux guident donc tes accens,
Et te soumettent tous nos sens?
Je les connois à leur puissance.

Oui, c'eſt *Apollon*, c'eſt l'Amour
Qui, tous les deux d'intelligence,
A tes côtés, te ſervent tour-a-tour.
D'*Apollon* tu tiens l'Eloquence,
Et l'art de plaire de l'Amour.
Heureux, qui marchant ſur tes traces
De ce charmant accord ſentira tout le prix !
Apollon dicte tes écrits,
L'Amour leur ajoute les grâces.

RÉPONSE.

Je reçois un encens flatteur
Où brillent l'eſprit & le cœur,
Les grâces, la délicateſſe,
Et cette Muſe enchantereſſe
Me fait mille fois trop d'honneur.
Au ton comme à l'art ſéducteur
Dont elle embellit le Permeſſe,
J'ai cru reconnoître l'Auteur ;
Je crains l'effet d'un tel ſuffrage,
Il peut enfler ma vanité,
Et j'eſtime, avec vérité,
L'éloge bien plus que l'Ouvrage.
En liſant votre compliment
On croiroit, bien certainement,
Trouver dans mes vers l'élégance,
Le génie & le ſentiment.

La justice ou l'indifférence
En parleroient tout autrement :
De l'amitié, le jugement,
Est toujours rempli d'indulgence.

VERS à Mlle LUZZI, *jouant le rôle de l'Amour dans les* GRACES.

ADORABLE *Luzzi*, chacun te rend les armes ;
Pour bien rendre l'Amour, il faut avoir tes charmes.
Mais tes yeux séduisans, qu'anime son flambeau,
Ne font que trop sentir qu'il te manque un bandeau.

Par DEMANTE.

RÉPONSE à des Vers où l'on préféroit la façon de vivre de l'Auteur dans la retraite à celle de S. SIMÉON STILITE.

JE n'ai pu, Damon, sans rougir,
Voir que vous préfériez mon prétendu mérite
Aux sublimes vertus de ce très-saint Hermite
Que la grâce faisoit agir ;
Quand pressant à regret cette Terre infidelle,
Et ne la touchant plus que d'un pied seulement ;
Il sembloit s'élancer & tendre à tout moment
Vers le brillant séjour où la foi nous appelle.

Par les infirmités mon orgueil abbattu
M'a confiné peut-être au sein de la retraite
Plus que l'amour de la vertu.
C'est donc œuvre très-imparfaite
De juger d'un Anachorète
Par les dehors trompeurs dont il est revêtu.
L'éclat d'une vaine apparence
En ma faveur vous a séduit ;
Et peut-être ce monde, oublié par dépit,
Ne doit-il mes mépris & mon indifférence
Qu'à l'involontaire impuissance
De partager encor le plaisir qui le suit.
Dans le fond de nos cœurs l'œil d'autrui ne voit goute :
Si de mes propres yeux vous aviez pû me voir,
Un mérite apparent n'auroit pas eu sans doute
La force de vous décevoir.
L'éloge est fils de l'hyperbole ;
L'encens que nous prodigue un préjugé flatteur
Est souvent gratuit & frivole,
Et d'une dangereuse odeur.
D'un homme quel qu'il soit l'estime bénévole
N'en rend pas un autre meilleur;
Et la louange la plus pure
Est toujours un larcin que fait la Créature
Aux droits sacrés du Créateur :
Du bien que nous faisons il est l'unique auteur.
Dans l'ivresse des sens, guidé par la Nature,
Cherchant le vrai bonheur que l'on n'y trouve pas :

J'ai longtemps marché fur les pas
De *Diogène* & d'*Epicure*.
Dans mes égaremens je trouvois mille appas,
Et mon cœur corrompu loin des céleftes voûtes
Toujours de plus en plus s'enfonçoit dans les routes
Qui conduifent enfin à l'éternel trépas.
Dans cette honteufe carrière,
Vil efclave de *Belzébut*,
J'ai longtemps du Très-haut provoqué la colère ;
Mais fa clémence enfin daigna fur mon falut
Ouvrir ma débile paupière :
Que je me vis alors éloigné du vrai but !
Par les juftes rigueurs d'un tourment falutaire,
D'abord il affoiblit ce corps d'iniquités ;
Dans tous les coups qu'il m'a portés,
J'ai reconnu la main d'un Père :
Heureux effet de fa bonté !
Il me rendit la vie en m'ôtant la fanté.
J'éprouvai que toujours fidèle en fes promeffes,
Sur le Pécheur contrit & prêt à confeffer
Ses misères & fes foibleffes,
Notre Dieu fe plaît à verfer
Les prémices de fes largeffes
Que les plus grands forfaits ne peuvent épuifer.
Tout obéit, tout céde à fa voix fecourable ;
Les maux les plus profonds fe ferment fous fa main ;
Doux efpoir ! tout entier renaiffez dans mon fein.

Il n'est point de plaie incurable
Quand on a Dieu pour Médecin.
Grand Dieu, recevez mon hommage,
Regnez à jamais sur mon cœur!
Son changement est votre ouvrage,
Et vous méritez sans partage
L'amour, la louange & l'honneur.

Le Chevalier DE PIERRES DE FONTENAILLES.

LE mot de la première Enigme du Mercure de Novembre est *la vue*. Celui de la seconde est *Calotte*. Celui du premier Logogryphe est le *Livre*, dans lequel on trouve *Lévi*, *Lire*, *Rive*, *vil*, *ire*, *ivre*, *ver*, *vie*, *re*, *il*, *lier*, *lyre*, & *lie du peuple*. Celui du second est *Maison*, dans lequel on trouve *Ami*, *Simon*, *os*, *son*, *si*, *mi*, *Mai*, *on*, *an*, *mois*, *Sion*, *Siam*, *mon*, *nom*, *moins*. Celui du troisiéme est *lame*, dans lequel ôtez *l*, il reste *ame*.

ENIGME.

D'UNE sçavante main chef-d'œuvre ingénieux;
Je suis grand ou petit, comme il plaît à mon père;
Je plais à tout le monde, & les plus curieux

Trouvent toujours chez moi de quoi se satisfaire ;
J'abonde en ce qu'il faut pour produire une voix :
Bouches, langues, gosiers, & l'union intime
De mes ressorts cachés peut produire à la fois
Différens sons au gré de celui qui m'anime.
Je suis comme il lui plaît, aigu, doux, en fureur ;
D'autres fois en tonnant j'imprime la terreur.
Tantôt changeant de ton, je chante mieux qu'*Orphée.*
Toujours le même, enfin je suis un vrai *Prothée* ;
Et cependant, Lecteur, ôte-moi le secours
De ce terrible Dieu qui régne en Æolie,
Je deviens inutile ainsi qu'un corps sans vie,
Et je... mais j'en dis trop, tu me vois tous les jours.

P. C. F.

AUTRE.

J'AI longtemps soutenu ma mère,
Qui m'a perdue en se sauvant ;
J'ai des sœurs à foison sans avoir eu de frère,
Ni rien qui paroisse vivant.
Mes sœurs & moi pourtant nous faisons des querelles
Qu'on craint autant que les duels ;
Les traits que nous lançons, s'ils ne sont pas mortels,
Engendrent des haines mortelles.

Fières comme des Amazones,
Nous nous attaquons aux Etats,
Et ſans ménager les Couronnes,
Frondons Edits & Magiſtrats.
C'eſt nous qui rempliſſons ou qui vuidons la bourſe ;
Qui faiſons revivre les morts,
Et dont il faut ſouvent fendre & fouiller le corps
Pour mettre fin à notre courſe.

LOGOGRYPHE.

Quoiqu'en divers pays je naiſſe en même-temps,
Dans la ſeule *Judée* on met mon origine.
Je ſuis d'extraction divine,
Et dois pourtant mon être à mes propres enfans,
Dont le nombre moins quatre eſt égal à cinquante.
Pour réprimer l'avidité ſanglante
D'un Peuple immolateur d'animaux innocens ;
Six de mes fils, encor qu'illégitimes,
Ne ſont pas moins que leurs frères ardens
A ſouſtraire au couteau quantité de victimes.
Par l'atteinte d'un ſarcoſage,
Avec mon dernier fils je reçois le trépas.
A ce portrait, Lecteur, ne me connois-tu pas ?
Dans ſix traits cherche mon image.
Par cinq, je fais de ſaintes onctions ;

Et suis doux entremets, dont aux repas on use:
De plus, fils adoptif d'une troupe recluse,
Mon nom jadis donnoit trois notions,
D'un bois, d'un vers, d'un mont connu d'*Elie*.
Par quatre, en moi l'âme est unie;
Je suis aux champs un amas d'eau;
Des familles la souche; un aîle de bateau;
Et sous un nom d'Evangéliste,
Je suis des fruits pressés ce qui solide éxiste:
D'autre part, aux combats j'attaque & je défends;
Je suis double saveur au goût desagréable,
Et les terres partage au pays des Normans.
Par trois enfin, toute est chez moi peu stable;
Je fais mouvoir tous les êtres vivans,
Et dans les airs lance un trait redoutable.
Mais c'est assez de ce tableau,
Lecteur, pour que tu me devines:
A me suivre toujours si pourtant tu t'obstines,
Crains d'en altérer ton cerveau.

DE PIVAL.

AUTRE.

Entier, je suis souvent funeste,
Au Héros le plus valeureux:
Coupe ma queue, & de mon reste
Tu t'amuseras, si tu veux.


Violon.
Adorable Philémi-re, tendre objet de m
B.C.
seule je soupi-re, Tu fais mes plus heur

ısique.
ours.


Malgré le sort qui m'opprime, Ma tendresse sera:
:nime, je t'adorerai toujours, Oui, je t'aimerai toujrs.

AUTRE.

PARS mea me includit, non vero includitur in me
Integra, nil nisi mens : mens, corpus, si caput aufers.

FF. NICOLLET.

ROMANCE.

ADORABLE *Philémire*,
Tendre objet de mes amours,
Pour toi seule je soupire,
Tu fais mes plus heureux jours :
Malgré le sort qui m'opprime,
Ma tendresse se ranime,
Je t'adorerai toujours ;
Oui ! je t'aimerai toujours.

Si le destin trop barbare
Me ravit mille faveurs,
Si tous deux il nous sépare
Peut-il désunir nos cœurs ?
Notre flamme est mutuelle.
Pour une chaine si belle
L'amour n'a point de rigueurs,
L'Amour n'a que des douceurs.

Les Paroles sont de M. Belain, *la Musique de M.* Pinson, *Serpent* de S. Martin de Tours.

ARTICLE II.

NOUVELLES LITTERAIRES

ABRÉGÉ *du Commentaire de toutes les Coutumes & des Loix municipales en usage dans les différentes Provinces du Royaume, contenant au commencement de chacun des trente-six Titres qui le divisent le précis des principes généraux qui servent de Droit commun dans les Provinces régies par le Droit romain; de ceux adoptés dans les Pays coutumiers, & les principes particuliers à la Coutume de Touraine, relatifs aux matières qui y sont traitées; les articles de cette Coutume qui, comme celle qui tient le milieu entre toutes les autres, sert de point d'appui au Commentaire général; la conférence par Classes*

des articles des autres Coutumes ; enfin le Commentaire de la Coutume de Touraine ; une explication précise des dispositions y contenues ; une décision claire & juste des questions qui en peuvent naître, appuyée des Loix Romaines, des Ordonnances, Edits & Déclarations ; d'une infinité de Réglemens émanés des premiers Tribunaux de France, & du sentiment des Auteurs les plus accrédités, pour donner une juste idée du Commentaire des autres Coutumes. Donné d'abord sous le faux titre d'abrégé de la Coutume de Touraine, corrigé & augmenté depuis par M. JACQUET, *Avocat au Parlement de Paris. 1764 ; A* Paris, *chez* Samson, *Libraire, quai des Augustins, au coin de la rue Git-le-Cœur, & à Lyon, chez* Bruyset Ponthus, *aussi Libraire, rue S. Dominique, deux volumes in-4°. de plus de cent feuilles. Prix,*

21 livres relié en veau; les additions se vendent séparément 3 liv. en feuilles.

Le même Auteur a donné un Traité des Justices de Seigneur & des Droits en dépendans, conformément à la Jurisprudence actuelle des différens Tribunaux du Royaume, suivis des piéces justificatives qui ont trait à la matière, 1764; à *Paris*, chez le même Libraire, & à *Lyon*, chez *Jean-Baptiste Réguilla*, Imprimeur-Libraire, Place Louis-le-Grand, 1 volume in-4°. de près de 600 pag. Prix 10 liv. relié en veau.

Traité des Fiefs, du même Auteur, 1763; à *Paris*, chez le même Libraire, à *Lyon*, chez *Bruyset Ponthus*, 1 vol. in-12 de 460 pages, petit romain. Prix, 3 liv. relié en veau.

M. *Jacquet* donne ces deux Traités qui composent deux des Titres de son Commentaire général pour mettre le Public à portée de juger du mérite des autres.

Il suffit de dire que l'Auteur s'est attaché dans ces deux Ouvrages particuliers, à débrouiller les matières féodales, en établissant pour principe certain qu'il faut deux Propriétaires de la même

Terre & de la même Juſtice pour qu'un Fief puiſſe exiſter; que la Terre & la Juſtice composent ordinairement le Fief du Seigneur, & toujours le Domaine du Vaſſal, & que la régle: *Fief & Juſtice n'ont rien de commun*, eſt fauſſe & mal entendue..... Il a mis les matières féodales dans un ſi beau jour qu'il ſera facile, au moyen des principes qu'il poſe, de diſcuter les affaires les plus compliquées, en faiſant uſage des mots: *Terre*, *Juſtice*, *Domaine*, *Fief*, *Vaſſal* & *Seigneur*, ſans avoir beſoin de ſe ſervir de ces autres: *Seigneur-ſuzerain*, *Seigneur-dominant*, *arrière-Vaſſal*, *Fief-dominant*, *Fief-ſervant*, *arrière-Fief*, *Fief-du-Seigneur*, *Fief-du-Vaſſal* & de beaucoup d'autres dont, ſuivant M. *Jacquet*, on a débrouillé la matière. Nous nous bornons à extraire quelque paſſage de l'abrégé du Commentaire général, qui renferme le Commentaire de la Coutume de Touraine, & à aſſurer le Lecteur que tout ce qui eſt annoncé par le Titre & par l'avant-propos de cet Ouvrage eſt éxactement éxécuté dans toutes ſes parties, dans le plus bel ordre, & que le Commentaire renferme ce qu'on peut deſirer pour l'interprétation d'une Coutume

aussi difficile & aussi importante que celle de Touraine. L'approbation est à la fin du premier volume.

L'Auteur, qui rapporte un précis des principes généraux au commencement de chacun des trente-six Titres qui divisent son Ouvrage, s'est attaché à concilier, par l'autorité des Loix, des Ordonnances, des Réglemens & Arrêts émanés des premiers Tribunaux de France, les discordances qui se rencontrent d'une Coutume à l'autre, de même qu'entre les Jugemens rendus dans une Cour & ceux émanés de l'autre; il y a aussi, après l'article de la nouvelle Coutume de Touraine, celui de l'ancienne & la note de *Dumoulin*, quand il y en a, rapporté par classes en forme de conférence les dispositions des autres Coutumes & des Ordonnances qui y ont trait : d'où nous estimons qne ce Livre est nécessaire aux Seigneurs qui y sont distingués suivant les Titres de leurs Terres de basse, moyenne ou haute Justice, de Châtellenie, Baronnie, Comté &c; & à leurs Vassaux & Censitaires; aux Jurisconsultes & Praticiens du Royaume, & principalement aux Habitans de Touraine & des Provinces voisines; &

nous

nous concluons de la connoissance que nous en avons prise, tant par nous que par des Jurisconsultes éclairés, que ce Livre doit trouver place dans toutes les Bibliothéques, & qu'il ne peut être que d'un grand secours à tous les citoyens en général.

Le meilleur extrait, qu'on peut avoir des premiers titres de cet abrégé, est renfermé dans les Traités des Fiefs & des Justices de l'Auteur.

M. *Jacquet* dit pag. 477 de son premier Volume : le Retrait, qui est le droit de retirer un héritage aliéné par le Propriétaire, se divise en retrait conventionnel, qui est celui dont les parties conviennent dans le contrat de vente ; en retrait lignager, qui est un droit en vertu duquel un Parent, du côté & ligne d'où l'héritage est venu au Vendeur, peut le retirer des mains de l'Acquereur pour le conserver dans la famille ; en retrait féodal, qui est le droit qu'a le Seigneur de retirer un héritage vendu par son vassal dans sa mouvance ; en retrait censuel, qui est un droit en vertu duquel le Seigneur peut retirer des mains de l'Aquéreur l'héritage situé dans sa censive ; en retrait mi-denier, qui est le droit que le survivant ou les héritiers

lu prédécédé des conjoints par mariage, parent lignager du Vendeur, a de retirer la moitié de l'héritage, acquis par le mari durant la communauté, échu au ſurvivant ou aux héritiers du prédécédé; en retrait mi-denier-conquêt, qui conſiſte, comme le précédent, dans le droit de retirer du ſurvivant, ou des héritiers du prédécédé, l'héritage acquis, par retrait lignager par le mari, des deniers de la communauté; en retrait de bienſéance, qui eſt le droit de retirer, par l'un de pluſieurs copropriétaires d'un héritage, la portion vendue par l'un d'eux; en retrait de choſes aliénées par donation alimentaire, qui eſt le droit, attribué aux héritiers préſomptifs du Donateur, de retirer les choſes, données à cette condition, des mains du Donataire, & en retrait eccléſiaſtique, qui donne aux gens d'Egliſe le droit de rentrer dans les Domaines aliénés par leurs Prédéceſſeurs; cette dernière eſpéce de retrait, qui a donné lieu à quantité de Procès, eſt anéantie par les diſpoſitions de l'Edit du mois d'Août 1749.

Les trois premiers de ces retraits ſont en uſage dans prèſque tout le Royaume; les autres, dont le premier eſt admis dans quelques Parlemens des Pays régis par le droit Ro-

main, ne le ſont que dans des Coutumes particulières.

Le Retrait conventionnel, faculté de réméré ou grace de rachat, peut s'exercer pendant trente ans, à moins que la grace de rachat étant déterminée, l'Acquéreur n'ait fait déclarer, après l'expiration du temps de la faculté, le Vendeur déchu par jugement, qu'on nomme Sentence de purification : ce qui a lieu dans les reſſorts des Parlemens de Paris, de Toulouſe &c. *Secùs* du Parlement de Bourdeaux.

Le Retrait lignager avoit lieu parmi les Juifs ; il a ſubſiſté à Rome juſqu'à ce qu'il a plû à l'Empereur *Théodoſe le Grand* de l'abroger ; il eſt encore en uſage en Provence ; dans les Provinces de Guercy & de Rouergues du reſſort du Parlement de Toulouſe ; dans les Bailliages de Briançon & de Romans du reſſort du Parlement de Grenoble ; dans les Provinces dn Mâconnois & d'Auvergne du reſſort du Parlement de Paris, & dans toutes les Coutumes du Royaume, à l'exception de celle de S. Severt, d'Arras, de partie de celle de Berri &c ; mais il s'exerce prèſque dans chaque Coutume avec tant de variétés qu'il ſeroit néceſſaire d'y donner de

l'ordre, si l'on ne se détermine pas de l'abroger entiérement pour rétablir la bonne-foi & la liberté du Commerce, & mettre fin à une infinité de fraudes, de parjures & de procès.

Le Parent du Vendeur n'a qu'un mois en Provence pour exercer son action en retrait; il a également un mois dans quelques Coutumes; d'autres étendent ce délai à quarante jours; d'autres à soixante; d'autres à trois mois; d'autres à un an & jour; d'autres n'ajoutent pas le jour; d'autres à l'an & mois; d'autres à l'an & jour après les certifications faites des bannies en jugement, relativement au Lignager absent; dans d'autres le Lignager plus prochain peut recouvrer la chose vendue quand bon lui semble; mais, quand elle est vendue par decret, il ne peut exercer son action après l'an & jour, à compter de l'exécution du décret; & dans d'autres le plus prochain, à succéder au Vendeur, peut avoir la chose aliénée pendant quarante ans, à moins qu'elle n'ait repassé entre les mains du Vendeur.

M. *Jacquet* cite en marge les Articles de toutes les Coutumes & les Statuts des Pays régis par le Droit Romain.

Quoique le Retrait lignager ne puisse

affecter, ſuivant le droit commun, que les propres de la ligne, le Parent du Vendeur peut l'exercer dans quelques Coutumes, ſur tous les immeubles vendus par celui-ci; & le plus proche eſt préféré au plus éloigné, comme en ſucceſſion, quoiqu'en général, le plus diligent l'emporte ſur le plus proche.

L'Auteur ajoute, page 568, pour concilier les art. 152 & 156 avec l'art. 178 de la Coutume de Touraine: quoiqu'il paroiſſe réſulter des diſpoſitions de notre Art que, quand une des branches, d'où procédent les héritages vendus, ſeroit défaillante, les Lignagers de l'autre branche ne peuvent exercer le retrait que ſur ce qui dérive de leur lignage; comme elles ſont contraires à l'eſprit de la Coutume & aux diſpoſitions préciſes des art. 152 & 156 *ſuprà*, ſuivant leſquelles le Lignager peut exercer le retrait ſur tous les immeubles vendus par ſon Parent, & même ſur les acquêts faits par celui-ci; &, comme les héritages, procédans d'une ligne défaillante, ont au moins la qualité d'acquêt en la perſonne du Vendeur, il faut dire, en conformité de la diſpoſition de l'art. 4. de la Coutume de Bourdeaux, contre celle de notre art. qui ne ſçauroit préva-

loir à celles de tout le titre, que le Parent, en quelque ligne & dégré qu'il soit, peut retraire, non-seulement les héritages procédants de sa ligne, mais même ceux de la ligne opposée, & généralement tous les immeubles propres ou acquêts vendus par son Parent, sauf au Parent plus proche de sa ligne, à venir entre la bourse & les deniers, & au Parent du côté ligne, d'où procéde l'ancien héritage ajugé par retrait à celui qui n'est pas de la ligne, à venir, même après l'exécution du retrait, dans l'an & jour de la prise de possession, soit de l'Acquéreur, soit du Retrayant des choses vendues, exercer un nouveau retrait contre le premier Retrayant, conformément à la disposition de l'art. 337 de la Coutume de Poitou.

Sur ce que M. *Palu* dit: » le contrat » de constitution, souffert pour demeurer » quitte d'une obligation dont l'hypothé» que est réservée, est sujet au tenement, » parce que la forme & la qualité de l'o» bligation est changée, étant convertie » en rente constituée, qui est un immeu» ble dont le Créancier tire intérêt, ce » qu'il n'auroit pas pu faire de l'obliga» tion laquelle ne subsistoit que pour » l'antiquité de l'hypothéque; & partant,

» puisque le titre est une constitution, l'hypothéque se peut prescrire par cinq » ans, & en ce cas, *Titulus actionis inspici debet*, pour la prescription, & » *origo obligationis* quant à l'hypothé- » que ». L'Auteur ajoute, pag. 667 : je ne sçaurois me rendre aux raisons de *Palu*, parce que, de deux choses l'une, ou l'obligation de celui qui a acquis la rente avec réserve d'hypothéque étoit sujette au tenement; &, en ce cas, il n'y a pas de difficulté; ou, au contraire, l'obligation n'étoit pas dans le cas du tenement, auquel cas, il n'est pas possible d'imaginer que l'aliénation faite par le Créancier, de son capital pour une rente à la charge de son hypothéque, ait pû le priver d'un droit acquis, auquel il n'a donné aucune atteinte relativement au débiteur, & par conséquent à l'Acquéreur de l'héritage qui, au lieu de pouvoir être forcé de payer le capital de cette obligation, n'est tenu que de payer la rente qu'il peut amortir à chaque instant.

La raison de l'intérêt que produit la rente n'a pas pu opérer de changement, parce que le Créancier pouvoit en faire produire à l'obligation, par une demande en justice, sans la rendre sujette au tene-

ment, & même ſans aliéner ſon principal, d'où M. *Jacquet* eſtime que le ſentiment de *Palu* & l'autorité du jugement qu'il allégue doivent céder à l'intérêt du Créancier qui, en perdant ſa rente, n'auroit pas beſoin d'hypothéque.

Sur ce que M. *Palu* dit : » Cet art. ne » comprend par ces termes : *cens & rentes foncieres*, que l'héritage baillé à » la charge de la rente & non pas l'hy- » pothéque ſubſidiaire, ſoit ſpécial, ſoit » général, que le preneur auroit donné » pour la ſûreté de la rente qui demeure » en la preſcription du droit commun ». M. *Jacquet* ajoute, pag. 672, en ſorte que cet Annotateur, en établiſſant qu'une rente fonciere n'eſt pas une rente conſtituée à prix d'argent, dit, mal-à-propos : que la rente conſtituée demeure en la preſcription du droit commun, puiſqu'elle eſt aſſujettie au tenement.

Sur ce que M. *Palu* continue: » comme la Coutume a été arrêtée avec le » Clergé malgré les proteſtations qu'il » a faites au commencement du Procès- » verbal lors de la rédaction de 1507, » & en celui de la réformation faite en » 1559 qui ſont demeurés ſans effet, » on a toujours tenu pour maxime conſ- » tante, que la preſcription de cet art. de-

» voit avoir lieu contre l'Eglise, ainsi qu'il a été jugé depuis cent ans contre le Chapi- » tre de *Mezieres* », M. *Jacquet* dit: *Palu* se trompe dans l'interprétation forcée qu'il donne aux dispositions de notre art. pour donner à entendre qu'il comprend les gens de main-morte ; car il résulte bien clairement de sa disposition que les Rédacteurs ont eu en vue de les laisser dans les termes du droit commun ; &, si le jugement rendu au Siége de Tours avoit été porté en la Cour, il auroit, sans doute, eu le même sort que la Sentence rendue aux Requêtes du Palais le 22 Avril 1732, qui a été infirmée par l'Arrêt du 28 Août 1736.

Et sur ce que M. *Palu* ajoute : » quoi- » que le Débiteur de la rente soit obligé » personnellement, & qu'en conséquen- » ce, l'action hypothéquaire, jointe à » la personnelle, dût durer quarante » ans, *non ultrà quadraginta annos ex* » *quo competere cœpit prorogari, nisi con-* » *ventio aut ætas intercesserit*, ce qui n'a » lieu ès Coutumes qui admettent la » prescription de trente ans ; mais, hors » le cas de la rente fonciere pour laquelle » notre article est limité, j'estime que » l'action personnelle étant jointe à l'hy- » potéquaire, elles ne se peuvent prescrire

» que par 40 ans : *Puta*, l'hypothéque » d'une rente conſtituée, poſſédée par » l'obligé ou ſon Héritier univerſel, dont » il ne peut acquérir la libération que » par quarante ans. » M. *Jacquet* dit : en ſorte qu'il réſulte du raiſonnement de *Palu* qu'une rente conſtituée, ſujette au ténement de cinq ans, due par le principal obligé ou ſon Héritier, ne peut preſcrire que par quarante ans ; au lieu qu'une rente foncière, affranchie du ténement, qui ſuivant la diſpoſition de notre Article ne preſcrit en aucun cas par moindre temps que de trente ans, ne peut, quand elle eſt due par celui qui eſt perſonnellement obligé ou ſon Héritier, être portée au-delà de trente ans ; & ce, ſous le vain prétexte de la diſpoſition de notre Article, qui n'a été introduite que pour empêcher de penſer que les rentes foncières fuſſent aſſervies au ténement de cinq ans & à la preſcription de dix ou vingt ans, & non pas pour empêcher qu'elles ne ſoient portées à quarante ans, quand l'action perſonnelle ſe trouve jointe à l'hypothécaire.

Quoique l'Ouvrage ſoit rempli de pareilles corrections qui en démontrent toute l'utilité, nous nous bornerons à ces exemples.

Voici aussi un exemple des conférences.

Art. 332 de la Coutume de Touraine.

Si à la femme noble ou roturiere a été promis Douaire conventionnel, moindre que le Coutumier, elle n'en pourra demander d'autre; mais, s'il excédoit, il sera réduit au Coutumier.

Cet Art. est de l'ancienne Coutume.

Conférence.

Les Art. 5 du Chap. 31 du Lodunois, 8 du chap. 4 du Duché de Bourgogne, & la seconde partie des Art. 300 d'Anjou & 314 du Maine sont conformes à notre art.

Les Art. 259 de Poitou, 212 d'Auxerre, 2 du Chap. 24 de Nivernois, portent: si Douaire préfix est plus grand que le Coutumier, il est réduit au Coutumier; l'Art. d'Auxerre ajoute: si le mari n'a héritage propre, le préfix aura lieu, de quelque valeur qu'il soit.

L'Art. 371 de Normandie porte: la femme ne peut avoir un Douaire plus fort que le tiers de l'héritage, quelque convenance qu'il soit faite au Traité du mariage; &, si le mari donne plus que le tiers, les Héritiers le peuvent

révoquer après le décès. L'Art. 372 ajoute : celui qui est plege du Douaire le doit faire valoir, encore que la promesse excéde le tiers des biens du mari, sans qu'il en puisse demander recours sur les biens de celui-ci ; & l'Art. 374 porte : moins que le tiers peut avoir la femme en douaire, s'il est convenu par le Traité de mariage.

Les Art. 261 de Paris, 267 de Sens, 238 de Melun, 213 d'Auxerre, 239 d'Etampes, 144 de Montfort, 107 de Valois, 34 de Laon, 43 de Châlons, 244 de Reims, 94 de S. Quentin, 142 de Péronne, 2 du Chapitre 14 de Montargis, 60 de Calais, 188 de Blois, 63 de Châteauneuf, 52 d'Arras, 302 d'Anjou, 316 du Maine, 219 d'Orléans, 89 de Dourdan, portent : femme douée de douaire préfix ne peut demander douaire Coutumier, s'il ne lui est permis par contrat de mariage.

Les Art. 112 de perches, 91 de Bar, 5 du Tit. 15 de Tournai, 4 du Tit. 3 de Lorraine, 158 de Poitou, 205 de Sedan, 166 d'Artois, 106 de Boulonnois, 34 de Ponthieu, 130 de Chauny, 110 d'Amiens, 87 de Troyes, 8 de Meaux, portent : femme douée de douaire préfix peut après la mort de son mari

choisir & élire douaire préfix ou Coutumier, supposé qu'en son contrat de mariage ne soit fait aucune mention du douaire Coutumier ; mais, si ladite femme veut avoir douaire préfix, elle le doit déclarer ; & ne courent les arrérages du douaire préfix jusqu'à la la déclaration.

Les Art. 62 de Calais, 3 du Chap. 24 de Nivernois, 109 de Valois, 136 & 138 de Mantes, portent : Douaire préfix pour une fois ou autre chose équipolent est seulement viager ; de sorte qu'après le trépas de la femme il revient aux Héritiers du mari, s'il n'y a pas stipulation contraire.

Les Art. 14 du Tit 8 de Berri, 257 de Poitou, 4 du Tit. 4 de Cambrai, 5 du Tit. 14 de Montargis, 90 de Vitri, 139 & 143 de Montfort, 215 d'Auxerre, 220 d'Orléans, 262 de Sens, 10 de Meaux, renferment des dispositions prèsque conformes.

M. *Jacquet* vient de donner des corrections & augmentations mises au commencement de chaque volume de cet Ouvrage, dans lesquelles il a inséré différentes consultations qu'il a données dans des affaires encore pendantes au Parlement ou qui ont été décidées suivant son avis;

ſurtout par l'Arrêt du 11 Juillet 1763, contre le ſentiment des premiers Juriſconſultes de Paris & de Tourraine. Il rapporte auſſi plus de ſoixante Arrêts intervenus depuis 1761, juſques & compris 1764, parmi leſquels il a rangé celui *de la Pouplinière*. Voici ce qu'il dit ſur l'Arrêt après avoir rapporté les faits & les moyens des Parties ainſi que l'avis de M. l'Avocat Général, pag. 43, Tom. 2 : ce qui n'a pas empêché que la Cour, après un délibéré de plus de deux heures, n'ait ordonné, à la puralité de ſeize voix contre dix, en ſe décidant par les circonſtances du fait, l'éxécution du Teſtament du Sieur *de la Pouplinière*, par ſon Arrêt du 16 Mars 1764. Mais je n'eſtime pas que cet Arrêt puiſſe donner atteinte aux vrais principes de la matière qui ſont les mêmes dans les donations & dans les Teſtamens, relativement à la ſurvenance d'enfans ou de poſthumes &c.

L'Auteur avoit dit, page 41 des additions du premier volume : le Propriétaire de deux maiſons attenantes, qui en vend une comme elle ſe pourſuit & comporte de fond en comble ſans en rien excepter ni réſerver, n'eſt pas recevable quelques années après à demander

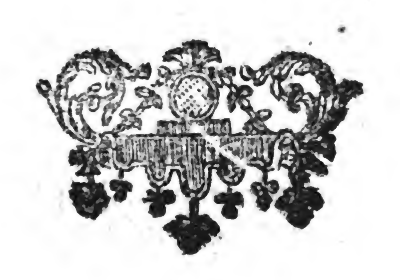
que l'Acquéreur bouche les jours qui donnent sur la maison réservée, parce qu'il est garant de ses faits, & que les jours, tels qu'ils étoient quand il a vendu la maison, ne sont pas tant une servitude qu'une propriété qu'il a concédée à l'Acquéreur qui en a payé le prix. Celui-ci n'est pas mieux fondé à venir, après que le marché est consommé & l'Acte passé, demander à son vendeur de reconnoître la servitude ; il doit se reprocher de ne l'avoir pas faite insérer dans le contrat de vente ; & il ne lui reste, pour empêcher que ses successeurs ne soient inquiétés, que la voie de faire faire un état de la situation où étoient les lieux vendus, lors de la vente, de le faire homologuer en justice avec son vendeur ou lui duement appellé, & de l'annéxer à son Contrat de vente. D'où j'estime, continue M. *Jacquet*, que la Sentence rendue au Châtelet de Paris le 8 Février 1759, (par laquelle il avoit été ordonné que le sieur *Casaubon* seroit tenu de faire supprimer dans huitaine les baïes, vues & jours qui se trouvoient dans le mur mitoyen de la maison que le sieur *Bourret* lui avoit vendue & de celle qu'il avoit retenue, ainsi que les deux lucarnes assises dans ce mur) n'est pas

régulière, parceque l'eſpéce d'un homme, qui vient de vendre une de deux maiſons qu'il poſſédoit, n'a aucun trait aux diſpoſitions des Articles 215 & 216 de la Coutume de Paris, où il n'eſt queſtion que d'une ſeule maiſon que le père de famille partage entre ſes enfans, & dont il ne peut trop bien exprimer les conditions pour éviter les diſcuſſions qui s'élévent dans les Familles.

Le ſieur de *Caſaubon* n'avoit pas beſoin, pour faire infirmer une diſpoſition auſſi contraire à l'équité & à la droite raiſon, de demander la nullité & la réſiliation de ſon Contrat d'acquiſition, ſur le fondement de la lézion; & la Cour, au lieu d'adopter par ſon Arrêt un moyen auſſi dénué de fondement, ſeroit arrivé au but d'équité & de juſtice qui ſont les motifs de toutes ſes déciſions, ſi, en mettant l'appellation & ſentence au néant, elle avoit ordonné que les vues, dont le ſieur *Bouret* demandoit la ſuppreſſion, demeureroient au même état où elles etoient au jour de la vente, & que l'Arrêt tiendroit lieu de titre de ſervitude au ſieur de *Caſaubon*, ſans donner en aucune façon atteinte aux diſpoſitions de la Coutume.

L'obſervation de M. *Jacques* eſt ſi

importante qu'il paroit résulter de l'Arrêt rapporté par M *de la Laure* dans son Traité des servitudes, page 245 jusqu'a 252, que, s'il n'y avoit pas de lézion capable de faire résilier la vente, le vendeur d'une maison peut impunément obliger l'Acquéreur de boucher les jours &c, qui donnent sur celle qu'il a réservée, quoique le Contrat porte qu'il l'a vendue comme elle se poursuivoit & comportoit; ce qui n'est ni juste ni raisonnable. Voilà à-peu-près des exemples de l'Ouvrage que l'Auteur soutient partout avec la même force.



DICTIONNAIRE raiſonné des Domaines & Droits Domaniaux, de ceux de Contrôle des Actes, d'Inſinuations Laïques, de petit-Scel, formules, Grefs, Droits réſervés, Francs-Fiefs, Amortiſſemens, &c, imprimé à Rouen, chez le Boulenger, 1762, *en 3 Volumes* in-4°. *& qui ſe vendra dorénavant 22 liv. 10 ſ. broché, à Paris, chez* Prault *père, quai des Auguſtins; chez* Rouy, *au Palais, & chez* Bauche, *quai des Auguſtins.*

LE mérite de cet Ouvrage (dans lequel les queſtions de Juriſprudence relatives aux matières qui y ſont traitées, ſe trouvent développés avec clarté & préciſion) eſt reconnu par les perſonnes en état d'en juger, & juſtifié par le débit des trois quarts de l'Edition en moins de deux ans. Nous pouvons aſſurer qu'il eſt exécuté avec ſoin; on n'y a employé que des caractères neufs & de très-beau papier.

Si l'on doit être en garde contre les

Editions contrefaites, c'eſt ſur-tout à l'égard des Livres qui traitent d'objets intéreſſans. Ces Editions clandeſtines, toujours mal exécutées, parce qu'elles le font à la hâte & furtivement, ſont par cette raiſon même toujours remplies de fautes; telle eſt celle qui a été faite du Dictionnaire des Domaines, ſous le faux titre de *Rouen 1763*, & en *deux* Volumes ſeulement. Les moindres fautes dans un Ouvrage de la nature de celui-ci, ſont d'autant plus dangereuſes qu'elles conduiſent à des erreurs toujours préjudiciables.

Il eſt donc eſſentiel de ſe précautionner contre cette fauſſe Edition, d'autant plus facile à diſtinguer, qu'elle eſt entierement diſſemblable de la véritable, tant par l'exécution, les caractéres & le papier, que par le nombre de Volumes: en réduiſant la contrefaction à deux, l'on s'eſt ſervi de petits caractères qui, étant uſés, en rendent la lecture pénible & fatiguante.

Ainſi tous les avantages ſont en faveur de la véritable Edition, dont le prix d'ailleurs eſt très-modique.

RICHARDET, *Poëme dans le genre Berneſque, imité de l'Italien; à la Haye; chez* Jean Néaulme *& Compagnie, & à Paris, chez* Merlin, *Libraire, rue du Mont S. Hilaire, près le Puits certain; 1764, un vol. in-8°.*

NOUS avons promis, en annonçant cet Ouvrage il y a quelques mois, de mettre nos Lecteurs à portée d'en juger par eux-mêmes, en citant quelques morceaux de ce Poëme agréable & intéreſſant. Nous n'en ferons point une analyſe ſuivie; comme l'Ouvrage n'eſt point achevé, nous en remettrons l'extrait à un autre temps, & nous nous contenterons de quelques citations priſes au hazard, mais qui donneront une idée ſuffiſante du talent de l'Auteur pour ce genre de Poëſie. Dans le premier Chant nous trouvons d'abord cette riante deſcription.

Comme l'on voit, après un rude hyver,
Les Villageois parés de violettes,

Au ſon joyeux de leurs douces Muſettes,
Sur les gaſons, danſer d'un pied léger;
De même, après une guèrre inhumaine,
Pendant au croc leur homicide acier,
Les Paladins, qu'un doux loiſir enchaîne,
Dans les plaiſirs paſſent le jour entier.

Les uns chantoient ſur les bords de la Seine;
De divers jeux d'autres gagnoient le prix;
D'autres enfin verſoient à taſſe pleine
Le diamant & l'ambre & le rubis.
Chaque guerrier auprès de ſa Maîtreſſe,
Dans les tranſports d'une vive allégreſſe;
Pouſſoit ſa pointe, & béniſſoit le jour,
Qui de la Paix éclairoit le retour.

Le tableau ſuivant nous a paru auſſi mériter d'être préſenté aux yeux de nos Lecteurs.

Renaud .... trouve en un jardin
Une Beauté qui ſe plaint & ſoupire;
Lui, qui toujours fut au beau ſéxe enclin,
D'un air benin la contemple & l'admire.

Ses vêtemens négligés à deſſein,
Laiſſent plus voir qu'ils ne cachent ſon ſein*:
Renaud s'embrâſe, & déja l'idolâtre.
Dans ſes cheveux, ſur ſa gorge d'albâtre

* *Non era ignuda, & non erat veſtita.*

Flottant sans art, se joue un tendre amour;
Et le soleil dissipant tout nuage,
Donne bien moins d'éclat au plus beau jour;
Que n'en donnoient ses yeux à son visage,

L'Histoire de *Filomène*, qui forme un épisode de ce Poëme, est un morceau de sentiment que nous voudrions pouvoir citer en entier : nous nous bornerons à quelques strophes.

A la clarté des brillantes étoiles,
D'un Bâtiment je découvre les voiles :
Avec frayeur je l'aborde à l'instant;
Puis au secours de mon fidéle Amant,
Je fais marcher soudain tout l'Equipage;
Avec ardeur on gagne le rivage :
Le choc redouble; & son terrible bruit
Est plus affreux dans l'horreur de la nuit.

Je prête à tout une oreille attentive;
De moins de cris, la plaine retentit,
Et le combat bientôt se rallentit :
Je m'enhardis, & descens sur la rive.
En approchant, quels furent mes transports ?
A nos guerriers le sort étoit funeste,
Et les Vainqueurs emmenant tous le reste,
Sur le terrein ne laissoient que des mors.

J'appelle alors à haute voix *Tangile*,
Et dans le ſang je cherche toute en pleurs ;
Je crains de prendre une peine inutile.
De le trouver, j'ai les mêmes frayeurs.
Malgré l'horreur, le déſeſpoir m'entraîne ;
Et j'oſe enfin des cadavres tirer !
Mais, je le vois ! je l'entens ſoupirer !
D'une voix foible, il nomme *Filomène*.

A cette voix j'accours en frémiſſant.
A ſes côtés je tombe en l'embraſſant.
Tournant vers moi ſa paupière mourante,
Que feras-tu, me dit-il, tendre amante !
Un juſte eſpoir vient ranimer mon cœur,
Lui dis-je alors, puiſque tu vis encore ;
Et je retrouve en effet ma vigueur
Pour ſecourir un Epoux que j'adore...

Ma crainte ſeule, (& ne t'offenſe pa
Si j'oſe ici ſoupçonner ta tendreſſe ;)
C'eſt de te voir épris des doux appas
De cette Sœur qui pour toi s'intéreſſe.
Tout céde au Temps, même le tendre Amour !
On ne prend pas une Ville en un jour.
Le Pin altier, qui dans les Cieux ſe cache,
Ne tombe pas du premier coup de hache.

Mais l'ennemi, par le fer, par les feux,
Force l'obſtacle ; & la Ville ſuccombe.
Le Bucheron par ſes coups furieux

Fait tant qu'enfin il faut que l'arbre tombe.
Ah ! que je crains de te voir quelque jour
Moins inquiet d'offenser mon amour,
Et moins honteux du titre d'infidéle,
Ainsi que moi, t'oublier avec elle !

On sera peut-être bien aise de voir quel étoit ce *Richardet*, le Héros du Poëme, & dont l'Auteur fait le portrait, après avoir tracé celui de sa maîtresse. Nous les rapporterons l'un & l'autre : voici celui de la femme.

Roses & lys brillent sur son visage ;
Esprit charmant, agrémens du langage,
Grâces, vertus ornent ce jeune objet ;
Et qui la voit à ses yeux se soumet :
Tous les talens l'embélissent encore ;
Les rossignols sont jaloux de ses chants ;
Quand elle danse, on voit de Terpsicore,
Les pas légers, gracieux & touchants.

Si la voyois ordonner une fête,
Soins attentifs, bontés, douceurs honnêtes,
A tant d'attraits tu n'échapperois pas,
Bien qu'à sa Cour, les plus rares appas,
Flattent les yeux, sa beauté triomphante
Ternit l'éclat de tout ce qui la suit ;

Telle

Telle qu'on voit une Lune éclatante
Briller parmi les Aſtres de la nuit.

Et *Richardet*, auſſi pour la figure,
Etoit ſans pair, bien fait, haut de ſtature;
Mais ſans excès, pour l'amour ſembloit né;
Et n'avoit point ce ton efféminé
Des Courtiſans, mais air brun, beau corſage;
Teint animé, belles dents, longs cheveux,
De grands yeux noirs, dont les humides feux
Promettoient tout, & tenoient davantage.

Mais c'étoient-là ſes moindres qualités;
De ſes vertus longue eſt la Kyrielle:
Franc, généreux, cœur droit, ami fidéle;
Doux & poli dans les Sociétés;
L'eſprit aimable & fuyant la ſatyre,
Prompt à ſervir, incapable de nuire,
Aimant, danſant, chantant, ſe mettant bien;
François, de plus, ce qui ne gâtoit rien.

Je ſçais, dit-il, qu'un rapport infidèle
Contre *Richard*, arme votre courroux;
De ce guerrier, je ſuis l'ami fidèle,
Mais ſans vouloir le ſervir contre vous.
Reine, croyez qu'onc il ne fut coupable
De mettre en œuvre aucun lâche détour;
Qui vous l'a dit, eſt indigne du jour;
Et ſans ce crime, il eſt aſſez coupable.

Audacieux, dit-elle, avec dédain,
Vous m'abusez d'une vaine promesse,
Et vous osez, sous ce prétexte vain,
Vanter ici l'ennemi qui me blesse ! &c.

. . . .

. . . .

Calmez, dit-il, cet injuste transport,
Il vous offense, il mérite la mort.

. . . .

. . . .

Ah ! pour sçavoir quel motif en ces lieux,
Malgré moi-même, en esclave m'entraîne ;
Reine adorable, interrogez vos yeux :
Voyez quel charme à vos desirs m'enchaîne ;
Mais, si pour vous, je trahis l'amitié,
Vous immolant une chère victime,
Si je commets peut-être quelque crime,
De tant d'amour n'aurez-vous pas pitié ?

Pendant qu'il parle, elle paroît émue,
Son ton touchant, sa timide action
Peignent si bien sa tendre passion,
Qu'elle ne peut en détourner la vue.
Enfin, rompant le silence à regret :
Quoi que ton feu, guerrier, soit indiscret,
Dit-elle alors ; ton aveu téméraire
Ne me déplaît : toute femme aime à plaire.

Je hais l'amour, à l'égal de *Richard.*
Plus que tout autre, à te parler sans fard,

Tu m'eusses plû, si tu n'étois point traître.
Mais, inhumain, apprens à me connoître,
Ta passion n'est que lâche fureur ;
J'abhorre autant trahison odieuse,
Que j'eusses aimé vengeance généreuse ;
Je te refuse, & tu me fais horreur.

Non, cria-t-il, je ne suis point perfide ;
Et ce n'est point en lâche, en assassin,
Qu'au malheureux, dont je suis l'homicide,
Je veux plonger un poignard dans le sein.
Oui, malgré vous, je vous sers, inhumaine :
Cet ennemi trop digne de vos coups,
Ce *Richardet*, que poursuit votre haine,
Frappez, cruelle ; il est à vos genoux.

Elle pâlit : dans son âme confuse
Pensers divers se combattent soudain ;
Au glaive offert tout son cœur se refuse,
Elle en détourne & les yeux, & la main ;
Torrent de pleurs s'ouvre enfin passage ;
Elle sanglotte ; & d'un ton attendri,
Quoi ! c'est donc toi, dit-elle, c'est ta rage
Qui m'a privé d'un frère si chéri !

Fuis de mes yeux.

Ce qu'on vient de lire est tiré du quatriéme Chant, où nous trouvons encore la comparaison suivante :

Comme l'on voit une mer mugissante,
Roulant ses flots, l'un par l'autre poussés,
Contre un écueil frapper à coups pressés,
Et se résoudre en écume impuissante ;
Ainsi pressés, poussés de toutes parts,
Les fiers Payens sur les murs de la Ville,
Montent en foule, & leur rage inutile
Vient échouer au pied de ses remparts.

Le morceau qui suit, tiré du cinquiéme Chant, nous a paru très-touchant, très-pathétique.

Elle y rencontre une image éffrayante,
Objet d'horreur & de compassion ;
C'est une femme abattue, expirante,
Et de douleur, & d'inanition :
Un foible enfant prêt à perdre la vie
S'attache encore à son sein épuisé ;
Mais l'aliment dont la source est tarie,
A ses besoins, hélas, est refusé !

. . . .
. . . .

Ange du Ciel, lui dit la triste mère,
(Car quel Mortel dans ces horribles lieux
Où des destins m'a conduit la colère,
Pouroit m'offrir des soins si précieux !)
Voici la fin des peines que j'endure,
Car je n'attens, pour descendre au tombeau,

Que le trépas de cette créature
Dont l'infortune accable le berceau.

Non. Je m'oppose à ce dessein farouche.
Cet innocent, du moins, ne mourra pas,
Dit la Princesse, en prenant dans ses bras
Le tendre enfant, dont l'affreux sort la touche.
A refuser un assuré secours,
Si votre esprit aveuglément s'obstine,
De votre fils vous exposez les jours ;
Et, s'il périt, sa mère l'assassine.

A ce discours, de pleurs entrecoupé,
D'un trait de feu sentant son cœur frappé :
Quel jour affreux dans mon âme vient luire ;
Dit l'Etrangère. Ah ! mon cruel délire
Produiroit-il un si coupable effet ?
A mes malheurs manque-t-il un forfait ?
Je rejettois vos dons, & les implore !
Sauvez mon fils, s'il en est temps encore.

Ce morceau de sentiment est suivi bientôt après de ces vers plein d'énergie.

En un instant, de la mer blanchissante,
Les flots émus se choquent avec bruit ;
Le vent s'irrite : une soudaine nuit
Redouble encor l'horreur & l'épouvante.
La foudre gronde, & la vague en fureur

Forme des monts, & nous porte à leurs cimes,
Puis nous plongeant dans de profonds abîmes,
Offre par-tout la mort & la terreur.

Dans la frayeur qui de mon cœur s'empare,
Le reste échappe à mes sens éperdus ;
Je n'entends plus, & mon esprit s'égare ;
Tous les objets me semblent confondus.
J'ignore encor comment je fis naufrage :
Quand je repris un foible sentiment
Je me trouvai seule sur un rivage ;
Je vis la mer avec étonnement.

Je me reléve, & fuis, & je retombe.
Je suis sans force, & ma tête succombe.
D'accablement je me livre au sommeil ;
L'horrible faim me presse à mon réveil !
Elle m'instruit ; je cherche en ces bocages
Tout ce qui peut appaiser ses tourmens.
L'herbe, le gland, & quelques fruits sauvages
Depuis ce jour sont mes seuls alimens.

Pour mettre enfin le comble à ma misère,
Dans cet état cruel, je deviens mère !
O titre auquel j'attachois mon bonheur,
Comment es-tu le fléau de mon cœur !
Ce cher enfant, objet des mes allarmes,
Plus que mes maux faisant couler mes larmes,

Me fait trembler de mes propres besoins ;
A le couvrir je mets mes tendres soins.

Mais, des Mortels les malheurs ont un terme ;
Je le voyois s'affoiblir dans mes bras ;
D'un front serein & d'un esprit plus ferme
J'envisageois sa perte, & mon trépas,

. . . .

. . . .

Aux vers de force & de sentiment succédent des réfléxions ; & le tout forme une variété, qui doit beaucoup contribuer au succès de ce Poëme.

Douter de tout, provient de l'ignorance.
Les gens instruits, aux faits que l'on avance
Ne trouvent point d'impossibilité.
Le lot des Sots est l'incrédulité.
Qui n'auroit vû riviere, eau, ni fontaine,
Pour n'avoir point de notion certaine
De tant d'effets que voyons clairement,
Feroit-il bien d'en nier l'élément.

. . . .

Tout fait nouveau se voit traité de fable.
On vous peindra l'immensité des mers :
C'est corps solide, & l'on voit à travers :
Elle ne peut porter un grain de sable,
Elle soutient des fardeaux étonnans.
Elle nourrit dans sa masse profonde

Des millions de divers habitans
Qu'on voit périr dès qu'ils quittent son onde.

Un petit gland contient un chêne entier ;
Un seul grain d'orge en rend une mesure ;
Et le Taureau qui vêquit le premier
Avoit en lui son espéce future.
Tout est miracle, à bien l'examiner :
Qui ne croiroit qu'à la preuve établie
Pourroit passer sa vie à s'étonner,
Tandis qu'un Sage à jouir s'étudie.

On ne sçauroit mieux rendre la ressemblance de deux personnes que dans le morceau que je vais citer.

Un même jour leur donna la naissance.
Le Ciel aussi leur donna mêmes traits,
Même beauté, même esprit, même grâce,
Et toutes deux, (ainsi qu'en une glace)
En se voyant, contemplent leurs portraits.
. . . .
. . . .

La rose est moins à la rose semblable ;
Sur l'âme, enfin, par rencontre admirable,
Si la Nature a quelque signe empreint,
Sur l'autre aussi le même signe est peint.
Moi, qui les suis avec un soin extrême,
Pour épier le moment séducteur

De leur gliſſer mon poiſon dans le cœur,
A chaque inſtant je m'y trompe moi-même.

Deſpine reprend, à la vue du péril de ſon père, le caractère d'Amazone que l'auteur Italien lui avoit donné & qu'il a perdu de vue. L'Imitateur a cru en en faiſant uſage dans cet endroit, amener plus noblement ſa rencontre avec ſon amant. C'eſt par la deſcription de leur combat, que nous finirons cet extrait.

A s'offenſer ils mettent leur effort;
Et ſe couvrir leur ſemble une baſſeſſe;
Trop ſatisfaits, dans l'ardeur qui les preſſe,
En la donnant, de recevoir la mort.
De ce combat l'affreux ſpectacle effraye;
Sous chaque coup s'ouvre une large playe;
De toutes parts on voit le ſang couler,
Et leur armure en mille éclats voler.

Mais tout-à-coup au corps ils ſe ſaiſiſſe
Leurs bras ſanglans s'étendent, ſe roidiſſent;
Ils ſemblent prêts à s'entre-dévorer;
On en frémit; on n'oſe reſpirer.
Tous deux enfin tombent ſur la pouſſière;
L'air menaçant, les yeux étincelans,
Vous les voyez le long de la carrière
Rapidement l'un ſur l'autre roulans.

Chacun encor reprend le cimeterre ;
Et l'on diroit à voir leur noble ardeur,
Que comme *Antée*, ils n'ont touché la Terre ;
Que pour combattre avec plus de vigueur.

. . . .
. . . .
. . . .

Nous n'ajouterons rien ici à ce que nous aurons dit ailleurs, touchant le mérite de ce Poëme. Nous souhaitons avec le Public, que l'Auteur qui a enrichi notre Littérature de cette moitié de l'Ouvrage Italien, ne fasse pas attendre longtemps l'autre moitié, & nous aurons dans notre Langue un Poëme très-intéressant, très-neuf, & très-agréable.

L'ILIADE d'*Homère*, traduction nouvelle, précédée de réfléxions sur *Homère* ; par M. *Bitaubé* ; à *Paris*, chez *Prault*, Imprimeur-Libraire, quai de Gâvres, au Paradis, 1764 ; avec approbation & privilége du Roi. Deux volumes in-8°.

M. *Bitaubé* fit paroître il a quelques années, un Essai intitulé *Traduction libre de l'Iliade*. Il y a une si grande différence entre cet Essai, & cette Traduc-

tion nouvelle de l'*Iliade*, qu'il n'a pas cru devoir la donner au Public comme une seconde édition, mais plutôt comme un nouvel Ouvrage. Elle est dédiée au Roi de Prusse à qui l'Auteur adresse cette Epitre :

A SA MAJESTÉ le ROI DE PRUSSE.

GRAND ROI ! j'ai vu l'ombre d'*Homère* ;
Il tenoit d'une main la trompette guerrière,
Et de l'autre ces Chants, le Code des Héros,
Où du Dieu des combats tu décris les travaux :
Aux sublimes accords de sa mâle harmonie,
On sentoit que tes vers enflammoient son génie.
» Ose, dit-il, embellir mes accens,
Du nom de FRÉDÉRIC, sûr de vaincre le Tems.
» Mon trône est ébranlé par l'altière Critique ;
» Déja portant sa main sur ma couronne antique,
» Elle a terni l'éclat de mes plus beaux Lauriers :
» Que le Législateur des Arts & des Guerriers,
» M'honorant d'un regard, m'accorde son suffrage ;
» Zoïle même alors viendra me rendre hommage.
» Jadis on vit ma lyre, au milieu des combats,
» Enflammer l'âme d'*Alexandre* ;
» J'oublîrai les honneurs qu'il aimoit à me rendre
» Si FRÉDÉRIC permet que je suive ses pas.

» Que ne puis-je du *Styx* repasser l'Onde errante !
» On verroit au sacré vallon
» Brûler d'un feu plus beau ma verve renaissante :
» Il seroit de mes Chants l'*Achille* & l'*Apollon*.
» Ou plutôt à ses yeux interdite & muette,
» Ma Muse entre ses mains remettroit la trompette.
» Que dis-je ? il la saisit : Terre ! écoute sa voix :
» Dans ses vers immortels dictant l'*Art de la guerre* :
» Il a, sans y penser, célébré ses exploits :
» FRÉDÉRIC de son siécle est l'*Achille* & l'*Homère*.

Le style de cette Epître prouve que M. *Bitaubé* auroit pû traduire en fort bons vers, le Poëme grec qu'il a rendu en très-bonne prose. L'Ouvrage est précédé d'un Discours étendu, mais nécessaire, & divisé en deux parties. Dans la première, on examine les différens écrits publiés pour & contre *Homère*, à l'occasion de la fameuse dispute élevée sur le mérite de ce Poëte. *Pérault*, *la Motte* & *Terrasson*, qui chacun, à l'exception de ce dernier, ont eu leurs Antagonistes, marquent comme trois époques de cette dispute. L'Auteur pése avec beaucoup d'équité (& il faut lui en tenir compte, vû qu'il traduit *Homère*,) leurs divers sentimens. Il montre par différens exemples que les

uns & les autres ont mal jugé d'*Homère*; qu'il a été trop loué & trop critiqué. M. *Bitaubé* prend un sage milieu ; il n'est pas de ces Traducteurs zélés, dont l'amour-propre les identifie en quelque sorte avec l'Auteur qu'ils traduisent : il ne se range pas non plus du parti des ennemis déclarés du Poëte grec : il convient de ses défauts sans trahir ses qualités avantageuses : il y a tant d'impartialité dans cette discussion, qu'on oublie en la lisant, que M. *Bitaubé* est le Traducteur d'*Homère*.

La seconde partie du Discours est une apologie que l'Auteur fait de son Ouvrage. Il y a deux sortes d'ennemis à combattre, les admirateurs trop zélés d'*Homère* & ses ennemis outrés. A l'égard des premiers, il a à se justifier devant eux d'avoir traduit ce Poëte avec quelque liberté ; les derniers, exclusifs dans leur mépris, éxigeoient nécessairement une apologie de l'entreprise même de le traduire. L'Auteur se tire de ce plaidoyer d'une manière satisfaisante pour les esprits raisonnables. Il montre qu'on ne pouvoit traduire *Homère* en entier ; que le principal but de cette Traduction est de faire connoître les beautés de ce Poëte, sans cepen-

dant dérober entièrement la vue de ſes défauts. On peut apprécier dans la nouvelle traduction les beautés & les défauts de ce Poëte, quoique les derniers ſoient un peu voilés ; ce qui étoit néceſſaire pour faire lire *Homère.* Cette Traduction rend le ſervice que feroit une perſpective, diſpoſée de manière à montrer de près les objets agréables, & un peu dans le lointain ceux qui ne ſçauroient flatter la vue.

Le Diſcours eſt terminé par des réfléxions générales ſur la Traduction, & par des réfléxions particulières ſur les Traductions d'*Homère.*

Il diſcute auſſi en peu de mots cette queſtion, ſçavoir s'il eſt avantageux de traduire les Anciens.

Il y a beaucoup de Philoſophie & de netteté dans toutes les réfléxions qui compoſent ce Diſcours ; & il eſt écrit avec goût & agrément.

Quant à la Traduction même, il faut avouer que cet Ouvrage manquoit à la Littérature. Mde *Dacier* avoit traduit *Homère* foiblement ; ſa ſcrupuleuſe admiration pour ce Poëte, au lieu de lui inſpirer de la chaleur, lui donnoit une ſorte de timidité qui devoit la refroidir. D'ailleurs elle n'avoit pas les qualités néceſſaires pour traduire *Homère* ; ſon-

ſtyle manquoit de nerf, de nobleſſe & d'harmonie. Si Mde *Dacier* étoit trop ſcrupuleuſe & ſe traînoit pour ainſi-dire ſur les pas de ſon Auteur, M. *de la Motte* s'éloignoit trop de ſes traces; tantôt il traduiſoit, tantôt il compoſoit; & cependant il croyoit avoir rendu les beautés de l'original; & on ne ſçauroit même donner le nom de Traduction aux endroits qu'il ſe propoſoit de traduire; on n'y retrouve ni l'harmonie, ni la noble ſimplicité du Poëte grec. Le nouveau Traducteur de *l'Iliade* ſatisfera les Connoiſſeurs à ces différens égards: émule de *Pope*, il réuſſit peut-être plus que lui à rendre *Homère* avec une énergique ſimplicité. Si quelquefois il embellit ſon Auteur, ces embelliſſemens naiſſent du ſujet & ne ſont point recherchés.

Nous deſirerions que les bornes de notre Journal nous permiſſent de comparer quelques endroits de la Traduction de M. *Bitaubé* avec celle de Mde *Dacier*; nous ne craignons point d'aſſurer que tout l'avantage eſt du côté du nouveau Traducteur. Nous renvoyons nos Lecteurs aux deux verſions; ils feront eux-mêmes cette comparaiſon ſi glorieuſe à M. *Bitaubé* & nous nous

contenterons de leur indiquer les principaux endroits qu'ils pourront lire dans l'un & dans l'autre Traducteur. On pourra mettre en parallèle avec Mde *Dacier*, les discours d'*Agamemnon* & d'*Achille* au premier Chant.

Tom. 1 pag. 34, la comparaison des Grecs avec les abeilles, & le morceau sur le sceptre d'*Agamemnon*.

Le combat de *Pâris* & de *Ménélas*, Chant troisiéme.

Vénus blessée, Chant cinquiéme.

Tom. 2 pag. 141. *Junon* qui se pare de la ceinture de *Vénus*.

Quelques morceaux du bouclier, Chant dix-huitiéme.

Mais surtout, Chant 21, le combat du *Xanthe* & de *Vulcain*, &c, &c, &c.

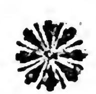
ATLAS de M. BUY DE MORNAS, Géographe des ENFANS DE FRANCE ; vingt Cartes nouvelles.

NOUS nous sommes engagés dans notre dernier *Mercure*, à rendre un compte plus détaillé de ces nouvelles Cartes, qui forment la suite du beau &

magnifique *Atlas* que M. *Buy de Mornas* continue avec le plus grand ſuccès. Cet Ouvrage, où la Géographie eſt toujours accompagnée de la connoiſſance de l'Hiſtoire, mérite l'accueil favorable qu'il reçoit du Public ; & l'on peut dire que dans ce genre on n'a jamais rien fait de plus parfait ni de plus utile.

La première de ces vingt Cartes contient les époques anciennes, depuis la fondation du Temple de *Salomon*, juſqu'à la liberté rendue aux Juifs par *Cyrus*. On y voit d'un coup d'œil les années où ont vécu pendant cet eſpace de tems, les Rois de Juda, d'Iſraël, d'Egypte, d'Aſſyrie, de Babylone, de la Médie, de Tyr, de Lydie, d'Athènes, de Sparte, de Macédoine & de Rome. La Carte ſuivante préſente l'Hiſtoire de pluſieurs Rois de Juda, & en particulier celle du Régne de *Salomon*. Elle eſt ſuivie d'une Carte géographique de la Paleſtine. La ſuite de l'Hiſtoire du Royaume de Juda, accompagnée de celle du Royaume d'Iſraël, fait le ſujet de la quatriéme Carte, toujours ſuivie des Cartes géographiques qui repréſentent diſtinctement ces Royaumes. Les autres Cartes offrent de même la Géographie

des Royaumes d'Assyrie, de Babylone, de Médie, de Lydie, de la Grèce & de Rome. A côté de ces Cartes est l'Histoire de ces différens pays dans les époques que nous avons marquées. Les Etats habités par les Peuples soumis aux anciens Rois de Rome, sont représentés sur cinq Cartes particulières, où l'on voit leurs différens accroissemens ; & à côté de ces cinq Cartes géographiques se trouve leur Histoire, qui ne laisse rien à desirer pour acquérir une parfaite connoissance des principaux événemens qui les concernent. Enfin, M. *de Mornas* ne met aucun pays sous les yeux de ses Lecteurs, qu'il ne leur présente en même temps tout ce qu'il est nécessaire de sçavoir pour le connoître parfaitement. Les Sçavans peuvent y apprendre beaucoup de choses, sans que l'Ouvrage soit moins utile à ceux qui commencent. Cet ATLAS se vend chez l'Auteur, rue S. Jacques, proche S. Yves.



ANNONCES DE LIVRES.

Le Portefeuille d'un homme de goût, ou l'Esprit de nos meilleurs Poëtes ; à *Amsterdam*, & se trouve à *Paris* chez *Vincent*, Imprimeur-Libraire, rue S. Severin, 1765 ; deux volumes in-12.

Le peu de goût qui régne dans presque tous les Recueils de Poësies fugitives, composées par différens Auteurs, en a dégoûté le Public. On ne les lit point, parce que le peu de bonnes Piéces qui s'y trouvent sont perdues dans une foule de mauvaises, d'où l'on auroit peine à les démêler. On voudroit trouver dans un ou deux Volumes tout au plus, les morceaux les plus exquis de nos meilleurs Poetes dans le genre des piéces fugitives & légères, sans aucun mêlange de piéces médiocres ; & c'est le but qu'on s'est proposé, & auquel nous ne craignons pas d'assurer que l'on est parvenu, en rassemblant dans deux tomes seulement, tout ce que notre Parnasse a produit de plus parfait en ce genre depuis *Marot* jusqu'à nos jours. On ne s'est

point attaché à ne donner que des piéces qui ne fussent pas connues ; on en est peu curieux , si elles ne sont pas excellentes ; & si elles sont excellentes, il n'est guères possible qu'elles ne soient pas connues. On a donc voulu seulement donner aux gens de goût, un portefeuille choisi, où se trouvassent réunis tous les morceaux de Poësies fugitives, que la postérité & les Connoisseurs ont marqués du sceau de l'immortalité ; & nous osons assurer très-positivement, & sans crainte de pouvoir là-dessus être démentis , que nous n'avons eu jusqu'à présent aucun Recueil, qui présente un si grand nombre de piéces excellentes. Peut-être y en a-t-il quelques-unes qui ne seront pas du goût de tout le monde ; mais nous croyons qu'il en est peu , parmi celles qui peuvent plaire généralement à tout le monde , qui ayent été omises dans ces deux volumes. C'est véritablement *l'esprit de nos meilleurs Poëtes* ; non pas de cet esprit où l'on ne prend que quelques-unes de leurs pensées rangées sous différens titres, & qui laissent à desirer le reste de la piéce. Ce sont leurs Ouvrages que l'on donne en entier ; mais leurs Ouvrages choisis ; de sorte que

tel Auteur qui s'eſt fait de la réputation, n'a ſouvent qu'une ou deux de ſes piéces dans ce Recueil, les autres n'ayant pas paru dignes d'avoir place dans une collection, où, autant qu'il a été poſſible, on n'a inſéré que les chefs-d'œuvres de ce genre. Dans ces deux volumes ſeuls on aura ce qui'l y a de plus parfait en In-promptus, en Madrigaux, Epigrammes, Epitaphes, Inſcriptions, Rondeaux, Triolets, Sonnets, Fables, Contes, Epitres, Poëmes, Odes, Chanſons, Stances, Poëſies morales, Poëſies chrétiennes, Poëſies philoſophiques, Poëſies galantes, Poëſies diverſes, enfin Poëſies fugitives dans tous les genres. Il eſt vrai que ce Recueil rendra les Lecteurs extrêmement difficiles pour tout ce qui ne ſera point déſormais marqué du ſceau de la perfection : on ne ſoutiendra plus la lecture de tous ces vers de ſociété & autres, qui ne paroiſſoient un peu paſſables, que parce qu'on n'étoit point aſſez familiers avec les meilleurs. Mais d'un autre côté, la réunion de tous ces chefs-d'œuvres, en épurant le goût des Lecteurs, perfectionnera celui de nos Poëtes ; ou s'ils n'atteignent point à la perfection de leur art, ils ſeront du moins plus ré-

ſervés à rendre publiques leurs productions.

LES Philoſophes en querelle, Etrennes Encyclopédiques, pour l'Année 1765; par M. D'AUPTAIN, Teneur de Livres, &c. *à Léipſick*, & ſe trouve *à Paris*, chez *de Lalain*, rue S. Jacques, à l'Image S. Jacques; 1765; vol. *in*-18.

Ce petit Ouvrage ne doit pas être confondu dans la claſſe ordinaire des Almanachs. Il eſt d'un homme d'eſprit, & qui nous paroît poſſédér parfaitement l'art de l'Analyſe. Il a trouvé le ſecret de renfermer dans un très-petit eſpace, la partie la plus curieuſe & la plus piquante de l'Hiſtoire Littéraire de tous les Siécles. M. D'AUPTAIN, dont l'eſprit paroit avoir beaucoup de netteté, de préciſion & de juſteſſe, préſente dans une page ou une page & demie, tout au plus, l'origine, les progrès, les ſuites & la fin de chacune des diſputes que les Philoſophes, les Gens de Lettres & les Sçavans ont eues depuis *Homère* juſqu'à l'année 1764. Il dit tout ce qu'il eſt néceſſaire de ſçavoir, & rien de ce qui peut être regardé comme ſuperflu. Son ſtyle eſt net, aiſé & correct. Il ſaiſit le point précis de la diſpute, l'ex-

poſe en peu de mots ; il en écarte tout ce qui peut y être étranger, & ſuit la querelle, juſqu'à ce qu'elle ſoit terminée ou par un accommodement entre les perſonnes intéreſſées, ou par la défaite d'un des deux partis. On nous a dit que M. d'AUPTAIN étoit encore jeune ; nous croyons donc qu'il pourra tirer beaucoup de fruit de ſon talent pour l'Analyſe ; talent très-rare, & qu'il poſſéde au plus haut dégré. Nous l'exhortons à ne pas s'en tenir à ce premier eſſai, & ſur-tout à nous donner ſouvent de pareils abrégés : ils inſtruiſent autant que les grandes Hiſtoires, & n'ont pas l'inconvénient de l'ennui.

LES Contes Moraux de M. *Marmontel ;* nouvelle édition en 3 vol.

Ces Contes ont eu dans toute l'Europe le même ſuccès qu'en France. Ils ont été traduits en Italien, en Allemand ; deux fois en Anglois. Les Théâtres de Paris & de Londres s'en ſont emparés à l'envi ; un Ouvrage ſi bien reçu & ſi univerſellement goûté méritoit le ſoin qu'on a pris d'en donner une belle édition. Celle qui va paroître au commencement de l'année ne laiſſe rien à deſirer du côté de l'Impreſſion. Elle

eſt enrichie d'Eſtampes en Taille douce, deſſinées par M. *Gravelot*, & gravées par d'excellens Maîtres. Le Portrait de l'Auteur eſt à la tête, & chaque Conte a ſon Eſtampe, ce qui fait en tout vingt-cinq Planches. Elle eſt augmentée de cinq Contes nouveaux qui font près du tiers de l'Ouvrage. Elle eſt en trois vol. in-12; mais on a fait tirer un très-petit nombre d'Exemplaires in-8°, & en plus beau papier pour les Curieux. Ceux qui deſireront en avoir de ce format, peuvent ſe faire inſcrire d'avance chez M *Merlin*, Libraire à Paris, rue du Mont S. Hilaire. La rapidité avec laquelle les éditions précédentes ont été enlevées, & la beauté de celle-ci, ſemblent en aſſurer le ſuccès.

CONTES philoſophiques & moraux; par M. *de la Dixmerie*. A Londres, & ſe trouvent à Paris chez *Ducheſne*, Libraire, rue S. Jacques; deux volumes in-12.

La plûpart des Contes qui forment ce Recueil intéreſſant, ont paru avec le plus grand ſuccès dans nos Mercures durant le cours des trois dernières années. Les additions & les changemens que l'Auteur y a faits, ne peuvent qu'ajouter

jouter au mérite de l'Ouvrage. Il est bien flatteur pour M. *de la Dixmerie*, d'avoir fourni avec tant de distinction une carrière, dans laquelle M. *Marmontel* l'avoit précédé. Au surplus, il ne paroît point avoir pris à tâche de lutter contre son prédécesseur. Prèsque tous ses Contes sont dans un genre différent de celui des *Contes moraux*. On voit même que M. *De la Dixmerie* a évité de s'en tenir à un seul genre. Il prend tous les tons, parcourt tous les climats, & observe exactement le Costume dans ses divers Tableaux. C'est-à-dire, que chaque Conte est adapté aux mœurs & aux usages des lieux où est placé celui de la Scène. Mais comme il se trouve dans ce Recueil plusieurs Morceaux qui n'ont point encore paru, nous croyons devoir à nos Lecteurs de les en entretenir dans le Mercure prochain.

VOYAGE de Milord *Céton*, dans les sept Planettes, ou le nouveau *Mentor*; traduit par Madame *R. R. à la Haye*, & se trouve *à Paris*, chez tous les Libraires qui débitent les Nouveautés, 1765, 2 vol. *in*-12. petit format.

Cet Ouvrage de fiction doit contenir autant de Volumes, que l'on compte

de Planettes; les deux tomes suivans sont sous presse ; & les trois autres ne tarderont pas à paroître. L'Auteur est déja connu par plusieurs Ouvrages que nous avons annoncés dans le temps avec éloge, & que le Public a reçus avec satisfaction : ces Ouvrages sont, *la Paysanne Philosophe*, & *la Voix de la Nature*. Celui que nous annonçons aujourd'hui, mérite que nous en fassions un Extrait, que nous remettrons à un de nos prochains *Mercures*.

LETTRE du Comte de *Comminges* à sa Mère, suivie d'une Lettre de *Philomèle* à *Progné* ; à Paris, chez *Jorry*, rue & vis-à-vis de la Comédie Françoise, au grand Monarque & aux Cigognes, 1764, avec Approbation ; Brochure *in*-8°. ornée d'estampes, de vignettes, de culs-de-lampes, &c.

M. *Dorat*, Auteur de ces deux nouvelles Productions Poëtiques, continue d'augmenter son agréable Recueil, où la Poësie & la Gravure semblent se disputer le suffrage des Connoisseurs & des gens du goût. On a trouvé dans la Lettre du Comte *de Comminges*, des sentimens très-pathétiques ; & cette nouvelle composition ne le céde à aucune

de celles dont il a déja formé son Recueil.

EMILE Chrétien, consacré à l'utilité publique, rédigé par M. *Formey*, Auteur du Philosophe Chrétien; *à Berlin*, chez *Jean Néaulme*, 1764; quatre volumes *in*-8°.

On sent que ces quatre Volumes de M. *Formey* doivent servir de préservatif contre la Doctrine de M. *Rousseau* de Genève, dans son Traité de l'Education. C'est tout à la fois, & une réfutation du Livre de M. *Rousseau*, & un Traité d'Éducation Chrétienne. On en trouve des Exemplaires chez *de Saint & Saillant*, rue S. Jean de Beauvais, & chez *Duchesne*, rue S. Jacques, au Temple du Goût. Et chez *Robin*, Libraire, rue des Cordéliers.

CATALOGUE des Livres du Magasin Littéraire, avec cette Epitaphe: *Libris ducere sollicitæ jucunda oblivia vitæ.* Horat. S. Lib. II. *à Paris*, chez *Jacques-François Quillau*, Libraire, rue Christine, Fauxbourg S. Germain; 1765, Brochure *in*-12.

L'accueil que le Public fait depuis trois ans à l'établissement du *Magasin Littéraire de Jacques-François Quillau*,

Libraire, rue Christine, Fauxbourg S. Germain, l'a déterminé à augmenter considérablement sa Bibliothèque destinée à être fournie en lecture. Le prix de l'Abonnement qui se paye d'avance est de 24 liv. par an, ou de 3 liv. par mois.

Afin que les Abonnés n'attendent pas longtemps après les Livres qu'ils voudront lire, il a multiplié les Exemplaires des Ouvrages d'agrément les plus recherchés; & il multipliera de même les Exemplaires des Nouveautés qui paroissent. Les Ouvrages Périodiques sont au Magasin, où les Abonnés ont la liberté de les lire, ainsi que de consulter le Dictionnaire Ecclésiastique, &c. Il distribue chez lui le Catalogue imprimé de ses Livres, où les conditions de l'abonnement sont expliquées plus au long.

ABRÉGÉ de la Grammaire Françoise, par M. *de Wailly*, troisiéme Edition, revue & augmentée; *à Paris*, chez *Jean Barbou*, Libraire-Imprimeur, rue & vis-à-vis de la grille des Mathurins, 1764, avec Approbation & Privilége du Roi. vol. *in*-12.

On ne cesse de réimprimer cet excel-

lent Abrégé, dont nous avons déja parlé plus d'une fois. L'Auteur y fait à chaque Edition, des augmentations qui y donnent toujours un nouveau prix.

Les Etrennes du Chrétien pour l'année 1765; chez *Barbou*, rue des Mathurins, vis-à-vis de la grille, *in*-32.

Ce petit Livre contient les Prieres qu'un Chrétien doit dire, lorsqu'il s'acquitte des devoirs de sa Religion. Il est d'un format très-commode, & d'une très-jolie Edition.

Le petit Tableau de l'Univers, Almanach pour 1765, qui comprend la Description de tous les Pays & Villes du Monde, leur position & distance de Paris; les grandes routes de terre, de mer & des rivières de France; l'étendue des côtes de mer, avec les Royaumes & Villes qui y sont situés, les noms des rivières, les hautes montagnes; les Gouvernemens de France, Généralités, Ressorts des Parlemens, Diocèses; les Ordres de Chevalerie & des Religieux de l'Europe, & les Ecrivains prophanes de tous les siécles de l'Ere Chrétienne; *à Paris*, chez *Guyllin*, quai des Augustins, près le Pont S. Michel, au Lys

d'Or, 1765, avec Approbation & Privilége du Roi, 1 vol. *in*-24. Prix, 2 liv. relié.

Si l'Auteur de ce petit Ouvrage tient tout ce qu'il promet dans le titre, il est étonnant qu'il ait pu renfermer tant de choses dans un si petit espace. Nous avons éxaminé le Chapitre des Ecrivains prophanes, & nous trouvons que l'Auteur en a omis un grand nombre. Nous supposons que les autres Chapitres sont faits avec plus de soin.

LE bon Jardinier; Almanach pour l'année 1765; contenant une idée générale des quatre sortes de Jardins; les régles pour les cultiver, la manière de les planter, & celle d'élever les plus belles Fleurs. Nouvelle édition considérablement augmentée, & dans laquelle la partie des Fleurs a été entièrement refondue par un Amateur. A *Paris*, chez *Guillyn*, quai des Augustins, du côté du Pont S. Michel, au Lys d'Or; avec approbation & privilége du Roi. un vol. in-24.

Cet Ouvrage déja connu & estimé, ne peut qu'avoir acquis une nouvelle perfection par les corrections & additions que l'on annonce.

Nous nous contenterons de placer ici de suite, les titres des autres Almanachs nouveaux qui sont venus à notre connoissance. — L'APRÉS-SOUPÉ des Dames, ou les amusemens d'*Eglé*, Etrennes joyeuses, chez *Langlois*, au bas de la rue de la Harpe, à la Couronne d'or; in-32. — L'INVENTAIRE du Pont S. Michel, Piéce nouvelle en un Acte, représentée sur le grand Théâtre des Boulevards, avec un Calendrier pour la présente année; par M. *Coppier*, chez le même Libraire que le précédent; 1765, in-32. — LA Grécanicomancie, ou l'amusement des Belles Etrennes à la Grecque; chez le même Libraire; in-32. — LES Caractères ou la pure vérité; Almanach sans fard, récréatif & divertissant; par M. *Coppier*, chez le même Libraire; in-32. — L'OUVRAGE à la mode, ou Recueil des amusemens du temps, chez le même Libraire. On trouve aussi chez lui, LES Etrennes Récréatives. — LE Perroquet, ou les Masques levés. — CHIFFON, ou la Chiffonnière de Vénus. — TOUT ce qui vous plaira. — ETRENNES variées, ou Mêlange amusant. — LES Papillottes, par M. *Coppier*, &c.

ARTICLE III.

SCIENCES ET BELLES-LETTRES.

ACADÉMIES.

ASSEMBLÉE publique de l'Académie des Sciences, Arts & Belles-Lettres de DIJON, tenue dans la Salle de l'Université, le Dimanche, 18 Décembre 1763. *

M. MICHAULT, en ouvrant la Séance, annonça que n'ayant pû vaquer pendant quelques mois aux fonctions du Secrétariat, M. le Président de *Ruffey* avoit bien voulu se charger, en son absence, de l'Histoire des travaux Académiques dont le Secrétaire a coutume chaque année de rendre compte publiquement.

Plus une méthode est simple, & meilleure elle est : en partant de ce prin-

* *Cet Extrait égaré dans le dépôt du Mercure, n'a été retrouvé que depuis quelques jours.*

cipe, M. *de Ruffey* n'a préſenté l'expoſition analytique des Ouvrages de l'Académie, que ſous deux points de vue, la Philoſophie & les Belles-Lettres. Dans la première diviſion, il examine tout ce qui à rapport à l'Hiſtoire naturelle, aux Mathématiques & aux Arts : dans la ſeconde, l'Eloquence, la Poëſie, la Critique & l'Hiſtoire fourniſſent à ſa plume divers Sujets auſſi agréables qu'intéreſſans. Si je ne craignois de paſſer les bornes que preſcr un Extrait, j'entrerois avec plaiſir dans le détail de ces différens objets, mais je ne ferai mention ici que d'un Ouvrage dramatique qui nous a été envoyé par M. le Marquis *du Terrail*, Maréchal de Camps & Académicien Honoraire non réſident : *les Effets de l'Amour & de l'Amitié*; Ballet Héroïque en trois Actes, précédé d'un Prologue. On reconnoît dans cette Piéce le goût & la délicateſſe ſi néceſſaire au genre de la Poëſie Lyrique. L'Auteur, dans le Prologue, améne ingénieuſement l'éloge du Roi; ce qui prouve qu'un bon Serviteur & un fidéle Sujet n'eſt pas moins occupé à ſervir un Maître *Bien-aimé* pendant la guerre, qu'à le chérir & l'admirer dans le ſein de la paix.

M. le Marquis *du Terrail* a consulté aussi l'Académie sur un projet digne du zéle qui l'enflamme pour la gloire de sa patrie. Il propose de construire dans la Place de LOUIS XV, à Paris, des *Galleries Patriotiques*, décorées par les bustes en médaillons des Grands Hommes en tout genre, qui ont illustré la France : Sujet de la plus vive émulation pour tous les bons François qui aspireroient à la gloire d'y être un jour placés.

Un événement heureux & qui comble les vœux de l'Académie, a donné occasion au Secrétaire de terminer ainsi le Mémoire de M. *de Ruffey*.

» Après avoir exposé dans cette Assemblée l'Histoire de nos travaux & » le fruit de nos études, nous nous » empressons d'annoncer publiquement » l'honneur que S. A. S. Mgr le Prince » de *Condé* fait aujourd'hui à notre » Compagnie, en prenant le titre de » Protecteur. Ce Héros, que la Victoire » vient de couronner, daigne, dans » ces jours de paix, s'intéresser au sort » des Muses, & jetter un coup d'œil » favorable sur les couronnes Acadé» miques de notre Lycée. L'avantage » d'éxercer nos talens sous les auspices

» d'un Prince si précieux à l'Etat & si
» cher à notre patrie, doit raminer notre
» émulation ; & par les sentimens de la
» plus vive reconnoissance, nous enga-
» ger à mériter l'auguste protection
» qu'il accorde à l'Académie.

M. *Hoin* a lu ensuite un *Essai historique sur les différentes opinions concernant la nature de la cataracte*. Après avoir fait la description de cette maladie, l'Auteur remarque qu'il n'est pas vrai-semblable que les Anciens ne connussent la cataracte que par ses apparences extérieures, quand ils imaginerent une opération chirurgicale propre à lever l'obstacle qui s'opposoit à la perception des objets visibles. En effet, dit-il, comment se persuader qu'un homme eût eu la hardiesse d'enfoncer une éguille dans l'œil pour atteindre la cataracte, la déplacer & l'assujettir au bas du globe, si le couteau anatomique porté auparavant dans les yeux cataractés de quelques cadavres, ne lui eût fait voir à découvert que cette maladie avoit son siége dans le corps cristalloïde, & que l'opacité survenue au cristallin, ou à ses dépendances, constituoit la nature de la cataracte ?

Le nom de l'inventeur de cette opé-

ration s'eſt perdu dans l'abîme des ſiécles. Feu M. *Petit*, le Médecin, Membre de l'Académie Royale des Sciences, a conjecturé qu'il falloit fixer au temps d'*Hérophile* & d'*Eraſiſtrate*, Médecins qui floriſſoient en Egypte ſous les régnes des *Ptolomées Soter* & *Philadelphe*, l'époque d'une invention ſi intéreſſante. Il appuye ſon ſentiment ſur ce que ces Médecins eurent ſouvent l'occaſion d'ouvrir des cadavres, firent beaucoup de découvertes en anatomie, & reconnurent ſpécialement, qu'une membrane de l'œil, à laquelle ils donnerent le nom de rétine, étoit l'organe immédiate de la vue.

Si les Grecs n'euſſent point apporté de changemens dans la théorie de la viſion, s'ils n'euſſent point attribué au criſtallin les fonctions que les Egyptiens avoient reconnues propres à la rétine, il ne ſeroit pas établi de fauſſes opinions ſur la nature de la cataracte. Mais auſſi-tôt qu'il regarderent le criſtallin comme l'organe immédiat de la vue, ils ceſſerent de croire qu'il pût être altéré dans la cataracte qu'ils guériſſoient quelquefois en l'abaiſſant. Dès qu'il leur parut impoſſible que l'on pût voir ſans la lentille oculaire, ils ai-

merent mieux imaginer que cette maladie étoit formée par une humeur hétérogène, qui se coaguloit auprès de la prunelle, entre l'uvée & le corps cristalloïde, que de dépouiller le cristallin de la faculté qu'ils lui avoient gratuitement accordée.

Il ne faut pas confondre *Hippocrate* avec les Grecs dont je parle. Quoique le Prince de la Médecine ait fait mention de la cataracte dans ses écrits, il ne nous a point transmis d'opinion erronée sur la nature de cette maladie. En vain M. *Woolhouse* a-t-il prétendu prouver qu'*Hippporate* la faisoit dépendre d'une humeur coagulée hors du corps crystalloïde: je pense avoir détruit ses preuves dans un Mémoire sur ce Sujet, que j'ai lu à l'Académie en 1751, dans lequel j'ai fait voir aussi, contre le sentiment le plus généralement reçu, que *Celse*, quoiqu'il n'eût pas une idée juste de l'usage du crystallin, n'étoit pas tombé dans l'erreur que l'on reproche aux Médecins Grecs à l'égard de la Cataracte.

J'ai consulté les livres précieux qui nous restent de ces célébres Auteurs de l'Antiquité: j'ai connu par un fragment des Ouvrages de *Rufus*, rapporté par

Oribaſe qu'il étoit le plus ancien de ceux dont nous poſſédons encore les écrits, qui eût avancé que la cataracte conſiſtoit dans la coagulation d'une humeur placée entre la portion poſtérieure de l'iris & la membrane qui enveloppe le cryſtallin. Il eſt évident que *Rufus* prenoit cette maladie pour un vice de l'humeur aqueuſe, la ſeule qui ſoit ſituée dans l'eſpace qu'il détermine : mais cette erreur ſeroit peut-être tombée dans l'oubli, ſi *Galien* ne l'eût pas adoptée.

On la trouve en pluſieurs endroits des écrits immortels de ce célébre Médecin : elle y eſt environnée de ces vérités lumineuſes dont l'éclat a maſqué long-temps le petit nombre d'erreurs répandues dans ſes Ouvrages, où ſes ſucceſſeurs ne vouloient rien trouver à reprendre. Nous ne ſommes pas fort éloignés du Siécle où *Galien* jouoit encore dans les Univerſités le même rôle en Médecine qu'*Ariſtote* en Philoſophie. L'autorité de ces Grands Hommes l'emportoit alors ſur des faits contraires à leur opinion.

Aëtius, d'après un *Démoſthenes*, *Paul d'Egine*, *Aléxandre de Tralles*, *Actuarius*, tous Médecins Grecs, & *Marcellus Empyricus* parmi les Latins,

ont entretenu l'erreur ſur la nature de la cataracte que *Galien* avoit accréditée.

Les Médecins Arabes, regardés, peut-être avec raiſon, par le Docteur *Freind* plutôt comme des Compilateurs des manuſcrits Grecs ſur la Médecine, que comme des Auteurs riches de leurs propres fonds, enſeignerent la même doctrine ſur la nature de cette maladie. Quelques Nomenclateurs croyent qu'ils changerent le nom d'*Hipochyſis* qu'elle portoit chez les Grecs, en celui de *cataracte* que nous avons conſervé : il y en eut qui la nommerent *goutte obſcure* : *Avicenne*, *Avenzoar* & pluſieurs autres ſe contenterent de l'appeller une *eau* ſituée vers la prunelle ; ce qui contribua beaucoup à faire toujours paſſer la cataracte pour une concrétion de l'humeur aqueuſe.

Au renouvellement des Sciences en Europe, l'opinion des Grecs & des Arabes fut adoptéé ſans éxamen. Alors, les Sçavans renchérirent à l'envi ſur leurs prédéceſſeurs ; ils établirent de ſubtiles différences, ils expoſerent des cauſes, ils donnerent des explications d'un fait ſuppoſé, qui toutes plus ingénieuſes que ſolides, ont étendu, ſi j'oſe le dire, ſur les yeux de l'eſprit le voile factif

dont *Galien* & ses Sectateurs avoient couvert si long-temps ceux du corps. Mais avant que de chercher à expliquer comment la cataracte étoit formée par une humeur hétérogène qui se coaguloit entre l'uvée & le corps crystalloïde, il falloit examiner s'il pouvoit effectivement s'amasser une humeur de cette espéce dans la chambre postérieure de l'humeur aqueuse, sans que celle-ci l'entraînât en même-temps par l'ouverture de la prunelle, dans sa chambre antérieure, où la cataracte ne se forme jamais.

Guillaume de Salicet, qui professoit la Médecine & pratiquoit la Chirurgie à Vérone dans le XIIIe. Siécle, est le premier que je sçache, qui ait dit expressément qu'abaisser la cataracte, c'étoit déplacer avec l'éguille une membrane blanche située derrière la prunelle. Cet Auteur, sans saisir entièrement la vérité, s'en écartoit moins que les autres; mais il n'y eut que ce premier pas de fait vers elle : la prévention pour tous les points de la Doctrine des Anciens en dirigea mille, vers leur opinion erronée. Cependant, on voulut bien concilier la membrane de *Salicet* avec l'humeur hétérogène des

Grecs. Les Auteurs travaillerent à la construction idéale de cette membrane solide, ils la supposerent produite par l'approximation des parties les plus grossières de l'humeur aqueuse, qu'ils arangerent à leur gré. En vain peu contens les uns des autres se virent-ils réciproquement renverser leurs édifices, ils ne se découragerent pas, ils en éleverent de nouveaux: l'observation les a tous sappés par les fondemens. Néanmoins, il est étonnant que, depuis qu'elle a porté son flambeau sur les opérations de la nature, de nos jours-mêmes, des Médecins d'un grand nom, M. *Hecquet*, M. *Fizes*, ayent espéré parvenir à donner une explication vrai-semblable de la manière dont une humeur se convertissoit, entre le corps crystalloïde & l'uvée, en cataracte membraneuse. En effet n'est-il pas démontré depuis longtemps que, quand une humeur grossière ou hétérogène s'amasse ou se coagule dans l'espace que l'humeur aqueuse occupe naturellement, ce n'est ni une cataracte, ni une mebraneuse qui en résulte, mais seulement un amas de sang ou de matière purulente.

Après ce que je viens d'exposer, on sera peut-être surpris de m'entendre

dire que la plûpart de ces mêmes Auteurs, qui avoient une idée fauſſe de la cararacte, ne méconnoiſſoient point abſolument le vice de l'œil qui la conſtitue. C'eſt cependant une vérité inconteſtable ; elle eſt énoncée clairement dans leurs écrits. Ils avouent que le corps cryſtalloïde s'épaiſſit, devient opaque : mais ils donnent à cette maladie, qu'ils regardent comme incurable, le nom de Glaucome. *Hippocrate* compte le Glaucome parmi les infirmités des Vieillards ; les autres Médecins Grecs, les Arabes, les Auteurs de tous les Siécles antérieurs au XVIIIe. font mention du Glaucome, & tâchent de le diſtinguer de la cataracte par des ſignes particuliers, qui dénotent plutôt une variété dans quelques ſymptômes d'une même maladie, qu'une maladie d'une autre eſpéce.

La raiſon de la différence que les Grecs établirent entre la cataracte & le Glaucome, fut une conſéquence de leur opinion ſur l'uſage du cryſtallin, qu'ils prenoient pour l'organe immédiat de la vue ; tandis que ce corps eſt ſeulement une loupe oculaire dont il n'eſt pas poſſible de révoquer en doute l'utilité pour la réfraction des rayons lumineux ;

mais qui n'est pas absolument nécessaire pour que l'âme apperçoive les objets, comme le pensoient les Anciens.

La fausseté de leur opinion leur faisoit compter le glaucome parmi les maladies incurables. Il n'entreprenoient aucune opération quand ils croyoient le reconnoître : mais souvent les malades étoient assez heureux pour que les Anciens prissent un glaucome pour une cataracte ; ils opéroient alors, & leur attention n'alloit pas jusqu'à distinguer que leur succès démentoit leur doctrine. Ces heureuses méprises, quoique fréquentes, ne servoient pas à les éclairer, tant l'autorité de leurs prédécesseurs agissoit puissamment sur eux.

On lit daus les dissertations anatomiques de *Rolfincius*, Chirurgien Allemand, imprimées en 1656, que *Quarré*, Médecin-Chirurgien de Paris, s'étoit élevé, dans ses leçons publiques, contre l'opinion commune, en annonçant deux vérités, dont l'une dépendoit de l'autre, sçavoir : que ce que l'on prenoit pour la cataracte étoit un glaucome, & que le glaucome n'étoit pas une maladie incurable. On fit si peu d'attention en France à la saine doctrine de *Quarré*, que, sans *Schelhamer*, qui l'apprit à

Rolfincius, premier Auteur qui nous l'ait tranſmiſe, elle ſeroit peut-être tombée dans l'oubli. Pouvoit-elle prévaloir ſur celle de *Galien* ? La prévention étoit trop forte encore : cependant, *Pierre Borel* ſe déclara dès 1657 partiſan de l'opinion de *Quarré*.

Ce fut à-peu-près dans le même temps que *Remi Laſnier*, célébre Chirurgien de Paris, enſeigna la même doctrine dans les cours qu'il faiſoit publiquement. Il inſiſta ſur le peu de néceſſité du cryſtallin pour la viſion ; il eut beau dire qu'en abaiſſant la cataracte on *détrônoit le cryſtallin*, c'étoit ſa façon de s'exprimer, on ne vouloit pas voir que l'expérience & l'obſervation décidoient en ſa faveur ; il trouva prèſque partout des incrédules.

L'illuſtre *Gaſſendi*, qui nous a conſervé l'hiſtoire de ce fait, n'étoit pas homme à fermer les yeux devant les vérités qu'on lui préſentoit ; il reconnut & publia celle-ci : *Mariotte* en fut éclairé, ſans qu'il lui fût poſſible de perſuader les Sçavans qui compoſoient la naiſſante Académie Royale des Sciences : mais le Cartéſien *Rohault* ne craignit pas d'être Gaſſendiſte en ce point.

Nonobſtant les écrits du XVIIe. Siécle

que je viens de nommer & de quelques autres dont la briéveté prescrite pour un Mémoire ne me permet pas de faire mention ; la cataracte passoit encore au commencement du XVIIIe pour une pellicule formée dans l'humeur aqueuse entre l'uvée & le crystallin. En 1705, ce sentiment reçut à l'Académie une nouvelle attaque : *Brisseau*, Médecin de Tournai, y lut un Ouvrage dans lequel il voulut prouver par ses observations & par ses raisonnemens que le crystallin n'étoit pas l'organe immédiat de la vue, & que l'opacité de ce corps constituoit la cataracte.

L'Académie regarda comme un parodoxe la proposition de *Brisseau*. Les deux MM. *de la Hire*, M. *Méry*, M. *Littre*, se chargerent de soutenir l'opinion commune contre le Médecin de Tournai, & contre *Maître-Jean*, habile Chirurgien de Méry-Sur-seine, qui publia en 1707 un excellent Traité sur les maladies des yeux, dans lequel il confirma la découverte de *Brisseau*, ou plutôt celle de *Quarré*, par des Observations qui lui étoient propres, & qu'il croyoit avoir faites le premier.

MM. *Maréchal*, *Petit* le Médecin, *Petit* le Chirurgien, *de la Hire*, *Saint-*

Yves, Oculiſte digne de ſa réputation, s'armerent du couteau anatomique : les Sujets cataractés dépoſerent tous en faveur de *Briſſeau*. M. *Méry*, juſqu'alors partiſan outré du ſentiment des Anciens, eut la franchiſe d'avoue ſon erreur. M. *Bourdelot*, Médecin Ordinaire du Roi, voulut ſervir lui-même à terminer la diſpute : il avoit la cataracte, il étoit vieux ; n'eſpérant plus de connoître la vérité, il deſira d'en convaincre les autres ; il légua ſes yeux aux Sçavans. En 1709, M. *Marechal* y fit voir le triomphe de *Briſſeau*.

Le Procès étoit encore dans toute ſa force en France, tandis que le grand *Boerhaave* enſeignoit déja publiquement à Leyde en 1708, la nouvelle doctrine qu'il avoit puiſée dans l'Ouvrage de *Maître-Jean*. Ses Eléves la répandirent dans toute l'Europe : de nouvelles obſervations vinrent à l'appui des premières pour la confirmer, & partout le ſyſtême de *Briſſeau* prévalut. Cependant il reçut dans la ſuite un nouvel échec.

En 1713, *Heiſter*, célébre Médecin Chirurgien, Profeſſeur d'Altorff, écrivit une diſſertation ſur la cataracte, dans laquelle il ſoutint que cette ma-

ladie consistoit toujours dans l'opacité du crystallin. *Woolhouse*, qui s'étoit lassé de soutenir dans les Journaux depuis 1707 jusqu'en 1709 l'opinion des Galénistes, ranima ses forces pour attaquer vivement le nouvel écrit d'*Heister*. Il eut pour second M. *Andry*. Ce Critique ingénieux, dont la censure étoit quelquefois si piquante, se déclara dans le Journal des Sçavans l'adversaire du Professeur d'Altorff, auquel, longtemps aprés il rendit plus de justice. *Heister*, aussi vif que ses assaillans & peut-être mieux instruit de l'état de la question, publia l'apologie du nouveau systême; la dispute s'échauffa : on écrivit de toutes parts ; mais on raisonnoit plus souvent qu'on ne démontroit ; & les faits en Physique l'emportent toujours sur les raisonnemens.

Parmi le petit nombre de faits que l'on crut avoir bien observés au renouvellement de cette querelle, il y en eut quelques-uns qui prouverent la réalité des cataractes membraneuses. MM. *de Woolhouse*, *Littre*, *Winslow*, *Bouquot*, *Lancisi*, *Geister*, en avoient vu de cette espéce, quoique plus rarement que de l'autre. Il parut dès-lors qu'on ne pouvoit pas regarder toujours

la cataracte, avec *Heister*, comme une altération, une opacité du cryſtallin.

Ce ne fut qu'en 1722 que MM. *de la Peyronie* & *Morand*, ces Hommes illuſtres à qui la Chirurgie de nos jours doit la plus grande partie de ſon éclat, ſemblérent concilier les deux ſentimens par leurs obſervations & leurs réfléxions. Ils reconnurent deux eſpéces de cataractes : l'une glomatique, ou cryſtalline, qu'ils crurent la plus fréquente, & qui conſiſte dans l'altération du cryſtallin même devenu opaque; l'autre membraneuſe ou capſulaire, très-rare, ſelon ces habiles Chirurgiens, qui eſt produite par l'épaiſſiſſement, la perte de la traſparence de la capſule, & non point par une humeur coagulée vers la prunelle, comme le penſoient les Galéniſtes.

Ces obſervations mettoient d'accord les deux partis : elles répandoient auſſi un nouveau jour ſur la théorie de la cataracte. M. *Petit* le Médecin n'en fut point frappé : mais il attendit pour le déclarer qu'il eût conſulté le livre de la nature. Il diſſéqua un très-grand nombre d'yeux, il les examina avec attention. Quand la capſule lui parut opaque & épaiſſe, il lui ren[...]

la

ſa conſiſtence & ſa diaphanéité naturelle, en détrempant avec l'eau & ſéparant de cette enveloppe, une matière qu'il croyoit être une portion de la ſubſtance du cryſtallin deſſéché qui s'étoit collée à la ſurface interne de la capſule. Jamais il ne vit cette membrane vraiment opaque ; il la trouva même tranſparente dans tous les yeux cataractés qu'il ouvrit ; c'eſt, ſelon lui, faute d'avoir nettoyé les capſules, qu'on les a jugées ſuſceptibles de former des cataractes membraneuſes. Voilà ce que M. *Petit* publia dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, année 1730.

Un obſervateur d'un mérite ſi diſtingué & d'une éxactitude ſi ſcrupuleuſe étoit bien propre à ſe faire des partiſans. Je devins celui de M. *Petit*. J'étois fondé en quelque ſorte à préférer ſon opinion. Il n'admettoit que des cataractes glaucomatiques, les ſeules que j'euſſe auſſi obſervées ſur les cadavres : dans mes opérations ſur les vivans, je n'avois rien trouvé qui me décélât que les cataractes, que j'abaiſſois avec l'aiguille fuſſent membraneuſes.

Mais en 1749, j'en vis une de cette eſpéce dans l'œil d'un homme, mort

quelque temps après que M. *Hilmair* lui en eut abaissé une glaucomatique. Toutes deux étoient dans le même œil; celle-ci au bas du globe où l'Oculiste l'avoit précipitée, & la membraneuse en sa place ordinaire.

Ce phénomène me frappa d'autant plus vivement que dans toutes les piéces de la longue dispute sur la cataracte, il n'étoit parlé d'aucun fait semblable à celui que j'observois. Mes réfléxions me conduisirent à regarder ici la cataracte membraneuse, comme l'épaississement & l'opacité de la capsule produits par l'inflammation survenue à cette membrane après l'abaissement de la cataracte glaucomatique.

J'établis une nouvelle espéce de cataracte que je nommai secondaire. L'Académie Royale de Chirurgie, après que plusieurs de ses Membres eurent vû ma découverte se confirmer en 1753 à l'Hôtel Royal des Invalides, me fit l'honneur de la publier, & M. *Benomont*, celui de la revendiquer; quoique son observation faite en 1732, ne soit pas encore imprimée actuéllement.

Comme il n'y a plus de crystallin dans la capsule, quand elle forme la cataracte secondaire en devenant opa-

que; cette maladie, conſtatée par pluſieurs Chirurgiens, qui ont ont fait, ainſi que moi, l'opération qu'elle exige pour ſa guériſon, prouva, contre le ſentiment de M. *Petit* qu'une capſule perd quelquefois ſa diaphanéité ſans être enduite d'une matière appartenant au cryſtallin; & qu'il falloit admettre au moins une eſpéce fort rare de cataracte membraneuſe, indépendamment des glaucomatiques regardées comme les plus fréquentes.

La durée de près d'un Siécle avoit ſuffi à peine pour raſſembler un aſſez grand nombre d'obſervations propres à établir univerſellement que la cataracte conſiſtoit prèſque toujours dans l'opacité du cryſtallin & quelquefois dans celle de la capſule : mais tant que l'art de guérir cette maladie a été borné à déplacer la cataracte avec l'aiguille & à l'aſſujettir au bas de l'œil, les progrès de nos connoiſſances ſur ſa nature ne pouvoient pas être rapides : en effet, il étoit difficile de voir une cataracte à découvert, ſans avoir épié longtemps l'occaſion d'ouvrir de Sujets morts avec des yeux cataractés. Heureuſement M. *Daviel* a levé cet obſtacle à nos recherches. En inventant cette méthode

aussi hardie qu'ingénieuse par laquelle on fait sortir de l'œil une cataracte, il nous a fourni les moyens d'avoir souvent en nos mains l'objet de tant de discussions.

Je ne dissimulerai point que j'ai pratiqué l'extraction de la cataracte pendant plusieurs années, sans qu'il m'ait paru que celle que je venois de tirer du globe, fût autre chose qu'un crystallin opaque. M. *Tenon*, Chirurgien de Paris, moins prévenu en faveur du systême de *Brisseau*, a éxaminé plus attentivement, après ses opérations, les crystallins hors de l'œil, & il a reconnu qu'ils conservoient ordinairement leur transparence. Dès-lors il a prétendu prouver en 1757 par plusieurs observations, que prèsque toutes les cataractes étoient capsulaires, & qu'il y en avoit très-peu de glaucomatiques. Il a déclaré en même-temps que la couleur jaune que, selon la remarque de M. *Petit*, le crystallin contracte avec l'âge, & les lambeaux de la capsule détruite, qui s'attachent à sa surface, ont pû le faire passer pour opaque, tandis qu'il étoit réellement diaphane.

En cherchant des faits propres à confirmer, ou à combattre l'opinion de

M. *Tenon*, qui m'avoit singulièrement frappé, j'ai cru reconnoître que les cataractes les plus communes & qui sont les seules dont je m'occupe actuéllement ne dépendent point de l'opacité survenue au crystallin ou à sa capsule ; mais de celle que contracte l'humeur de *Morgagni*, à laquelle il me semble que les Observateurs n'ont pas assez fait attention. Je regarde cette lymphe, renfermée dans la capsule du crystallin comme la matière propre du plus grand nombre des cataractes connues. Je pense que cette humeur en devenant visqueuse, épaisse, opaque, les forme & les constitue le plus souvent ; & que l'altération du crystallin, celle de la capsule, ou toutes les deux, quand elles sont réunies, sont prèsque toujours produites par l'altération même de cette humeur.

M. *Hoin*, pour prouver son sentiment, ajoute à la fin de ce Mémoire historique & critique un grand nombre d'observations raisonnées que nous ne rapporterons point ici, crainte de donner trop d'étendue à cet Extrait.



EXTRAIT des Mémoires lûs à la Séance publique de l'ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE, le Jeudi 3 Mai 1764.

LA réunion des membres, prèsqu'entiérement séparés du corps, a été le sujet du premier Mémoire, lû par M. *Bordenave.* L'exposition de plusieurs faits intéressans, communiqués à l'Académie, en différens temps, par d'habiles Praticiens, montre ce qu'on peut espérer en pareil cas, de la nature aidée des secours de l'Art. Les divers procédés qu'on a suivis, sont examinés avec soin, & l'Auteur les apprécie judicieusement: le succès ne lui paroît pas toujours un garant assuré de la préférence méritée des moyens employés pour obtenir la guérison. On voit que M. *de la Peyronie* est parvenu à réunir un doigt coupé par un coup de sabre, & qui ne tenoit qu'à un très-petit lambeau de peau. Il a guéri un homme qui avoit le bras prèsqu'entiérement séparé par un coup de hache. M. *Bastide*, Chirurgien-Major du Régiment Royal-Dragons, a donné des soins efficaces à un Dragon qui

avoit eu l'os du rayon entiérement coupé par un coup de ſabre à la partie inférieure de l'avant-bras. Feu M. *Colin*, Chirurgien-Major de l'Hôpital Militaire de Phalſbourg, & Aſſocié de l'Académie, a conſervé la main à un homme qui avoit eu les deux os de l'avant-bras coupés totalement au-deſſus de l'articulation du poignet. La pratique des grands Maîtres, miſe, pour ainſi dire, ſous les yeux des Eléves, leur ſervira de guide; mais on les met en garde en même temps contre les fautes que nous jugeons avoir été commiſes, lorſqu'on examine la conduite des Praticiens relativement aux progrès récens que l'Art a faits: Tels ſont les points de ſuture, que nos Prédéceſſeurs employoient avec trop peu de réſerve, & dont on a non-ſeulement reconnu l'abus; mais même l'inutilité & le danger, en beaucoup de cas, où l'ancienne Chirurgie les regardoit comme le point eſſentiel des intentions curatives. C'eſt au profit de l'humanité que l'Art ſe ſimplifie, & chaque jour nous fait eſpérer de nouveaux progrès de l'émulation dont les Chirurgiens ſont animés. En général, le fruit de cet Ouvrage ſera d'inculquer de plus en plus aux jeunes gens le précepte ſalutaire

de donner leur principale & première attention à conserver les parties, & de leur faire connoître les ressources de la Nature & les bienfaits de l'Art, par des exemples de réussite, en des cas prèsque désespérés.

M. *Fabre* a lû ensuite des remarques sur l'opinion de M. le Baron *de Haller*, touchant l'insensibilité de certaines parties du corps humain. La division que ce sçavant Anatomiste a faite des parties en celles qui sont sensibles, & en celles qui sont privées de sensibilité, a excité beaucoup de controverses, dans lesquelles il paroît avoir triomphé de ses adversaires. M. *Fabre* assûre qu'il avoit été longtemps persuadé de ce que M. *de Haller* a dit de l'insensibilité absolue du tissu cellulaire, mais qu'il a reconnu l'erreur dans laquelle il avoit été entraîné. On ne découvre, à la vérité, aucun signe de sensibilité, par les expériences faites sur les animaux, en piquant & en irritant certaines parties; mais l'illusion vient, suivant M. *Fabre*, de ce que l'on ne les a soumises aux épreuves que dans un état sain; il dit que les mêmes épreuves faites dans certains états de maladie, donnent des résultats differens. Le tissu cellulaire trouvé constamment insensible sur les animaux, est très-douloureux lorsqu'il est enflammé:

les playes offrent des exemples journaliers de cette vérité : la dure-mère, les tendons, & plusieurs autres parties auxquelles M. de *Haller* a refusé la sensibilité, sont dans le même cas. Lorsque ces parties ont suppuré, & que leur surface est recouverte de grains rouges, qu'on désigne communément sous le nom de nouvelle chair ; il n'y a aucun point qui puisse être irrité sans exciter de la douleur ; ce qui prouve qu'il entre des nerfs dans la composition de ces parties, quoique les recherches anatomiques, & le secours des meilleurs microscopes n'en fassent point appercevoir : dans l'état sain les nerfs de ces parties sont disposés, de manière qu'ils ne peuvent transmettre à l'âme aucun sentiment : dans l'état de maladie la contexture est changée, & ils sont accidentellement sensibles. Les nerfs destinés au sentiment ne sont ils pas naturellement susceptibles d'une sensibilié différente, suivant leur manière d'être ? Les nerfs de l'estomac, par exemple, ne reçoivent aucune impression par le poivre, qui irrite violemment ceux de la membrane pituitaire ; le tartre émétique ne cause aucune sensation sur les houpes nerveuses de cette membrane, & il excite

des convulſions à l'eſtomac. L'auteur, par pluſieurs exemples tirés de la pratique de l'Art, prouve que l'inflammation ſuffit pour rendre ſenſibles des parties qu'on ne trouve pas telles dans l'état naturel ; & il en tire des inductions relatives au traitement des playes des parties tendineuſes, aponévrotiques, ligamenteuſes, &c, où l'on s'abuſeroit beaucoup par l'idée de l'inſenſibilité de ces parties qui ne peut ſe ſoutenir.

M. *Gourſaud* a continué la Séance par la lecture d'un Mémoire intitulé, *Remarques ſur les Hernies avec étranglement.* Le cas eſt des plus graves, & les ſecours qu'il exige doivent être différens ſuivant la variété des circonſtances. L'opération eſt quelquefois un moyen néceſſaire, & dont le délai auroit les ſuites les plus fâcheuſes. D'autres fois, il eſt poſſible & même avantageux de temporiſer, & l'on obtient la réduction des parties par des procédés aſſés ſimples. C'eſt par la diſtinction des cauſes de l'étranglement, & des ſignes qui les font connoître, que l'Auteur du Mémoire détermine la conduite qu'un Chirurgien doit tenir pour le bien & le ſalut du malade.

L'inflammation qui a été regardée

comme la cauſe la plus ordinaire des étranglemens, n'eſt pas auſſi fréquente qu'on le croit : avec un peu d'attention ſur le principe du mal, on verroit que le plus ſouvent il eſt produit par le ſéjour & l'accumulation des matières dans la portion d'inteſtin qui forme la hernie. Quand les parties flottantes contenues dans le bas ventre, ont paſſé ſubitement, à l'occaſion d'un effort violent, au travers des parties contenantes par les ouvertures naturelles, ſuſceptibles de les laiſſer échapper ; s'il ſurvient étranglement, il devient bientôt inflammatoire : dès que le mal ne céde point à l'adminiſtration raiſonnée des premiers remedes il y auroit le plus grand danger à différer l'opération, ſous l'eſpérance trompeuſe d'obtenir le relâchement des parties qu'aucune dilatation antérieure n'a préparé au paſſage contre nature de celles qui ſont contenues naturellement dans l'intérieur. Mais dans les hernies anciennes, où l'anneau a acquis une certaine étendue par la ſortie & la rentrée habituelles des parties ; c'eſt ordinairement l'engouement des matières qui empêche que la portion inteſtinale ne rentre ; & ſi elles acquièrent un peu trop de conſiſtence, l'obſtacle

qu'elles forment donnera tous les symptomes de l'étranglement.

Il y a des signes rationels & des signes sensibles pour distinguer ces deux états si différens, surtout dans les premiers temps. Dans le cas inflammatoire la rougeur de la peau, la sensibilité de la tumeur, la tension & la douleur du ventre, la fiévre & les accidens qui naissent naturellement du cours interrompu des matières qui doivent parcourir le canal intestinal, font des progrès rapides. La plupart de ces symptômes & de ces accidens, ou manquent primitivement, ou ont une marche bien plus lente dans la hernie produite par l'engouement des matières. L'Auteur en donne les raisons. Dans ce dernier cas, l'opération n'est pas urgente, comme dans le cas inflammatoire; les tentatives peuvent être réitérées: on met le malade dans une situation convenable, on manie doucement la tumeur à différentes reprises, & l'on réussit prèsque toujours avec du temps & de la méthode, à faire rentrer les parties. On peut attendre du succès de la persévérance des soins qu'on prendra à ramollir les matières, & à les disposer à la faveur de l'action intelligente des doigts, à reprendre la route

du canal. Les répercuffifs froids, tels que l'application d'un morceau de glace, conviendront dans le cas d'engouement ; & ils feroient nuifibles dans l'étranglement inflammatoire, parce qu'ils détermineroient la gangrene des parties enflammées. Au contraire, dans l'engouement, ils font utiles en diminuant le volume des parties, en condenfant les vents renfermés dans la portion d'inteftin, ce qui rend fa rentrée dans le ventre beaucoup plus aifée. M *Gourfaud* fait ici mention de M. *Pipelet* le jeune, qui fe diftingue dans la partie de la Chirurgie, qui a le traitement des hernies pour objet, & qui a fouvent réuffi, par l'application réitérée de la glace, fur des defcentes d'un volume confidérable qui ne rentroient pas depuis longtemps. On dit quelque chofe fur les purgatifs que quelques Auteurs anciens & modernes n'ont pas craint de confeiller dans les étranglemens : ce point mérite une difcuffion plus étendue. M *Gourfaud* finit par le récit de quelques faits de pratique qui confirment la jufteffe des remarques qu'il a données dans la partie théorique de ce Mémoire.

M. *le Vacher* a fixé l'attention de l'Affemblée par la démonftration d'une ma-

chine & par la lecture d'un Mémoire sur un nouveau moyen de prévenir & de guérir la courbure de l'épine. Cette maladie ne se borne pas au seul désagrément d'une taille contrefaite ; la gêne des parties intérieures, dont les fonctions sont absolument nécessaires à la vie, peut avec le temps être funeste par la mauvaise configuration de la colonne des vertébres. M. *le Vacher* explique les variations de cette maladie assez fréquente, & ses causes, parmi lesquelles il compte le peu de soin qu'ont éprouvé les enfans de la part de ceux à qui ils sont confiés dans l'âge le plus tendre. Le vice rachitique est la principale ; mais tous les Auteurs ne sont pas d'accord sur la manière dont ce vice agit. L'Auteur expose sommairement les idées diverses qu'en ont eues *Glisson*, *Mayow*, & feu M. *Petit* : mais l'objet de son Mémoire étant moins de differer sur les causes & sur les effets de la gibbosité, que de donner un moyen éfficace d'y rémédier, les vues d'utilité lui ont paru préférables à de vaines spéculations.

La principale indication curative est de s'opposer dès le commencement de la maladie, au déjettement ultérieur des

parties osseuses ; & si la colonne de l'épine est déja courbée, de la redresser par une extension graduée & permanente ; sans attendre ce secours des remédes internes trop lents dans leurs effets, & toujours insuffisans. On a senti de tout temps la nécessité des secours extérieurs ; mais les moyens qu'on a proposés jusqu'ici ne peuvent remplir les intentions qu'on vient d'établir. Les parens excités par la seule crainte de la difformité dont leurs enfans sont menacés, ne manquent pas de consulter les personnes qu'ils jugent les plus éclairées : les moyens qu'on leur a offert jusqu'ici se réduisent prèsque tous à la compression des parties saillantes. Tantôt on propose un corset baleiné, garni dans les endroits qui correspondent aux saillies ; tantôt c'est une croix de fer, &c. M. *le Vacher* fait connoître par des raisons fondées sur la structure des parties, & sur la considération des désordres qu'on voudroit réparer, l'inutilité, & même le danger de ces différentes inventions compressives. *Glisson* en avoit senti l'insuffisance, & avoit saisi le vrai principe en admettant la nécessité des extensions de l'épine, comme le seul moyen de la

redresser. Cependant celui qu'il adopte ne peut pas suffire, parce qu'il n'a point un effet permanent : c'est l'escarpolette, fort usitée en Angleterre. On suspend un enfant avec des lacqs disposés de manière que sans l'incommoder, le poids de son corps, augmenté souvent de quelque matière pesante ajoutée à ses pieds, puisse être soutenu en partie par la tête, & par les bras & par les mains. Mais la lassitude ne permet pas à l'enfant qu'on prend le plus de soin d'amuser pendant cet exercice, de le continuer plus de trois quarts d'heure. Or quel bien peut produire une extension si laborieuse & qui dure si peu? Le poids des parties pendant le reste du jour détruit bientôt cet effet : on réïtére en vain cet exercice ; l'alternative d'extension & d'affaissement débilite les muscles & les ligamens ; la colonne de l'épine devient souple & elle se courbe davantage.

Il n'y a donc, conclut l'Auteur, qu'une extension constante & graduée de l'épine qui puisse prévenir ou guérir sa courbure. M. *le Vacher* a imaginé une machine qui remplit parfaitement cette indication. Les enfans la portent sans gêne le jour & la nuit. Pour ne laisser aucun doute sur les avantages de cette

ingénieuſe invention, l'Auteur ne s'eſt point contenté des raiſonnemens, il a fait part d'une cure opérée par ce moyen ſur une jeune Demoiſelle qui lui eſt redevable de la vie, & de la conſervation d'une belle taille. C'eſt une découverte bien utile, que celle d'un moyen fort ſimple, par lequel on peut prévenir & guérir une maladie, dont le moindre des effets eſt de cauſer une difformité déſſagréable qui dure autant que la vie.

M. *Sue* le jeune a terminé la ſéance par la lecture d'un Mémoire qui a pour titre *Recherches hiſtoriques ſur les Coutumes des Anciens par rapport aux accouchemens*. La perfection à laquelle la ſcience des accouchemens a été portée de nos jours eſt le fruit du temps, du travail, de l'étude, des obſervations & des découvertes qui ont été faites ſucceſſivement ſur cette partie de la Chirurgie. La pratique des accouchemens, livrée originairement à des femmes, n'a été d'abord qu'une routine entièrement dénuée de principes : peu-à-peu elle eſt devenue un art informe qui n'avoit pour bâſe qu'une expérience peu réfléchie ; enfin elle a eu le ſort de toutes les connoiſſances humaines qui ne ſont parvenues

que lentement au dégré où nous les possédons. La Chirurgie des accouchemens, considérée avant l'époque de la renaissance des Lettres, & comparée avec son état actuel, prouve indubitament la supériorité des Modernes sur les Anciens, dans cette partie. M. *Sue* qui se propose de traiter de l'origine, & des progrès de l'art des accouchemens jusqu'à nos jours, ne donne les recherches que nous annonçons que comme une introduction à l'histoire de cet Art, le plus ancien de tous. Il expose les coutumes des Hébreux, celles des Egyptiens, des Grecs & des Romains. Il a consulté les Historiens sacrés & prophanes, & fait connoître la doctrine des plus anciens Maîtres de l'Art. On voit comment il a passé des mains des femmes en celles des plus habiles Médecins-Chirurgiens de l'Antiquité. Les recherches du jeune Auteur sont remplies d'érudition ; elles ont paru curieuses & intéressantes ; & elles promettent de l'utilité, de son application à cette matière.



ARTICLE IV.

BEAUX-ARTS.

ARTS UTLES.

MAPPE-MONDE physique, politique & mathématique, ou nouvelle manière de considérer la Terre par la disposition naturelle de ses parties, par les différens Peuples qui l'habitent, & par sa correspondance avec le Ciel; extraite des Cartes de MM. *Cassini*, *Danville*, *Delisle*, *Bellin*, & autres Géographes. A Paris, par M. *Louis Denis.* Se vend chez l'Auteur & chez le sieur *Pasquier*, rue S. Jacques, vis-à-vis le Collége de *Louis-le-Grand.*

On trouve aux mêmes adresses une brochure de 29 pages, contenant l'explication de cette Mappe-monde, qui est très-bien exécutée.



ARTS AGRÉABLES.

MUSIQUE.

Les Nouveautés amusantes, ou la Feuille harmonique, Ouvrage périodique, qui paroîtra successivement, contenant plusieurs Menuets, Romances, Airs, Brunettes, &c, en Duo pour deux Violons, Flutes ou Par-dessus de Viole, d'une exécution facile & à la portée de tout le monde.

Ces Airs pourront aussi se jouer par un seul instrument, le second-dessus n'étant pas obligé. Première Feuille. Prix, une livre 16 sols. A Paris, aux Adresses ordinaires de Musique.

Recueil de petites Ariettes & Chansons, avec des accompagnemens de Clavecin ou de Harpe, qui peuvent être exécutés avec un Violon & une Basse, ou accommodés pour la Guitarre. Composées par M. *Ethis*, Amateur, & mises au jour par un de ses amis. A Paris & à Lyon, aux Adresses ordinaires de Musique.

GRAVURE.

LES *Musiciens ambulans*, Estampe gravée par J. G. *Wille*, d'après le Tableau original de *Dietricy*, Peintre de la Cour Electorale de Saxe, & de même grandeur que le Tableau appartenant au Graveur. Chez l'Auteur, quai des Augustins, à côté de l'hôtel d'Auvergne.

Cette Estampe ne peut qu'ajouter à la réputation justement acquise au burin de M. *Wille*.

ARTICLE V.

SPECTACLES.

SUITE des Spectacles de la Cour, A FONTAINEBLEAU.

LE Jeudi 25 Octobre on remit *Titon & l'Aurore*, Pastorale-Opéra. Il ne fit pas moins de plaisir qu'il avoit fait le jour précédent, & l'éxécution en fut

aussi parfaite. Le sieur JELIOTTE jouissoit encore davantage de sa belle voix, à cette seconde représentation, qu'à la première. (*a*)

Les Comédiens Italiens représenterent, le Samedi 27, le *Portrait d'Arlequin*, Comédie Italienne en deux Actes de M. GOLDONI. Nous avons vû confirmer par les suffrages de la Cour ceux dont le Public avoit accueilli cette ingénieuse plaisanterie, & ce que nous en avons dit, dans un de nos Journaux, lorsqu'elle a été donnée sur le Théâtre de Paris. Le jeu des Acteurs Italiens a très-bien secondé le génie du célébre Auteur de cette petite Piéce.

Après la Comédie Italienne, les Acteurs de cette Troupe, qui jouent dans les Opéra-Comiques du nouveau genre, exécutérent pour la première fois le *Dormeur éveillé*, Comédie en deux Actes mêlée d'Ariettes. Les Auteurs des Paroles & de la Musique anonymes, ainsi que l'on en use sur les Programmes ou Poëmes imprimés, lorsque les Auteurs ne font pas profession par état des Arts dont ils donnent des productions. Malgré ce voile, nous ne devons pas

(*a*) Voyez sur les détails du Spectacle & sur l'exécution de cet Opéra, le II. Vol. d'Octobre.

laisser ignorer que la Musique est du même Amateur qui a été tant applaudi à la Ville dans la Parodie du *Peintre amoureux*, qui depuis l'avoit été à la Cour dans un Ouvrage du grand genre (*Isméne* & *Isménias*) & qui continuant à consacrer ses talens à l'amusement de son Souverain & de son Maître, paroît avoir rempli son objet dans cette dernière production, puisqu'après la première représentation une seconde a été demandée. Quelques-uns des Acteurs, embarrassés apparemment, par le trouble d'une première exécution, peut-être par les difficultés d'une Musique très-sçavante, n'avoient pas rendu certaines parties des rôles, avec toute la précision & l'agrément qu'ils ont coutume de mettre dans les représentations de ce genre.

Nous ne donnerons point d'Extrait en forme du Drame, il a été imprimé pour le service de la Cour chez *Ballard* & distribué aux représentations; nous nous bornerons a une analyse sommaire. Le sujet est dans les *mille & une nuits*, contes très-connus & entre les mains de tous nos Lecteurs.

L'action du Drame commence après que par ordre du Calife *Aroun Alraschild*,

un Bourgeois de *Bagdad*, nommé *Abouhaſſon*, a déja été enlevé une fois, pendant un ſommeil artificiellement procuré par le Calife lui-même traveſti en Marchand. Tranſporté dans le Palais & ſur le Trône du Souverain des Croyans, perſuadé qu'il l'étoit devenu, enſuite remis dans ſa maiſon, *Abouhaſſan* avoit été corrigé comme fou des prétendues viſions qu'il avoit racontées.

Le même Calife, voulant s'amuſer une ſeconde fois du pauvre *Abouhaſſan*, & en même temps le conſoler des chagrins qu'il lui avoit occaſionnés, cherche à s'introduire encore dans la maiſon de ce Bourgeois. Il y parvient. *Abouhaſſan* étoit naturellement ami de la Société des hommes : mais devenu miſantrope par le nombre d'injuſtices & de perfidies qu'il avoit éprouvées, il avoit juré de ne revoir jamais deux fois le même convive, qu'il falloit ordinairement chercher tous les ſoirs parmi les Etrangers qu'il arrivoient à *Bagdad*. Malgré cette réſolution, le *Calife*, ſous la même forme de Marchand de Mouſſoul, ſurmontant les craintes qu'*Abouhaſſan* devoit avoir de ſa première avanture, l'engage à lui donner encore à ſouper.

per. C'eſt ici que commence l'action du Drame. Pendant, le ſouper, une poudre ſoporifique, adroitement inſinuée par le *Calife* dans la coupe d'*Abouhaſſan*, le plonge dans un profond ſommeil. Le *Calife* ſe retire. Des Eſclaves préparés, & qui avoient reçu leurs ordres, profitent de ce moment pour enlever *Abouhaſſan*. La Scène change. Tout eſt tranſporté dans un Sallon du Palais des *Califes*. *Abouhaſſan* y paroît endormi ſur un ſopha. Il eſt fort étonné à ſon réveil de ſe trouver une ſeconde fois dans ce même Palais, où il croyoit avoir régné. La correction qu'il a éprouvée pour avoir donné dans la première illuſion, produit en lui des frayeurs mortelles ſur l'événement de cette ſeconde métamorphoſe. Il prend le parti de feindre qu'il dort encore, pour mieux obſerver. Tout concourt à le tromper ſur ſa grandeur imaginaire. D'un côté, un Viſir le preſſe de s'éveiller pour vaquer au ſoin de ſon Empire; d'un autre, une troupe choiſie de Sultanes l'environne en formant autour de lui des danſes voluptueuſes, & témoignent le plus grand deſir de lui plaire. Parmi ces Sultanes, il eſt une *Zulime* qu'il avoit déja remarquée pendant ſon pre-

mier séjour involontaire dans ce Palais. Tout déterminé qu'il est à croire ce séjour & ce régne fantastiques, l'image de cette *Zulime* n'a pu s'effacer de son cœur; il concevoit bien que tout ce qui lui étoit arrivé n'avoit rien de réel, excepté l'amour que cette jeune Beauté lui avoit inspiré. C'est ce sentiment qui va le faire retomber dans une nouvelle erreur. Nous passons sur ce que produisent les efforts que l'on fait pour fortifier l'illusion d'*Abouhassan.* On lui annonce enfin qu'une affaire, dont la décision demande toute la sagacité de Sa Hautesse, exige qu'il se rende au Divan. Une femme âgée poursuit un homme, contre lequel elle demande justice. Ils ont déja forcé les premières portes; ils parviennent à celle de la salle du *Calife*, ils entrent. Cette femme est la mère d'*Abouhassan*, l'homme est le faux Marchand de Moussoul. Ils parlent tous deux en même temps. Au milieu de ce débat, *Abouhassan*, que l'amour pour *Zulime* a séduit, voudroit bien ne pas reconnoître ou plutôt n'être pas reconnu de sa mère. Celle-ci se plaint du faux *Marchand de Moussoul*; elle l'accuse d'être pour la seconde fois l'auteur de tous les maux qu'ont attiré sur son fils

ses visions fantastiques & sa dignité imaginaire. Nous avons omis de dire qu'au commencement de ce Drame, cette bonne femme fait tous ses efforts pour congédier le faux Marchand, lorsqu'il vient la seconde fois passer la soirée avec son fils. Ici elle reproche à ce fils, par une Ariette, dont le chant & les paroles sont touchantes, l'ingratitude qu'elle éprouve de sa part, pour prix des soins avec lesquels elle a élevé son enfance. *Abouhassan*, pressé par ses remords, s'attendrit & finit par tomber aux pieds de sa mère. Il lui jure de n'être plus *Calife* de sa vie. Il le déclare au Visir, & se félicite d'être débarrassé du fardeau de la grandeur. Le vrai *Calife* alors reparoît dans tout l'éclat de la majesté souveraine. Il dit à *Abouhassan*, que jusqu'à ce moment il l'avoit amusé; mais qu'alors il l'intéresse. Le *Calife* veut le récompenser de tout le plaisir qu'il lui a procuré. Il permet à *Abouhassan* de demander ce qu'il voudra. Celui-ci borne ses vœux à demeurer toujours auprès de la personne du *Calife*. Cette grace lui est accordée; mais son Maître lui fait appercevoir que ce bonheur seroit imparfait sans la belle *Zulime*. *Abouhassan* se jette aux genoux du *Calife*. Il est ren-

voyé par lui à ceux de *Zulime.* Cette jeune Sultane que les preuves de l'Amour d'*Abouhaſſan* ont touchée, conſent facilement à remplir ſes vœux & les intentions du Calife. Tous les Eſclaves & tout ce qui forme la Cour du Calife eſt réuni par ſon ordre, pour célébrer le bonheur qu'il vient de procurer. Ce qui donne lieu à un divertiſſement brillant & d'un ſpectacle auſſi agréable que magnifique.

Ainſi eſt terminé ce Drame à l'occaſion duquel nous nous permettrons quelques réfléxions. Il auroit été difficile, peut-être même impoſſible aux Auteurs des Contes les plus agréables & de la plus grande réputation de faire paſſer cet agrément dans l'action dramatique, en employant les mêmes Sujets qui ont fait le ſuccès de leurs Contes; ce qui doit s'entendre des Contes d'un certain genre. Le merveilleux, par exemple, ou les machines qui en tiennent lieu, s'oppoſent toujours à l'intérêt dans un Drame du genre pathétique & à la force comique dans ceux du genre bouffon. La même choſe n'arrive pas à la lecture d'un Roman ou d'un Conte. Pourquoi? C'eſt que le Lecteur ne jette, pour ainſi dire, qu'un coup d'œil général

ſur l'imagination de l'Auteur du Roman ou du conte, ſans diſcuter les rapports des moyens aux actions ou aux propos des perſonnages. Son eſprit ne s'en occupe que fort légèrement, ſouvent même point du tout dans la lecture du Conte. Il ſe livre en détail aux ſaillies de l'Ecrivain, pour en rire; ou à une ſorte de ſenſibilité momentanée pour s'attendrir d'une ſituation iſolée & du pathétique de ſtyle. Que la marche eſt différente dans l'eſprit du Spectateur ou de l'Auditeur d'un Drame! Il veut embraſſer tout l'enchaînement du Sujet. Il diſcute les moyens & les rapports; il ne ſe permet pas d'être affecté, de quelque manière que ce ſoit, qu'il n'en ait, ſouvent ſans y penſer, quelquefois même malgré lui, demandé compte à ſon jugement. Avec quelle ſévérité ſoumettra-t-il l'Auteur à rendre ce même compte! On admet, dans les Contes, la diſparate du comique dans les Perſonnages d'un rang élevé. Cette diſparate ſouvent ajoute à la plaiſanterie. C'eſt par exemple dans les Contes, dont ce Drame eſt tiré, un moyen fort agréablement employé. Mais cette cauſe a un effet tout contraire dans le dramatique. Des Califes, des Sultans,

en un mot des Souverains, peinent toujours un peu la raiſon du Spectateur, quand ils ſont trop impliqués dans une action comique. La lecture ne nous les offre que dans un certain éloignement, où nos idées ſur la grandeur ſont plus à leur aiſe : mais le Théâtre donne du corps & de la réalité à tout ce qui ne parloit qu'à l'imagination. Telle eſt peut-être cette différence entre les Romans ou Contes, & les Drames. Les uns ſont des compoſitions au premier crayon, où des touches ſaillantes nous frappent, & où l'on ſe diſpenſe de rendre compte de bien des choſes. Les autres ſont les tableaux peints d'après ces premières penſées. Si l'on admet cette comparaiſon; que l'on demande aux plus grands Artiſtes ce que, malgré tous leurs efforts, deviennent quelquefois, à leur propre ſentiment, ces tableaux finis, dont les eſquiſſes crayonnées avoient tant affecté les yeux des Amateurs. Joignons encore aux raiſons que nous venons d'alléguer, pour garantir les Auteurs du piége inſidieux que leur préſentent certains Contes ou Romans célébres, celle que tout le monde ſçait, & que l'expérience a toujours juſtifié dans les divers eſſais qu'on en fait.

C'eſt la difficulté de remplir & même d'atteindre l'idée qui exiſte dans les Spectateurs du Sujet & des Perſonnages de ces Ouvrages connus. Un autre déſavantage, c'eſt que l'Auteur Dramatique ne paſſe qu'en ſecond. Le Spectateur, involontairement injuſte, compare ſes impreſſions plutôt que les Ouvrages. L'antériorité de datte eſt toujours pour l'Ecrivain des Contes, par conſéquent la ſupériorité d'effet. C'eſt donc pour défendre ce nouveau Drame contre la prévention bien plutôt que pour le cenſurer, que nous avons hazardé ce peu de réfléxions. Si c'eſt une erreur, comme nous croyons l'avoir établi, que de puiſer des Sujets dramatiques dans de telles ſources, cette erreur ne peut jamais être que celle des gens qui ont le plus d'eſprit, parce qu'ils ſont plus vivement & plus long-temps affectés de ce qu'ils ont lû, & que le propre des imaginations vives & fortes, caractère & principe de l'eſprit, eſt de ſe flatter qu'on tranſmettra aux autres dans toute ſa force, l'impreſſion qu'on a reçue. Nous proteſtons ici à l'Auteur de ce Drame, quel qu'il ſoit, ſans avoir l'honneur de le connoître, que nos obſervations ſont un hommage très-ſin-

cère que nous rendons à son esprit & à ses talens. Hommage que nous croyons devoir à la façon dont il a rempli une tâche, dont nous ne mettons au jour le grand nombre de difficultés, que pour mieux faire sentir le mérite de pouvoir en surmonter quelques-unes.

Le Spectacle du second Acte & du Ballet de cette Comédie mêlée de musique, étoit brillant & agréable. Le Sallon du Calife formoit par sa longueur & par son étendue une espèce de gallerie riche & galante ornée de peintures dans les panneaux entre des pilastres dorés d'un goût léger & très-agréable. Le plafond peint en Sujets de figures dans toute son étendue au-dessus d'un entablement en voussure du meilleur goût, produisoit l'effet le plus illusoire, en dérobant totalement aux yeux la distinction des *bandes* dont on est obligé de composer les plafonds & les ciels dans les Théâtres. La première partie du Ballet étoit d'un aspect fort séduisant. Ce nombre de jeunes Sultanes, très-bien vêtues dans le Costume oriental, qui environnoit le Sopha d'*Abouhassan*, rendoit assez aimable l'erreur dans laquelle on vouloit le faire tomber, pour donner de la vraisemblance

à la facilité avec laquelle il s'y prêtoit. Dans le Ballet qui terminoit ce Spectacle, MM. LAVAL, Maîtres des Ballets du Roi, avoient assez ingénieusement varié les figures des marches & des Entrées, pour que l'on n'apperçût point de conformité entre ce Ballet & celui de l'Acte Turc, déja représenté à la Cour, quoique les caractères de Personnages & d'habillemens fussent prèsque les mêmes.

La Dlle GUIMARD, dansoit en Sultane dans ce divertissement & s'y distinguoit par les grâces de son talent. Les Sieurs LAVAL, GARDEL & DAUBERVAL, sous les caractères de *Bostangis*, éxécutoient plusieurs Entrées, chacun avec le mérite connu de leur genre de Danses.

Le Mardi 30, les Comédiens François représenterent *Ariane*, Tragédie de *Thomas* CORNEILLE. La Dlle CLAIRON fut admirable dans le rôle d'*Ariane*. Celui de *Phèdre* étoit joué par la Dlle DUBOIS. Le rôle de *Thésée* par le Sieur MOLÉ, celui de *Pirithoüs* par le Sieur BELCOUR. Le Sieur PAULIN jouoit celui du Roi de *Naxe*.

Après cette Tragédie, on donna une représentation de *Deucalion & Pirrha*,

ou *la Renaissance de l'Amour*, Comédie en un Acte & en prose par M. de SAINT-FOIX. Nous ne nous étendons pas ici sur le détail ni sur les éloges des Piéces de cet Auteur, attendu que nous en avons rendu un compte très-éxact à l'occasion de la nouvelle édition de ses Œuvres, & qu'elles sont à Paris sous les yeux du Public, au Théâtre, où elles ont toujours été remises avec succès. * Cette Comédie a été réimprimée séparément, en cette occasion, pour l'usage de la Cour. On lit à la tête de cette édition un Avertissement par lequel, ainsi que dans l'édition générale de ses Œuvres de Théâtre, l'Auteur rend compte d'abord de la nouveauté & de l'imagination qui lui a été uniquement propre, de mettre sur le Théâtre des Comédies à trois Acteurs & même à deux seuls telle que celle-ci. Il ajoute ensuite » on » a dit que cette Piéce étoit dénuée de » Portraits ; qu'ils sont essentiels dans » une Comédie, parce que son objet » doit être de corriger les mœurs & » les ridicules ; que le feu Roi recom- » mandoit sans cesse des Portraits à » MOLIERE ; & que cette critique &

* Voyez le Mercure du mois de Novembre dernier.

» cette peinture si vive & si forte de la
» Cour & des Courtisans dans *l'Im-*
» *promptu & les Fêtes de Versailles*, en
» sont une preuve. Ma réponse est qu'il
» y a & qu'il y a toujours eu différens
» genres de Comédie.

Le Sujet de *Deucalion & Pirrha*, & la manière dont l'Auteur l'a traité ne laissent aucun doute sur la justesse de cette réponse. Mais comme nous devons sans cesse rappeller aux grands & solides principes de l'Art, qu'il nous soit permis d'ajouter en faveur de celui dont M. de SAINT-FOIX s'est légitimement écarté en cette occasion, que les Portraits ou peintures critiques des vices, des ridicules & des mœurs en général, sont tellement essentiels à la Comédie qu'on ne pourroit les lui interdire sans l'énerver, & presque même la dénaturer. Cette sorte de morale forte & active appartient constitutivement à la Comédie dès son origine. Lorsque ses Portraits sont trop particulièrement indicatifs, ils deviennent sans doute des satyres répréhensibles contraires à la marche sage & correcte de notre Scène Françoise. Lorsqu'ils ne sont que généraux, on ne doit jamais les regarder que comme des leçons bienséantes, puis-

qu'elles sont toujours nécessaires & quelquefois fructueuses. Ne nous étonnons donc pas que MOLIERE, comme le rapporte M. de SAINT-FOIX, ait employé avec beaucoup de liberté ces utiles leçons, sous les yeux & par l'ordre de son Souverain. C'est à ce droit, qu'éxercoit pour la réformation des mœurs le Père & le modéle de la bonne Comédie jusques sur les *Gens de Cour*, qu'il faut bien distinguer des *Gens de la Cour*, qu'elle se trouve si supérieure aux jeux frivoles du Théâtre qui n'ont pour but & pour effet que de distraire quelques instans l'ennui & le désœuvrement. Les traits d'une censure licite & honnête sont de tout temps entre les mains de la Muse comique pour être lancés contre tous les états de la Société; ce seroit faire injure à ceux qui dans chacun de ces états ne méritent pas d'en être atteints, de croire qu'ils puissent jamais en être blessés.

Cette Piéce fut jouée avec tout l'art, tout le naturel, toute l'intelligence possibles par le Sieur MOLÉ représentant *Deucalion*, & la Dlle DOLIGNI représentant *Pirrha*. La Dlle LUZZI en *Amour*, chantoit dans ce divertissement mêlé avec les *Jeux* & les *Ris* déguisés

en divers Personnages chantans & dansans. Le Sieur GARDEL & la Dlle GUIMARD éxécutoient différentes Entrées dans le genre galant, & la Dlle LYONOIS avec le Sieur LANI dans le caractère de Pastres. La Cour parut très-satisfaite de ce Spectacle dont on connoît à Paris tout l'agrément du côté de la Piéce, auquel étoit joint celui d'un fort joli divertissement éxécuté par des talens distingués.

Le Samedi 3 Novembre, les Sujets de la Comédie Italienne jouerent le *Peintre Amoureux de son Modéle*, Opéra-Comique, Paroles de M. ANSEAUME, Musique de M. DUNI; ensuite *Rose & Colas* pour la seconde fois; cette Piéce dont les Paroles sont de M. SÉDAINE & la Musique de M. MONSIGNI, avoit été déja donnée à la Cour le 13 Octobre. Elle fut encore plus agréablement reçue à cette seconde représentation.

Le Mardi 6 les Comédiens François représenterent *Olimpie*, Tragédie de M. de VOLTAIRE. Le rôle d'*Olimpie* étoit rempli par la Dlle CLAIRON, celui de *Statira*, sa mère, par la Dlle DUMESNIL. Le Sieur MOLÉ jouoit le rôle de *Cassandre*, Fils d'*Antipater*. Le

Sieur BELCOUR celui d'*Antigone*, Roi d'une partie de l'Asie. *L'Hiérophante* ou *Grand-Prêtre*, étoit représenté par le S. BRIZARD. La Tragédie fut très-bien jouée par les principaux Acteurs qu'on vient de nommer. Le spectacle qu'en éxige la représentation étoit rendu avec toute la pompe & l'éxactitude convenables. L'action d'*Olimpie* se précipitant dans le bucher de *Statira*, produisit d'autant plus d'effet que la représentation en étoit extrêmement fidelle. La Tragédie fut suivie d'une représentation des *Grâces*, Comédie en un Acte & en prose, de M. de SAINT-FOIX. Nous renverrons encore pour ce qu'il y a à dire sur cet agréable Ouvrage, aux mêmes Mercures auxquels nous avons renvoyé pour toutes les Piéces précédentes du même Auteur : encore plus sûrement au plaisir que fait journellement celle-ci sur la Scène Françoise, à Paris. La Dlle LUZZI jouoit le rôle de l'*Amour*. La Dlle HUSS celui d'*Euphrosine*, la Dlle DESPINAY celui d'*Aglaé* & la Dlle FANIER celui de *Ciane*. Le rôle de *Vénus* étoit joué par la Dlle DUBOIS, celui de *Mercure* par le Sieur AUGÉ.

Nous croyons ne pouvoir donner d'é-

loges plus flatteurs aux Actrices qui jouent dans la Comédie des *Grâces*, que de rappeller les applaudissemens & les suffrages du Public a chaque représentation qu'on en donne à Paris.

Le Jeudi 8, l'Académie Royale de Musique & les Sujets de la Musique du Roi, éxécuterent le Prologue du Ballet *des Elémens*, Poëme de feu M. Roi, Chevalier de S. Michel; Musique de feu M. DESTOUCHES, Surintendant de la Musique du Roi. Le rôle du *Destin* a été chanté par le Sieur GÉLIN, celui de *Vénus* par la Dlle. DUBOIS l'aînée. Le Sieur VESTRIS dansa dans le divertissement, ainsi que le Sieur CAMPIONI & la Dlle GUIMARD. On joignit une seconde représentation de *l'Acte Turc*, du Ballet de l'*Europe Galante*, qui avoit déja été donné le 11 du mois précédent & dont nous avons rendu compte. A cette seconde représentation la Dlle CHEVALIER qui avoit chanté le rôle de *Roxane* la première fois, s'étant trouvée subitement indisposée, elle y fut remplacée sur le le champ par la Dlle DUBOIS l'aînée. Entre ces deux Actes d'Opéra, les Comédiens François représenterent le *Somnambule*, petite Piéce dans laquelle on

sçait combien le Sieur BELCOUR fait valoir le rôle qui donne le titre à la Comédie.

Le Samedi 30, on donna pour dernier Spectacle sur ce Théâtre, *Arlequin* & *Scapin Rivaux*, Scènes Italiennes à lazzi, suivies *du Dormeur éveillé*, Comédie en deux Actes mêlée d'ariettes, dont nous venons de parler plus haut & qui avoit été redemandée. On avoit fait quelques additions & quelques retranchemens dans les Paroles & dans la Musique de cette Piéce. Elle fut ornée du même spectacle & des mêmes divertissemens qu'à la première représentation. En commencant l'Article des Spectacles de la Cour à Fontainebleau, dans le deuxiéme volume d'Octobre, nous en avons annoncé les Ordonnateurs & les Conducteurs ainsi que les Maîtres des Ballets. M. ARNOULD, Ingénieur-Machiniste du Roi, a disposé & fait éxécuter toutes les machines dans ces Spectacles dont le jeu a été conduit par lui conjointement avec M. GIRAUD, Ingénieur Machiniste des Menus Plaisirs du Roi & de l'Académie Royale de Musique. Les habits éxécutés par le sieur de LAITRE, Maître Tailleur des Menus Plaisirs & de l'Opéra, sur les

desseins de M. BOQUET, ont été en général trouvés de très-bon goût, bien ordonnés & d'une éxécution très-soignée. Le même M. BOQUET chargé de la peinture des décorations, en avoit composé plusieurs auxquelles n'avoit pû vaquer feu M. *Michel Ange* SLODTS, *Dessinateur* du Cabinet du Roi, dans les derniers jours de sa vie. Nous avons rendu précédemment un compte détaillé de quelques-unes de ces décorations. Elles ont toutes été d'un bon genre de composition, peintes avec soin & beaucoup d'art dans les tons & dans les effets.

N. B. *Après le retour de Fontainebleau les Spectacles ont recommencé sur le Théâtre du Roi à Versailles; on en rendra compte dans le prochain Mercure.*

SPECTACLES DE PARIS.

OPERA.

ON a continué *Tancréde*, après avoir supprimé la Musique nouvelle dont on avoit chargé les divertissemens, & y

avoir substitué des morceaux de l'ancienne Musique de l'Opéra & d'autres beaucoup plus analogues au ton général de l'Ouvrage. Ce changement a paru être approuvé des Amateurs ; mais les représentations de cet Opéra n'ont pas été plus suivies. On n'en doit pas moins justice, & le Public la rend unanimement à M. LARRIVÉE dans le rôle de *Tancréde*. On ne peut, avec une voix triomphante, chanter de meilleur goût les morceaux charmans de ce beau rôle. Cet Acteur a saisi cette manière libre, facile & cavalière dans le chant, qui convient si bien au genre du rôle, ce débit qui convient à tout, & que nous regrettons avec raison sur cette Scène, où chaque jour il semble qu'on s'en éloigne davantage. L'indisposition de Mlle CHEVALIER qui a continué, l'ayant empêché de reprendre le rôle de *Clorinde*, cet accident a pu contribuer au peu d'empressement que marque le Public pour ce Spectacle.

Mlle RIVIERE, au défaut de Mlle CHEVALIER, avoit continué le rôle de *Clorinde* ; ensuite il a été éxécuté par Mlle DURANCI, jeune Sujet qui n'avoit point paru depuis long-temps.

Elle a montré beaucoup de talent pour l'intelligence & pour l'action du rôle, plus de justesse & de sûreté dans la voix qu'on ne lui en avoit trouvé autrefois, un débit raisonné dans le récitatif & animé par le sentiment. On peut croire que ce jeune Sujet, plus fréquemment éxercé, deviendra plus utile, & que ses talens suppléeroient à la force de l'organe, suffisant néanmoins pour être entendu partout sans peine. Mlle du PLAN, autre Sujet de ce Théâtre, dont nous avons parlé dans le temps de son début, & qui jouit d'une voix assez forte & assez étendue, a chanté dans le même Opéra le role d'*Herminie*. Elle y a eu des applaudissemens.

L'indisposition de Mlle CHEVALIER a suspendu la reprise d'*Armide*. Il y a lieu de croire cependant que cet Opéra sera sur le Théâtre, quand on distribuera ce volume de notre Journal.

Nous devons faire mention avec éloge, de l'assiduité & de l'exactitude avec lesquelles les principaux talens de l'Académie ont fait leurs efforts pour soutenir un Opéra aussi précieux aux vrais Connoisseurs & à ceux qui conservent encore quelques vestiges du bon

goût, que doit l'être *Tancréde.* Malgré le service de la Cour, M. LARRIVÉE, M. GÉLIN n'ont manqué aucune représentation, ainsi que M. VESTRIS dans le Ballet; & Mlle LANI, quoique d'une santé délicate, n'a prêsque point privé le Public de son admirable talent.

Depuis la S. Martin on a donné les Jeudi, *Naïs*, Ballet Héroïque sans Prologue, & les Dimanches Bal jusqu'au temps de l'Avent.

COMÉDIE FRANÇOISE.

LE 18 Octobre, M. LAMERY, jeune homme d'une figure fort agréable, débuta au Théâtre François, par le Rôle du *Marquis du Lauret* dans le *Philosophe marié.* Il joua ce rôle avec beaucoup de noblesse & d'intelligence, & il fut fort applaudi. Il joua le même jour le *Marquis* dans la Pupille.

Il a continué son début, le 21, par l'*Enfant Prodigue*, dans la Piéce de ce nom, & *Olinde* dans *Zénéïde.* Le 25, *Darvianne* dans *Melanide*, & *Eraste* dans l'*Impromptu de Campagne.* Le 28, le *Marquis* dans les *Dehors trompeurs*, & le *François à Londres* dans la Piéce

de ce nom. Le 30, *Dorante* dans la *Metromanie*. Le 2 Novembre, *Egiſte* dans *Merope*, Tragédie.

Il a continué ce rôle avec ſuccès pendant trois Repréſentations. Ce jeune Acteur devoit commencer ſon début par le Tragique ; mais la longue & grave maladie de M. le KAIN, ayant empêché de mettre les Piéces, dans leſquelles il comptoit débuter ; il a été obligé de jouer dans celles que l'on vient de nommer. M. LAMERY a été reçu aux appointemens. La voix de ce jeune Sujet eſt très-favorable ; il a des diſpoſitions heureuſes du côté de la Nature & même du côté de l'Art, n'ayant point apporté de la Province de fauſſes habitudes dans les tons du débit, ni de manières chargées dans le geſte. On peut avec raiſon eſpérer que ſes talens fortifiés par l'exercice & par l'exemple des bons modéles, deviendront de plus en plus agréables au Public.

Un autre Acteur, qui n'avoit paru ſur aucun Théâtre, a débuté en même temps dans *Héraclius* & *Mérope*, par les rôles de *Phocas* & de *Poliphonte*. Il a diſcontinué ſon début.

Les Piéces de M. de *Saint-Foix*, ſçavoir, le *Rival ſuppoſé*, *Deucalion &*

Pirrha, *l'Isle sauvage & les Grâces*, ont été continuées longtemps, conjointement avec le même succès que nous avons annoncé dans le Mercure précédent : & le Public les revoit encore aujourd'hui séparément avec plaisir. Le 22, on remit pour la première fois les *Hommes*, Comédie-Ballet, du même Auteur, avec deux autres de ses Ouvrages ; sçavoir, l'*Oracle* & les *Grâces*, ornées de tous leurs agrémens. Nous avons rendu compte des *Hommes* dans le Journal des Spectacles de la Cour à Fontainebleau. La célébrité des autres Piéces nous dispense de repéter les éloges qu'elles méritent.

Le 29 Octobre, les Comédiens François mirent pour la première fois sur leur Theatre l'*Homme singulier*, Comédie en 5 Actes & en Vers de feu M. NERICAULT DESTOUCHES. Cette Piece n'y avoit jamais été jouée ; elle fut assez bien reçue pour être continuée pendant plusieurs représentations. Ce succès est dû primitivement au fond de l'Ouvrage & à la fabrique heureuse de plusieurs Scènes ; ce qui se rencontre dans prèsque toutes les productions de cet Auteur. Mais le soin, le discer-

nement & l'art laborieux de mettre dans leur jour les traits heureux de quelques-uns de ces Ouvrages, & de les adapter au goût du Public, étoient nécessaires pour établir sur la Scène plusieurs des Piéces du même Auteur qui n'y avoient paru qu'un moment dans leur naissance, & d'autres, telles que celles-ci, qui n'auroient pas été en état d'y être offertes. On doit donc sçavoir beaucoup de gré aux Comédiens qui ont étendu leur répertoire dans les Œuvres d'un grand Homme, dont le Théâtre possédoit deux chefs-d'œuvres, & qui, par ce soin ainsi que par le talent du jeu, fournit aujourd'hui un nombre de Piéces qui multiplient celles qu'on est obligé de reprendre alternativement dans le cours de l'année.

On a donné dans le courant du mois une représentation de l'*Irrésolu*, Comédie du même Auteur, & du nombre de celles qui sont dues aux mêmes soins & aux mêmes talens. Mlle FANIER, dont nous n'avons point parlé depuis son début, y jouoit le rôle de Soubrette ainsi que dans plusieurs Piéces, où l'on laisse aux jeunes Sujets du Théâtre les occasions d'exercer leurs talens. Nous devons, en rendant justice à cette

nouvelle Actrice, reconnoître qu'elle acquiert journellement par l'usage, l'art d'employer avantageusement les dispositions heureuses avec lesquelles elle a paru. Tout doit faire espérer de nouveaux progrès de sa part ; & elle se rend de plus en plus digne de recevoir de nouveaux encouragemens de la part du Public.

COMEDIE ITALIENNE.

On a repris sur ce Théâtre alternativement les Piéces dont on a donné les listes assez souvent dans nos *Mercures*, pour n'en pas répéter les Titres.

On continue toujours avec le même succès & le même concours de Spectateurs les Représentations d'*Ulysse dans l'Isle de Circé*, Ballet sérieux, Héroi-Pantomime ; c'est ainsi qu'il est intitulé.

N. B. A l'occasion de ce Ballet, l'Auteur du *Mercure*, pour la partie du Théâtre, avertit qu'il n'a aucune part à la Relation qui en a paru dans le dernier Volume d'Octobre, sous le titre de *Supplément à l'Article des Spectacles*, pag. 180, non qu'il prétende improuver une

une partie de ce que contient cet Article; mais ſeulement parce qu'il a été envoyé au *Mercure* pendant ſon abſence de Paris, & imprimé ſans ſa participation & même ſans celle de ſon Confrère M. DE LA PLACE.

CONCERT SPIRITUEL

Du Jeudi premier Novembre, jour de la Touſſaint.

On exécuta deux Motets à grand Chœur, ſçavoir, au commencement du Concert, *Exaltabo te, Domine*, de feu M. DE LA LANDE, & à la fin, le *De profundis*, de M. DAUVERGNE, Maître de Muſique de la Chambre du Roi. Quelques changemens que l'Auteur avoit faits dans ce Motet en ont augmenté le mérite, & il a été applaudi. Entre ces deux Motets, Mlle *de Brieul* chanta un Motet à voix ſeule; M. *Balbâtre* exécuta un Concerto ſur l'Orgue; Mlle FEL chanta *Regnavit Rex*; M. *Gaviniés* exécuta un Concerto de violon de ſa compoſition.

Au Concert prochain, 8 du préſent mois, on doit exécuter un nouveau Motet de M. DAUVERGNE, tiré du Cantique d'*Habacuc*.



ARTICLE VI.

NOUVELLES POLITIQUES

De CONSTANTINOPLE, le 1 Septembre 1764.

LA Porte continue d'envoyer des Troupes & des munitions de guerre vers les frontières de la Pologne & de la Russie. Le Résident de cette dernière Cour a dépêché un Exprès qui porte à l'Impératrice le résultat d'une conférence que ce Résident a eue avec le Secrétaire du Grand Visir, à l'issue d'un Conseil extraordinaire qui se tint le 20 du mois dernier en présence du Sultan, du Grand Visir & du Muphti. Après le retour de ce Courier, on pourra être instruit du parti que la Porte jugera à propos de prendre dans les circonstances présentes.

De PETERSBOURG, le 12 Octobre 1764.

EXTRAIT d'une Lettre de Warsovie, du 22 Septembre 1764.

Comme les moyens de conciliation n'ont pu séduire jusqu'à présent quelques Magistrats qui persévérent dans leur opposition à la Confédération générale & refusent de reconnoître le Roi, il paroît qu'on a résolu d'employer les voies de rigueur. Le Prince Czartoriski, Grand Régimentaire, a, dit-on, donné ordre à deux Régimens d'Infanterie des Troupes de la Couronne, ainsi qu'à deux Régimens de Cavalerie, d'entrer dans les Terres de l'Evêché de Craco-

vie dont l'Evêque est du nombre des Opposans, d'en tirer les fourages pour leurs chevaux & de prendre leur solde sur les revenus du Prélat : l'un de ces deux derniers Régimens est commandé par le Comte Potocki, Echanson de Lithuanie, & l'autre par le Comte Wielopolski, Grand Ecuyer de la Couronne.

Le Régiment d'Infanterie du Grand Général de la Couronne marcha, le 19, par ordre du Grand Régimentaire, vers Bialystocki : le Comte Branicki a, dit-on, écrit qu'il étoit disposé à reconnoître le Roi, & doit, à ce qu'on ajoute, se rendre incessamment au même endroit.

EXTRAIT d'une Lettre de Warsovie, du 29 Septembre 1764.

Sa Majesté a envoyé à Berlin le Prince Czartoriski, Grand Veneur de la Couronne ; on assure que l'objet de sa commission est d'apprendre de la bouche même du Roi de Prusse le motif des procédés d'un détachement de ses Troupes qui, comme on l'a déja annoncé, est entré dans la Grande Pologne & y a enlevé plusieurs Habitans du Pays.

EXTRAIT d'une Lettre de Warsovie, du 8 Octobre 1764.

On assure que le petit détachement de Hussards Prussiens, qui étoit entré dans la Grande Pologne, est retourné en Silésie. On a reçu les particularités suivantes de l'invasion de ces Troupes dans cette Province. Le Capitaine Fermelli, qui les commandoit, est venu fondre inopinément avec son monde, le sabre à la main & la carabine armées sur les Terres du Prince Sulkowski, Général au service de l'Impératrice-

Reine ; il a désarmé la garde de ce Prince & enlevé plusieurs personnes : pendant ce temps-là, d'autres pelotons de Hussards se sont emparés des avenues de Kobolin, d'Odonalow, de Szalmierzym & d'autres Villages des environs, d'où ils ont emmené par force le sieur Koschenbahr, Commissaire d'Osten, & un grand nombre de Bourgeois & d'Habitans, sans distinction d'âge ni de rang, nés, à la vérité, en Silésie, mais domiciliés en Pologne depuis très-longtemps.

De WARSOVIE, le 13 Octobre 1764.

Le Décret rendu contre le Prince Radziwill, Palatin de Wilna, vient d'être confirmé par la Confédération générale réunie à celle de Warsovie, sans égard aux instances du Staroste de Ziolow & aux pressantes sollicitations de plusieurs autres Magnats qui desiroient qu'au moins on adoucît la rigueur de ce Décret qui adjuge la régie de tous les biens du Prince Radziwill au sieur Czerneck, Castellan de Braclaw.

On dit que les Troupes Russes ont mis à contribution l'Evêché de Cracovie, les Terres du Palatin de Volhinie & celles de quelques autres Magnats opposés à la Confédération. On ajoûte qu'un nouveau Corps de trois mille Russes s'est mis en marche de Czanohyl vers la Volhinie.

Du 20 Octobre.

Le Prince Radziwill est sommé par un Décret de la Confédération réunie de Lithuanie de revenir en Pologne dans le terme d'un mois.

On commence à être rassuré sur l'invasion des Troupes Prussiennes. Le Roi de Prusse a fait retirer ses détachemens & a promis de nommer

une Commiſſion pour examiner les faits, & de rendre juſtice à qui elle appartiendra On préſume que l'Impératrice de Ruſſie s'eſt intéreſſée très-vivement à cette affaire, & l'on dit même qu'Elle a écrit à ce ſujet dans des termes très-forts à Sa Majeſté Pruſſienne.

On apprend des frontieres de la Turquie que vingt mille Spahis & trente mille Janniſſaires, tirés des Garniſons de Choczim, Widra, Oczakow & Bender, ſe ſont raſſemblés en Corps, ſans que l'on en ſçache encore le motif. Il paroît ſeulement que la Cour Ottomane continue de donner ſon attention au ſéjour que les Troupes Ruſſes font en Pologne. Le ſieur la Roche, qui eſt chargé ici des affaires du Prince de Moldavie, a eu ordre de repréſenter au Prince Repnin l'inquiétude de la Porte à ce ſujet. Le Miniſtre Ruſſe a promis de faire évacuer inceſſamment les Places de Staniſlawow, Brodi & Szamoizc, & a ajouté qu'il écriroit à ſa Cour pour propoſer de faire retirer entiérement les Troupes Ruſſes du Royaume.

De BERLIN, *le 6 Octobre 1764.*

Le Prince Czartoriski, Grand-Veneur de la Couronne de Pologne, eſt arrivé ici de Warſovie le 3, chargé des repréſentations du nouveau Roi au ſujet de l'invaſion des Pruſſiens ſur le Territoire de la Pologne.

De CLEVES, *le 17 Octobre 1764.*

Hedwige-Sophie Auguſte, Princeſſe de Holſtein-Gottorp, Sœur du Roi de Suéde, Abbeſſe de Herworden & Prieure de Quedlinbourg, eſt morte en ſon Abbaye le 13 de ce mois, âgée de cinquante-neuf ans.

De ROME, le 17 Octobre 1764.

Le Cardinal Imperiali est mort la nuit du 12 au 13 de ce mois dans la quatre-vingtiéme année de son âge. Cette mort fait vaquer dans le sacré Collége un douziéme Chapeau, en y comprenant celui qui est réservé à la nomination du Roi de Portugal.

De GENES, le 29 Octobre 1764.

On a appris que, le 14 de ce mois, sept hommes de la Garnison de la Tour d'Erbalonga, qui est au pouvoir des Rebelles, se sont révoltés contre le Commandant, & qu'ils l'ont tué. Les Troupes des Rebelles, craignant que celles de la République ne profitassent de ce désordre pour reprendre ce Poste, s'y sont portées sur le champ & ont mis à mort les deux Chefs de la révolte.

Nous apprenons dans le moment par une expédition dépêchée de la Bastie, que les Rebelles ont abandonné le Siége de S. Florent, qu'ils se sont retirés & ont transporté tout le canon qu'ils avoient devant cette Place.

De LONDRES, le 18 Octobre 1764.

Le Comte de Guerchy, Ambassadeur de France auprès de cette Cour, est arrivé ici, & fut présenté hier au Roi, au Palais de S. James.

D'AMSTERDAM, le 9 Octobre 1764.

On a appris ici, par une Lettre écrite de Tunis, en date du 7 Septembre dernier, que les différends qui s'étoient élevés entre la Cour de Suéde & cette Régence sont entiérement terminés. Tous les Bâtimens Suédois peuvent actuelle-

ment naviguer librement, le Roi ayant ordonné qu'on les traitât partout & en toute occasion comme amis, & qu'on ne les molestât en aucune manière, sous peine d'encourir sa disgrace.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

De FONTAINEBLEAU, *le 20 Novembre 1764.*

LE Roi a accordé au sieur Hocquart, Conseiller d'Etat & Intendant de la Marine à Brest, la Place d'Intendant de la Marine ayant l'inspection générale des Classes des Matelots du Royaume, & a nommé à l'Intendance de la Marine à Brest le sieur de Clugny, ci-devant Intendant à S. Domingue.

Le 12 du mois dernier, le Duc de Duras, le Duc d'Aumont, le Marquis de Duras, le Prince de Bournonville, le Duc de Mazarin, le Duc de Villequier & le Marquis de Villeroi eurent l'honneur de faire leurs révérences à Leurs Majestés & à la Famille Royale, à l'occasion de la mort de la Maréchale de Duras.

Le Marquis de Montpesat, créé Duc par le feu Pape Benoît XIV, a été présenté le même jour, à Leurs Majestés & à la Famille Royale par le Duc d'Aumont, premier Gentilhomme de la Chambre.

Le sieur d'Albertas, Premier Président de la Cour des Comptes, Aides & Finances de Provence, & trois Conseillers de cette Cour ont eu l'honneur d'être admis à l'Audience du Roi &

de lui remettre les remontrances qu'ils étoient chargés par leur Compagnie de présenter à *Sa Majesté*.

Le Roi, a accordé les honneurs du Louvre au Prince de Solre, fils du Prince de Croy; leurs Majestés & la Famille Royale ont signé le 21 son Contrat de mariage avec la Princesse Auguste de Salm. Le même jour, le sieur de Clugny fut présenté au Roi en qualité d'Intendant de Brest, par le Duc de Choiseul.

Sa Majesté a nommé à l'Evêché de Coutances l'Abbé de Talaru de Chalmazel, Vicaire Général du Diocèse de Sens. Elle a donné l'Abbaye de S. Victor, Diocèse & Ville de Paris, à l'Archevêque de Lyon; celle de Conches, Ordre de S. Benoît, Diocèse d'Evreux, à l'Evêque du Belley; celle de S. Alire de Clermont, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Clermont en Auvergne, à l'Abbé de Monclar, Vicaire Général du Diocèse d'Orléans, & celle de Molesme, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Langres, à l'Abbé Terray, Conseiller-Clerc au Parlement de Paris.

Le Roi, en nommant l'Archevêque de Lyon à l'Abbaye de S. Victor, a accordé aux Chanoines de cette Maison sur les revenus de l'Abbaye, une pension de dix mille livres pendant seize ans, destinée à l'augmentation du bâtiment de leur Bibliothéque publique. Les Chanoines ont établi, en reconnoissance, une Messe solemnelle dans leur Eglise pour la conservation des jours de Sa Majesté & de la Famille Royale. Ils ont eu l'honneur à cette occasion, d'être présentés au Roi & à la Famille Royale le 25; Sa Majesté a agréé l'établissement de cette Messe, & en a fixé la célébration au 15 Février, jour de sa naissance.

Le sieur d'Artigues, Exempt des Gardes du

Corps dans la Compagnie de Villeroy, étant mort ces jours derniers, son bâton a été donné au Chevalier de Kerguezec, Brigadier dans la même Compagnie.

Le 2 de ce mois, les Députés des Etats de Bretagne, qui ont été mandés par le Roi, ont eu l'honneur d'être présentés à Sa Majesté, au nombre de trois, par le Comte de Saint-Florentin, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le Département de cette Province. Sa Majesté a reçu les représentations qu'ils étoient chargés de lui faire au nom des Etats.

Le 4, le Marquis de Vérac prêta serment entre les mains du Roi, pour la Lieutenance Générale du Poitou, dont il a été pourvu à la mort du Marquis de Verac son Père.

Le même jour, le sieur Chardon, Lieutenant Particulier du Châtelet, & ci-devant Intendant de Ste Lucie, qui a repassé en France après la réunion du Gouvernement de cette Isle à celle de la Martinique, eut l'honneur d'être présenté au Roi, par le Duc de Choiseul.

Le Duc de la Valliere, grand Fauconnier de France, présenta au Roi le 8, cinquante-deux Faucons, que le Roi de Dannemark envoye à Sa Majesté.

De PARIS, le 9 Novembre 1764.

Le Roi étant informé qu'il se fabrique depuis plusieurs années dans le Royaume, notamment à Marseille, à Nay en Béarn & dans l'Orléanois, des Bonnets à l'imitation de ceux de Thunis, qui ont été bien reçus dans le Levant; voulant témoigner aux Entrepreneurs ou Fabriquans sa satisfaction de leur zéle & de leur intelligence, & les encourager ainsi que ceux qui se proposeroient de

ſuivre leur exemple, à étendre de plus en plus cette Fabrication; Sa Majeſté a rendu un Arrêt daté du 17 Septembre, par lequel Elle accorde une gratification de 10 ſols par chaque douzaine de Bonnets de cette eſpéce qui ſeront fabriqués dans le Royaume.

Les bâtimens des Collèges de Louis-le-Grand, que le Roi a deſtinés à l'Univerſité, s'étant trouvés en état pour le 10 du mois dernier, jour auquel elle reprend le cours de ſes Leçons, les Commiſſaires députés par le Parlement, ont choiſi ce jour-là pour inſtaler cette Compagnie dans ce Collége; la cérémonie s'en eſt faite avec beaucoup d'appareil: on a chanté dans la Chapelle le *Te Deum*, qui a été ſuivi de la Meſſe du Saint Eſprit; après quoi on s'eſt rendu dans une des Salles du Collége pour y entendre le Diſcours Latin qui ſe prononce tous les ans à l'ouverture des Claſſes.

Un Particulier anonyme ayant fait tenir à la Faculté de Médecine une ſomme de 300 liv. qu'il deſtinoit à former un prix pour quiconque, au jugement de la Compagnie auroit fait le meilleur éloge de Louis Durel, Médecin célébre ſous les Régnes de Charles IX & de Henri III; les Commiſſaires nommés pour examiner les Piéces qui ont concouru, ont fait leur rapport, & en conſéquence, le prix a été adjugé au ſieur Chomel, Médécin vétéran ordinaire du Roi, & ancien Doyen de la Faculté.

Le Roi s'étant fait repréſenter l'Ordonnance du 1 Janvier 1762, portant Réglement ſur appointemens des Officiers de la Marine, en a rendu une autre datée du 14 Septembre, par laquelle, indépendamment de pluſieurs diſpoſitions nouvelles, Sa Majeſté rétablit l'emploi de Capitaine

de Frégates pour en former un grade intermédiaire entre celui de Capitaine de Vaiſſeau & de Lieutenant de Vaiſſeau, & en fixe les appointemens à la ſomme de 2000 liv. par an.

Sa Majeſté a auſſi rendu une Ordonnance datée du même jour, par laquelle Elle a jugé à propos de faire quelques changemens à la compoſition des Compagnies des Gardes de la Marine & du Pavillon Amiral, & d'expliquer ſes intentions ſur ce qui concerne leur inſtruction.

Le Marquis de Paulmy, Protecteur de l'Académie de S. Luc, s'y eſt tranſporté le 2 de ce mois, jour fixé pour juger les modèles des Eléves qui ont concouru au prix que le Protecteur y diſtribue tous les ans. Cet examen s'eſt fait en préſence du ſieur Moreau, Procureur du Roi au Châtelet, qui, le même jour, a été reçu au nombre des Amateurs de l'Académie.

LOTTERIES.

Le quarante-ſixiéme tirage de la Lotterie de l'Hôtel de Ville s'eſt fait le 25 Octobre, en la manière accoutumée. Le Lot de cinquante mille livres eſt échu au numéro 68987; celui de vingt mille livres au numéro 66418, & les deux de dix mille livres aux numéros 63 30 & 76722.

Le 5 Novembre, on a tiré la Lotterie de l'Ecole Royale Militaire. Les numéros, ſortis de la roue de fortune, ſont, 35, 78, 7, 66, 3.

NAISSANCES.

Vers la fin d'Octobre, la Ducheſſe de Beauvilliers eſt accouchée d'une fille.

Le 19 du même mois, la Marquiſe d'Eſparbès, Epouſe de François de Luſſan, Marquis d'Eſpar-

bès, Colonel du Régiment de Périgord, est accouchée d'une fille.

MARIAGES.

Le 29 Octobre, la célébration du Mariage du Prince de Solre avec la Princesse Auguste de Salm, s'est faite en l'Église Paroissiale de S. Jacques du Haut-Pas.

Le 22 du même mois, on a célébré en Auvergne le Mariage de Marie-François de Perusse d'Escars, Marquis de Montal, avec Marie-Françoise, fille de François-Alexandre, Comte de Polignac, Maréchal des Camps & Armées du Roi.

MORTS.

Louis de Mailly, Marquis de Nesle, Chevalier des Ordres du Roi, & ancien Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Ecossois, est mort à Dijon le 25 Octobre, âgé de soixante-quinze ans.

Joseph-Hyacinthe de Rigaud, Marquis de Vaudreuil, Grand'Croix, Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Capitaine des Vaisseaux du Roi, ancien Commandant Général en Chef des Isles Françoises de l'Amérique sous-le-Vent, est mort à Paris, le premier Novembre.

Hyacinthe-François-Georges, Comte de Montecler, Maréchal de Camp, est mort le 5 Octobre à sa Terre de la Rongerre, au Maine, âgé de quarante-cinq ans.

Henri-Gabriel Amproux, Comte de la Mainais, Maréchal de Camp, est mort à Paris le 7 Octobre.

On a appris aussi la mort du Baron de Closen;

aussi Maréchal de Camp des Armées du Roi, & Général des Troupes des Deux-Ponts.

Charles-Guillaume de la Croix de Poinsy, Mestre-de-Camp de Cavalerie, ancien Exempt des Gardes du Corps de la Compagnie de Villeroy, est mort au Château de Flambermont près de Beauvais, le 30 Octobre, âgé de quatre-vingt-trois ans.

Louise-Françoise du Vivier de Tournefort, ancienne Abbesse de Sainte Perrine de Chaillot, & Prieure perpétuelle du Prieuré Royal & Hôpital de S. Nicolas de Pontoise, fondé par S. Louis, est morte à son Prieuré, le 18 Octobre, âgée de soixante-treize ans.

Angélique-Henriette-Thérese Chauvelin, Epouse d'Anne-Claude de Thiard, Marquis de Bissy, Lieutenant Général des Armées du Roi, Gouverneur des Villes & Château d'Auxonne; & ci-devant Ministre Plénipotentiaire de France auprès du Roi des Deux-Siciles, est morte à Paris, le 23 Octobre, âgée de soixante dix-neuf ans.

Marie-Gaëtanne de Mornay de Montchevreuil, veuve d'Anne Bretagne de Lannion, Lieutenant Général des Armées du Roi, est morte en son Château de Bois-Geoffroy auprès de Rennes en Bretagne.

Bonne-Françoise d'Engelgent, veuve de Louis-Laurent, Baron du Lau, Mestre-de-Camp de Cavalerie, & premier Aide-Major de la Gendarmerie, est morte le 26 dans son Château de Bourchemin au Maine, dans la soixante-sixiéme année de son âge.

FONTAINEBLEAU.

Le 25 Octobre, le Comte de S. Exupery, Exempt des Gardes du Corps, a eu l'honneur de monter dans les Carosses du Roi.

SUPPLÉMENT à la Lettre inférée dans le Mercure de Novembre, fur feu M. LE CLAIR, premier Symphonifte du Roi.

On a oublié de dire que M. *Leclair* avoit eu la Médaille de Lyon, que l'on donne aux Ambaffadeurs Extraordinaires, & que l'Infant *Don Philippe* l'avoit demandé pour fon Concert.

M. *Leclair* laiffe un Eléve, nommé *Géoffroy*, à qui il a montré à jouer du violon, & la compofition, lequel marche à grands pas fur les traces de fon Maître. Il appartient à M. le Duc de *Gramont* depuis bien des années. Il fera paroître ce mois-ci l'Ariette *du Loup*, de fa compofition.

SUPPLÉMENT à l'Article des Nouvelles Littéraires.

ALMANACHS NOUVEAUX.

Le Roffignol de Cythère, ou le langage du Cœur.—Le Triomphe de Bacchus, Almanach Ramponeau. —Le

nouveau Chansonnier, ou le Porte-Feuille de Pégase.—Le Dessert des bonnes Compagnies.—Mêlanges agréables & amusans.—Les Prophéties galantes. —Le Passe-temps galant.—Collection Lyrique.—Le Calendrier perpétuel, Almanach du ménage.—Ah! qu'il est drôle.—L'Amour, Poëte & Musicien. —Etrennes d'Apollon.—L'Almanach de la petite Poste de Paris.—Tablettes Mythologiques & Pittoresques, ou Explication & manière de connoître les différens Tableaux & Statues.—Le Cadeau de l'Amour.—Les Délassemens de Paphos, Etrennes favorites.—Les Dépêches du jour de l'An, Etrennes chantantes, dédiées aux Graces.—Le Salmigondis lyrique, Almanach à la grecque. —Le Calendrier des Amours, ou le Manuel des Galans.—Almanach superflu, ou nouveau Spécifique contre l'insomnie.—Etrennes comiques, Almanach gaillard.—Le Pas de Clerc, ou l'Opium lyrique.

On trouve un assortiment complet de tous les Almanacs chantans & autres intéressans, chez *Grangé* & *Dufour*, Imprimeur-Libraires, au Cabinet Littéraire, Pont Notre-Dame, près de la Pompe, & vers le milieu du quai de

Gêvres, à la Fortune, à côté du ſieur *Contat*, Marchand Tablettier, en face du ſieur *Parizi*, Marchand Bijoutier & de Modes, au Roi de Pologne.

On trouve auſſi chez *Guyllin*, Libraire, quai des Auguſtins, proche le Pont S. Michel, au Lys d'or, *le petit Tableau de l'Univers*, pour 1765; qui comprend la deſcription de tous les Pays & Villes du Monde, leurs poſitions & diſtances de Paris, les grandes routes de terre, de mer & de rivières de France, & les Gouvernemens, Généralités, Reſſorts des Parlemens, &c, &c, &c. Prix 2 liv. relié.

SUPPLÉMENT à l'Annonce des Livres.

Le Catalogue des Livres de la Bibliothéque de Feue Mde LA MARQUISE DE POMPADOUR, ſe diſtribuera dans le courant du mois prochain, chez M. HÉRISSANT, *Imprimeur du Cabinet du Roi*, rue S. Jacques, au coin de la rue de la Parcheminerie.

SUPPLEMENT à l'Article du Théâtre.

Mort de M. ROY, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, Poëte Lyrique.

LE 23 Octobre dernier eſt décédé à Paris M. *Pierre-Charles* ROY, Chevalier de S. Michel,

Callirrhoé & le Ballet des *Elémens* suffiroient à la célébrité des talens de ce Poëte pour le Théâtre Lyrique. On connoît de lui beaucoup d'autres Ouvrages du même genre, qui ne font pas moins d'honneur à sa Muse. Le caractère particulier du génie de ce Poëte étoit d'avoir tellement étudié les Poëtes Latins, & principalement *Ovide*, qu'il se les étoit appropriés. Il a fait passer une grande quantité de leurs pensées, on pourroit dire prèsque de leurs vers dans les siens. Il a composé aussi un Recueil de Poésies diverses, imprimé depuis long-temps, où l'on trouve des choses assez agréablement imaginées, & sur-tout fort correctement versifiées. Il est mort à l'âge de 81 ans, ignoré du Monde & de la Société depuis plus de dix ou douze ans.

Nous avions par erreur, & sur la foi d'une rumeur publique, annoncé la mort de cet Auteur dès l'année précédente. Nous avons été ou prévenus ou suivis, dans cette erreur, par tous les Journalistes & tous les Papiers publics : ensorte que l'Auteur du nouveau Nécrologe, en annonçant il y a quelques mois celui du mois de Janvier prochain, promettoit, entr'autres Eloges historiques de Personnes célèbres décédées dans le courant de cette année, celui de M. Roy, qui n'étoit pas encore mort alors. Que ceux qui condamnent les erreurs trop fréquentes des Historiographes du Théâtre ou de la Littérature, fondées sur celles des Ecrivains contemporains, apprennent par cet exemple, que la plupart sont dues à la négligence impardonnable des familles; lesquelles, comme en cette occasion, loin de prendre l'intérêt convenable pour informer la Postérité de ce qui concerne les talens qui les ont honorées, ne daignent pas même faire constater le temps & le terme de leur existence.

AVIS DIVERS.

Les Amateurs de la Géographie apprendront avec plaisir que le sieur *Merlin*, Libraire, rue du Mont S. Hilaire, est possesseur d'un grand & superbe Atlas qui est en vente depuis quelque temps. C'est une collection précieuse, faite par les soins de feu M. de *Buchelet*, Fermier Général, & qui contient seize volumes très-grand *in-folio*, & treize cens quatre-vingt-dix-huit Cartes. Ce Recueil est un des plus complets que l'on connoisse. On peut aller le voir à toute heure chez le sieur *Merlin*, qui le vendra à un prix raisonnable. Les Cartes sont faites par les plus habiles Géographes de tous les Pays ; & l'Amateur qui a fait cette riche collection, s'est sur-tout attaché aux Cartes les plus rares, les plus recherchées, & les plus parfaites. Il a été plusieurs années à completter cet immense Recueil ; & il n'a épargné ni peines ni dépenses pour lui donner toute la perfection possible.

Le sieur *Merlin* posséde aussi, & desire de vendre une collection de cent trente-huit bocaux de toutes sortes d'animaux rares des Indes orientales, conservés dans l'esprit de vin, & qu'on peut également aller voir chez lui à toute heure.

Deuils de Cour.

Le Propriétaire des deuils de Cour avertit que le Nécrologe ou l'Almanach des deuils est actuellement sous presse. Comme on n'en tirera que le nombre nécessaire pour remplir les souscriptions, on invite les personnes qui voudront s'abonner, à souscrire incessamment au Bureau des Annonces

des deuils de Cour, rue S. Honoré, à l'hôtel d'Aligre. L'abonnement est de 3 liv. & avec les Annonces 6 liv. Le Nécrologe contiendra l'étiquette invariable des deuils de Cour & des deuils de famille, principalement en ce qui concerne l'habillement des femmes; avec les Vies de MM. l'Abbé *Prévôt*, *Racine*, *Rameau*, & autres hommes célébres morts dans le cours de l'année.

On a publié il y a quelque temps un *Prospectus* intitulé, *Maison d'Education*. M. d'*Alembert* nous prie d'avertir que s'il a consenti à être nommé dans ce *Prospectus*, c'est uniquement comme connoissant l'Auteur, qui est M. *de Bastide*: mais que d'ailleurs il n'a jamais prétendu se rendre responsable du projet dont il s'agit. C'est à M. *de Bastide* seul qu'il faut s'adresser pour ce qui concerne cette *Maison d'Education*.

Avis très-intéressant au Public.

Les accidens funestes dont on entend parler continuellement, surtout dans la saison des Chasses, ont fait faire des réflexions sérieuses pour mettre le Public à l'abri de toute espéce d'inconvénient.

Il y a longtemps qu'on parle de Canons *à rubans*, mais le temps qu'il faut employer pour les bien faire, les frais qui en sont la suite & la difficulté de l'Ouvrage y ont fait renoncer; de sorte que les Artistes ont préféré les fusils bientôt faits à la sureté des Citoyens. On se contente de les faire à platebande, & par extraordinaire on en fait de fer torts qu'on fait passer pour *rubans*, & qui, pour peu qu'on y réfléchisse, sont encore plus défectueux que les premiers.

On a donc établi dans la Cour de la Corderie

du Temple à Paris une Fabrique de Canons *à rubans*, forgés de vieilles férailles qui reçoivent une si prodigieuse quantité de chaudes, que le fer se trouve tout-à-fait dépuré & aussi doux que le plomb. Plusieurs de ces Canons à qui on a fait éprouver la triple charge se sont courbés & ont été redressés avec un simple mandrin de bois sans effort & sans qu'il y paroisse. Ces Canons sont fins, légers, parfaitement dressés, portent très-bien le plomb, & on ose assurer qu'il est impossible qu'ils crévent ; leur solidité couronne leur perfection. On n'en distribue aucun qui n'ait subi plusieurs fois l'épreuve de deux fortes charges de la meilleure poudre & d'autant de plomb ; & pour mettre les gens curieux de leur santé en état de n'être pas trompés, ils sont invités à prendre la peine d'aller dans quelque temps & à quelque heure que ce soit dans ladite Cour du Temple : ils les verront forger, & ne pourront s'empêcher de reconnoître avec étonnement la solidité de ce travail. Avec demie charge de poudre ils portent aussi loin que les autres avec la charge ordinaire. L'Auteur a aussi imaginé une Machine curieuse qui en perfore six à la fois. Le Magasin de ces Canons est chez *M. Descourtieux*, Marchand, rue S. Denys, Porte cochère vis-à-vis l'ancien grand Cerf à Paris.

CHAUMONT, Perruquier, fait non-seulement des Perruques dans les plus nouveaux goûts spécialement celles qui sont nouées & celles en bourse ; mais le dessein dont il fait usage lui donne une facilité pourbien prendre l'air du visage & coëffer le plus avantageusement qu'on puisse le desirer. Il fait voir ses desseins en plusieurs genres d'accommodage & variés suivant les goûts les plus

nouveaux. Il les exécute ensuite au choix & à la satisfaction des personnes qui les lui demandent.

De plus, il vient de trouver l'invention d'un nouveau ressort pour ses perruques bien supérieur à tous ceux qni ont paru jusqu'à ce jour, lequel est d'autant plus avantageux qu'il maintient l'ouvrage dans sa première forme & l'empêche de se retirer, & que son élasticité qui est très-douce ne se relâche jamais par l'usage, en sorte que durant tout celui de la perruque, elle joint également bien le contour du visage & aussi parfaitement, pour ainsi dire, que le pourroit faire le naturel des cheveux.

Il demeure rue S. Nicaise, au Mont Vésuve, à Paris.

LARIVIERE, renommé pour cette Boule d'une composition qui a la propriété de mieux faire couper les Rasoirs, tels gros qu'ils puissent être en dix ou douze tours, que sur la Pierre à Rasoirs en cinquante, en les repassant sur un Cuir qui aura été frotté avec ladite Boule. Ce Cuir est aussi utile à ceux qui se font raser, qu'il l'est pour ceux qui se rasent eux-mêmes, par la douceur que cette Composition donne au tranchant du Rasoir. Cette Boule a été approuvée d'après l'expérience qu'en ont faite MM. les Valets de Chambre Barbiers du Roi, & MM. les Syndics de la Communauté des Maîtres Perruquiers de Paris. L'on frotte cette Boule tous les six mois sur le Cuir : on l'unit ensuite avec la lame d'un couteau. Il faut gratter légérement ce qu'il y a sur le Cuir avant de frotter la Boule ; & chaque fois que l'on frottera le Cuir, il reprendra sa première qualité, comme s'il étoit neuf. Il vend ensemble la Boule & le Cuir tout préparé trente sols. Ceux qui auront be-

soin de l'utilité de son secret, en lui mandant leurs noms & demeure par la petite Poste, pour éviter leurs peines, il se rendra à leurs ordres. Il demeure rue du petit Carreau, chez le Marchand de Vin, au coin de la rue de Bourbon, à Paris.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, le Mercure du mois de Décembre 1764, & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, ce 30 Novembre 1764.

GUIROY.

TABLE DES ARTICLES.

PIÉCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

ARTICLE PREMIER.

SUITE des Lamies *Conte Gaulois*, Page 5
ÉPITRE à un jeune Homme sur le BONHEUR. 19
ÉPIGRAMME sur un C... qui avoit coutume de semer des morceaux de *Flechier* dans de mauvais Sermons. 24
AUTRE, sur un Menteur que le même C... cita en Chaire comme un exemple de vertu. 25
VÉRITÉS. *ibid.*
LETTRE de M. *Reydelet*, à M. *De la Place*, Auteur du Mercure, sur le Discours aux *Welches*, contenant l'apologie des François. 28

LA Demoiselle & le Frélon, *Fable*, imitée de celle de M. *Gay*, Poëte Anglois 41
STANCES à *Flore*, à qui un petit Bonhomme faisoit la cour. 42
ÉPITAPHE. 43
LE Songe d'*Irus* ou le Bonheur. 44
VERS à Mlle *Luzzi*, jouant le rôle de l'Amour dans les *GRACES*. 60
RÉPONSE à des Vers où l'on préféroit la façon de vivre de l'Auteur dans la retraite à celle de S. *Siméon Stilite*. *ibid.*
ÉNIGMES. 63 & 64
LOGOGRYPHES. 65 & 66
CHANSON. 67

ART. II. NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ABRÉGÉ du Commentaire de toutes les Coutumes & Loix municipales en usage dans les différentes Provinces du Royaume, &c. Par M. *Jacquet*, Avocat. 68
DICTIONNAIRE raisonné des Domaines & Droits Domaniaux, &c. 90
RICHARDET, Poëme dans le genre Bernesque, imité de l'Italien. 92
ATLAS de M. *Buy de Mornas*, Géographe des *ENFANS DE FRANCE*. 112
ANNONCES de Livres. 115 & *suiv.*

ART. III. SCIENCES ET BELLES-LETTRES.

ACADÉMIES.

ASSEMBLÉE publique de l'Académie des Sciences, Arts & Belles-Lettres de *DIJON*. 128
EXTRAIT des Mémoires lûs à la Séance publique de l'Académie Royale de *CHIRURGIE*. 150

ART. IV. BEAUX-ARTS.

ARTS UTILES. 163

ARTS AGRÉABLES.

MUSIQUE. 164

GRAVURE. 165

ART. V. SPECTACLES.

SUITE des Spectacles de la Cour à Fontainebleau. ibid.

SPECTACLES de Paris. Opéra. 185

COMÉDIE Françoise. 188

COMÉDIE Italienne. 192

CONCERT Spirituel. 193

ART. VI. Nouvelles Politiques. 194

SUPPLÉMENT à la Lettre insérée dans le Mercure de Novembre, sur feu M. *Leclair*. 206

SUPPLÉMENT à l'Article des Nouvelles Littéraires. ibid.

SUPPLÉMENT à l'Annonce des Livres, 208

SUPPLÉMENT à l'Article du Théâtre, ibid.

AVIS divers. 210

De l'Imprimerie de SEBASTIEN JORRY, rue & vis-à-vis la Comédie Françoise. 1764.

